

De 3213-4

P 900001

Geheime Staatspolizei

5
24

Strasbourg

DANS LES

ARCHIVES
SECRÉTES

DE LA SECONDE GUERRE
MONDIALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Attestations Nr.
2450/41

Name:

geb. am:

LES CHEMINS DE LA
MÉMOIRE

NUMÉRO SPÉCIAL

DÉCEMBRE 2015

„Elba“-Hängeregistrierung

A. 990
W 3 A -

BAND V

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DU SEDACM	4
AVANT-PROPOS DU DGSE	5
AVANT-PROPOS DE LA DMPA	6
AVANT-PROPOS DU CHEF DU SHD	7

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ARCHIVES	9
LES SERVICES SPÉCIAUX ET LEURS ARCHIVES	10
DES ARCHIVES DU BCRA AU LIVRE BLANC	14

LES SERVICES SPÉCIAUX DANS LA GUERRE	19
LA FRANCE LIBRE. LE BCRA : LONDRES > ALGER > PARIS	20
LES SERVICES SECRETS DE VICHY	24
LES SERVICES RÉPRESSIFS ALLEMANDS EN FRANCE OCCUPÉE	28

RÉSISTANTS ET AGENTS DE LA FRANCE LIBRE	33
DANIEL CORDIER : «LE CHAPEAU VERT EST TOUJOURS VERT»	34
JEAN-LOUIS CRÉMIEUX-BRILHAC : ITINÉRAIRE D'UN ENGAGEMENT	36
GENEVIÈVE DE GAULLE : «SERVIR DE TOUTES MES FORCES»	38
LE DÉCRET 366 DU 25 JUILLET 1942	40
LES TRANSMISSIONS AU SERVICE DE L'ACTION	44
1944-45 : INTERROGER LES AGENTS DES RÉSEAUX	48

Couverture du dossier ouvert par la SIPO-SD de Strasbourg sur l'organisation Alliance.

© SHD



LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE
NUMÉRO SPÉCIAL
 Ministère de la Défense
 Secrétariat général pour l'administration
 Direction de la mémoire,
 du patrimoine et des archives
 60 boulevard du général Martial Valin
 CS 21623 - 75509 Paris Cedex 15
 Tél. : 09 88 68 20 11
 Abonnement/résiliation
 dmpa-bapi.chemins.fct@intradef.gouv.fr
 ...
 N°ISSN : 1150-70 55 - Tirage : 20 000 exemplaires
 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2016

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
 Myriam ACHARI
RÉDACTEUR EN CHEF
 Grégory AUDA
COMITÉ DE RÉDACTION
 Grégory AUDA • Jérôme BLONDET
 Agnès CHABLAT-BEYLOT
 Frédéric QUEGUINEUR
 Valérie RIEST • Christine RODI
COMITÉ SCIENTIFIQUE
 Sébastien ALBERTELLI
 Michel BLONDAN • Thomas FONTAINE
TRADUCTION
 Thierry BOUQUILLARD

ALLEMANDS, AUXILIAIRES ET COLLABOS

51

POLICIERS ET AGENTS ALLEMANDS EN FRANCE OCCUPÉE	52
LES CARICATURES DU SD DE METZ	54
HANS SOMMER, DU SD À LA STASI	56
«ALIAS BÄUMCHEN» : LES INFORMATEURS DE L'ABWEHR	58
SELBSTSCHUTZPOLIZEI : DES COLLABOS DANS LA POLICE	60
LES FICHIERS DE LA LVF ET DE LA LÉGION TRICOLERE	62

LA RÉPRESSION DE LA RÉSISTANCE

65

LES CHUTES DU RÉSEAU «ALLIANCE»	66
AUTOUR DE L'ABBÉ BLANC : L'INFILTRATION D'UN RÉSEAU	68
«L'ANGE GARDIEN» DES V1	70
«AU NOM DU PEUPLE ALLEMAND !»	72
LE PROCÈS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS : LES SACRIFIÉS	74
«MAUVAISE NOUVELLE» DE FRANCE	78

RECHERCHER LES CRIMINELS

81

UN GRAND NOMBRE D'EXÉCUTIONS MYSTÉRIEUSES	82
UNE CHARRETTE EST PRÊTE	84
LE DOSSIER KURT LISCHKA	86
DE KLAUS BARBIE À KLAUS ALTMANN	88

D'HIER À AUJOURD'HUI

91

DU BCRA À LA DGSE	92
--------------------------------	----

ANNEXES

97

GLOSSAIRE	98
TRADUCTIONS	100
BIBLIOGRAPHIE	106
LISTE DES AUTEURS	108

CHEF DE LA MISSION

COMMUNICATION

Valérie STRAUS (SGA/COM)

DIRECTEUR ARTISTIQUE / GRAPHISTE

© Pascal ILIC (SGA/COM)

MAQUETTISTE / GRAPHISTE

Stéphanne PARINAUD (SGA/COM)

NUMÉRISATION

Division photographie-documentaire
du centre historique des archives

IMPRESSION ET ROUTAGE

Pôle graphique de Tulle (SGA/SPAC)
2, rue Louis Druliolle
CS 10290 - 19007 Tulle Cedex



Le site Internet Chemins de mémoire propose
des dossiers sur l'actualité mémorielle
et des articles historiques pour aller plus loin
www.cheminsdememoire.gouv.fr

Retrouvez les anciens numéros
des Chemins de la mémoire dans la rubrique
«Mémoire et Patrimoine»
www.defense.gouv.fr





© J. Robert - SGA/COM

AVANT-PROPOS JEAN-MARC TODESCHINI

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA MÉMOIRE

L'année 2015 a été marquée par la commémoration du 70^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle a ainsi été ponctuée de nombreux hommages et événements destinés à mettre en lumière l'identité et l'action de celles et de ceux qui ont permis la victoire et le retour de la paix en France et en Europe.

Les fonds historiques de la défense ont à ce titre été mobilisés pour appuyer nos efforts de transmission de la mémoire. Le ministère de la Défense dispose en effet d'un patrimoine exceptionnel dont l'étude et la valorisation sont indispensables à notre bonne compréhension de l'histoire nationale.

Le Service historique de la défense assure avec réussite sa mission d'exploitation et de mise en valeur de ces fonds. Je tiens ici à saluer son action ainsi que celle des historiens qui ont contribué à ce numéro spécial des *Chemins de la mémoire*. Leur travail constitue un apport historiographique précieux pour l'étude de l'héritage du monde combattant.

L'action du bureau central de renseignements et d'action pendant la Seconde Guerre mondiale est ainsi éclairée sous un jour nouveau. Il est en effet crucial de n'oublier aucune mémoire de la guerre, et donc de rappeler aussi la contribution déterminante des services de renseignement à la lutte contre la barbarie nazie et à la Libération du territoire.

Dès les premiers jours de la France libre, ce qui était alors le deuxième bureau entreprend en effet de collecter des renseignements, de mener des actions clandestines, d'unifier la Résistance et de sécuriser les communications entre Londres et le territoire national. Ce faisant, il se révèle un instrument essentiel pour la reconquête de notre souveraineté nationale.

Le général de Gaulle confie la création et la direction du service à André Dewavrin. Ce dernier, sous le pseudonyme de colonel Passy, en fera un puissant outil d'unité de la France combattante, depuis Londres mais aussi au gré de plusieurs missions en zone occupée. Une réalisation d'autant plus remarquable que, de l'aveu même du général, en 1940, «*ce terrain de l'action clandestine était, pour nous tous, entièrement nouveau*».

Le bureau assure ces tâches colossales mais essentielles à la survie de la France grâce au dévouement de ses agents, ces «*hommes du combat souterrain pour la libération*», ces «*soutiers de la gloire*» qu'évoquait Pierre Brossolette sur les ondes de la BBC. Ils seront près de 2000 à être envoyés à travers la Manche pendant ces années sombres.

Pierre Brossolette en faisait partie, lui qui constitue l'une des figures les plus emblématiques du service, l'une de celles aussi qui illustre la justesse de son engagement au service de la France libre. La Nation lui a rendu un hommage solennel le 27 mai dernier en transférant ses cendres au Panthéon. Elle a rappelé par là son courage dans la lutte contre l'occupant et le sacrifice qu'il accomplit par son ultime geste d'insoumission.

C'est la mémoire de ces femmes et de ces hommes qui ont formé collectivement le BCRA que ce numéro des *Chemins de la mémoire* met en lumière et nous transmet. Il importe avant tout de l'honorer et d'assurer sa pérennité pour que ne soit pas oublié le sacrifice de celles et ceux qui n'ont pas failli dans leur combat pour la liberté aux heures les plus sombres de notre histoire. Les valeurs qui ont guidé leur engagement pour la France inspirent encore notre action.

Jean-Marc TODESCHINI,

Secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire



© DGSE.

AVANT-PROPOS BERNARD BAJOLET

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE

Il est de l'intérêt de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) que les Français disposent d'une solide culture du renseignement. C'est pourquoi la DGSE s'est engagée dans une politique d'entrouverture et mène des opérations de communication visant à expliquer qui elle est, à rassurer les Français sur ses missions qui ne consistent pas à les espionner, mais à informer nos autorités en toute objectivité de l'état de la menace extérieure qui pèse sur notre pays, sur nos concitoyens et sur nos intérêts à l'étranger, et à éclairer nos dirigeants sur les enjeux internationaux.

Il est également essentiel que le personnel de la DGSE s'approprie ou se réapproprie son passé. L'histoire nous oblige à prendre du recul sur nous-mêmes. Elle doit nous inciter à réfléchir à la responsabilité qui est la nôtre. Elle nous pousse à aller de l'avant. Surtout, elle nous ordonne d'être à la hauteur des défis, à la hauteur des événements, à la hauteur des attentes de nos concitoyens, dans une période particulièrement troublée sur la scène internationale.

La DGSE ne peut qu'encourager les projets scientifiques visant à consolider la culture du renseignement dans notre pays, à la condition toutefois qu'ils soient méthodologiquement incontestables. Cependant, chacun comprendra que pour demeurer un service de renseignement efficace, la DGSE doit pouvoir accomplir sa mission dans les meilleures conditions, en préservant le secret, consubstantiel à l'exercice normal des activités d'un service de renseignement.

Comme pour toutes les institutions de la République, la loi définit la politique des archives de la DGSE et leur accessibilité. Le Service tient à participer à la valorisation de ses archives et de son histoire ainsi qu'à la politique de mémoire du ministère de la Défense. La DGSE poursuivra son action dans ce domaine, jusqu'à surprendre ceux qui imaginent nos archives au mieux inaccessibles, au pire inexistantes.

Ainsi, les archives détenues par la DGSE se rapportant aux services secrets de la France libre ont été versées dans leur intégralité au Service historique de la défense (SHD), en décembre 1999. Elles représentent plus de 500 mètres linéaires, qui illustrent l'histoire des anciens services de renseignement existant en France après la défaite de 1940, celle des jeunes services de la France libre à Londres ainsi que l'action clandestine des réseaux de résistance affiliés à la France libre et au Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Les archives «dites allemandes», exploitées par les services de renseignement après 1945, constituent autant de ressources de l'histoire de la guerre que menèrent les services spéciaux dans la France occupée. Ces archives sont librement accessibles aux chercheurs au SHD à Vincennes et contiennent nombre de trésors qui restent encore à exploiter.

Ainsi, je suis très heureux de saluer aujourd'hui le travail réalisé par l'ensemble des historiens ayant contribué à la rédaction du numéro hors-série des *Chemins de la mémoire* consacré aux archives des services spéciaux conservées par le SHD. Il participe pleinement au mouvement de redécouverte des services de renseignement et de leur histoire. Enfin, il met admirablement en lumière le rôle d'une structure essentielle de la France libre et dont la DGSE est la fière héritière.

Bernard BAJOLET,

Directeur général de la sécurité extérieure



© J. Robert - SGA/COM

AVANT-PROPOS MYRIAM ACHARI

DIRECTRICE DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

L'ouverture des archives des services spéciaux, conservées par le Service historique de la défense (SHD), offre un nouveau terrain de découvertes aux chercheurs. Ces archives, ces dossiers, ces rapports, ces câbles, ces chirographes, ces photographies ouvrent un nouveau chemin de connaissance sur l'épopée de la France libre. Ils donnent d'autres clés de compréhension de l'organisation des réseaux et mouvements de résistance, de l'activité et des méthodes des « combattants de l'ombre » qui accompagnent la progressive renaissance de notre pays. En parcourant ces archives, on assiste, dans le même temps, aux tragédies de la répression, on tremble devant l'efficacité et la froide détermination des bourreaux, on s'émeut devant les actes d'engagement des Français libres et on s'indigne face au cynisme des délateurs et des traîtres. En un mot, on ressent cette histoire, faite de drames et de grandeur, vécue par des femmes et des hommes qui, tels Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Stéphane et Vivia Hessel ou Daniel Cordier s'engagèrent au service de leur pays et de la Liberté. Nous leur rendons aussi hommage à travers ces pages.

C'est une grande fierté de présenter ce numéro spécial des *Chemins de la mémoire*, résultat d'un travail collectif remarquable. Animé par la rédaction de la revue, il a bénéficié de l'accompagnement d'un solide comité scientifique composé de Sébastien Albertelli, Michel Blondan et Thomas Fontaine. Sur la base de documents inédits sélectionnés avec les équipes du SHD, une vingtaine d'historiens et d'archivistes, que je remercie tout particulièrement, ont ensuite accepté de rédiger des articles passionnants qui ouvrent de nouvelles perspectives historiographiques. Le défi éditorial consistait à mettre le document d'archive à l'honneur avant d'en confier l'analyse aux auteurs. Il fallait montrer aux lecteurs ce matériau brut, tantôt émouvant, tantôt terrifiant, qui révèle à chaque fois un aspect particulier de l'histoire de l'Occupation, de la collaboration et de la Résistance.

Ce travail a par ailleurs fortement mobilisé les services. Si l'animation du projet a été confiée à l'équipe de rédaction, la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le SHD, la mission communication du Secrétariat général pour l'administration ou encore le Service parisien de soutien de l'administration centrale, conscients de l'intérêt de cette démarche, ont tous répondu présent. Que chacun soit remercié pour son implication.

Cette publication répond ainsi pleinement à deux des missions confiées à la DMPA : fixer les grandes orientations de la politique des archives et promouvoir la politique publique de la mémoire des conflits contemporains. Car si le chercheur ne sait de l'histoire que ce que celle-ci veut bien lui révéler, alors les archives des services spéciaux s'apparentent par bien des aspects à une confidence du passé. Ces documents permettront sans aucun doute de découvrir, de mieux comprendre et expliquer de nombreux événements méconnus ou ignorés des historiens eux-mêmes.

Myriam ACHARI,

Directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives



© SHD

AVANT-PROPOS PIERRE LAUGEAY

CHEF DU SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Quotidiennement, des dizaines de personnes se pressent dans les salles de lecture du Service historique de la défense (SHD) pour y consulter des documents.

Enjeu patrimonial et citoyen, la mise à disposition des archives ne serait cependant pas possible sans le travail préalable de tri, de classement et de description permettant aux chercheurs et aux historiens d'accéder à l'ensemble des ressources documentaires conservées par le SHD. C'est en effet grâce à l'élaboration d'outils de recherche détaillés que de nouvelles sources sont mises en lumière, telles les archives des services spéciaux de la Seconde Guerre mondiale, versées en 1999 par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Conservées depuis cette date dans une salle souterraine du Château de Vincennes, ces archives, restées en l'état, attendaient d'être dévoilées. C'est chose faite aujourd'hui.

Depuis janvier 2013, une équipe d'archivistes du département des archives définitives du Centre historique des archives à Vincennes a entrepris le traitement de ce fonds de près de 500 mètres linéaires. Neuf instruments de recherche sont aujourd'hui mis à la disposition des chercheurs, décrivant aussi bien des synthèses de renseignement, des dossiers individuels d'agents que des archives allemandes saisies à la fin du conflit, soit déjà 200 mètres linéaires inventoriés.

Sans attendre le terme de cette entreprise de classement, prévu pour la fin de 2017, le SHD s'est associé pleinement au projet de ce hors-série des *Chemins de la mémoire* porté par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), qui offre la possibilité de faire connaître ces archives, pour la plupart inédites, mais également de valoriser et mettre en lumière le travail que mènent au quotidien et dans l'ombre les archivistes du service.

Il me reste enfin à émettre un vœu : que la lecture de ce numéro hors-série éveille la curiosité des chercheurs et historiens qui travaillent sur cette période à la fois glorieuse et sombre de notre histoire nationale et qu'ils soient nombreux à venir consulter les archives dans la salle de lecture Louis XIV, au Château de Vincennes.

Pierre LAUGEAY,
Chef du Service historique de la défense

PROVINCIALE
FRANCAISE
1943

BL/AA

AS/EJT.

FRANCE COMBATTANTE

E.M.P. du Général de GAULLE

B.C.R.A.

- "A/M" -

No. S. 2680/A/M.

TRESC

NOTE POUR M. LE LT.

J'ai l'honneur de vous de
qui vient de nous être réolans par NESTOR
recruter dans la région de CIERMONT-FER
le poste demandé dans le début de mars.
le mtior et NESTOR désirerait l'ombr
J'attends
la ma trois

1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ARCHIVES

Les archives des services spéciaux que conserve le Service historique de la défense forment un ensemble documentaire de près de 500 mètres linéaires. Ce fonds, longtemps méconnu mais qui s'ouvre largement depuis 2014, a connu une histoire mouvementée, qui l'a mené de Londres à Alger, puis à Paris, des caves de la « piscine » à celles du Château de Vincennes. Il témoigne de l'activité de plusieurs services de renseignement et de contre-espionnage entre 1930 et 1945. On y retrouve une partie des archives du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) de la France libre, celles des Travaux ruraux (TR) et du Bureau des menées antinationales (BMA) de Vichy ainsi que celles de la Direction de la sûreté militaire (DSM) et de la Direction générale des études et des recherches (DGER). Au total, près de 15 années d'activités secrètes. L'histoire de cet ensemble documentaire, ce qu'il révèle à la fois de l'activité et du positionnement des services producteurs mais aussi des événements auxquels ceux-ci ont fait face, constitue déjà un premier objet d'étude. Sauf indication contraire, les cotes citées sont celles d'archives conservées par le SHD, consultables en salle de lecture Louis XIV au Château de Vincennes.

1

LES SERVICES SPÉCIAUX
ET LEURS ARCHIVES

SHD

Longtemps connues sous l'appellation «fonds du Bureau central de renseignements et d'action», les archives des services spéciaux français de la Seconde Guerre mondiale sont arrivées au Château de Vincennes au terme de longues tribulations, passant de main en main, d'une rive à l'autre de la Manche ou de la Méditerranée. Versées définitivement au Service historique de l'armée de Terre par la Direction générale de la sécurité extérieure en décembre 1999, en cours de classement depuis 2013, ces archives étaient conservées en fait en dépôt dans un local sécurisé vincennois depuis plus longtemps.



PAGES 9, 10, 11, 12 & 13

Les locaux de conservation
des archives des services
spéciaux au Château
de Vincennes.

© SHD / Dominique Viola

DES ARCHIVES ATTENDUES

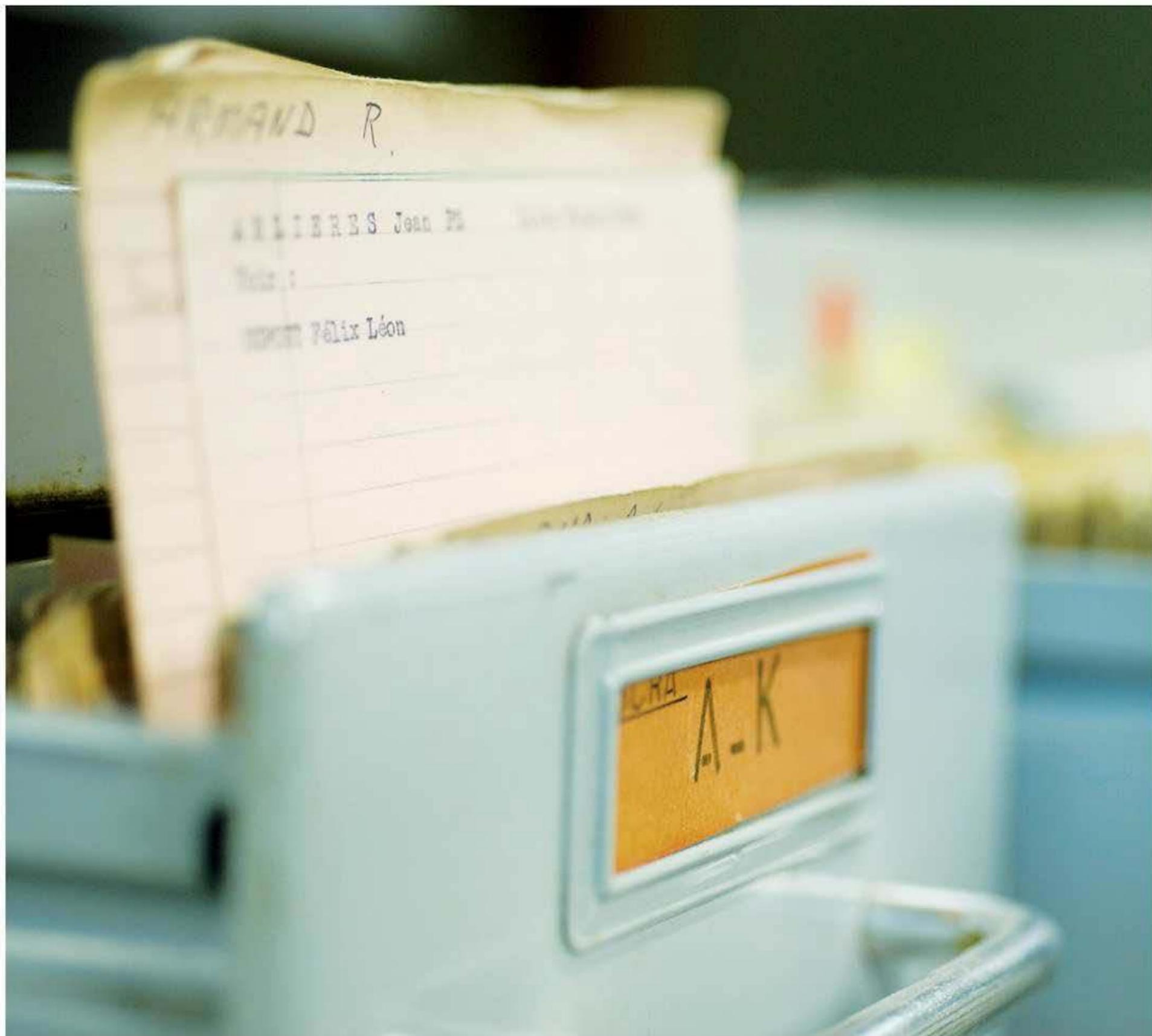
Si les premiers versements datent du milieu des années 1970, une partie importante de ces archives a été déposée au Château de Vincennes en septembre 1986, sur décision du ministre de la Défense de l'époque, André Giraud. Celle-ci faisait suite à la polémique déclenchée par les déclarations d'un ancien chef du Service de documentation et de contre-espionnage (SDECE), Alexandre de Marenches, publiées dans un livre d'entretiens avec la journaliste Christine Ockrent, intitulé *Dans le secret des princes*. Alexandre de Marenches y affirmait que le SDECE conservait des archives allemandes de la Seconde Guerre mondiale saisies par les services spéciaux français. Il indiquait surtout que certaines de ces archives faisaient mention de l'activité collaborationniste* de personnalités françaises considérées jusqu'alors comme de parfaits résistants. Cette information, relayée dans les médias, provoqua un certain émoi dans l'opinion, notamment chez ceux qui avaient combattu dans l'ombre contre l'occupant allemand.

Pour faire taire les rumeurs et dissiper le doute qu'avaient fait naître ces déclarations, le ministre de la Défense décida

de transférer ces archives au Service historique de l'armée de Terre (SHAT) et demanda à ce que la Commission nationale consultative de la Résistance* les examine. Quelques mois plus tard, ces archives déménagées du fort de Noisy-le-Sec au Château de Vincennes furent classées et inventoriées par les archivistes du SHAT, tout en restant sous la responsabilité des services de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) qui devaient pouvoir y accéder en tant que besoin pour y effectuer des recherches. En 1999, afin de se conformer à la circulaire du Premier ministre sur l'accès aux archives de la Seconde Guerre mondiale, tous les fonds datant de cette période étaient définitivement versés au SHAT.

UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE
RICHE ET DISPARATE

Cet ensemble documentaire représente aujourd'hui un total d'environ 500 mètres linéaires, auxquels il faut ajouter des fichiers papier conservés dans 13 meubles à tiroirs. Décrire ces fonds n'est pas chose aisée, tant est grande la diversité de leur provenance et des thématiques abordées. On peut cependant se risquer à une présentation synthétique de ces



fonds en prenant comme fil conducteur la zone géographique dans laquelle ils ont été constitués. Plusieurs lots peuvent ainsi être distingués.

Le premier est constitué par les archives produites à Londres par le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA)*, créé dès 1940 par André Devawrin, *alias* colonel Passy, sous le nom de 2^e bureau, sous l'autorité du général de Gaulle. Transférées en France après la guerre, ces archives sont, pour partie, versées aux Archives nationales et, pour le reste, conservées par les services spéciaux. S'il est difficile de comprendre comment s'est faite la répartition à cette époque, il est manifeste que les services spéciaux ont gardé une grande partie des archives relatives au contre-espionnage, l'ensemble des dossiers individuels, notamment ceux des agents appartenant aux Forces françaises combattantes (FFC), ainsi que les documents comptables et financiers.

Le second ensemble a été réuni à Alger. Il s'agit de la production de services de contre-espionnage qui se sont succédé en Afrique du Nord des années 1930 à 1944, dont ceux relevant de Vichy. On y trouve quelques archives antérieures à la Seconde Guerre

mondiale produites par la Section d'étude et d'Afrique (SEA), équivalent du Service de centralisation de renseignement (SCR) en métropole, des dossiers provenant des Bureaux des menées antinationales (BMA) et des Travaux ruraux (TR), actifs de 1940 à 1942, ainsi que l'ensemble de la documentation de la Direction de la sécurité militaire (DSM), créée en 1942 par le colonel Paillole. Ces fonds d'archives ont été, comme ceux de Londres, transférés à l'automne 1944 à Paris.

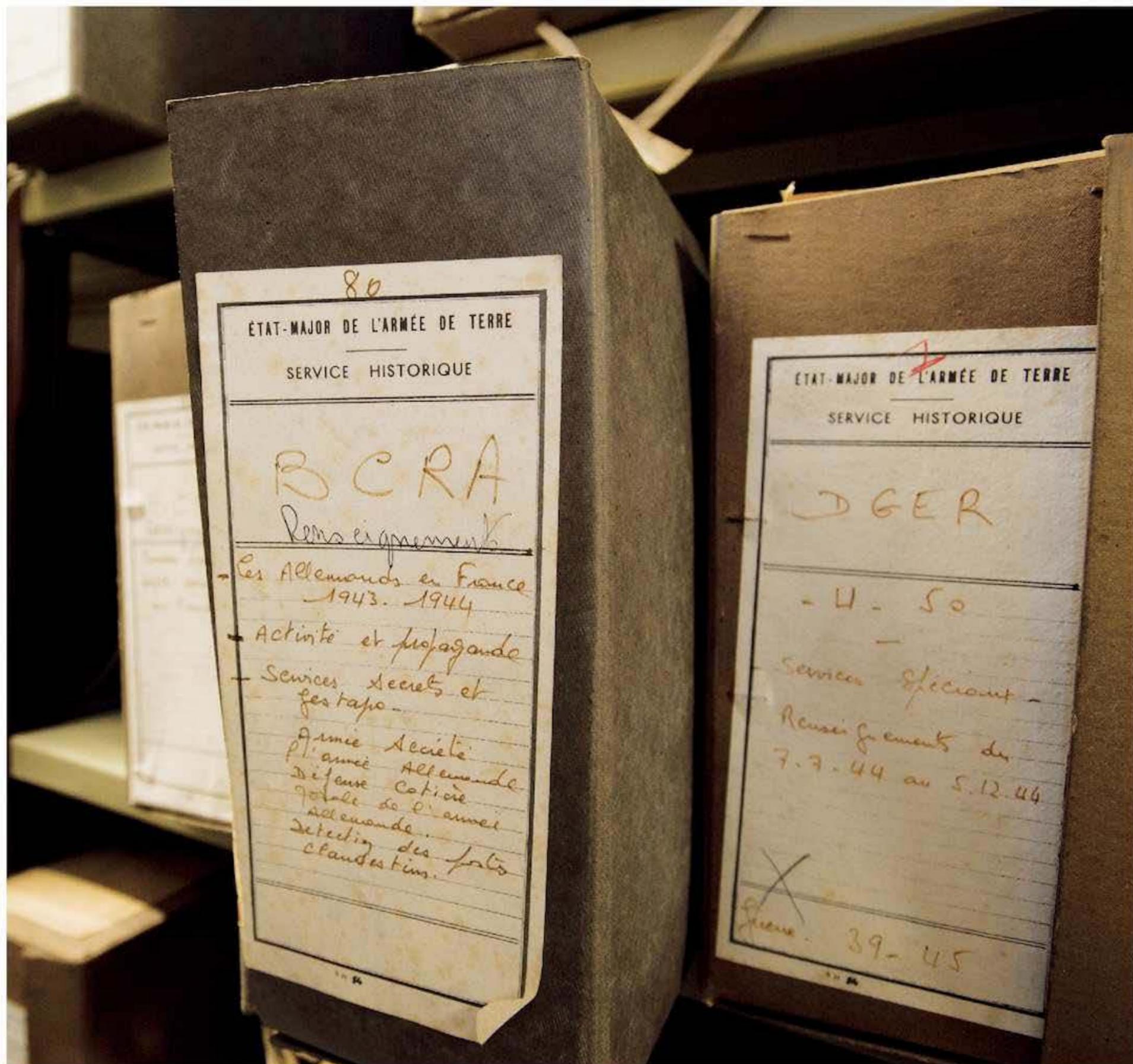
Le dernier ensemble regroupe les archives produites dans la capitale et les régions militaires françaises à partir d'août 1944 par la Direction générale des services spéciaux, qui succède aux services algérois et londoniens, et devient, en novembre 1944, la Direction générale des études et recherches (DGER). Ce service est notamment chargé à la Libération de lutter contre les actions ennemies et de rechercher collaborateurs et criminels de guerre. Il est composé d'un échelon central basé à Paris et d'antennes implantées dans les régions militaires et à l'étranger appelées Bureaux de sécurité militaire (ou Bureaux de documentation à partir de novembre 1944). Une partie de ces bureaux de documentation verseront plus tard leurs archives à la DGER. ***→

UN CLASSEMENT EN COURS

En décembre 1945, la DGER devient le Service de documentation et de contre-espionnage (SDECE) qui hérite ainsi des fonds constitués à Londres, Alger et Paris. Au fil des années, ces archives ont été reclassées et reconditionnées par le personnel du SDECE, faisant ainsi disparaître bien des indications sur leur provenance. *A contrario*, si certains documents ont été indexés et rendus accessibles par des fichiers manuels ou une base informatique, d'autres, pour n'avoir pas été exploités, n'ont jamais été inventoriés. Un récolement global des fonds opéré dans les années 2000, quelques instruments de recherche partiels ont malgré tout permis aux archivistes de Vincennes de s'orienter dans ces archives et d'opérer des recherches ponctuelles au profit des historiens. Ce n'est qu'en 2013 que la décision de classer cet ensemble a été prise. Le travail, actuellement en cours, est réalisé par quatre archivistes, assistés ponctuellement de vacataires ou de stagiaires, et a reçu en 2015 l'appui de l'Institut historique allemand, en partenariat avec l'université de Trèves et le Centre de recher-

che d'histoire quantitative de l'université de Caen. Le traitement de ces fonds n'est pas aisé car, pour la plupart d'entre eux, la cohérence originelle est perdue : ainsi, une grande partie a été intégrée dans une série documentaire continue, composée de plus de 700 000 pièces (série P), sans logique chronologique ou thématique. Les archivistes tentent donc de reconstituer les dossiers d'origine à partir des références portées sur les documents ou d'anciens inventaires qui permettent de retrouver le classement adopté initialement par les producteurs.

Aujourd'hui, sur près de 500 mètres linéaires, 200 environ sont classés et inventoriés. Au sein du cadre de classement des archives de la Guerre, une nouvelle sous-série (GR 28 P) a été créée. Les instruments de recherche des archives des services spéciaux de la Seconde Guerre mondiale sont accessibles en salle de lecture Louis XIV au Château de Vincennes et sur le site Internet du Service historique de la défense. L'entreprise de traitement se poursuit et pourrait être achevée à la fin 2017. ■





LES ARCHIVES DES SERVICES SPÉCIAUX (ÉTAT DU CLASSEMENT AU 01/12/2015)

■ GR 28 P 1

Archives du Commissariat national à l'Intérieur

Le fonds du Comité français de Libération nationale (CFLN) / Commissariat national à l'Intérieur* et Service courrier, documentation et diffusion couvre les années 1939 à 1946.

■ GR 28 P 2

Archives de la section du contre-espionnage du BCRA

Ces archives regroupent notamment les informations collectées par la section du contre-espionnage* du BCRA dans sa mission de recueil et de centralisation du renseignement.

■ GR 28 P 3

Dossiers généraux des réseaux

Fonds en cours de classement.

■ GR 28 P 4

Dossiers individuels des agents des réseaux

Fonds en cours de classement, seuls les dossiers individuels des agents des réseaux de renseignement sont accessibles.

■ GR 28 P 5

Collection des messages du BCRA

Ce fonds est composé quasi exclusivement des messages échangés entre le BCRA et ses agents en France.

■ GR 28 P 6

Archives des bureaux de documentation de la DGER

Ce fonds est constitué de dossiers, essentiellement nominatifs, résultant des enquêtes effectuées par les bureaux de sécurité militaire.

■ GR 28 P 7

Archives de la section spéciale Allemagne de la DGER (1934-1953)

Le fonds contient les archives de la section spéciale Allemagne (SSA), concernant principalement l'organisation et le personnel des services spéciaux allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

■ GR 28 P 8

Archives allemandes

Cette sous-série regroupe des collections d'archives allemandes saisies après la guerre en France ou en Allemagne.

■ GR 28 P 9

Dossiers de la direction des services de documentation de la DGER (1945)

Le fonds est composé de dossiers individuels produits par la direction des services de documentation de la DGER et les organismes qui l'ont précédé : le Bureau des menées antinationales (BMA) et la Direction de la sécurité militaire (DSM).

■ GR 28 P 10

Archives de l'établissement des travaux ruraux en Espagne de la DGER

Ce fonds est constitué des archives du service de contre-espionnage français en Espagne.

■ GR 28 P 11

Dossiers individuels des agents immatriculés à Londres

Ce fonds est composé de 18 000 dossiers classés par ordre alphabétique.

1

DES ARCHIVES DU BCRA AU LIVRE BLANC



Sébastien ALBERTELLI

Avant même la libération du territoire national, le besoin d'expliquer et de justifier l'action du BCRA se fait sentir. Fin 1944, cette tâche est confiée à Daniel Cordier, qui s'en acquitte dans des conditions parfois rocambolesques. Aidé par Vitia et Stéphane Hessel, il réalise bientôt l'importance de son travail : rédiger le *Livre blanc du Bureau central de renseignements et d'action*.

PAGE DE DROITE



Daniel Cordier.

© Collection Daniel Cordier

Les archives du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) sont exploitées à Paris dès l'automne 1944, avec deux objectifs bien différents : la Direction générale des études et recherches (DGER), héritière du BCRA, exploite les documents venus de Londres et d'Alger dans un but opérationnel et administratif ; mais l'idée surgit très vite de les utiliser aussi pour produire une histoire officielle du BCRA. Tout au long de la guerre, le service du colonel Passy (André Dewavrin) a en effet été accusé des pires crimes sans pouvoir s'expliquer. À la Libération, ces attaques s'intensifient et le général de Gaulle donne son accord pour qu'un *Livre blanc du BCRA* soit rédigé afin de défendre l'action de ses services secrets.

Un entretien accordé par Daniel Cordier (voir docs 1 et 2 p. 15-16) au Service historique de l'armée de Terre, le 26 janvier 1999, offre un récit inédit des conditions dans lesquelles une partie des archives du BCRA a été rapatriée à Paris pour être utilisée dans le cadre de ce projet. Parachuté en France en juillet 1942, Daniel Cordier avait rejoint les bureaux du BCRA à Londres, en mai 1944. Au cours de l'été suivant, il avait regagné Paris et s'était installé avec le service dans l'immeuble du 2 boulevard Suchet, dans le 16^e arrondissement. La DGER était alors toujours dirigée par Jacques Soustelle. C'est André Manuel, alors responsable des sections opérationnelles du service, qui confia à Daniel Cordier le soin de rédiger le *Livre blanc du BCRA*.

«Ça consistait en deux choses. Il fallait retrouver les archives du BCRA dont personne ne savait où elles étaient, les installer dans un local et puis faire un tri, d'abord pour illustrer le texte. Avec beaucoup de mal, j'ai réussi à me faire donner un local, qui était un assez beau local. Ce devait être une ancienne salle à manger. Je crois que c'était au 4^e étage. Il n'y avait pas de chaise. Il n'y avait pas de table. Il n'y avait rien.»

«VOUS ÊTES LE DÉFENSEUR DE L'HONNEUR DU BCRA»

«Il fallait trouver les archives. Finalement, je suis allé interroger des gens. Et on me dit : elles sont au Havre ou à Cherbourg, je ne me souviens plus très bien [NDLR : initialement prévu à Cherbourg, le déchargement a finalement eu lieu à Isigny-sur-Mer]. Elles sont sur le quai. Effectivement, elles étaient arrivées dans des paniers du déménagement d'Angleterre et avaient été mises sur un quai, simplement sous un hangar,

mais sans mur, sous un toit. Je m'organise pour trouver des camions. J'étais toujours tout seul. Je n'avais pas la moindre idée de ce que j'allais faire. Je ne savais pas ce que c'est un Livre blanc. Je ne savais pas ce que c'est une archive. Ça ne m'intéressait pas du tout. Mais c'est ça l'armée.»

«Comme je ne comprenais pas à quoi ça servait et à quoi on voulait en venir, Manuel m'avait dit : 'Vous savez, c'est très important, c'est une mission de confiance, parce que le BCRA est traîné dans la boue. Vous êtes le défenseur de l'honneur du BCRA'. Quand on était dans Paris, qu'on rencontrait des gens au restaurant, dans la rue ou n'importe où, il valait mieux ne pas dire qu'on était du BCRA.»

«UN DES MOMENTS LES PLUS NOIRS DE MA VIE»

«Un jour, la secrétaire de Manuel me dit : 'On vous cherche partout. Les archives sont en bas. Le camion est en bas'. C'était dans des espèces de paniers. Je m'installe dans la pièce. Il n'y avait rien. J'avais trouvé une chaise. C'est tout ce que j'avais. Ils arrivent avec leurs paniers. Je vois le premier qui arrive, se penche et renverse le panier par terre. Moi : 'Mais qu'est-ce que vous êtes en train de faire ? Je vous ai dit de poser le panier'. Lui : 'Ah mais non, le panier c'est à nous, etc.'»

“ Vous êtes le défenseur de l'honneur du BCRA. ”

Un spectacle... Je me dis : je vais être fusillé, je suis un homme perdu. J'arrive simplement à ce qu'il y ait des tas. Finalement, à la fin, ils ont tout mis au milieu et ça faisait une espèce de montagne qui dégoulinait. Je crois que c'est un des moments les plus noirs de ma vie. Je n'avais pas la moindre idée de ce qu'était une archive, mais en tout cas j'étais sûr que ce n'était pas comme ça que ça se faisait. Il y a une chose malheureusement que je n'ai jamais pu obtenir, c'est des classeurs. La France était un pays ruiné. Il n'y avait rien. Il n'y avait rien. Je ferme la porte et je m'aperçois qu'il n'y avait pas de serrure. Je vais partout demander une serrure. Je finis par trouver un bout de chaîne, un cadenas. Je remonte. Il y avait 3 ou 4 personnes dans la pièce en train de regarder. Ce n'était que le début. Parce que quand les gens, les amis, Schmidt, Fassin [NDLR : En fait, Raymond Fassin, dit Sif, est mort en déportation], les radios etc., ont su que je m'occupais de ça, les gens venaient me voir et puis les types partaient avec leur dossier. Je m'enfermais avec mon cadenas. ***→







2

Daniel Cordier.

© Musée de l'Ordre de la Libération

Je me suis mis à quatre pattes et j'ai commencé par un bout. Une fois que c'était un peu en tas, par blocs qui se trouvaient ensemble, c'était relativement homogène. Mais les tas n'étaient pas homogènes entre eux, c'est-à-dire qu'on passait du renseignement au contre-espionnage, à l'action, à la radio, etc. Tout était mélangé, mais par tas. Au fond, j'ai essayé de regrouper ces tas dans les coins.»

«J'AI FINI PAR TROUVER MOULIN»

«J'ai fini par trouver Moulin, les télégrammes, les rapports de Sif [Fassin], de Kim [Schmidt], de Pichard, les gens que je connaissais. Je retrouvais mes télégrammes. Je retrouvais des rapports que j'avais codés, etc. Ça a commencé à me remonter un peu le moral. Toute cette partie de l'action, petit à petit, je me suis retrouvé là-dedans, parce que ça, quand même, je connaissais bien la question parce que au fond ça avait vraiment commencé avec le secrétariat. Il y avait cinq ou six rapports de Moulin et puis trois ou quatre rapports des officiers avant mon arrivée. Point à la ligne. Et puis peut-être dix télégrammes. Je suis arrivé au bon moment. Tout ce que je trouvais comme document pour la zone sud et pour la zone nord, c'était ma partie, je connaissais.*

Très rapidement, j'ai compris que je n'étais pas capable d'écrire quoi que ce soit pour les archives du renseignement. Manuel m'a dit : 'Mme Hessel va s'occuper de la partie renseignement'. C'est comme ça que Vitia Hessel est venue me rejoindre. Avant sa mort, elle m'avait dit : 'Je ne suis pas venue te rejoindre avant le mois de décembre'. À Londres,

elle avait cherché à me rencontrer. Elle avait entendu parler de moi par Stéphane Hessel (voir doc. 3) que j'avais rencontré avant mon départ. C'était une femme merveilleuse. On passait notre vie ensemble. On allait prendre notre petit déjeuner chez Jacqueline Bouloche, qui était la sœur de Bouloche qui avait été un délégué militaire. Elle me parlait de choses que j'ignorais sur Londres parce qu'elle connaissait tout le monde avant l'arrivée des hordes sauvages de pétainistes. C'est là où j'ai appris à connaître non seulement les gens du BCRA mais le Commissariat à l'Intérieur. Elle m'aidait. Elle, elle avait une formation universitaire. Elle m'expliquait ce que c'était un Livre blanc, ce qu'il fallait faire, comment il fallait présenter ça.

Je ne savais pas ce qu'il fallait faire avec tous ces rapports, ces télégrammes. Elle m'a expliqué que ce qu'il fallait sortir, c'étaient les choses qui prouvaient l'action du BCRA pour aider la Résistance. Dans le renseignement c'est autre chose. Mais dans ma partie, il fallait trouver les preuves de l'action du BCRA pour organiser la Résistance, pour la financer et pour l'armer. J'ai commencé à lire tout ce que je trouvais une fois que j'ai eu classé par ordre chronologique. Quand je voyais quelque chose d'intéressant, je le sortais du dossier et je le mettais de côté. J'ai fait une rédaction pour raconter la mission de Moulin. J'ai fait ça dans cet esprit.

Tout cela a continué jusqu'au mois d'avril, jusqu'à la nomination de Passy comme directeur. C'est là où j'ai revu Passy.»

En avril 1945, Passy succède en effet à Jacques Soustelle à la tête de la DGER et demande à Daniel Cordier d'être son chef de cabinet. Quelques semaines plus tard, le 8 mai 1945, Stéphane Hessel revient de déportation. C'est un miracle. Il aidera sa femme et Daniel Cordier à rédiger le *Livre blanc*. Dans ses mémoires, il ne fait qu'une rapide mention à ce qu'il considère comme une «œuvre prématurée tant les archives sont encore dispersées» (Stéphane Hessel, *Danse avec le siècle*, Paris, Seuil, 1997, p. 100).

LE LIVRE BLANC DU BCRA, RÉDIGÉ MAIS JAMAIS PUBLIÉ

Enfin, les trois premières parties du *Livre blanc* sont effectivement présentées au général de Gaulle fin novembre 1945. Le chef du gouvernement donne alors son accord de principe pour qu'il soit publié chez Gallimard. Il désigne une commission, composée de Diethelm, Billotte et de Courcel, pour valider le texte. Mais sa démission, en janvier 1946, puis celle de Passy, quelques semaines plus tard, mettent un terme à ce projet éminemment politique.

Tombé dans l'oubli, le *Livre blanc du BCRA* a toutefois fourni une solide base documentaire au colonel Passy lorsque celui-ci, en 1946, s'est lancé dans la rédaction de ses mémoires avec, toujours, l'idée de défendre son bilan à la tête du BCRA pendant la guerre. Ces trois volumes de mémoires et les études historiques menées depuis sur le BCRA ont atténué l'intérêt d'un document rédigé dans l'urgence. Il a malgré tout été question à plusieurs reprises de le publier, notamment à partir des années 1990. Jusqu'ici sans succès. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Le témoignage oral de Daniel Cordier (GR 3 K 140) est consultable librement. Son dossier de résistant, conservé sous la cote GR 16 P 85797, et celui de Stéphane Hessel, coté GR 16 P 292899, sont communicables en salle de lecture. Le *Livre blanc du BCRA* est conservé aux Archives nationales sous les cotes 3AG2/1-3.



3

Stéphane Hessel, sans date.

© SHD



2

LES SERVICES SPÉCIAUX DANS LA GUERRE

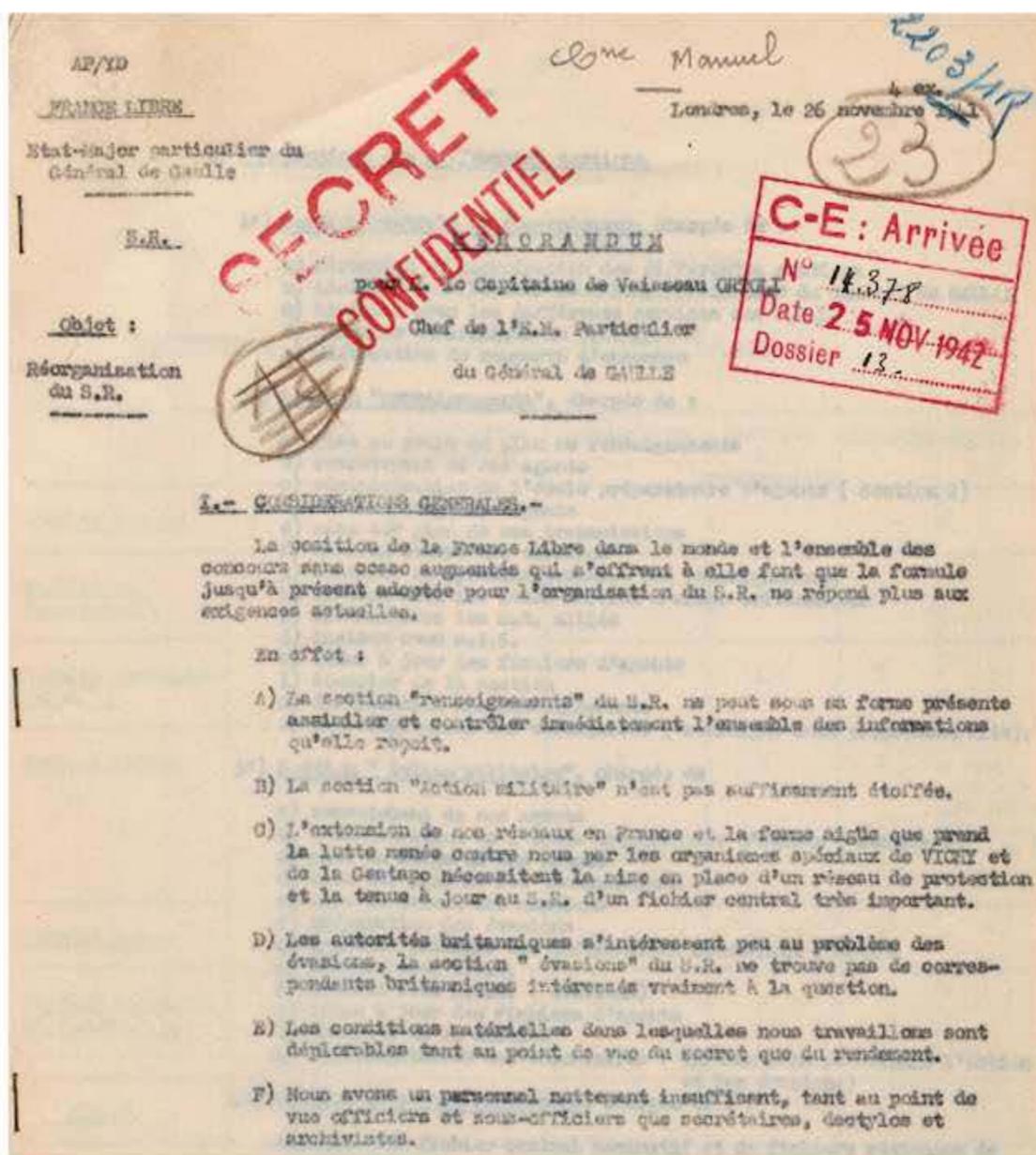
Les fonds conservés au Service historique de la défense permettent de mettre en lumière à la fois l'organisation et l'activité des services spéciaux, tant français qu'allemands, durant la Seconde Guerre mondiale. Outre des documents de base (textes officiels, organigrammes), des rapports d'activité et des comptes rendus de missions, le fonds est composé de documents dont la typologie rappelle les méthodes d'action et d'investigation des organismes de contre-espionnage (comptes rendus d'interrogatoires, relevés d'écoutes téléphoniques, documents interceptés). Il est aussi possible d'étudier les services spéciaux à travers les informations croisées qu'ils rassemblent les uns sur les autres. Les fonds contiennent ainsi de nombreuses informations sur les services allemands comme les dossiers de la section spéciale Allemagne de la Direction générale des études et des recherches (DGER) dont la mission était de reconstituer l'ordre de bataille de l'*Abwehr** et de la SIPO-SD*. Les services s'observaient, cherchaient à percer les secrets de leurs pratiques respectives, et si le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) étudiait ses adversaires, les services français faisaient aussi l'objet d'une attention vigilante de la part de leurs homologues allemands. En témoignent certains documents de l'occupant saisis à la fin de la guerre et amalgamés aux fonds.

2

LA FRANCE LIBRE. LE BCRA : LONDRES › ALGER › PARIS

Sébastien ALBERTELLI

Les services spéciaux de la France libre, entrés dans l'histoire sous le nom de Bureau central de renseignements et d'action (BCRA), sont créés à Londres, le 1^{er} juillet 1940. Cependant, il faudra encore de longs mois pour que les services du colonel Passy soient pleinement opérationnels. Progressivement, ils vont élargir le champ de leurs activités et apprendre à travailler avec les Britanniques.



DU 2^e BUREAU AU SR

Les services secrets de la France libre sont nés le 1^{er} juillet 1940 avec la nomination d'un jeune polytechnicien, capitaine du génie, André Dewavrin (voir doc. 2), bientôt connu sous le nom de Passy, à la tête du 2^e bureau de l'état-major du général de Gaulle. Tout est alors à créer à Londres et ce 2^e bureau est de fait un service de renseignement (SR), chargé de rechercher lui-même des renseignements en France. Officiellement dénommé «Service de Renseignement» en avril 1941, il collabore avec le *Secret Intelligence Service* (SIS) britannique, qui assure l'acheminement des agents à travers la Manche ou *via* l'Espagne et leur fournit les moyens de communiquer avec Londres, notamment par radio. Au-delà de l'adoption d'un nouveau nom en avril, le premier véritable changement survient en juin 1941 avec la création d'une nouvelle section - la section Action* - chargée de travailler avec un autre service secret britannique, le *Special Operations Executive* (SOE), créé en juillet 1940, pour assurer la liaison avec les habitants des territoires occupés décidés à entreprendre des actions subversives contre l'ennemi. Dès l'été 1941, le SR s'attache donc à nouer des contacts avec les groupes de résistants qui se développent en France.

DU SR AU BCRAM

La situation évolue au cours de l'automne 1941, ce qui conduit Passy à proposer une réorganisation assez profonde de son service et à le rebaptiser Bureau central de renseignements et d'action militaire (BCRAM). Pourtant, le mémorandum du 26 novembre mentionne l'acronyme BCRA, ignorant la présence de l'adjectif «militaire» (voir doc. 1).

Il s'agit tout d'abord de développer l'activité de la section Renseignement*, dirigée par son adjoint André Manuel (voir doc. 3 p. 21), dont les résultats contribuent largement à la crédibilité du service auprès des Britanniques.

Passy veut également étoffer la section Action*. De fait, Jean Moulin, arrivé à Londres en octobre, attend alors de repartir en France pour assurer la liaison avec trois importants mouvements de résistance de zone sud*. Son départ imminent laisse augurer un développement de l'action militaire clandestine. Il faudra toutefois attendre le mois de mars 1942 pour que la section Action soit réorganisée en profondeur : une section Action Études et Coordination (A/EC)*, bientôt confiée à Maurice Duclos (*Saint-Jacques*), élaborera les plans de sabotage que les organisations de résistance devront exécuter en appui du futur débarquement en France, ***→

1

Memorandum sur la réorganisation du SR à Londres, 26 novembre 1941.

© SHD

«Le BCRA*, écrivait son fondateur en 1947, a été une création spontanée qui, persévérant dans son être d'exception, a abouti à une création continue, s'adaptant sans relâche à des circonstances exceptionnelles variant et s'amplifiant chaque jour. Nain au berceau, très rapidement il est passé géant.»

Il y a des étapes majeures dans l'histoire de ce nain devenu géant. L'automne 1941 en est assurément une, dont témoigne ce mémorandum, adressé le 26 novembre 1941 par le commandant Passy, chef du service de renseignement (SR) de la France libre, au capitaine de vaisseau Ortoli, chef de l'état-major particulier (EMP) du général de Gaulle. La réorganisation de son service témoigne d'une ambition forte : concentrer au sein d'un même service toutes les activités clandestines pour mettre entre les mains du général de Gaulle une arme puissante.



Fiche N° 53451
 Commandant T.D.
 Grade: Colonel T.D.

NOM et PRÉNOMS: Dewavrin André Lucien

Promotions, affectations et mutations diverses:
 Ecole Polytechnique 1/10/22 - 1/10/24
 Ecole d'Artillerie de Vincennes de 1924 - 1/6/31
 6^e A.P. de Vincennes (Service mécanique) 1/6/31 - 1/3/38
 Service de l'Etat-Major de Vincennes de 1938 (Indépendant) 1/8/38 - 1/1/40
 1^{er} B.C. de Vincennes de 1938 à 1/1/40
 Appointé chef de service de l'Etat-Major de Vincennes de 1/1/40 à 1/1/40
 Ecole de guerre de Vincennes de 1/1/40 à 22/6/40
 Bureau d'Etat-Major de Vincennes de 22/6/40 à 25/12/40
 Bureau d'Etat-Major de Vincennes de 25/12/40 à 25/12/40

Citations, témoignages de satisfaction et décorations:
 Citation à l'Ordre de la D.L.C. du 5/6/1940 - Croix de guerre des Armées (Ref: 500000000)
 Croix de la Libération - Décret du 23/5/43 (Ref: 500000000)

Appréciation:

Empreintes digitales



Le 25/9/1940
 (Signature de l'interessé)



GR 16 P 152 153

NOM et PRÉNOMS: Dewavrin André Lucien

Adresse de la famille: 68 rue de Valenciennes - Paris 10^e

Situation de famille: Marié - 2 enfants

Langues vivantes: Français - Allemand

Appétits spéciales: Aucun

Degré d'instruction et diplômes universitaires: Brevet de Licence

Profession civile: Aucune

Fiche N° 53451
 Grade: Colonel T.D.

Spécialité militaire: Général - Etats-Majors

C.M.G. II
 9 juin 1943

Pièces d'identité produites:
 Militaires: Carte d'identité d'officier 2^e classe n° 24197
 Civiles: Aucune

Le Député de Vincennes d'indiquer, à l'occasion de la déclaration de l'intéressé

2 Fiche d'engagement d'André Dewavrin. © SHD

Fiche N° 53390
 Capitaine T.D.
 Grade: Capitaine T.D.

NOM et PRÉNOMS: Manuel André

Promotions, affectations et mutations diverses:
 sous-lieutenant du 51-5-1933
 lieutenant du 10-5-1937
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1937 à 1940
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1940 à 1943
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1943 à 1945
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1945 à 1947
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1947 à 1949
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1949 à 1951
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1951 à 1953
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1953 à 1955
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1955 à 1957
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1957 à 1959
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1959 à 1961
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1961 à 1963
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1963 à 1965
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1965 à 1967
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1967 à 1969
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1969 à 1971
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1971 à 1973
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1973 à 1975
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1975 à 1977
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1977 à 1979
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1979 à 1981
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1981 à 1983
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1983 à 1985
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1985 à 1987
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1987 à 1989
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1989 à 1991
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1991 à 1993
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1993 à 1995
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1995 à 1997
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1997 à 1999
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 1999 à 2001
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2001 à 2003
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2003 à 2005
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2005 à 2007
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2007 à 2009
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2009 à 2011
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2011 à 2013
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2013 à 2015
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2015 à 2017
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2017 à 2019
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2019 à 2021
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2021 à 2023
 affecté au 2^e B.P. de Vincennes de 2023 à 2025

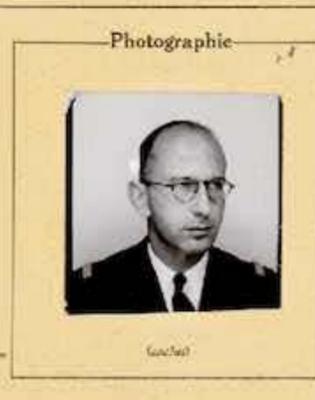
Citations, témoignages de satisfaction et décorations:
 Citation à l'Ordre des Forces Françaises Libres: Officier d'un rare dévouement et d'un grand courage, a accompli une mission périlleuse en territoire occupé par l'ennemi et a, de ce fait, développé la contribution de la France Combattante à la cause alliée. N'a pas hésité à courir de grands risques personnels pour que sa mission ait un rendement maximum (Ref 1924/CAB du 17/2/43) Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec Palme de Vermeil. - (2406)

Appréciation:

Empreintes digitales



Le 25/9/1940
 (Signature de l'interessé)



GR 16 P 152 153

NOM et PRÉNOMS: Manuel André

Adresse de la famille: 14 rue de Valenciennes - Paris 10^e

Situation de famille: Marié - 2 enfants

Langues vivantes: Français - Allemand

Appétits spéciales: Aucun

Degré d'instruction et diplômes universitaires: Brevet de Licence

Profession civile: Aucune

Fiche N° 53390
 Grade: Capitaine T.D.

Spécialité militaire: Général - Etats-Majors

C.M.G. II
 9 juin 1943

Pièces d'identité produites:
 Militaires: Carte d'identité d'officier 2^e classe n° 24197
 Civiles: Aucune

Le Député de Vincennes d'indiquer, à l'occasion de la déclaration de l'intéressé

Signalement:
 taille: 1m70
 yeux: bruns
 cheveux: noirs
 front: dégagé
 nez: droit
 menton: rond
 visage: ovale
 aspect général:
 signes particuliers:

3 Fiche d'engagement d'André Manuel. © SHD

Voir fiche BROSSOLETTE Pierre

Fiche No. 54901
Grade: Chef de Bataillon T.D.

NOM et PRÉNOMS: BOURGAT Pierre

Promotions, affectations et mutations diverses: Promu à titre définitif au grade de chef de ba...
Lettre pour ancien rang & mention accordée en date du 23.9.42 (avis n° 2.575 B.M.J. 2.11.6 du 15.10.42) - E.M.P.C.R. n° 2.575 B.M.J. 2.11.6 du 15.10.42 - et sans mut. 6695/1 E.M.P.C.R. du 23.9.42 - B.C. A.R. (C. A. 1942. E.M.J. 1.11.42)

Pénalités et condamnations:

Citations, témoignages de satisfaction et décorations: Citation sans T.F.S. au 1^{er} de la libération - devient compagnon de la libération. Médaille d'argent à la libération au cours des plus importantes & périlleuses missions qui lui furent confiées d'un dévouement exemplaire au service de la FRANCE (avis n° 2.30 du 17.10.42)

Appréciation:

Empreintes digitales (index)

Photographic

A. Bourgat le 23.9.42
Vignettes de l'histoire
Bourgat.

signes particuliers:

aspect général:

visage:

mention:

nez:

front:

cheveux:

yeux:

taille: 1m 69

Signalement

Grade: Chef de Bataillon

Fiche No. 54901

NOMS: BOURGAT Pierre

Grade: Capitaine

Spécialité militaire:

Paris

ou bureau de recrutement:

25-6-03

française:

la Légion: 1^{er} division 1941
1^{er} au 23.9.42
23.9.1942
1^{er} 9/15 T.D.E.

Pièces d'identité pro...

Militaires: A la Section RICHIER

Civiles: R. A. 1942

(à décoller de place et coller, après la mention "sans déclarations de l'intéressé")

Autre individuel.

4

Fiches d'engagement de Pierre Brossolette.

© SHD

tandis qu'une section Action Missions (A/M)*, confiée à Raymond Lagier (*Bienvenue*), s'occupera de la liaison opérationnelle avec le SOE pour assurer le recrutement des agents, leur formation, leur envoi en France et le suivi de leur travail sur le terrain. À l'automne 1941, Passy veut en outre mettre l'accent sur les évasions (section E*) et créer une nouvelle section dédiée au contre-espionnage (CE*). Il apparaît en effet urgent d'assurer une meilleure sécurité aux agents et aux organisations en France contre l'action des services répressifs de l'occupant et de Vichy. Or un spécialiste du contre-espionnage vient d'arriver à Londres : Roger Warin (*Wybot*) s'est évadé de France où il servait dans les services de contre-espionnage de Vichy, le Bureau des menées antinationales (voir p. 24-27). Il mettra sur pied et dirigera jusqu'en octobre 1942 la section CE, chargée notamment d'interroger tous les volontaires de la France libre et d'alimenter un vaste fichier des personnes hostiles ou sympathisantes en France.

L'organisation du SR est effectivement remaniée, d'abord de façon transitoire le 22 décembre, puis de façon définitive le 17 janvier 1942. Le service est finalement rebaptisé BCRA : le «M» souligne qu'il concentre désormais toutes les activités militaires clandestines en France. Cependant, de Gaulle a imposé une séparation stricte avec les missions politiques dont l'organisation est confiée au Commissariat national à l'Intérieur (CNI).

DU BCRA AU BCRA

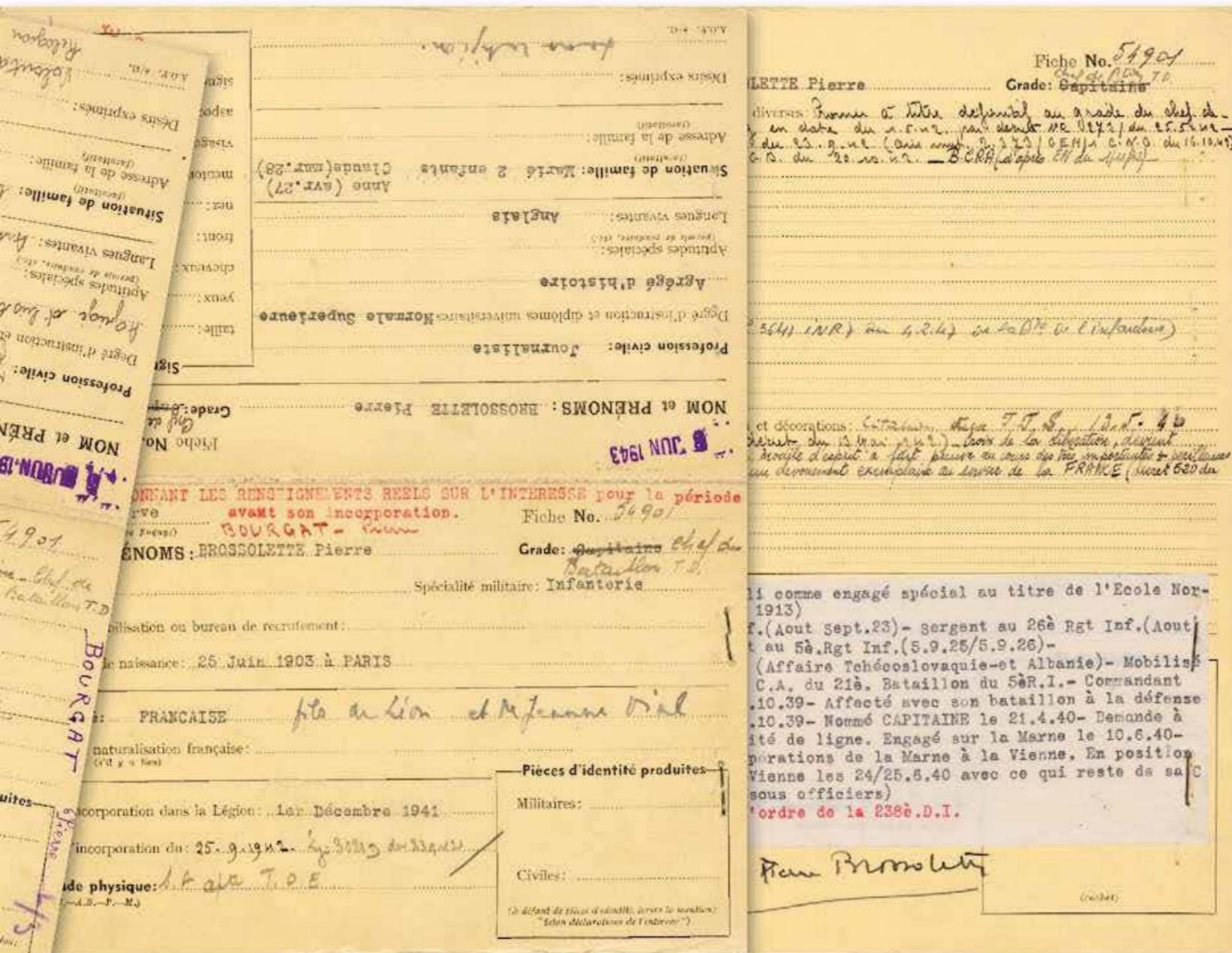
Il faudra plusieurs mois pour que le chef de la France libre prenne acte de l'échec de cette organisation : à partir de juin 1942, le BCRA - le «M» disparaît donc - est chargé de toutes les missions clandestines en France. En théorie, il agit en pur service d'exécution pour appliquer les ordres militaires du

colonel Billotte, chef de l'EMP, et les directives politiques d'André Philip, nommé à la tête du CNI après avoir été exfiltré de France. En pratique, le BCRA élabore les plans militaires qu'il est ensuite chargé de mettre lui-même en œuvre en France et ses principaux dirigeants - Passy, André Manuel et Pierre Brossolette (voir doc. 4) - participent largement à l'élaboration de la politique suivie en France.

Réorganisé sur ces bases, le BCRA connaît une certaine stabilité pendant un an, même si les réorganisations internes de moindre ampleur sont quasi permanentes. En mars 1942, le service s'était installé dans de nouveaux locaux, au 10, *Duke Street*. Ses effectifs, à Londres comme en France, restent modestes en 1942 mais connaissent ensuite une forte croissance : il emploie à Londres 23 personnes en novembre 1941, 77 en juillet 1942, 119 en février 1943 et 421 début 1944 ; la section R* envoie en France 18 agents en 1941, 26 en 1942, 55 en 1943 et 70 en 1944 avant le débarquement ; la section Action* en envoie entre 200 et 250 avant le débarquement en Normandie, avec, là aussi, une nette augmentation à partir du deuxième semestre 1943 et, plus encore, en 1944.

L'INÉVITABLE FUSION

En novembre 1942, lorsque survient le débarquement en Afrique du Nord, le BCRA ne dispose plus vraiment de contacts sur ce territoire d'où les services alliés se sont appliqués à le tenir écarté. À la rivalité qui s'installe entre le général de Gaulle et le général Giraud s'ajoute celle qui oppose leurs services secrets. Rien d'étonnant dès lors que ces services constituent le seul canal par lequel les deux prétendants à la direction de l'effort de guerre français conservent le contact avec le pays. Le BCRA voit d'un très mauvais œil l'arrivée d'officiers ayant servi Vichy, qui revendiquent la



direction du travail clandestin en vertu de ce qu'ils considéraient comme leur supériorité technique. La compétition fait rage en France, où le cœur de certaines organisations balance entre les généraux de Gaulle et Giraud, et à Alger, où le BCRA installe, en mars 1943, une petite antenne sous la direction d'André Pélabon.

En définitive, le départ du général de Gaulle, de Billotte et de Philip, qui quittent Londres pour Alger fin mai 1943, et la création du Comité français de la libération nationale (CFLN) font basculer le centre de décision vers la ville blanche. Une fusion des services secrets est inévitable pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale en France. Elle sera douloureuse, lente, échelonnée dans le temps et finalement bien imparfaite. Après une première tentative en octobre 1943 sous la direction du général Cochet, les services secrets du général Giraud et ceux du général de Gaulle fusionnent en novembre au sein d'une Direction générale des services spéciaux (DGSS) confiée à Jacques Soustelle, un gaulliste historique. La présence aux postes clés de Passy, Manuel et Pélabon atteste que les gaullistes conservent la main mais, aux échelons inférieurs, les hommes issus de la France libre sont submergés par un flot d'officiers venus de France et d'Afrique du Nord, souvent militaires d'active, qui ne partagent pas le même parcours.

LA FIN DU BCRA ?

En toute rigueur, le BCRA disparaît avec la naissance de la DGSS. Dans les faits, les services secrets opérant depuis l'extérieur du pays restent très souvent désignés par ce nom. Une tendance accentuée par le fait que les deux principales bases de la DGSS, à Londres et à Alger, sont baptisées respectivement BCRAL et BCRAA*. L'action en France reste pour l'essentiel pilotée depuis Londres, siège historique du

BCRA : c'est là que s'effectue la liaison avec les services et autorités britanniques, c'est là aussi que sont installées les centrales de transmissions clandestines et c'est de là que partent les avions qui acheminent en France argent, cadres, instructions et armement.

Toutefois, le BCRA est progressivement ramené, sinon à des dimensions plus modestes, du moins à un statut plus proche de celui d'un exécutant. Dans le domaine politique, Emmanuel d'Astier succède à Philip à la tête du CNI en novembre 1943 et s'emploie, au prix de très vives tensions avec Passy, à regagner une liberté d'action sur laquelle le BCRA avait largement empiété. Dans le domaine militaire, sitôt le débarquement effectué en Normandie, les instructions adressées à la Résistance n'émanent plus des services secrets mais d'un état-major des Forces françaises de l'intérieur* (EMFFI) confié au héros de Bir-Hakeim, le général Koenig.

Au cours de l'été 1944, les cadres londoniens et algérois regagnent Paris. La guerre n'est toutefois pas finie : elle continue à l'est de la France et en Allemagne, ainsi qu'en Indochine. Les services secrets y auront leur part. Ils seront bientôt connus sous le nom de Direction générale des études et recherches (DGER), mais pour beaucoup, ils resteront «le BCRA» : manière, pour les uns de rattacher ces services aux heures de gloire de la France libre, pour les autres de faire le lien entre les critiques qui ont accablé le BCRA au cours des années précédentes et celles que suscite à son tour la DGER. ■

POUR EN SAVOIR PLUS
Les archives du BCRA sont classées dans différentes sous-séries (GR 28 P 2, GR 28 P 4, GR 28 P 5).

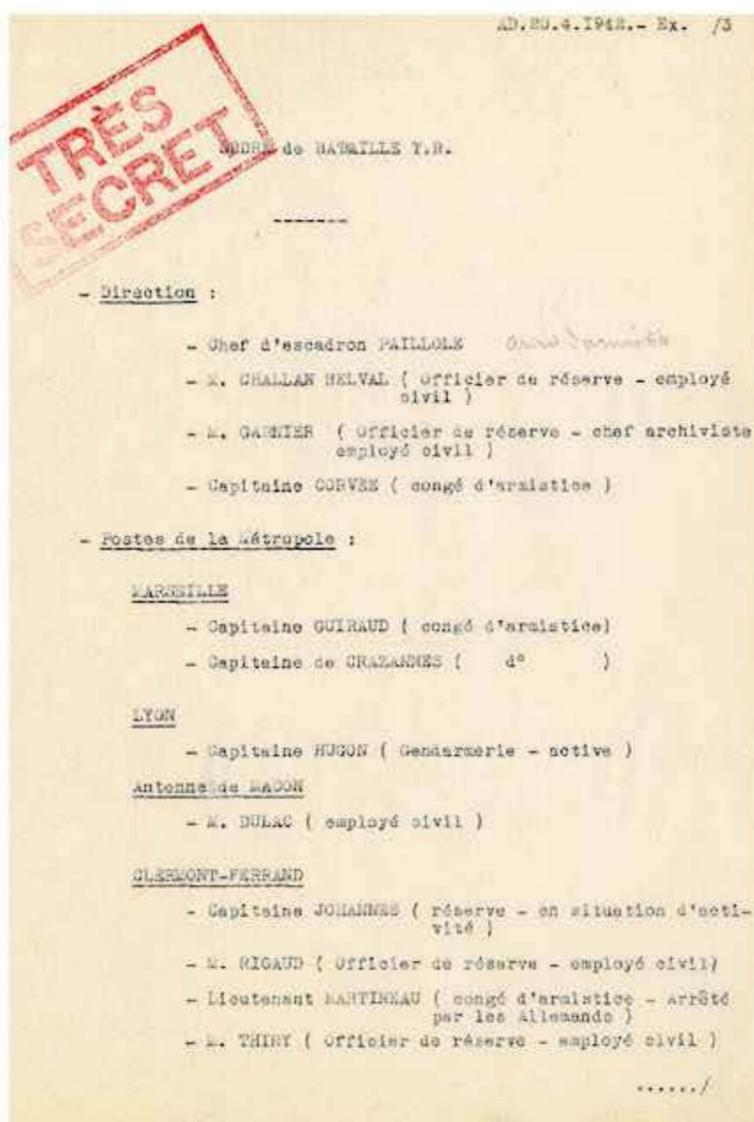
2

LES SERVICES SECRETS DE VICHY



Claude d'ABZAC-EPEZY

Un film récent, *Imitation Game*, a rappelé le rôle essentiel du décryptage d'Enigma dans la victoire des Alliés. Mais sait-on que les services secrets français ont recruté Hans Thilo Schmidt dès 1931 ? Cet espion allemand sera à l'origine des premières informations sur la machine à crypter les messages secrets. Sans cette source de renseignement, il n'aurait probablement pas été possible de reconstituer la machine ni de découvrir son fonctionnement.



LES SERVICES SECRETS, PRÉROGATIVES CIVILES OU MILITAIRES ?

Pour comprendre ce rôle, il faut revenir sur l'histoire des services secrets militaires. Ces derniers incluent les services de recherche de renseignements militaires (SR) et la répression de l'espionnage, mais ils n'intègrent pas l'exploitation du renseignement qui est effectuée à chaque échelon de l'organisation des états-majors par des «2^{es} bureaux»*. En France, le scandale de l'affaire Dreyfus (1894) a conduit à restreindre les prérogatives de l'armée en matière de contre-espionnage : à partir de 1899, celui-ci est confié au ministère de l'Intérieur en temps de paix. Lors de la Première Guerre mondiale, le contre-espionnage militaire est reconstitué sous la forme d'une section de centralisation du renseignement (SCR) dépendant du ministère de la Guerre. En 1919, la mission de répression du contre-espionnage retourne au ministère de l'Intérieur, mais les militaires conservent une SCR réduite, habilitée seulement à rassembler des informations mais non à poursuivre les suspects. Des milliers de dossiers sont ainsi constitués pendant l'entre-deux-guerres, dossiers personnels sur des étrangers, des Français suspects ou volontaires pour livrer des informations, mais aussi sur des organisations politiques ou des entreprises.

Dès le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les militaires récupèrent leurs prérogatives dans la répression de l'espionnage. Tous les services spéciaux militaires (le SR Guerre dirigé par le colonel Rivet avec une division aéronautique, le SR Marine, la SCR) sont alors rassemblés dans des bureaux de l'état-major nommés 5^e bureau*. Dans chaque circonscription militaire et auprès des grandes unités sont installés des bureaux de centralisation du renseignement (BCR), avec à leur tête, un officier de sécurité militaire (officier SM) ayant autorité sur les forces de l'ordre civiles ; il peut demander au général commandant la circonscription de déférer les suspects devant les tribunaux militaires (voir docs 1 et 3 p. 24-26).

Lors de le débâcle, en juin 1940, les services spéciaux se replient avec toutes leurs archives vers le sud de la France. Dans la perspective d'une dissolution prochaine des 5^{es} bureaux, le colonel Louis Rivet, chef du 5^e bureau de l'état-major de la Guerre, rassemble ses officiers au séminaire de Bon-Encontre, près d'Agen, et projette d'organiser des services de renseignement camouflés. Les clauses de l'armistice autorisent en effet les 2^{es} bureaux qui exploitent le renseignement, mais pas la recherche du renseignement contre l'Axe et ses alliés.

L'espion allemand, Hans Thilo Schmidt, a continué à livrer des secrets à ses officiers traitants français jusqu'en 1943. C'est en effet un organisme dépendant de l'État français dirigé par le maréchal Pétain qui a continué à «traiter» un des espions dont l'action a certainement contribué à la chute du III^e Reich. Ce simple constat donne la mesure de la complexité d'une approche des services spéciaux de Vichy dont l'action anti-allemande a été soulignée après-guerre dans de nombreux ouvrages appuyés par une association d'anciens très active. Leur lecture accrédi-terait l'idée d'un double-jeu à Vichy. Pourtant, la redécouverte des archives de ces services donne une vision plus nuancée : leur action n'a pas été dirigée seulement contre l'Allemagne et l'Italie, mais bien aussi contre les gaulistes, les communistes et tous ceux qui pouvaient nuire à la politique du maréchal Pétain. À travers eux, l'armée a joué un rôle dans la surveillance des Français sous l'Occupation.



LA NAISSANCE DES SERVICES SECRETS DE VICHY

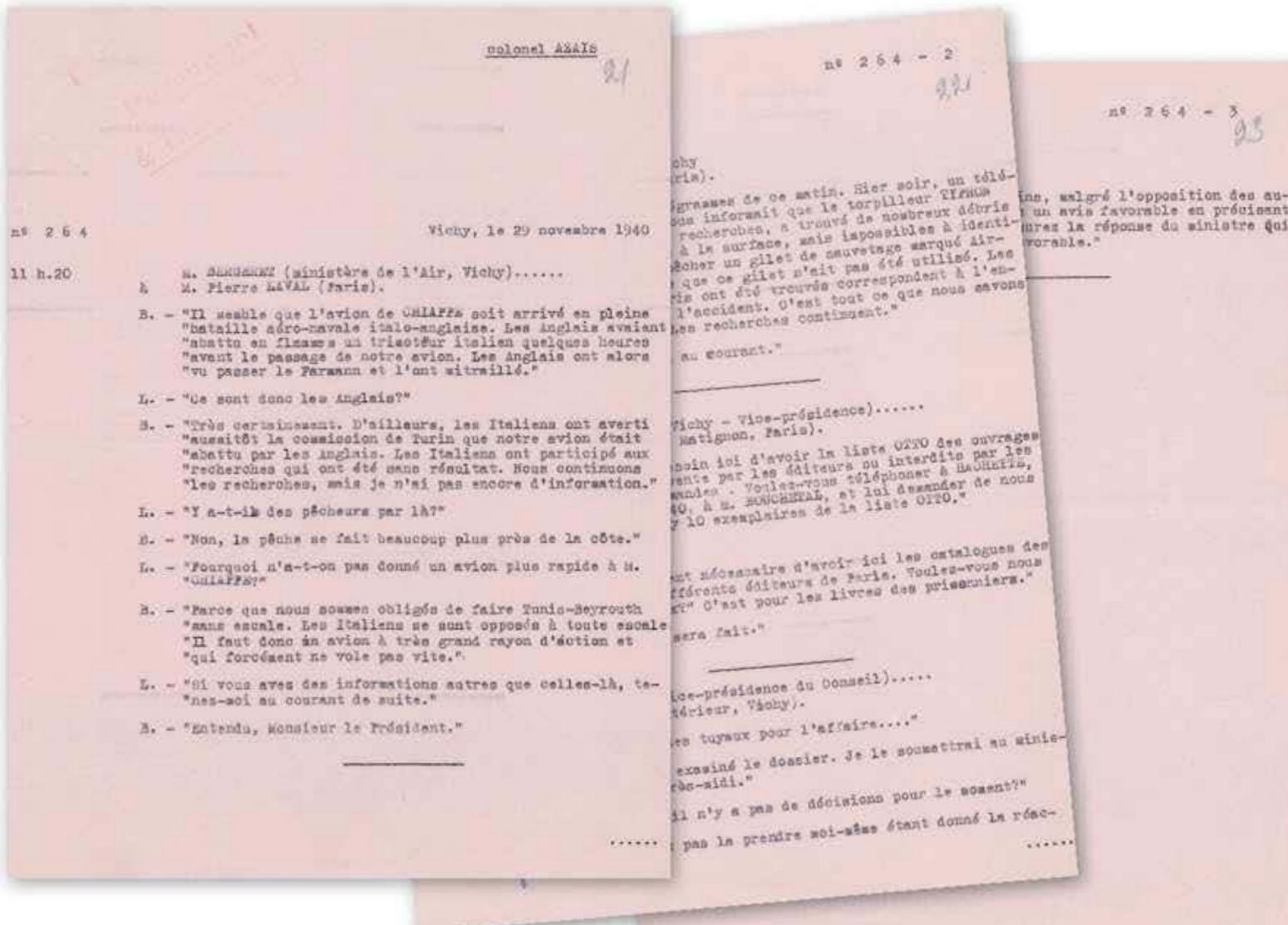
Ainsi naissent, en juillet 1940, des réseaux clandestins attachés officieusement aux 2^{es} bureaux de chaque armée. Le SR Guerre camouflé prend le nom de Kléber sous la direction du lieutenant-colonel Perruche. Son PC est à Vichy et à Royat sous la couverture d'un «Office du Retour à la Terre». La section aéronautique du SR Guerre devient un SR Air indépendant sous la direction du colonel Ronin dont le PC est à Cusset (Allier). Ces services maintiennent des liens avec l'Intelligence Service à Londres. Le SR Marine, sous la direction du capitaine de vaisseau Samson, est attaché au 2^e bureau de l'état-major de la Marine et se dote de sa propre section de contre-espionnage, qui deviendra en 1942 la Sécurité navale.

Cependant, les craintes de dissolution totale de l'armée se révèlent infondées. Les événements de Mers el-Kébir, puis de Dakar entraînent le maintien d'une armée sous l'autorité de Vichy dont les effectifs atteignent, au début de l'année 1942, 550 000 hommes dont 21 000 officiers, auxquels il faut ajouter

ou de leurs alliés, soit proscrite. La partie «offensive» du contre-espionnage - celle qui est chargée de la poursuite des espions allemands et italiens et de la collecte de renseignements contre l'Axe - est donc officiellement dissoute.

DE TRÈS DISCRETS SERVICES SECRETS

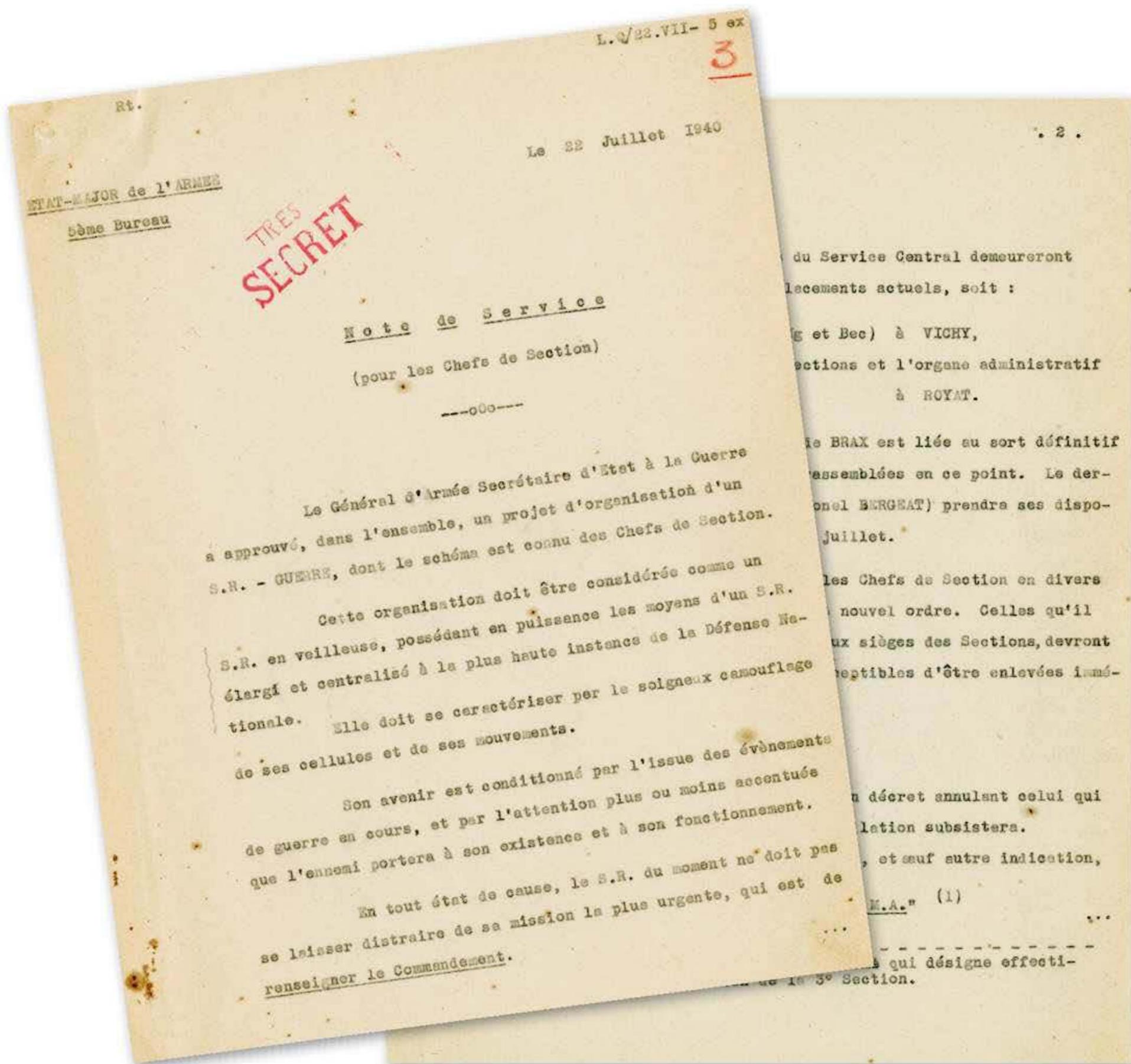
Elle survit en se dissimulant sous la couverture d'un organisme dépendant du ministère de l'Agriculture : la société des Travaux ruraux (TR). Organisés en une quinzaine de postes, dont deux à l'étranger, et dirigés par un service surnommé «la Centrale» ou «Cambronne», situé à Marseille, Villa Éole, sous la direction du commandant Paul Paillole, les TR poursuivent la lutte contre les services spéciaux de l'Axe et centralisent les renseignements venant d'agents, d'honorables correspondants (HC) ou d'agents doubles (agents W). C'est ainsi qu'ils continuent à recevoir des renseignements venant d'agents comme Hans Thilo Schmidt. Il existe donc une double structure de contre-espionnage militaire, l'une camouflée, l'autre officielle. Dans chaque circonscription militaire, les officiers SM délivrent aux policiers des demandes d'enquêtes et soumettent



2
Compte rendu d'écoute téléphonique de Jean Bergeret, secrétaire d'État à l'aviation avec Pierre Laval, président du Conseil, 29 novembre 1940.
© SHD

les jeunes des Chantiers de la jeunesse*. Les services de contre-espionnage militaires sont donc maintenus, perpétuant la situation du temps de guerre. Seuls les noms changent : la section de centralisation du renseignement (SCR) devient service des menées antinationales (MA) et les BCR deviennent Bureaux des menées antinationales (BMA). L'organisation est identique. Dépendant du 2^e bureau de l'Armée, situé à Royat et dirigés par le lieutenant-colonel Guy d'Alès, ces bureaux ont pour mission «la protection du secret de défense nationale et la protection de l'armée contre les menées antinationales». Ils doivent donc lutter contre l'espionnage, les sabotages, les propagandes de tous bords, l'activité communiste, à l'intérieur des forces armées ainsi que dans les Chantiers de la jeunesse. Le service des Menées Antinationales (MA) est admis par les commissions d'armistice allemandes, à condition que toute activité hostile aux intérêts des armées allemandes, italiennes

les cas au général commandant la circonscription qui a le pouvoir de les déferer devant le tribunal militaire. Des agents à la solde de l'Allemagne et de l'Italie, mais aussi des gaullistes et des communistes font ainsi l'objet de ces enquêtes et de cette répression, via la justice militaire française. À plusieurs reprises, au gré des remaniements dans le gouvernement de Vichy, et tout particulièrement des luttes d'influence entre Darlan et Laval et leurs affidés, le service des menées antinationales est menacé de disparition ou sommé de cantonner son activité exclusivement à l'intérieur des forces armées. Dissous officiellement en mars 1942, il renaît presque immédiatement sous le nom de Service de Sécurité militaire (SSM) tout en maintenant les mêmes missions jusqu'à la dissolution de l'armée de l'armistice à la fin de l'année 1942. Loin de se cantonner à la simple protection de l'armée de l'armistice, l'action du service MA a une portée plus large



3 Note instituant le Bureau des menées antinationales, 22 juillet 1940. © SHD

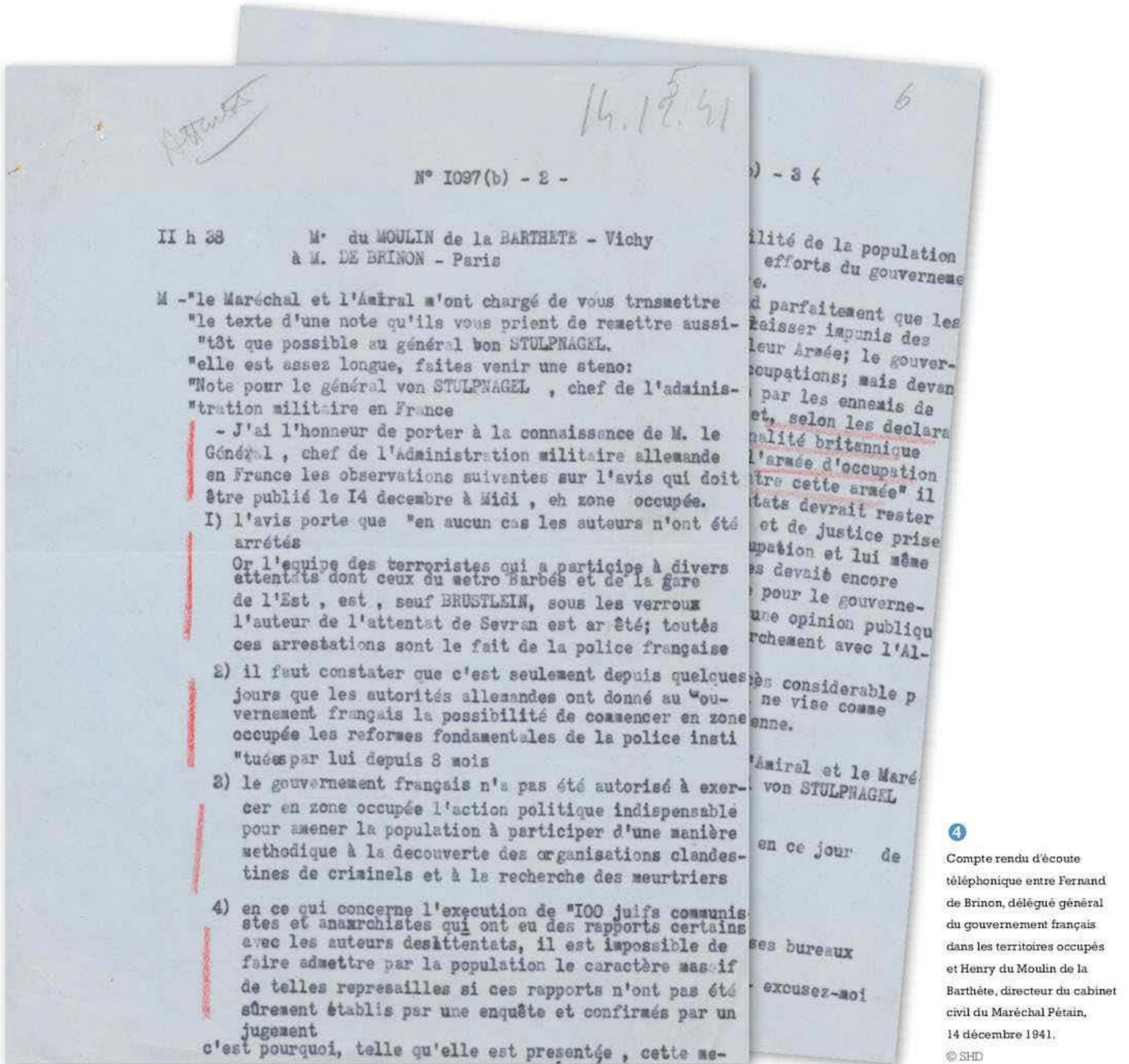
de surveillance du territoire et de l'activité politique en métropole, en Afrique du Nord et dans les colonies. Chaque bureau chargé du contre-espionnage au niveau de la division militaire doit en effet constituer trois fichiers : un fichier de localités où sont mentionnés «les chiffres de la population, ses caractéristiques (paysanne, ouvrière, etc. proportion d'étrangers, etc.[...], les foyers possibles de troubles, les manifestations constatées des activités antinationales (distribution de tracts, manifestations populaires, grèves, sabotages ou attentats, espionnage)» ; un fichier d'unités pour chacun des états-majors, corps ou services des forces armées, recensant toutes les informations concernant le recrutement, le moral, les points sensibles à défendre, l'activité de propagande gaulliste, communiste ou collaborationniste ; et enfin, des fiches individuelles, celles des informateurs et celles des «suspects et des douteux au point de vue national».

UN JEU TROUBLE

Mais le service MA-TR effectue aussi un travail de synthèse : tous les mois, un rapport de 150 à 200 pages est rédigé. Il fait

le point des activités des BMA et des TR, tient à jour la liste des arrestations et des condamnations des agents à la solde de l'étranger, le plus souvent travaillant pour le compte de l'Axe, mais également des gaullistes et des communistes, précise le montant total des trafics illicites avec l'occupant et prend le pouls de l'opinion publique.

Cette surveillance politique des Français n'épargne pas les plus hautes personnalités : grâce à l'exploitation des écoutes téléphoniques, l'état-major se tient informé de l'activité des ministres et des relations entre Paris et Vichy. En octobre 1941, au moment des exécutions d'otages consécutives aux attentats de Nantes et Bordeaux, les conversations du chef du cabinet civil du maréchal Pétain, Henri du Moulin de la Barthète, du ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu, ou encore de l'ambassadeur allemand Abetz sont interceptées et retranscrites (voir docs 2 et 4 p. 25-27). Le contre-espionnage militaire outrepassa largement les fonctions qui lui sont attribuées et peut constituer un véritable outil politique au service de l'état-major et des chefs militaires au gouvernement contre des ministres civils, mais également un moyen de répression



contre toute dissidence. En novembre 1942, au moment de l'invasion de la zone libre, une partie des agents de ces services spéciaux militaires parviennent à gagner l'Afrique du Nord où ils constituent, sous la direction des colonels Rivet, puis Ronin, les services secrets giraudistes qui fusionneront finalement avec le BCRA, en novembre 1943, pour former la Direction générale des services spéciaux (DGSS) avec à sa tête Jacques Soustelle.

DES ARCHIVES DISPUTÉES

En métropole, une véritable catastrophe a lieu en juin 1943 lorsque les services allemands mettent la main sur une vingtaine de tonnes d'archives des services secrets français dissimulées dans une pièce murée du Château de Lédénon, près de Nîmes. Après avoir fait l'objet d'un début d'exploitation par le Reichssicherheitshauptamt* et l'Abwehr* (voir p. 28-31), elles sont récupérées en 1945 par le service de renseignement de l'Armée rouge qui les exploite à son tour. La saisie de ces archives a-t-elle entraîné l'arrestation d'agents allemands antinazis travaillant secrètement pour la France ?

Ce n'est pas le cas pour Hans Thilo Schmidt qui a été arrêté en avril 1943, soit trois mois avant leur découverte. L'espion qui le premier informa sur Enigma n'a donc pas été livré par les documents français. D'autres peut-être l'ont été... seul un examen minutieux des 20 000 dossiers personnels de la sous-série GR7NN2 permettrait de le déterminer.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les archives des services secrets français saisies par les Allemands en 1943 puis récupérées par l'Armée rouge en 1945 font aujourd'hui partie de ce que l'on appelle les « fonds de Moscou ». L'ensemble a été restitué au Service historique de l'armée de Terre en 1994 et classé dans la sous-série GR 7 NN 2. Une partie seulement des 20 000 dossiers référencés dans cette sous-série concernent les services secrets de Vichy. L'essentiel des archives datent de l'entre-deux-guerres. L'inventaire GR 7 NN 2 est accessible à Vincennes. Ces archives sont consultables en salle de lecture.

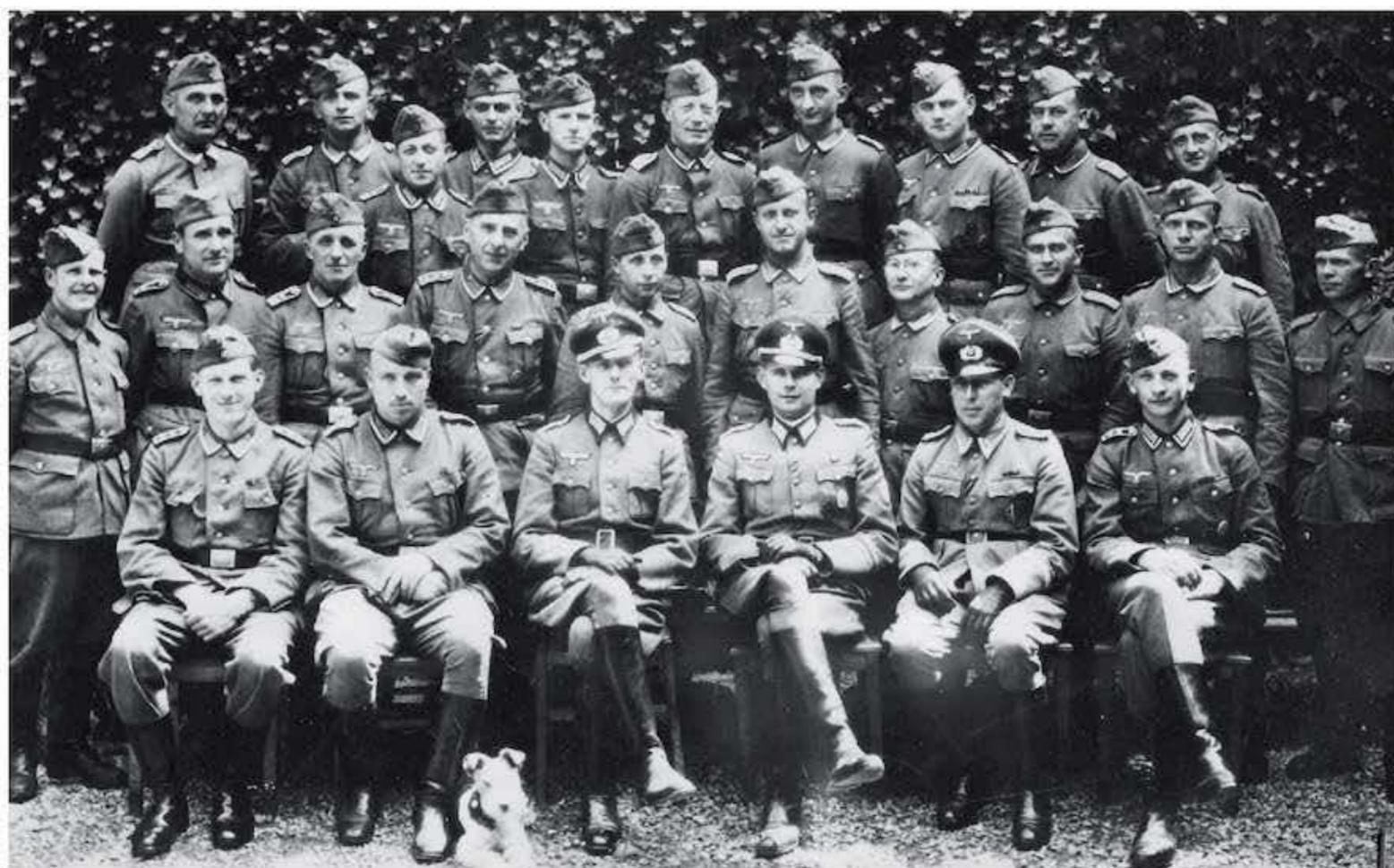
4
Compte rendu d'écoute téléphonique entre Fernand de Brinon, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés et Henry du Moulin de la Barthète, directeur du cabinet civil du Maréchal Pétain, 14 décembre 1941.
© SHD

2

LES SERVICES RÉPRESSIFS
ALLEMANDS EN FRANCE OCCUPÉE

Thomas FONTAINE

L'historien allemand Eberhard Jäckel rappelait dans son ouvrage pionnier, *La France dans l'Europe de Hitler*, cette conversation durant laquelle Pierre Laval, «un jour où un négociateur allemand lui faisait remarquer que le Reich était un État autoritaire, répondit avec beaucoup d'à-propos : 'Et combien d'autorités !'». Car il existait une multitude de services de répression allemands en France occupée. Leur organisation et prérogatives évoluèrent avec le temps.



1

Membres de
la Feldgendarmerie
d'Amiens photographiés
à Saint-Quentin
le 1^{er} mai 1943.

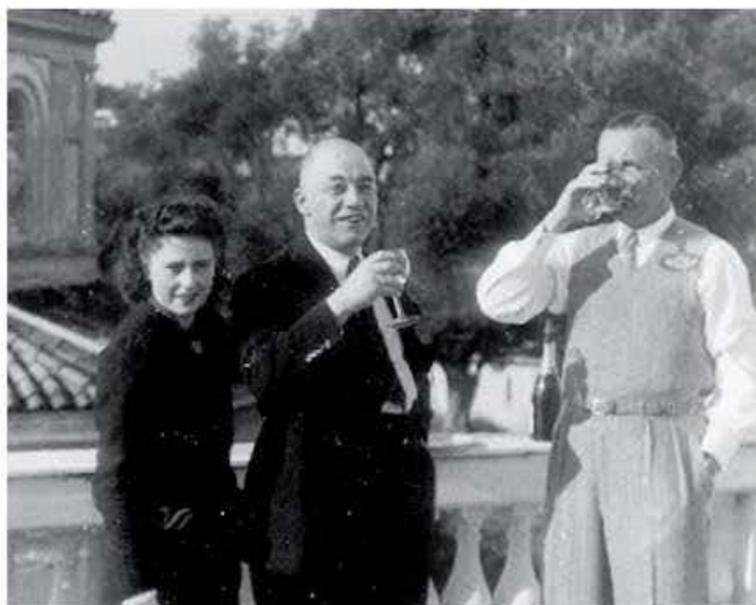
© SHD

Administration militaire, diplomates du ministère des affaires étrangères du Reich, services policiers nazis dépendant du RSHA (*Reichssicherheitshauptamt*, l'Office central de sécurité du Reich)* et agents du contre-espionnage allemand agissent simultanément en France occupée, de 1940 à 1944, et se partagent les responsabilités. Présentons les services répressifs et de contre-espionnage.

LES FORCES DE L'ORDRE DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE

C'est le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF) qui, depuis Paris, est chargé en 1940 de l'administration d'une «zone occupée»* couvrant les trois cinquièmes de la métropole. Jusqu'en juin 1942, sur le plan décisionnel et exécutif, le MBF, placé sous l'autorité de l'état-major de l'armée de terre (*Oberkommando des Heeres*, OKH) puis du Commandement suprême des forces armées (*Oberkommando der Wehrmacht*, OKW), y est l'acteur principal. Le maintien de l'ordre et la conduite de la répression lui reviennent.

Les principales forces de police de l'occupant, la *Feldgendarmerie* (voir doc. 1)* et la *Geheime Feldpolizei* (la GFP, la police secrète de campagne, voir doc. 4)*, mais aussi les troupes de sécurité, *Landeschützenbataillone* et *Sicherheitstruppen*, sont suivies par l'état-major de commandement (le *Kommandostab*) du MBF. C'est ce dernier qui a la responsabilité du maintien de l'ordre, du contre-espionnage, de la justice militaire et qui établit régulièrement des rapports de situation. La section Ic du *Kommandostab* suit les affaires politiques et toutes les activités dirigées contre la puissance occupante. C'est à elle qu'est rattaché le *Leitender Feldpolizeidirektor* (directeur en chef de la police militaire) qui commande les groupes GFP affectés au MBF. La section Ia s'occupe plus spécifiquement des questions de sécurité militaire, de la *Feldgendarmerie* ; sa sous-section Ia/Terr se chargeant de l'exécution des poursuites pénales et de la détention préventive. La section III, *Kriegsgerichtsabteilung* (section tribunal de guerre), suit et contrôle l'activité des tribunaux militaires (*Feldkriegsgerichte*). Mais l'état-major administratif du MBF, *Verwaltungsstab*, joue également un rôle essentiel en matière de sécurité, et surtout sa section



2

Friedrich Dernbach (au centre), chef de l'*Abwehr* d'Angers dès 1940. En poste à Lyon en 1943-1944.

© SHD



3

Membres de la SIPO-SD de Draguignan, sans date.

© SHD

administrative dirigée jusqu'en juin 1942 par Werner Best, un nazi de la première heure. Son groupe « police » (V2 pol) est chargé d'élaborer les directives, décrets et ordonnances et contrôle les forces de l'ordre françaises.

Dans ce dispositif, les hommes de la *Feldgendarmarie*, aux tâches multiples (contrôle de la circulation, des papiers, des forces de l'ordre françaises, etc.), sont les plus nombreux : sans doute 6 000 fin 1941. Les troupes de sécurité (*Landeschützenbataillone* et *Sicherheitsgruppen*) doivent avant tout surveiller les points sensibles, les principales infrastructures de communication, les camps d'internement allemands.

Mais c'est la GFP qui est chargée des enquêtes judiciaires importantes contre la Résistance. Ses hommes sont soit des policiers de métier, issus pour la plupart de la police criminelle, soit des hommes mobilisés et versés dans ces unités après une brève formation. Vingt groupes - composés chacun, à partir de février 1941, d'une centaine d'hommes - quadrillent la zone occupée, six se trouvant en région parisienne. Chaque unité est commandée par un *Feldpolizeidirektor*, assisté de deux ou trois *Feldpolizeikommissäre*, de cinq à sept *Sekretäre* et de deux *Sonderführer* (qui sont souvent des interprètes). À leur service, une vingtaine de dactylos et ordonnances, autant de chauffeurs. Les policiers proprement dits n'étaient pas plus de 45.

Au total, l'effectif des fonctionnaires et des forces de police dédiés spécifiquement au maintien de l'ordre avoisine seulement les 21 000 personnes en mars 1942, dont une petite minorité d'officiers, si bien que le commandement militaire se plaint régulièrement de son manque de personnel.

L'ABWEHR

En amont de son travail, la GFP est guidée par l'*Abwehr**. Si cette antenne du service de renseignement allemand en France est officiellement rattachée à la section Ic du *Kommandostab*, elle relève toutefois directement de l'OKW pour ses missions d'espionnage. Sa section III est spécifiquement chargée des affaires de contre-espionnage et, sur le plan répressif, son rôle est crucial. Jusqu'à l'été 1942 au moins, l'*Abwehr* est l'acteur principal dans la lutte contre les premiers groupes de résistance. La GFP lui sert de bras armé.

L'*Abwehr* est sans doute le service allemand le moins bien connu, *a fortiori* les détails de son action en zone occupée. Elle se divise en trois sections. L'*Abteilung* I constitue le service de renseignements proprement dit, chargé de l'espionnage militaire, politique et économique. L'*Abteilung* II s'occupe des actions subversives (diffusion de fausses nouvelles, soutien aux tendances dissidentes chez l'ennemi, etc.), d'infiltration et de sabotage. L'*Abteilung* III est celle du contre-espionnage et de la sécurité militaire : ce sont des membres de cette section qui sont chargés, en France occupée, d'infiltrer et de faire tomber les groupes de résistance. La plus importante sous-section de cette *Abteilung* III est la III-F chargée de la recherche des agents ennemis et de la pénétration des services spéciaux adverses. Elle comprend un service de radiogoniométrie.

C'est le colonel Friedrich Rudolf, un officier brillant, ami de l'amiral Canaris, le chef de l'*Abwehr*, qui prend la tête du *Kommando* envoyé en France. ***→

DER MILITÄRBEFEHLSHABER IN FRANKREICH

Kommandostab
Leitender Feldpolizeidirektor
Tgb.Nr. I 51/40 g.

ARBEITSGEBIET

der im Bereich des Mil.Verw.
GFP. und saemtlicher sonst.
(Ausschl.)

Vorbemerkungen:

Die nachstehende Arbeitsgebietaufteilung der im Bereich des Chefs d. Mil. Verw. einzelnen GFP. Dienststellen.

Die den einzelnen Dienststellen zur zentralen Bearbeitung f. d. Bereich d.M.V. Beauftragten den vorstehenden Plan genauestens zu beachten um Fehlleitungen und Z...

Der Plan gibt ferner Auskunft ueber die gebietsmaessige Aufteilung der den einzelnen Chef der Mil. Verw. Frankreich vom 14.8.40 die Feld- Gendarmerie zustaeendig.

Gruppe GFP.	Leiter u. Vertreter	Anschrift u. Feldpost-Nr.	Fernruf	Oertlicher Zustaeendigungsbez.	ALLGEMEIN A) Leitender B) der im Ges...
Leitender FPD.	FPD. GREINER Vertreter: FPK. HOCHSPALBE FPK. RETZEK FPS. RUHE	Boulevard Raspail, 43 Hotel „Lutetia“	LIT. 4410 4510	Mil. Verw. Bez. Paris A. B. C und Bordeaux	Der leitend... ... des Militaer...
540	FPD. Dr. OEHME Vertr. FPK. LUCAS	Rue Blaise Desgoffe, 6 Hotel Victoria Palace Feldpost-Nr. 02979	LIT. 8040	Mil. Verw. Bez. Paris und Dep. Seine-et-Oise.	a) Abweh... Bekaeempfung denden Bestr...

4 Organigramme de la GFP, sans date. © SHD

Il arrive avec deux de ses collaborateurs de longue date : le colonel Arnold Garthe, qui va être nommé à la tête de l'Abt II en France et le lieutenant-colonel Reile, alors âgé de 54 ans, policier de métier, qui prend en charge la section III F. Dès 1940, ils commandent sans doute près de 200 agents.

Outre celui de Paris, trois postes (*Abwehrstelle*, *Ast*, qui peuvent se diviser en antennes, *Nebenstelle*, *Nest*) sont rapidement installés en zone occupée. Le premier est à Saint-Germain-en-Laye. Celui d'Angers, créé dès la fin juin 1940, est géré par le major Friedrich Dernbach (voir doc. 2). C'est lui qui, début 1941, arrête Honoré d'Estienne d'Orves. Le major Otto Ehinger implante un poste à Dijon dès la fin juillet 1940. Des antennes spécifiques sont également installées : par exemple à Besançon pour surveiller la frontière suisse, à Bordeaux pour assurer la sécurité de l'importante base sous-marine de la ville. Ces différents postes se servent de couvertures pour cacher leur implantation. L'antenne de Nantes était ainsi camouflée en une entreprise de travaux, celle de Bordeaux en un service comptable, celle de Tours en un service de transports européens. À partir de novembre 1942, après l'occupation de la zone sud, l'*Abwehr* y déploie des agents : l'expérimenté Dernbach travaille notamment à Lyon.

LA SIPO-SD

Au moment où les nazis prennent le pouvoir en 1933, chaque région allemande possède sa police, notamment pour le maintien de l'ordre quotidien. La *Geheime Staatspolizei* (la *Stapo* ou *Gestapo*, voir doc. 3), une véritable police «politique» cette fois, «secrète», fait d'abord son apparition en Prusse, à l'initiative d'Hermann Goering, un des chefs nazis. Progressivement, plusieurs *Länder* se dotent d'une *Gestapo*. En 1936, l'unification de toutes ces polices est réalisée sous la direction d'Heinrich Himmler, également chef des SS (*Schutzstaffeln*, «échelons de protection», la branche armée du parti nazi)*. La police d'État du Reich se divise dorénavant en deux grandes branches : l'*Ordnungspolizei* (l'*Orpo*, la police en uniforme pour le maintien de l'ordre quotidien dans les villes et villages) et la *Sicherheitspolizei* (la *Sipo*) qui se divise en une *Kriminalpolizei* (la *Kripo*, la police criminelle chargée des crimes de droit commun) une *Geheime Staatspolizei* (la *Stapo* ou *Gestapo*, la police politique). Cette dernière est chargée de réprimer les actes de haute trahison et d'espionnage, elle contrôle l'opinion publique et les activités politiques, surveille les frontières et s'occupe du suivi des dossiers des internés des camps de concentration.

NETSAUFTEILUNG

Geheim

**Bez. Paris eingesetzten Gruppen
igen polizeilichen Dienststellen.
(. Feldgend.)**

250 Ausfertigungen

100. Ausfertigung.

Stand : 15.10.1940

Bez. Paris eingesetzten GFP. Gruppen gibt einen genauen Ueberblick ueber die oertliche u. sachliche Zustaeendigkeit der
Paris zugewiesenen Spezialgebiete sind gleichfalls aus dem Plan ersichtlich. Es wird dringend gebeten, bei Zuweisung von
Ermittlungsvermoegenisse zu vermeiden.
einzelnen Gruppen zugewiesenen allgem. Aufgaben der GFP. Fuer die sogenannte kl. Kriminalitaet ist laut Befehl des Ob.d.H.-

Hauptaufgabe der GFP. der F.P.D. M.V. Bez. Paris ein- gesetzten Gruppen	Als Spezialgebiete mit Zuständigkeit für den gesamten Mil. Verw. Bez. Paris wurden zugewiesen :	Sonderaufträge
A den gegebenen Wei- sungen n. d. Richtlinien Befehlshaber in Frankreich.)		Verbindungsbeamter des Leitenden Feldpolizeidirek- tors zum Mil.-Befehlshaber Frankreich FPK. Klaus Hotel Majestic Fernr. : KLE 6800 Zimmer : Verbindungsbeamter des Leitenden Feldpolizeidirek- tors zum Mil.-Verw.-Bezirk Paris FPK. Robraide Chambre des Députés Fernr. : GUT 6081 Zimmer :
B pol. Aufgaben : volks- u. staatsgefuehr- ungen, insbesondere Soio-	Kunstschaetze, wissenschaftliche Organisationen Angele- genheiten des franz. Kolonialministeriums. Englaender- Aktionen.	

Mais, au sein du parti nazi, les SS possédaient aussi un service de sécurité, le SD, *Sicherheitsdienst**, chargé de collecter des renseignements sur leurs ennemis. En 1939, Himmler réunit l'essentiel des polices et ce SD au sein du *Reichssicherheits-hauptamt* (Office central de sécurité du Reich, RSHA)*. L'on parle à partir de cette date de la SIPO-SD, *Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst*, police de sûreté d'État et services de sécurité du parti nazi, placés sous les ordres de Reinhard Heydrich. La police d'ordre, l'Orpo, reste en dehors du RSHA. La SIPO-SD se signale vite par ses méthodes. Elle triomphe rapidement du droit, ou plutôt le phagocyte, car ses oripeaux demeurent pour légitimer les actions d'une police politique chargée d'appliquer les préceptes nazis et d'imposer un régime de terreur.

Heydrich dépêche ses hommes en France occupée dès l'invasion pour viser les ennemis du Reich : les communistes, les francs-maçons, les Juifs et les émigrés allemands opposants politiques. Du fait de cette mission, le petit détachement, dirigé par Helmut Knochen, est surtout composé d'hommes du SD.

En mars 1942, Hitler change de stratégie et confie la conduite de la répression à la SIPO-SD, dont les effectifs s'étoffent alors, en incorporant notamment des policiers de la GFP, sans

dépasser pour autant jamais plus de 3000 hommes. Un chef supérieur de la SS et de la police (*Höherer SS und Polizeiführer*, HSSPF), Karl Oberg, vient coiffer le nouveau dispositif. Knochen devient BdS (*Befehlshaber der Sipo und des SD*)*. Six sections principales structurent les actions menées : la section VI continue d'être l'antenne du renseignement, la V étant celle de la Kripo et de la répression des crimes de droit commun, alors que la IV - celle de la Gestapo - se divise en plusieurs sous-sections luttant contre le communisme (la IV A) ou la «résistance nationale» (la IV E). Après l'invasion de la zone sud, 17 régions dirigées par des *Kommandeur der SIPO-SD** quadrillent le territoire et déploient les sections du BdS.

L'ordre de repli n'est donné qu'à la mi-août 1944, mais de nouveaux détachements de la SIPO-SD se recomposent dans l'Est de la France jusqu'à l'automne, derrière la dernière ligne de front. Pour traquer jusqu'au bout la Résistance. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Les archives sur l'organisation et le personnel des services spéciaux allemands sont conservées dans la sous-série GR 28 P 7.





3

RÉSISTANTS ET AGENTS DE LA FRANCE LIBRE

En septembre 1944, la Direction générale des services spéciaux (DGSS) s'installe à Paris. Les archives, jusqu'alors conservées essentiellement à Londres et à Alger, sont rapatriées sur le territoire national. Une partie de cette documentation, ne présentant plus d'intérêt opérationnel ou administratif, est versée aux Archives nationales, une autre est conservée par les services spéciaux, héritiers du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Ces archives reflètent l'activité des réseaux et, plus globalement, celle des services de la France libre*. Elles sont composées de deux séries, comportant des milliers de dossiers individuels des agents du BCRA : la première, constituée à Londres, est classée par ordre alphabétique aux noms des agents ; la seconde, réalisée plus tard à Paris, contient des documents inventoriés par réseaux. Les fonds du BCRA renferment les comptes rendus des interrogatoires menés par la section du contre-espionnage. On y trouve également des collections de télégrammes et de câbles échangés avec les agents travaillant en France ainsi que l'ensemble des archives financières et comptables du BCRA.

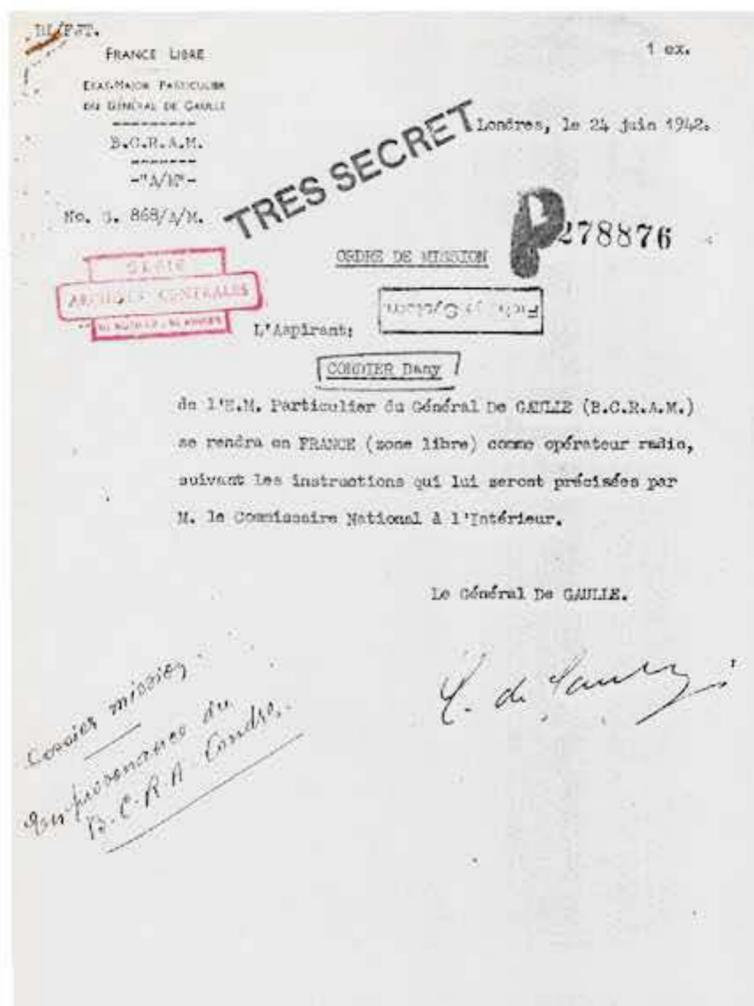
3

DANIEL CORDIER : «LE CHAPEAU VERT EST TOUJOURS VERT»



Sébastien ALBERTELLI

Pour un Français libre, rejoindre les rangs du Bureau central de renseignements et d'action, c'est donner la priorité à l'action clandestine en France. Les ordres de missions témoignent de la diversité des formes que cette action a revêtue. Les archives des services spéciaux conservées par le Service historique de la défense réservent encore des surprises, même pour Daniel Cordier, qui s'est pourtant acquis, dès les années 1980, une réputation méritée de découvreur d'archives.



UN PIANISTE

Cet ordre de mission, signé par le général de Gaulle, a été rédigé le 24 juin 1942 par Bruno Larat, de la section Action Missions (A/M)* du BCRA, qui devait être arrêté un an plus tard en même temps que Jean Moulin et qui est mort en déportation. Comme toujours, il s'agit d'un document très bref, qui valide le principe d'une mission sans entrer dans le détail : l'aspirant Daniel Cordier sera envoyé en zone non occupée* comme opérateur radio - on parle alors de pianistes* (voir p. 44-47) - pour le compte du Commissariat national à l'Intérieur (CNI).

D'emblée, le lecteur est frappé par l'utilisation du nom de Cordier, convaincu que les ordres de mission des services secrets sont rédigés sous un nom d'emprunt adopté à Londres. En fait, tel est bien le cas : le véritable nom du jeune agent est alors celui de son père, Bouyjou ; Cordier est le nom du second mari de sa mère, Charles Cordier. Les volontaires de la France libre* ayant la possibilité d'adopter un nom d'emprunt pour des raisons de sécurité, Daniel Bouyjou saisit cette opportunité de réaliser un vieux rêve et choisit d'adopter le nom de Cordier, nettement plus commun. Depuis 1946, son véritable nom est Daniel Bouyjou-Cordier.

L'ordre de mission n'est que la partie émergée d'un dossier de mission beaucoup plus complet présenté par le BCRA au chef de l'état-major particulier (EMP). Ainsi est-il précisé que la mission de l'opérateur Cordier sera, à la demande de Jean Moulin, d'assurer les transmissions du «Bureau Information-Propagande» qu'il a créé en zone sud* quelques semaines plus tôt pour alimenter la presse de la France libre en informations émanant des mouvements de résistance, et réciproquement. Il s'agit en réalité du Bureau d'information et de presse (BIP), dirigé par Georges Bidault, lui-même porteur de l'alias Bip. Quoi qu'il en soit, Daniel Cordier devient BipW, un nom de code qui combine l'acronyme BIP et le suffixe W, qui sert à désigner les opérateurs radio. La formation qu'il a reçue en Angleterre le rend, en outre, apte à organiser des opérations aériennes clandestines pour le compte de la Royal Air Force (RAF), notamment pour faire atterrir un Lysander dans quelque champ isolé.

Daniel Cordier est finalement parachuté non loin de Montluçon dans la nuit du 25 au 26 juillet 1942, en même temps que deux autres agents du BCRA. Tous trois sont reçus par un autre agent, Paul Schmidt, arrivé quelques semaines avant eux. Parmi les dispositions fixées avant son départ figure une phrase

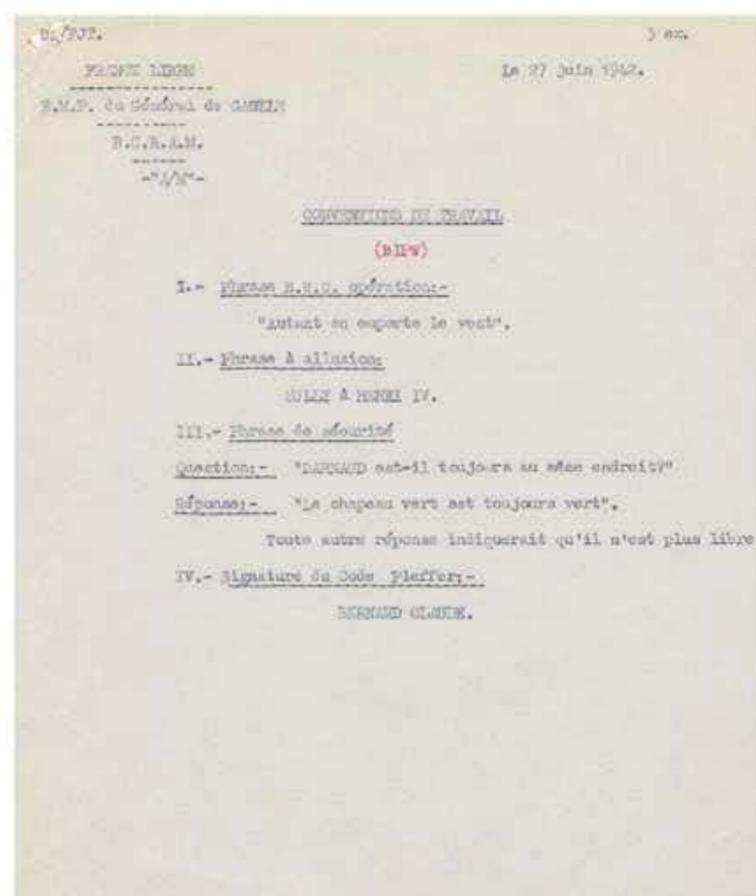
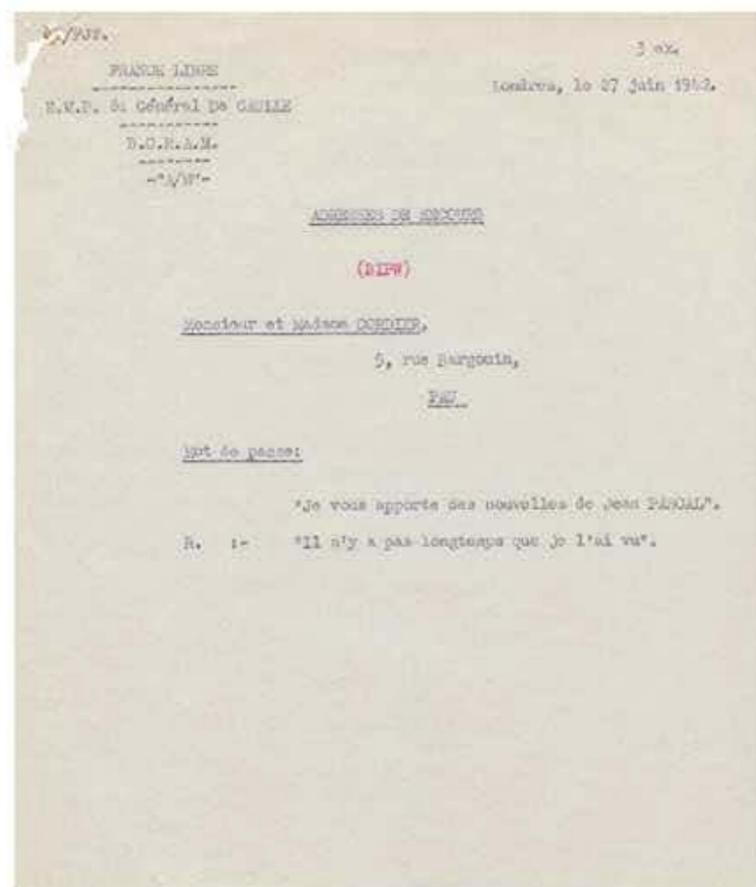
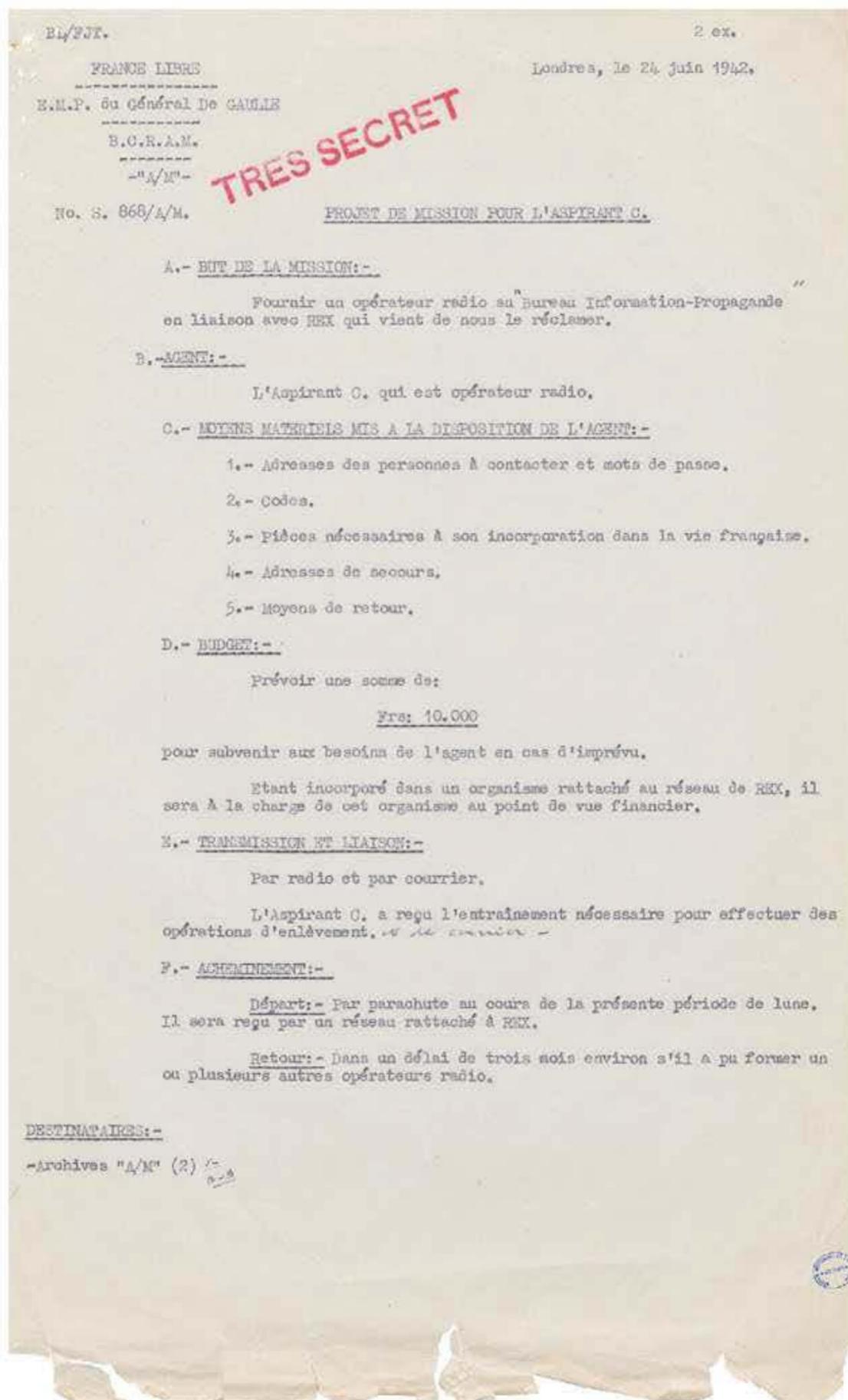
CI-CONTRE ET
PAGE DE DROITE



Ordre de mission
de l'aspirant Daniel Cordier,
24 juin 1942.

© SHD

À la fin des années 1970, lorsqu'il s'est lancé dans une recherche au long cours sur la vie et l'œuvre de Jean Moulin, Daniel Cordier a voulu utiliser autant que possible les traces documentaires plutôt que les témoignages. Il possédait lui-même beaucoup de documents, qu'il avait conservés au moment de quitter la Direction générale des études et recherches (DGER), où il avait été chargé du tri des archives et de la rédaction d'une partie du Livre blanc du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Son statut d'ancien secrétaire de Jean Moulin et de Compagnon de la Libération* lui avait en outre permis de bénéficier d'un accès privilégié à certains fonds inaccessibles aux autres chercheurs, notamment celui du BCRA conservé aux Archives nationales. Il a également sillonné la France à la découverte de dépôts d'archives méconnus. En somme, rien, semblait-il, ne pouvait lui avoir échappé. Et pourtant... et pourtant, jusque très récemment, Daniel Cordier ne connaissait pas son propre ordre de mission, dont aucune copie ne semble avoir été conservée ailleurs que dans les archives des services spéciaux, à Vincennes (voir doc. 1).



- «Le chapeau vert est toujours vert» - par laquelle il devra répondre si Londres lui pose la question : «Darnaud est-il toujours au même endroit ?» Toute autre réponse signifierait qu'il n'est plus libre.

ORDRES ET RÉALITÉS

Un ordre de mission n'est que le début d'une aventure dont les péripéties peuvent être bien éloignées de ce qui avait été prévu dans les bureaux de Londres. Le cas de Daniel Cordier en est le parfait exemple. Comme pour beaucoup de ses camarades de combat, il était ainsi prévu que BipW reviendrait en Angleterre «dans un délai de trois mois environ» s'il parvenait à former «un ou plusieurs opérateurs radio».

Jamais un tel délai n'a été respecté dans les faits. Daniel Cordier ne revint en définitive à Londres qu'en mai 1944... Surtout, la réalité de son travail en France n'a rien eu à voir avec le libellé de son ordre de mission. La faute à Jean Moulin, qui le retint

auprès de lui au lieu de le détacher auprès de Bip et qui lui confia le soin d'organiser son secrétariat plutôt que d'assurer ses transmissions avec Londres. C'est ainsi que Daniel Cordier monta le secrétariat de Jean Moulin, *alias Rex*, successivement en zone sud et en zone nord*... au grand désespoir du BCRA, qui manquait cruellement d'opérateurs radio et qui ne comprit pas comment *Rex* avait ainsi pu détourner de son rôle un agent qu'il avait fallu former pendant de longs mois.

POUR EN SAVOIR PLUS

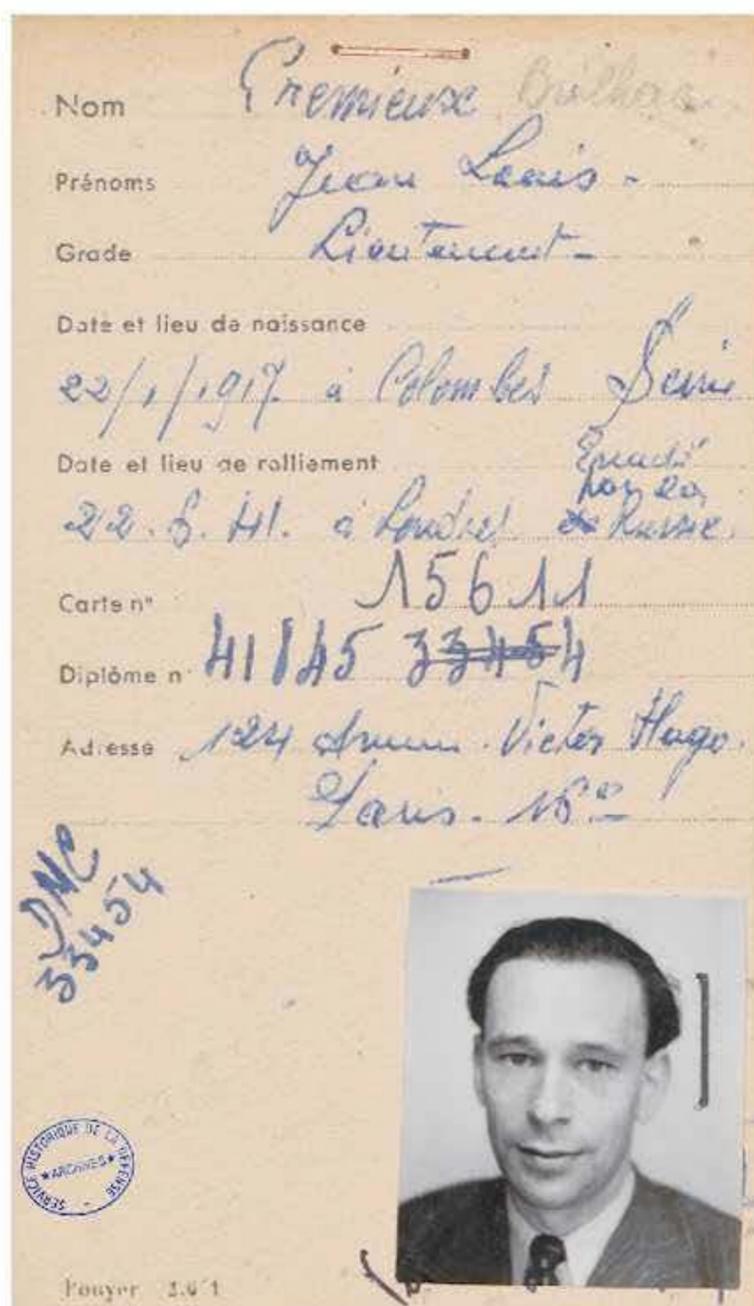
L'ordre de mission de Daniel Cordier est conservé dans les archives du BCRA et sera classé dans la sous-série GR 28 P 4 (dossiers des agents des réseaux). Son dossier individuel de résistant, conservé sous la cote GR 16 P 85797, est consultable en salle de lecture. Son témoignage oral (voir p. 14 à 17), conservé sous la cote GR 3 K1 40, est consultable librement.

3

JEAN-LOUIS CRÉMIEUX-BRILHAC : ITINÉRAIRE D'UN ENGAGEMENT

Baptiste LÉON

Dans une série d'entretiens accordés au Service historique de l'armée en 1998 et 1999, Jean-Louis Crémieux-Brilhac retraçait son parcours, depuis sa mobilisation jusqu'à son engagement dans les Forces françaises libres, à Londres, puis son action au sein du Commissariat national à l'Intérieur. Son témoignage éclaire la genèse de l'engagement d'un jeune homme, étudiant en histoire, que la déclaration de guerre de septembre 1939 ne surprit pas.



1
Attestation d'appartenance
aux FFC délivrée à Jean-Louis
Crémieux-Brilhac.
© SHD

UN JEUNE ENGAGÉ

Jean-Louis Crémieux-Brilhac (voir doc. 1) se dépeignait lui-même comme «très politisé, issu d'une famille de gauche elle-même assez politisée». Il précisait encore «j'avais été étudiant du Front populaire et assez engagé. Depuis l'âge de 14 ans, j'avais séjourné à maintes reprises en Allemagne où j'avais des amis socialistes». Élève-officier de réserve, Jean-Louis Crémieux-Brilhac est mobilisé le 16 septembre 1939. Admis à Saint-Cyr, il en sort avec le grade d'aspirant, puis est affecté au 47^e régiment d'infanterie, à Rennes. «Ce qui m'a tout de

même étonné, explique-t-il, c'est à la fois la parfaite et totale disponibilité de mes camarades étudiants prêts à être aspirants et à commander une section d'infanterie, et d'autre part leur peu d'esprit combatif et leur faible compréhension des enjeux généraux de la guerre.»

Son unité est affectée en mai 1940 sur la ligne Maginot, mais l'offensive allemande la contraint à reculer sur la Marne où il est fait prisonnier à la tête de sa section, le 11 juin. Se rappelant cette période, il expliquera que «[sa] guerre de 40 n'a pas été quelque chose d'éblouissant, mais plutôt de déprimant, très déprimant».

VAINCU MAIS INSOUMIS

Jean-Louis Crémieux-Brilhac est alors prisonnier de guerre en Poméranie dans l'Oflag II-D, où un incident l'impressionne vivement : le 22 ou le 23 juin, par une radio diffusant les bulletins d'information de la Wehrmacht : «On apprend que l'armistice a été signé avec l'Allemagne mais n'entrera en vigueur que lorsque un armistice aura été signé avec l'Italie. Et j'entends monter du groupe d'officiers qui m'entourent une espèce de cri de lamentation et d'horreur parce que ça retardait leur libération. Cette réaction à l'annonce d'un armistice qui n'était pas pour eux un deuil est probablement la première chose, s'accumulant à d'autres, qui m'a conduit à m'évader par la suite.»

Plus loin, il précise l'évolution de son état d'esprit dans les premières semaines de sa captivité : «On ne pensait pas, faute d'imagination ou de préparation mentale, qu'il y ait d'autres solutions que l'armistice. Et puis, c'était le maréchal qui l'avait décidé et on ne pouvait pas imaginer que Pétain ne soit pas le meilleur défenseur des intérêts français contre l'occupant, ça c'était acquis. Mais on a su très vite qu'il y avait un général de Gaulle (...). Très tôt il y a eu quelques individus qui ont été gaullistes. Mais à ce moment, être gaulliste tout en soutenant Pétain n'était pas du tout antagoniste. (...) Pour beaucoup, ils étaient de mèche : 'Pétain le bouclier et de Gaulle l'épée'. (...) Puis la bataille d'Angleterre - le fait que les Anglais aient tenu - a modifié l'état d'esprit et a fait comprendre que la guerre n'était pas gagnée par les Allemands, alors qu'au début l'accablement, le traumatisme étaient tels que l'on n'imaginait pas que les Allemands puissent perdre la guerre. L'énorme majorité pensait que c'était foutu. Mais dans l'été 1940, il est apparu clairement que la guerre durerait. Cela n'a pas empêché les prisonniers d'espérer leur libération prochaine, ils n'ont pas



cessé de l'espérer. (...) Pour ma part, bien que plutôt pacifiste, pas militariste, j'étais profondément gêné par cette espèce de soumission et d'acceptation de l'été 1940.»

LE CHOIX DE LA FRANCE LIBRE

La suite est plus connue et a été doublement relatée par Jean-Louis Crémieux-Brilhac : une première fois, à chaud, et dans un but de propagande, dans *Retour par l'URSS*, récits d'évasions paru en feuilleton dans *La Marseillaise* de Londres en 1942-1943 (puis édité sous forme de livre) ; une seconde fois dans *Prisonniers de la liberté : L'odyssée des 218 évadés par l'URSS, 1940-1941*, où le témoin se mue en historien. Cet ouvrage, édité en 2004, s'appuie, entre autres, sur les archives soviétiques. C'est le périple de ces évadés des camps allemands de prisonniers de guerre qui, après avoir cru recouvrer la liberté en traversant la frontière lituanienne, se retrouvent internés dans des camps soviétiques jusqu'à ce que le déclenchement de l'opération Barbarossa (22 juin 1941) ne change la donne : Staline décide alors d'élargir les prisonniers français dont 186, sur les 218, vont rallier les rangs de la France libre (voir doc. 2). L'arrivée de Jean-Louis Crémieux-Brilhac et de ses camarades en Angleterre ne passe pas inaperçue : «*Nous arrivons à Londres autour du 12 septembre 1941. Nous sommes reçus avec faste et émotion. Ça a été un petit*

événement parce que de Gaulle était en pleine crise (...) avec Churchill, crise dont il est finalement sorti triomphant. C'est seulement le 24 septembre qu'il l'a vraiment emporté en créant, selon son gré et dans les formes qu'il voulait, le Comité national français. Notre arrivée avec 14 officiers ou aspirants et Billotte chantant 'Pour combattre avec de Gaulle, souviens-toi, souviens-toi, qu'il faut s'taper pas mal de têtes' (NDLR Chant de marche des « Russes de la France libre », composé par René Millet en juin-juillet 1941) en traversant Londres, a été un petit atout. C'était le premier groupe important de prisonniers évadés et c'était, en dehors des apports coloniaux, le plus important ralliement collectif à de Gaulle depuis 1940. Donc c'était un petit événement, un atout, il l'a toujours considéré comme tel.»

POUR EN SAVOIR PLUS

Le témoignage oral de Jean-Louis Crémieux-Brilhac (SHD GR 3 K 42) est consultable librement. La transcription de ses propos se veut aussi fidèle que possible. Néanmoins, quelques menus ajustements, ne modifiant en rien le sens de ses paroles, ont été nécessaires pour permettre un passage de l'oral à l'écrit. Son dossier de résistant, conservé sous la cote GR 16 P 150076, est consultable en salle de lecture.

2
Liste des volontaires arrivés d'URSS, incorporés dans les Forces françaises libres (extrait), 2 octobre 1941.
© SHD

3

GENEVIÈVE DE GAULLE :
«SERVIR DE TOUTES MES FORCES»

Grégory AUDA

Conservée dans le dossier que le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) a ouvert au nom de Geneviève de Gaulle, la lettre que nous présentons est un document rare et émouvant. Ce courrier est avant tout celui d'une nièce, qui écrit à son oncle, pour lui donner des nouvelles de la famille, qui est alors en pleine tourmente. C'est encore celui qu'une jeune fille écrit au chef de la France libre, consciente de la place que les femmes doivent avoir dans le redressement national et qui cherche à «servir», «de toutes [ses] forces».



Si la famille de Gaulle paie cher les choix de Charles, aucun de ses membres ne doute de la justesse de sa cause : «*Nous avons tous une si grande fierté de vos 'gestes' que nous voudrions n'en pas être trop indignes*» écrit Geneviève.

UNE JEUNE FEMME ENGAGÉE

En mai 1943, Geneviève de Gaulle a 22 ans. Résistante de la première heure, voilà déjà près de trois ans qu'elle agit, isolément d'abord, puis auprès du groupe du Musée de l'Homme, enfin au sein de Défense de la France. Mais son nom, dont elle est «si fière», l'a jusqu'ici empêchée d'approcher «les agissants, pour ne pas les compromettre». Traquée au même titre que le reste de sa famille, et libre désormais de «toute attache familiale», elle écrit «*Je suis à vos ordres, et je les attends [...] Quels que soient les risques, les difficultés, je serais heureuse infiniment d'être utilisée*».

Car cette lettre est aussi celle d'une jeune femme chez qui pointe déjà la future militante puis présidente de l'association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR) et d'Agir tous pour la dignité-Quart monde (ATD Quart monde). Ainsi, Geneviève écrit «*les femmes ont prouvé [...] qu'elles pouvaient aussi servir*». De fait, les femmes ont constitué 15 à 20% des résistants et environ 15% des internés et déportés résistants. Pourtant, leur engagement a été peu valorisé à la Libération : seules six femmes figurent parmi les 1 059 Compagnons de la Libération et elles ne représentent que 10% des Médailles de la Résistance française.

Nous ignorons comment ce courrier est arrivé à Alger, entre les mains du patron du BCRAA*, André Pélabon. Toujours est-il que le 22 juillet 1943, celui-ci transmet le document au lieutenant-colonel Passy, chef du BCRAL* afin de mettre en œuvre les modalités concrètes de l'engagement de la nièce du général (voir doc. 3). Hélas, deux jours plus tôt, elle a été arrêtée, ainsi qu'une quarantaine de ses camarades de Défense de la France par la Gestapo française de la rue Lauriston (voir p. 82-85). Geneviève de Gaulle entame alors sa «traversée de la nuit». Déportée à Ravensbrück en février 1944, elle ne sera libérée que le 25 avril 1945.

1

UNE FAMILLE EN GUERRE

Geneviève de Gaulle,
sans date.
© SHD

«*Mon cher oncle Charles*»... Datée du 6 mai 1943, cette lettre commence comme une banale correspondance familiale (voir doc. 2). Rapidement, elle prend pourtant un tour dramatique. «*Peut-être êtes-vous déjà au courant des divers événements qui ont affecté la famille ?*», écrit Geneviève de Gaulle (voir doc. 1) : Pierre, le frère cadet de Charles a été arrêté le 16 mars 1943 (et non le 16 avril comme Geneviève l'écrit), et interné dans un lieu inconnu. Marie-Agnès de Gaulle et son époux Alfred Cailliau ont été appréhendés à leur tour, le 29 avril. Pour éviter de subir le même sort, le père de Geneviève, Xavier de Gaulle, sa seconde épouse, Armelle Chevallier-Chantepie et leur fils, Henry, ont choisi l'exil en Suisse. Avec l'aide de l'abbé Pierre, qui était un proche de son épouse Jeanne Michoud, Jacques de Gaulle les rejoindra quelque temps après.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier individuel de résistant de Geneviève de Gaulle est conservé sous la cote GR 16 P 168201.

le 6 mai 1

Mon cher oncle Charles

Peut être êtes vous déjà au courant des divers événements qui ont affecté la famille.

1° Arrestation de mon oncle Pierre le 16 avril en son domicile de Paris. Oncle Pierre n'est pas inculpé, mais considéré (terme Gestapo) comme prisonnier d'honneur et incarcéré comme tel non dans une prison, mais sans doute aux environs de Paris. On semble lui donner un régime matériel suffisant et avoir envers lui certains égards, mais l'avenir est évidemment inquiétant. On ignore le lieu exact de sa résidence et c'est seulement hier

2

qu'est arrivé sa 1^{re} lettre datée du 20 mai.

2° Arrestation de tante Marie-Agnès et d'oncle Alfred à St Pierre de Manno-ville chez Madeline. L'ordre d'arrestation est venu de St Etienne mais a suivi tante Marie-Agnès et son mari dans le voyage qu'ils effectuaient en zone anciennement occupée. Nous sommes sans nouvelles d'eux depuis le 29, jour de leur arrestation.

3° Papa, prévenu à temps de la menace qui pesait sur lui, a pu quitter St Etienne (Pyr-Ou) à temps avec une belle mère et mon dernier petit frère et a passé en Suisse. Le gouvernement suisse l'a accueilli aimablement et lui paie sa pension dans une petite ville de

l'ouest du Léman. Mais ceci à la condition expresse (papa s'y est engagé d'honneur pour ne pas être refoulé) qu'il gardera son identité d'emprunt et n'entrera pas en rapport personnellement avec les consulets britanniques ou américains. De plus, mes parents sont tenus de ne pas quitter la commune et de venir signer chaque jour sur un registre.

Nous sommes sans nouvelles des Jacques et ignorons si, à défaut de mon oncle et de ma tante que l'on peut difficilement arrêter, un fils, Bernard par exemple, ne sera pas touché. Nous espérons qu'il aura pu prévenir cela même.

Étant donné tout ceci je veux d'abord vous exprimer le très vif désir que papa a de vous rejoindre. Je pense que vous

êtes peut être au courant ou que vous le serez prochainement par d'autres que par moi.

J'aborde donc le problème qui m'intrigue personnellement. J'ai dû à mon tour "disparaître" étant d'un jour à l'autre destinée à être appréhendée en lieu et place de mes parents, peut être aussi pour quelques autres petits motifs qui irait trop long d'expliquer ici.

Bref, je suis provisoirement chez des amis. Mais c'est une situation qui ne peut durer. Jusqu'ici j'avoue que le nom dont je suis si fière m'a plutôt handicapé pour "survivre", m'empêchant d'approcher les agents pour ne pas les compromettre. J'ai fait ce que j'ai pu bien petitement. Malgré tout, il nous

semblait à Madeline et à moi (Madeline surtout d'ailleurs) que nous avions quand même une certaine utilité par rayonnement, par action personnelle, ne serait ce aussi que pour rectifier de stupides préjugés sur vous et la famille dans certains milieux et pour garder l'enthousiasme chez d'autres.

Maintenant, tout ceci devient impossible du moins pour moi (Quant à Madeline elle est paralysée par l'arrestation de son mari). Mais, libre de toute attache familiale je puis, de toutes mes forces encore servir. Je suis donc à vos ordres et je les attends.

J'envoie 3 solutions que je vous présente:

Solution N° 1: Partir pour l'Angleterre.

Solution N° 2: Partir pour l'Afrique du Nord.

Solution N° 3: Partir en France, soit ayant changé d'identité et de domicile. Je pourrais je crois servir assez utilement.

Je vous suis reconnaissante mon cher oncle Charles de me donner aussi rapidement que possible une réponse par la dis à ce cours de l'émission de 2 heures.

15. J'attends le message suivant:

L'oncle de Geneviève accepte la solution N° 1 (ou N° 2, ou N° 3). Selon vos ordres, j'agirai, mais je vous supplie de me répondre.

Je voudrais que vous ne pensiez pas que je puisse être totalement inutile. Les femmes ont prouvé je pense qu'elles pouvaient aussi servir.

Quels que soient les risques, les difficultés

3
Note manuscrite d'André Pelabon, chef du BCRAA, sans date.
© SHD

4

Le fâché en disant que l'on utilise les services de sa Niece dans les lieux du BCRAA, soit en F.B. soit même en France.

W. Woth

3 et

d. P. Hansmette au BCRAA pour info. Garder copie

je suis heureux infiniment d'être utile.

Nous avons tous une si grande fierté de vos gestes que nous voudrions n'en pas être trop indignes.

Madeline pense comme moi et m'envie d'être libre.

Je vous ai dit l'essentiel, mon cher oncle Charles, non pas tout ce que j'avais à vous dire. Si vous ne me répondez pas, ce qui à Dieu ne plaise, j'adopterai soit la solution N° 3, soit celle d'un départ beaucoup plus hasardeux.

Voulez vous dire toute ma tendresse à tante Yvonne, Philippe, Elisabeth et Anne. Je vous embrasse très respectueusement.

Geneviève

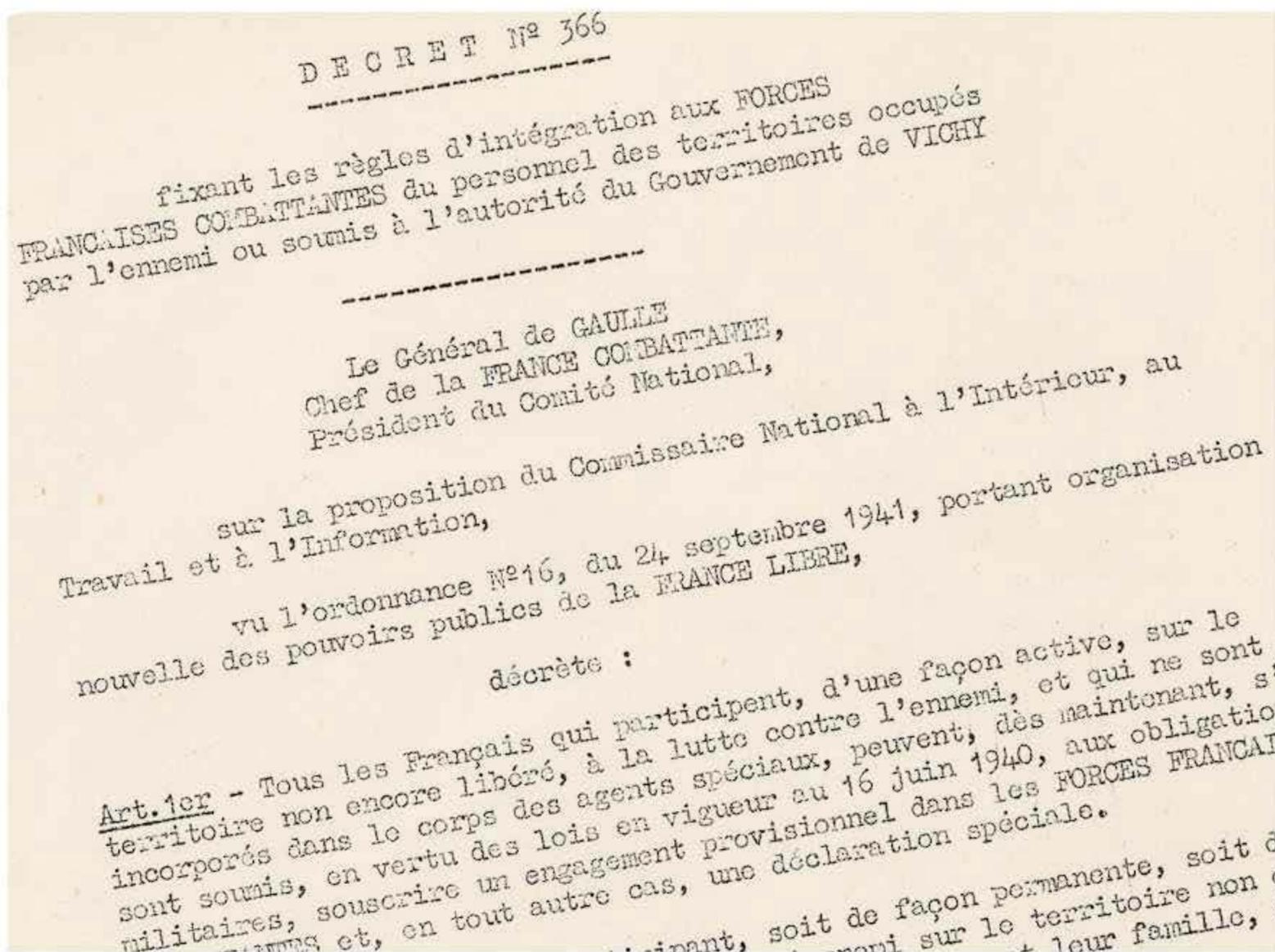
2
Lettre autographe de Geneviève de Gaulle à son oncle, 6 mai 1943.
© SHD

3

LE DÉCRET 366 DU 25 JUILLET 1942

Michel BLONDAN

La France libre a fait œuvre juridique, une œuvre fondamentale et fondatrice confirmée à la Libération et dont on retrouve trace dans notre droit positif. Tel est le cas du «décret 366» : signé à Londres le 25 juillet 1942, ce texte qui fixe les règles d'intégration aux Forces françaises combattantes est toujours en vigueur et continue de produire ses effets. Quant à la note d'application dudit décret, elle est à l'origine de chirographes particulièrement émouvants.



1
Décret n°366
du 25 juillet 1942.
© SHD

Évoquer l'œuvre juridique de la France libre, c'est rendre hommage à ses juristes, à commencer par René Cassin. Arrivé à Londres le 28 juin 1940, celui-ci est reçu par le général de Gaulle le lendemain même et aussitôt chargé d'organiser les services juridiques nécessaires au relèvement. L'homme est avisé et ses compétences sont connues, lui l'ancien combattant pacifiste, le professeur à la faculté de droit de Paris, le délégué de la France à la Société des Nations (SDN) durant 14 ans. Outre la création de ces services, René Cassin se voit confier la négociation des premiers accords avec Churchill, et la définition du statut des volontaires français arrivant en Angleterre pour continuer le combat. On doit aussi à cet intellectuel engagé, pétri de rigueur et d'intégrité, une multitude d'actes de reconnaissance, d'accords bilatéraux, de notes diplomatiques, d'ordonnances et de décrets.

Peu à peu, en accroissant ses effectifs, en agréant de nouvelles compétences, en étoffant ses services et en diversifiant ses activités, la France libre est parvenue à se doter des attributs de la puissance publique. L'analyse du décret 366 en est l'une des illustrations.

UN TEXTE CAPITAL

Édicté à Londres, le 25 juillet 1942, et introduit clandestinement en France occupée à l'intention des chefs de réseaux, le décret 366 (voir doc. 1) est un texte capital qui fixe les règles d'intégration aux Forces françaises combattantes (FFC). Pour autant, ce décret, signé Charles de Gaulle, chef de la France combattante et président du Comité national, fut longtemps méconnu des historiens et du grand public, de même que la note



ou circulaire d'application subséquente n°1368/D/BCRA datée du 27 juillet 1942. Sans doute est-ce à cause de ce déficit de vulgarisation que la lecture des dossiers touchant aux réseaux FFC issus du Bureau Résistance désappointe certains lecteurs, notamment ceux qui butent sur ces catégories O, P1 et P2*, les grades d'assimilation et cette notion d'agent dont ils peinent à comprendre le sens et la portée.

Afin de mieux faire connaître ces deux textes, précisons qu'ils sont aujourd'hui aisément consultables sur Internet. Nullement abrogés, ils conservent leur validité et continuent de produire leurs effets. Ils ont toute leur place dans le *Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre*, ainsi que dans le *Bulletin officiel des Armées*.

LA NOTE 1368/D/BCRA

Intégrer les volontaires aux FFC suppose la tenue de dossiers individuels à Londres. Mais comment faire pour créer ces dossiers quand les volontaires n'ont aucun contact direct avec les services londoniens de la France libre, quand ils usent et abusent sur place de pseudonymes, quand ils évitent de conserver des papiers qui les exposeraient aux pires dangers ? Qui plus est, une fois la paix revenue, ils pourraient avoir intérêt à attester de la réalité de leur engagement. Comment alors prouver l'appartenance au réseau, notamment pour bénéficier de l'homologation des services accomplis ou bien encore obtenir indemnités et pensions prévues par ce décret en cas de préjudice, d'arrestation, d'invalidité ou de mort consécutive à des actes de résistance ?

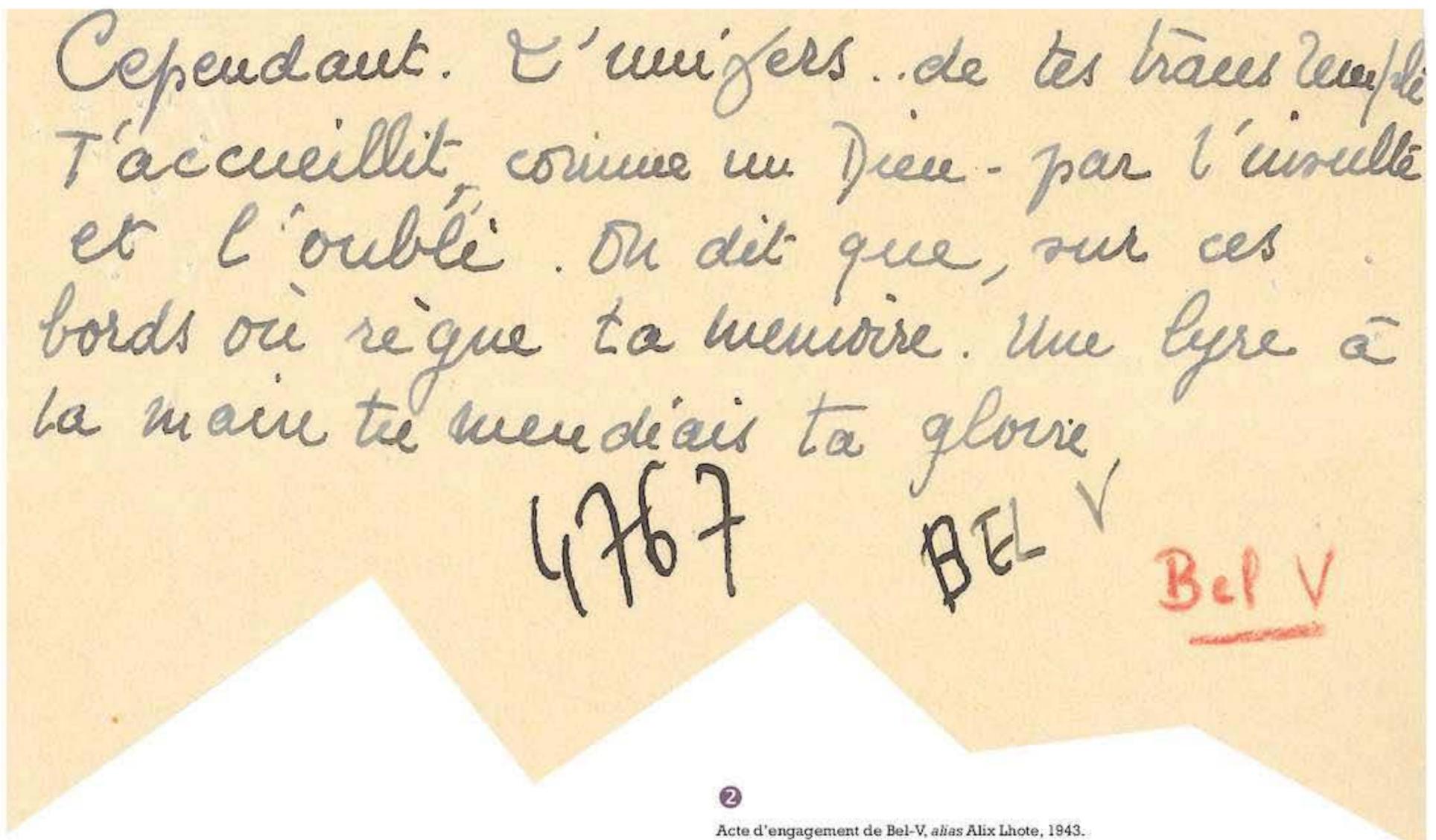
Les juristes de la France libre ont détaillé ces points en produisant la note ou circulaire 1368/D/BCRA. Sans doute, de telles préoccupations juridico-administratives ont-elles soulevé des remarques plus ou moins acerbes de la part de ceux qui, sur le terrain, s'attendaient à recevoir des armes plutôt que des textes de droit. Mais sans doute aussi ont-elles permis à certains de

leurs compagnons et camarades de se mieux motiver, surtout ceux qui cherchaient à savoir de quoi demain serait fait pour les leurs si le pire leur advenait. Les dispositions du décret 366 furent respectées : aujourd'hui encore des pensions militaires d'invalidité sont versées sur cette base, principalement aux internés et déportés, y compris au conjoint survivant puisque ces pensions sont transmissibles et réversibles.

L'ENGAGEMENT CLANDESTIN AUX FFC

L'engagement aux FFC respecte des conditions de fond et de forme. Il présuppose une rencontre *in the field* entre le chef et le volontaire au cours de laquelle le chef demande au volontaire de « reconnaître le général de Gaulle et le Comité national français comme seuls représentants des Français combattants et de déclarer s'engager à servir avec honneur, fidélité et discipline dans les FFC ». À la suite de quoi, le chef recueille l'acte d'engagement et remplit le questionnaire signalétique (QS, voir doc. 3 p. 42).

L'acte engagement aux FFC est un écrit, lisible par tous mais dont le sens échappe aux non-initiés. Il est demandé au volontaire de prendre une simple feuille de papier sur laquelle, de sa main, il lui faut écrire un texte de quelques lignes, de préférence anodin, choisi par lui. Cela fait, il est alors invité à partager la feuille en deux, en zigzag, sinon en traversant le texte en son milieu, puis à donner la partie haute au chef tout en conservant la partie basse. On l'aura compris : la raison d'être d'un tel procédé est d'identifier en toute discrétion le volontaire, tout en préconstituant la preuve de son engagement par le rapprochement de ces deux parties. Dans les années futures, celui qui sera en mesure d'exhiber la partie basse d'un modeste papier au représentant d'une administration détentrice de la partie haute et de rendre ainsi intelligible le texte tronqué pourra valablement requérir le bénéfice des avantages prévus aux articles 2 et 3 dudit décret 366. Un acte de ce genre est appelé un chirographe. ...→



2

Acte d'engagement de Bel-V, alias Alix Lhote, 1943.

© SHD

3

Questionnaire
signalétique de Bel-V,
alias Alix Lhote, 1943.

© SHD

- 8 -

B B B B B B.

Questionnaire signalétique

HUGOESLHOTE AL

BEL V

22 6 21

CHARNOILLE

Responsable B0

Q.S.1	- ... 20 ...
Q.S.2	- ..Masculin
Q.S.3	- ... 21 ...
Q.S.4	- ... 22 ...
Q.S.5	- Française
Q.S.6	- Néant
Q.S.7	- Néant
Q.S.8	- Néant
Q.S.9	- Néant
Q.S.10	-
Q.S.11	- Instituteur
Q.S.12	- Célibataire
Q.S.13	- Néant
Q.S.14	- Néant
Q.S.15	- Père - Mère
Q.S.16	- 54 - 41 ans
Q.S.17	- Néant
Q.S.18	- ... 23 ...
Q.S.19	- P 2
Q.S.20	- Néant
Q.S.21	- Néant
Q.S.22	- Néant
Q.S.23	- Néant
Q.S.24	- 1er 11-43
Q.S.25	- ... 6 ... BEL

PAGE DE DROITE

4

Acte d'engagement de Bel-O,
alias René Pajot, 1943.

© SHD

5

Acte d'engagement de Bel-I,
alias René Collin, 1943.

© SHD

6

Acte d'engagement de Bel-T,
alias Roger Ramey, 1943.

© SHD

7

Acte d'engagement de Bel-E,
alias Roger Lebon, 1943.

© SHD

Quant au QS, c'est une suite de 25 questions utiles pour ouvrir des dossiers individuels en grand nombre. Un questionnaire-type est reproduit dans le Bulletin officiel des Armées.

PROTÉGER LES AGENTS

Ces formalités accomplies, il incombe au chef de transmettre rapidement à Londres les éléments recueillis. Pour des raisons de sécurité évidentes, il lui est demandé d'adresser la partie haute de l'acte d'engagement et le QS séparément, par exemple, en envoyant les actes collectés avec le courrier traditionnel et les QS par radio. Ou bien, si actes et QS sont établis sur papier, par deux opérations aériennes clandestines distinctes. Bien sûr, le QS sera crypté, au moins partiellement, en tout cas obli-

gatoirement pour les réponses sensibles. Comme, entre temps, le chef aura reporté l'indicatif du volontaire sur son acte et son QS, il lui faudra transmettre à Londres la liste des indicatifs et les identités correspondantes, idéalement dans un troisième temps. Précisons que l'indicatif du volontaire est constitué du préfixe attribué au réseau, suivi d'un numéro d'ordre.

À réception, à Londres, il incombera aux sections compétentes du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) d'ouvrir un dossier par volontaire. C'est une chemise cartonnée ordinaire, portant le numéro d'immatriculation au BCRA et l'indicatif de l'agent, voire une identité fictive. Les premières pièces qu'on y glisse sont souvent ces QS, actes d'engagement et textes d'identification.

**RETROUVER ET IDENTIFIER
LES VOLONTAIRES**

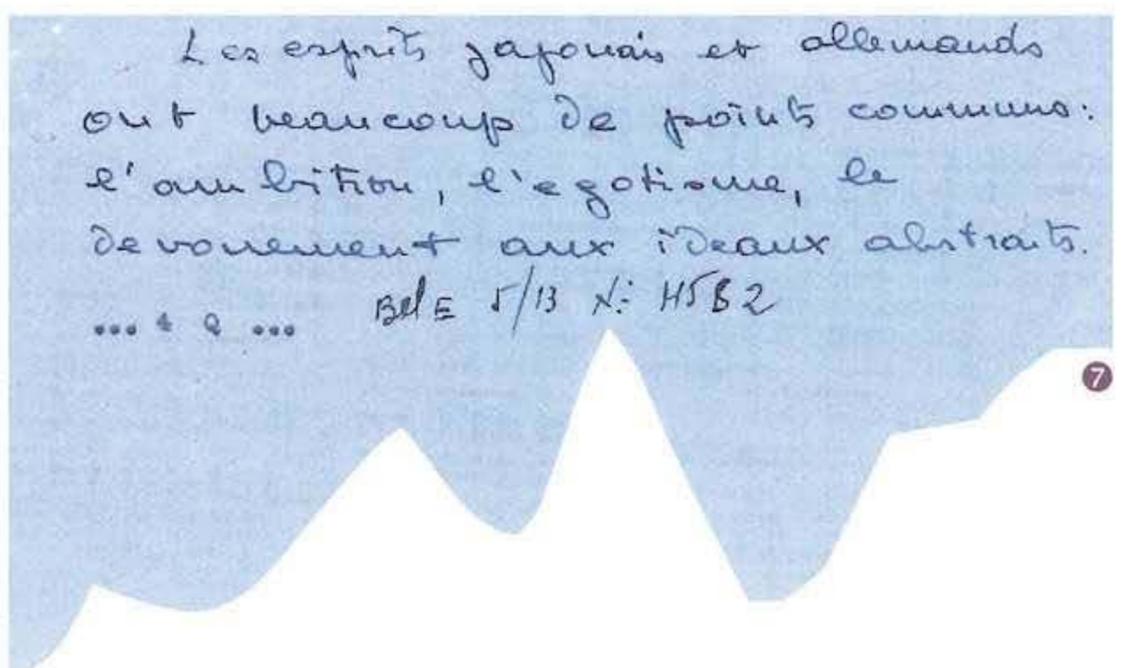
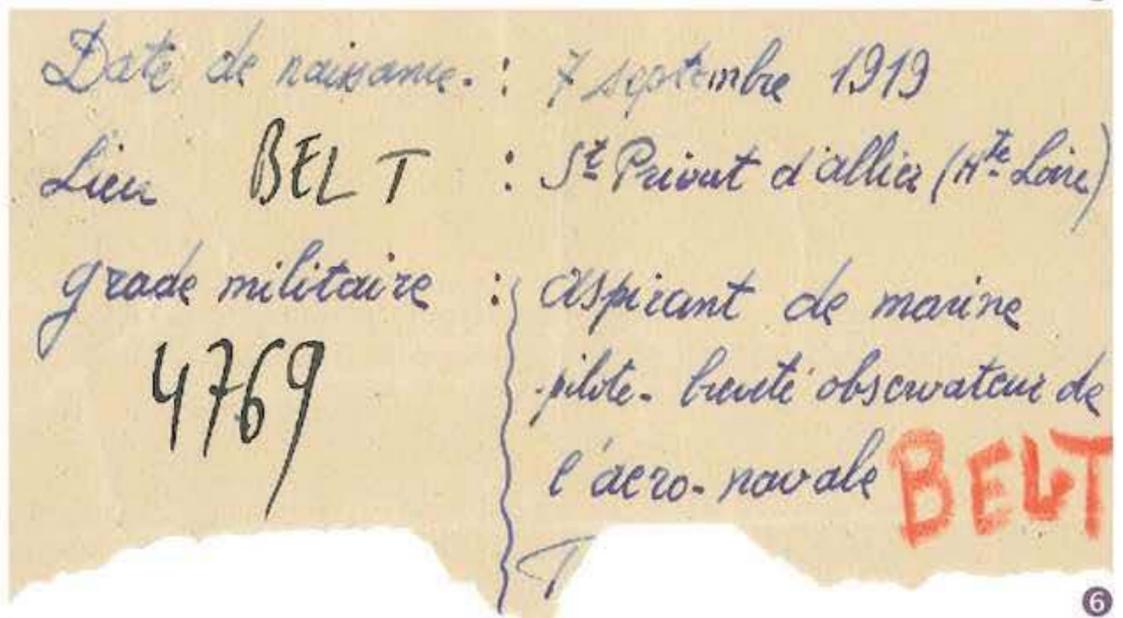
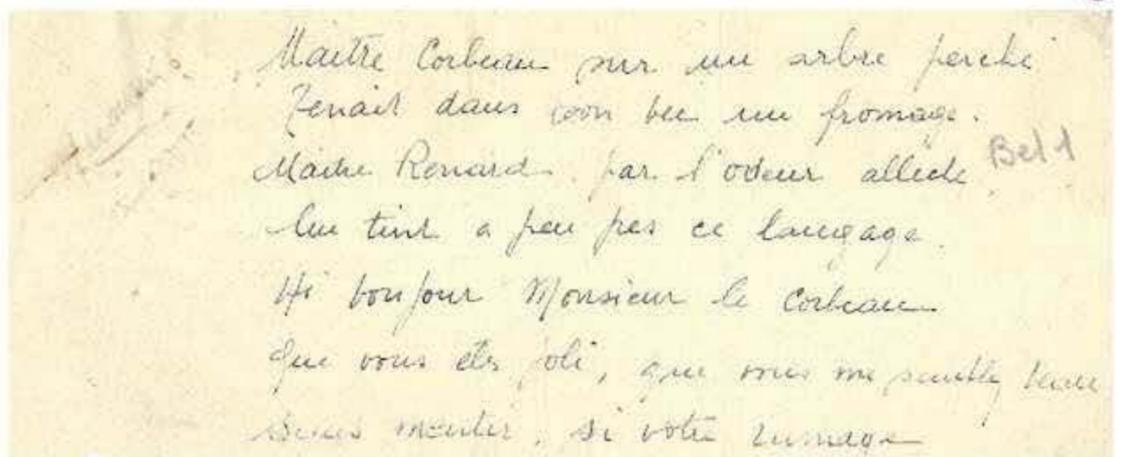
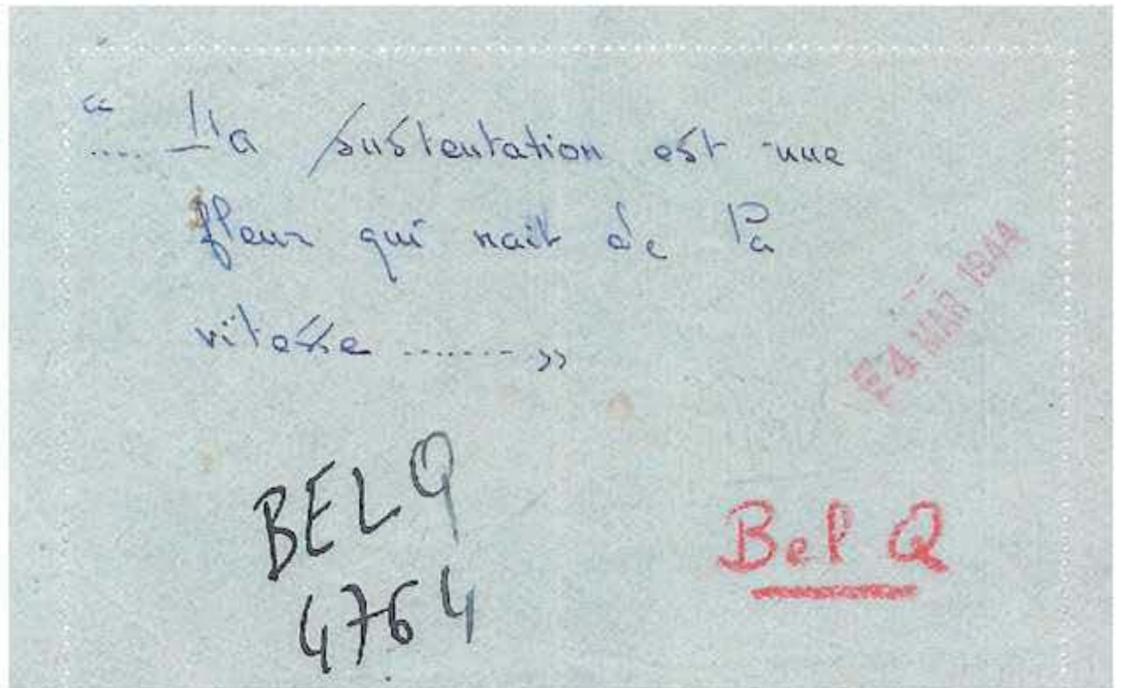
L'un des bonheurs des chercheurs du futur sera d'ouvrir ces quelque 18 000 dossiers, de méditer sur ces actes d'engagement et questionnaires signalétiques, et tout ce qu'ils représentent, jusqu'à parvenir à identifier auteurs et intéressés. Mais il y aura également des dossiers introuvables à cause des pertes en cours d'acheminement, ou parce que la conduite de la guerre et la violence de la répression ont imposé d'autres priorités. Et aussi parce que les agents des réseaux ne relevaient pas tous des FFC et de l'état-major du général de Gaulle. Reste que la déception d'une recherche vaine ne doit pas faire oublier qu'il existe d'autres modalités d'engagement : par procuration, par déclaration arrivée par câble, par formulaire rempli à Londres. Sans parler des régularisations rétroactives, plus ou moins probantes.

Un dépouillement systématique d'environ 1 500 de ces dossiers nous a permis de constater que les préconisations du décret et de sa note d'application ont été suivies d'effets, assurément plus au sein de certains réseaux que d'autres, mais il est trop tôt pour formuler ici des conclusions faisant autorité. La sélection de chirographes présentée dans ces pages est dédiée à la mémoire des agents du Bureau des opérations aériennes (BOA)*. Cet important réseau Action chargé des opérations aériennes clandestines en zone nord, fut créé au printemps 1943 sous l'autorité de Jean Moulin, avec l'aide pionnière de Jean Ayrat (*Pal*), Paul Schmidt (*Kim*), Michel Pichard (*Bel*) et Pierre Deshayes (*Rod*).

On remarquera que l'indicatif *Bel* est souvent reporté. Celui-ci renvoie, comme l'indicatif *Gauss* qui lui a succédé, à Michel Pichard, chef du bloc Est du BOA et coordinateur national. Chacun des chefs régionaux avait autorité sur un chef départemental, lui-même proche des chefs de secteurs.

Les actes d'engagements, QS et textes ici présentés nous permettent d'identifier :

- **Bel-V** (voir doc. 2 p. 41), *alias* Alix Lhote, né le 26 juin 1921 à Charmoille (Doubs), instituteur, chef de secteur. Arrêté le 3 avril 1944. Déporté à Natzweiler-Struthof et Schönbürg.
- **Bel-Q** (voir doc. 4), *alias* René Pajot, né le 22 février 1918 à Saint-Vénérand (Haute-Loire), officier d'opérations en Haute-Marne. Arrêté le 10 février 1944 à Dijon. Déporté à Neuengamme.
- **Bel-1** (voir doc. 5), *alias* René Collin, né le 4 juin 1922 à Saint-Cloud, officier d'opérations dans la Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges. Arrêté le 24 avril 1944 dans la région de Longwy. Mort en déportation à Melk.
- **Bel-T** (voir doc. 6), *alias* Roger Ramey, né le 7 septembre 1919 à Saint-Privat-d'Allier (Haute-Loire), chef départemental en Côte-d'Or. Arrêté le 9 mars 1944 à Dijon. Mort en déportation à Gusen.
- **Bel E** (voir doc. 7), *alias* Roger Lebon, né le 5 novembre 1924 à Paris, chef des liaisons du bloc Est. Arrêté le 20 mars 1944, rue de Lourmel à Paris. Déporté à Dachau.



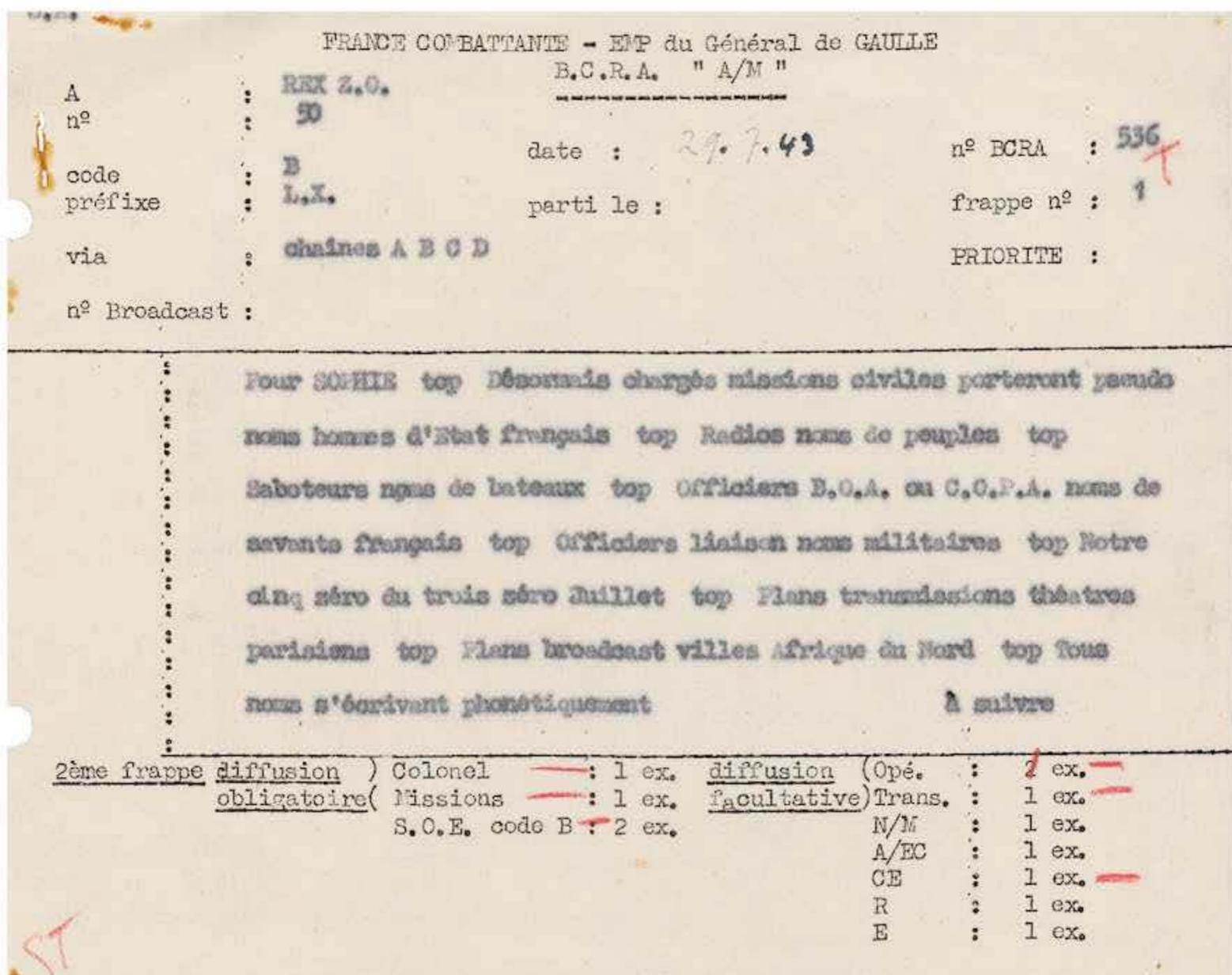
POUR EN SAVOIR PLUS
Le décret 366 et la circulaire d'application sont consultables dans le bulletin officiel des armées (voir bibliographie et sitographie). Les actes d'engagement des agents des FFC sont conservés dans près de 18 000 dossiers individuels, classés par ordre alphabétique, le plus souvent au pseudonyme, parfois au vrai nom de l'agent. Ces archives constitueront la sous-série GR 28 P 11.

3

LES TRANSMISSIONS AU SERVICE DE L'ACTION

Michel BLONDAN

L'une des grandes richesses des archives des services spéciaux est sa collection de câbles ou télégrammes. Conservés aux Archives nationales et au Service historique de la défense, ces documents ont leur propre logique et renferment bien des secrets. Ils donnent à voir la Résistance quotidienne, permettent de reconstituer parfois avec une précision étonnante les circuits d'échange d'informations et de décisions, et ainsi de mieux comprendre l'action de la Résistance sur le terrain.



1
Du BCRA à Rex,
29 juillet 1943.
© SHD

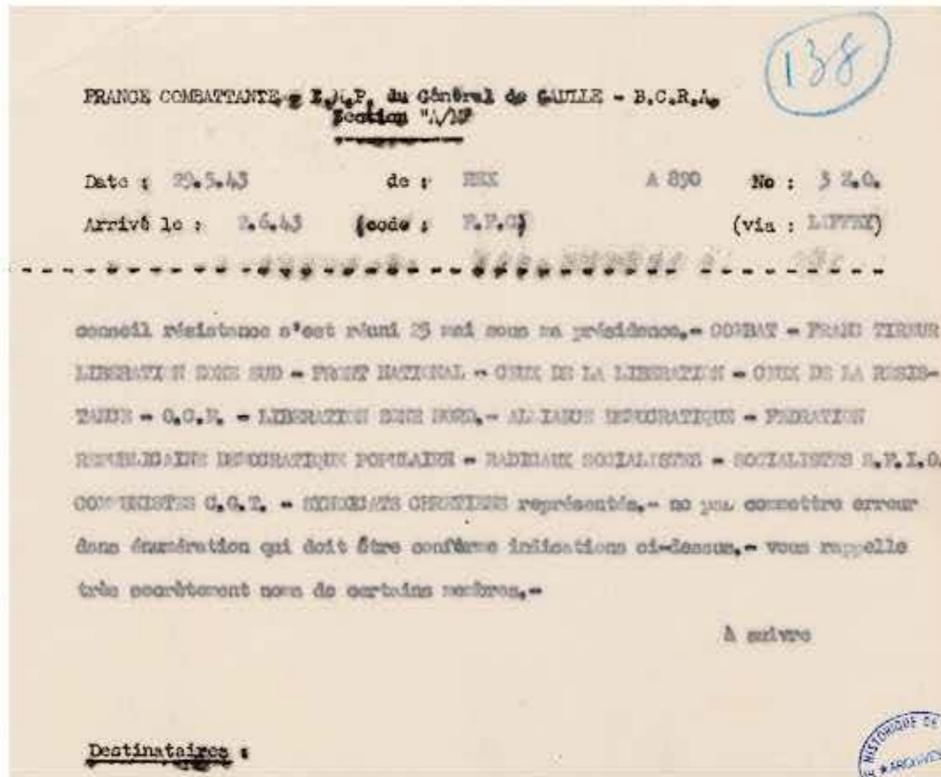
Ces documents revêtent la forme de courts textes dactylographiés qui sont la transcription d'échanges radiotélégraphiques entre la centrale de Londres ou d'Alger (*Home Station*) et les réseaux implantés en France occupée auprès desquels furent affectés des opérateurs radio, formés et infiltrés clandestinement pour émettre et/ou recevoir, en alphabet morse, des messages cryptés sur un poste dédié (*Out Station*).

LA GUERRE DES ONDES

Comme le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) attribua à chaque « pianiste »* un indicatif à utiliser lors de tout contact radio, son personnel classa l'ensemble selon ce

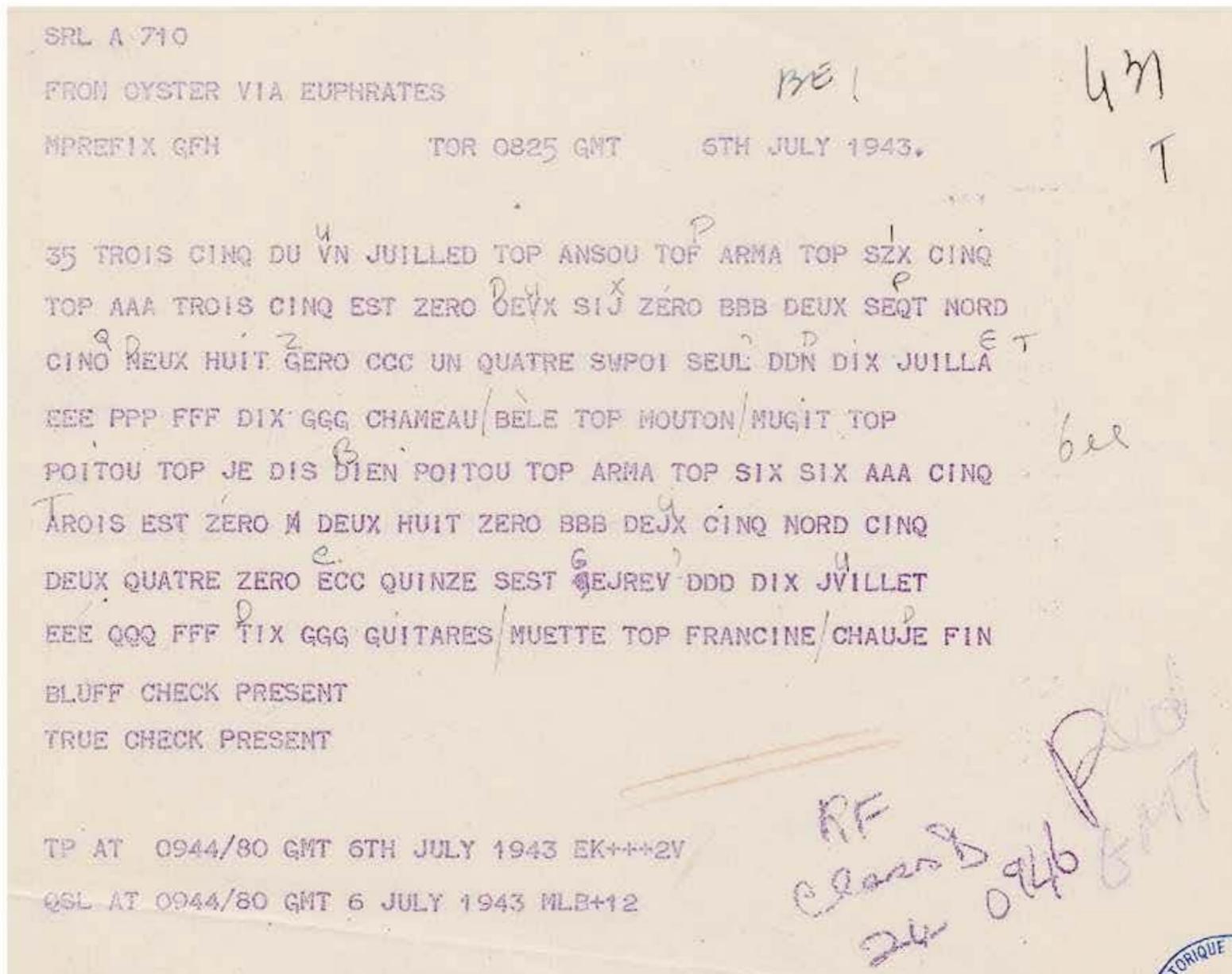
critère, tout en étant en mesure d'établir, à tout instant, la concordance entre le nom de code de l'opérateur, son réseau d'affectation et sa région d'activité. Après la guerre, le savoir-faire en matière de concordance s'émoussa. Ceci explique sans doute pourquoi les inventaires dressés par les archivistes des Archives nationales et du Service historique de la défense (SHD) privilégient le classement par indicatif au détriment du patronyme, voire du nom du réseau d'appartenance. Commodité fit loi.

Ceci complique la tâche du chercheur d'aujourd'hui. Mais ce n'est pas tout. La lecture des câbles peut déconcerter celui dont les pré-acquis sont insuffisants. Leur bonne compréhension présuppose en effet une maîtrise des contextes. Qui plus est,



“ Le chameau bêle... Top...
Le mouton mugit... Top...
Les guitares sont muettes...
Top... Francine est
chauve... Top... ”

2 De Rex au BCRA, 29 mai 1943.
© SHD



3 De Oyster au BCRA,
1^{er} juillet 1943.
© SHD

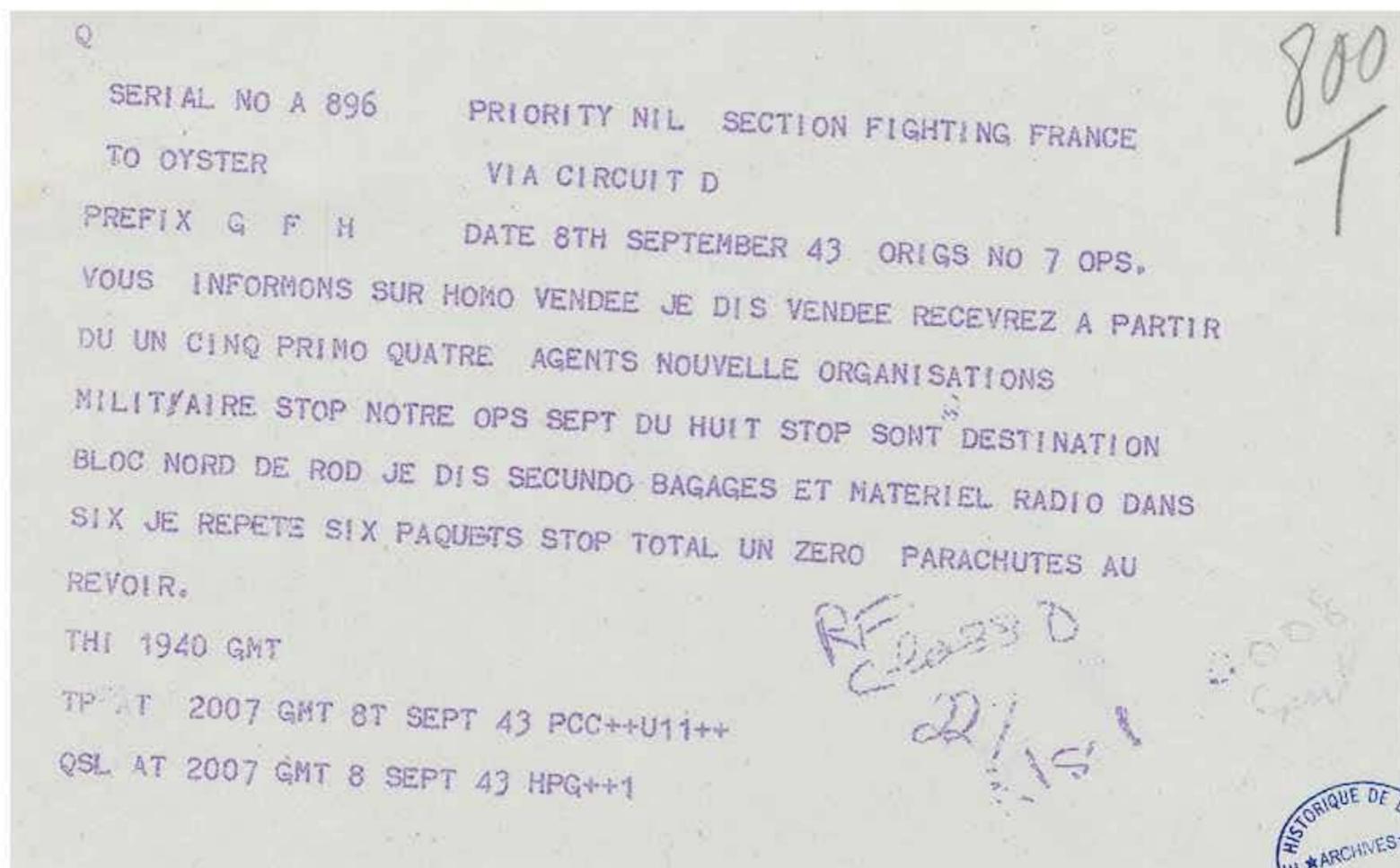
ces câbles fourmillent de pseudonymes, indicatifs et autres *alias* dont l'hermétisme devait impérativement désorienter l'ennemi en temps de guerre ! L'ennemi n'est plus, mais les *alias* continuent de résister...

D'évidence, le chercheur qui se lancerait dans une quête et un dépouillement de câbles sans pouvoir faire concorder identités véritables, indicatifs, réseaux et régions serait vite découragé. Mais quel bonheur pour celui qui identifie et situe *Boss*, *Ex-20*, *Pioche*, *Alceste*, *Rectangle*, *Bip*, *Bip-W*, *Pal*, *Pal-W*, *Bel*, *Kim*, *Rod*, *Iroquois*, *Clovis*, *Brumaire*, *Fana*, ou sait à quel genre de missions, fonctions ou concepts certaines «séries» renvoient ! Si le premier des câbles présentés ici a été choisi dans l'intention

d'aider les néophytes à s'orienter dans la nébuleuse des pseudos du BCRA, les suivants l'ont été dans celle de souligner l'importance des communications et transmissions entre la France libre et la France captive, à différents niveaux, en diverses circonstances. Renseigner tous et chacun, c'est agir et permettre d'agir.

**DU BCRA À REX ZO, N°50, 29 JUILLET 1943,
«POUR SOPHIE»** (doc. 1 p. 44)

Le 29 juillet 1943, le BCRA informe *Sophie*, *alias* Claude Serreulles, chargé à Paris de l'intérim de la Délégation générale, qu'il se référera à des séries thématiques pour attribuer des pseudos à ses agents. Moyennant quoi, les chefs de ***→



4
Du BCRA à Oyster
du 8 septembre 1943.
© SHD

missions civiles auront des noms d'hommes d'État (*Danton, Necker*), les radios des noms de peuples (*Berbère, Gascon*), les saboteurs des noms de bateaux (*Barque, Pakebot/Paquebot*) et les officiers chargés des opérations aériennes des noms de savants (*Gauss, Faraday, Mariotte*). Les théâtres parisiens sont mis à contribution pour désigner les plans de transmissions (*Bouffes Parisiens, Deux Anes, Michodière*). Quant aux villes d'Afrique du Nord, elles renverront aux plans d'écoute ou *Broadcast (Agadir, Tlemcen)*.

Cette façon de faire sera reprise ultérieurement et de nouvelles séries thématiques apparaîtront, parfois en se substituant aux anciennes par mesure de sécurité : les saboteurs porteront des noms d'outils (*Fléau, Lime, Pelle*) et les chefs des missions civiles deviendront des personnages des pièces de Molière (*Oronte, Philinte*). Quant aux délégués militaires mis en place à compter de l'automne 1943, ils se cacheront derrière des termes de géométrie (*Losange, Droite, Ligne*).

DE REX À BCRA, N°3, 29 MAI 1943 (doc. 2 p. 45)

Le 29 mai 1943, *Rex*, alias Jean Moulin, annonce personnellement au BCRA la tenue de la première réunion plénière du Conseil national de la Résistance (CNR) ainsi que le nom des organisations représentées. L'événement est célèbre, le document historique. Il est à noter que le câble de *Rex* indique la date du 25 mai, qui est celle du jour initialement prévu avant que la réunion constitutive du Conseil national de la Résistance ne soit reportée au 27, parce qu'au dernier moment Louis Marin de la Fédération républicaine fut empêché et que *Rex* tenait à ce que les 16 organisations soient représentées physiquement. On observera que ce câble est arrivé à Londres le 2 juin.

DE OYSTER AU BCRA, 1^{ER} JUILLET 1943 (doc. 3 p. 45)

Le 1^{er} juillet 1943, *Oyster*, alias Michel Pichard, chef du bloc Est du Bureau des opérations aériennes (BOA) rédige son câble n°35 pour informer Londres qu'en Côte-d'Or, deux équipes sont prêtes à recevoir un parachutage Arma (nom de code pour un parachutage d'armes) sur leur terrain dûment homologué et repéré grâce aux cartes Michelin 65 et 66, de banales cartes routières au 1/200 000 dont le carroyage est précieux

pour définir les coordonnées d'un point. Reçu à Londres le 6, ce câble contient les éléments essentiels à toute opération aérienne secrète organisée par les «Gens de la Lune», comme ils aimaient à s'appeler : nom et coordonnées d'un terrain clandestin, message mobilisateur et moyen de reconnaissance.

Un des terrains a reçu le nom de code Anjou. Il se situe près de Poiseul-la-Grange (30 km au nord-ouest de Dijon). L'autre terrain, Poitou, est sis près de Saint-Philibert (canton de Gevrey-Chambertin, 15 km au sud de Dijon). Quatre phrases convenues sont communiquées au BCRA pour que, le jour venu, quand l'avion de la RAF s'apprêtera à mettre le cap sur l'est de la France, après en avoir reçu l'ordre de l'*Air Ministry*, le speaker de la BBC les énonce : *Le chameau bêle* ou *Le mouton mugit*, pour Anjou, *Les guitares sont muettes* ou *Francine est chauve*, pour Poitou. Alors, une fois les «messages personnels» égrenés et le poste de TSF familial éteint, les équipiers du terrain concerné gagneront discrètement le lieu de rendez-vous. Vers minuit, à l'approche de l'avion, l'équipe se signalera à l'équipage en lui adressant, au moyen d'une lampe de poche, une lettre de reconnaissance en morse : P pour ceux d'Anjou, Q pour ceux de Poitou. Alors les soutes s'ouvriront et les containers tomberont, dix au maximum à cause des dimensions du terrain et du nombre des volontaires.

Précisons que Poitou et son équipe dirigée par Alix Lhote, jeune instituteur du village de Saint-Philibert, ont reçu le premier des parachutages du BOA de Côte-d'Or dans la nuit du 16 au 17 juillet 1943. Quatre nuits plus tôt, celle du 12-13, Acrobat, un réseau du *Special Operations Executive* (SOE) dirigé par John Starr, un officier britannique parachuté, avait connu un semblable succès, à 15 km de là, entre Arcenant et Meuilley, à proximité de Nuits-Saint-Georges.

DU BCRA À OYSTER, 8 SEPTEMBRE 1943 (doc. 4)

Le 8 septembre 1943, le BCRA informe *Oyster* d'une opération possible sur Vendée à compter du 15. Il s'agit d'une opération Homo (code pour parachutage d'agents) sur laquelle le BCRA se montre très discret. S'il peut en être ainsi, c'est parce le BCRA fait confiance à ses agents : il sait que Michel Pichard est en mesure de s'y rendre ou d'y envoyer son adjoint.

Précisons que Vendée est un terrain de Côte-d'Or, situé au nord de Saulx-le-Duc, près de Luxerois, dans le canton d'Is-sur-Tille. En début de soirée, la BBC avait diffusé la phrase convenue : *La servitude est obscure*, avant qu'au cœur de la nuit du 15-16, ne soient parachutés avec succès sur Vendée : Raymond Fassin, délégué militaire pour la région A, Maurice de Cheveigné, radio, Pierre Jans, radio, et Michel Gries, instructeur en sabotage.

**BCRA/BRIAND, N°54, 20 JANVIER 1944
ET N°190, 31 JANVIER 1944** (docs 5 et 6)

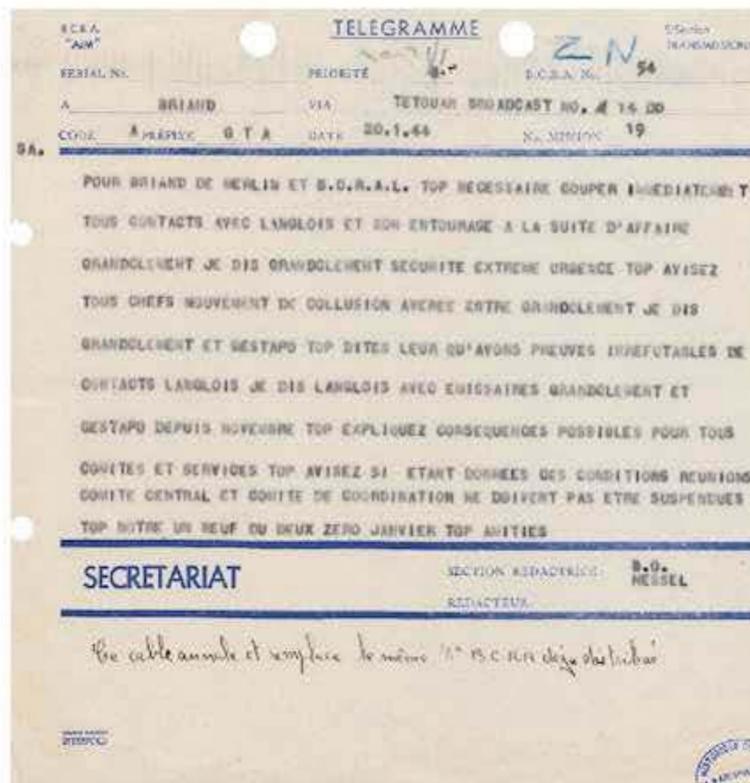
Le câble du 20 janvier 1944 pour Briand, alias Pierre Brossolette, nous plonge dans «l'affaire Grandclément», une sordide histoire de trahison dont l'épicentre se situe à Bordeaux. Rappelons-en les faits saillants : André Grandclément, le chef régional de l'Organisation civile et militaire (l'OCM est alors le plus important mouvement de la zone nord*), est arrêté par les Allemands à Paris le 19 septembre 1943. Rapidement retourné par Friedrich Dohse, officier SS et chef de la SIPO-SD* de Bordeaux, il est libéré cinq jours plus tard. On dit Dohse très manipulateur. Après un certain nombre de coups portés contre la résistance bordelaise, éclate une affaire dans l'affaire : Daniel Joubert et André Thinières, deux proches de Grandclément, franchissent, le 20 décembre, la frontière franco-espagnole près d'Hendaye avec l'aide de Dohse. Aussi incroyable que cela puisse paraître, ils sont porteurs d'un plan d'armistice entre Allemands et résistance à remettre aux services d'Alger. Qui plus est, leur démarche est connue du colonel Alfred Touny, le chef national de l'OCM ! Arrivés à Alger le 5 janvier 1944, ils sont reçus le 7 par André Philip, commissaire à l'Intérieur, avant d'être placés en résidence surveillée peu de temps après (voir doc. 5).

Dès lors, une suite de câbles part de Londres et d'Alger pour mettre en garde les réseaux concernés. Ce câble adressé à Briand en est un exemple. Les ordres destinés aux réseaux sont nets : «Nécessaire couper immédiatement tous contacts avec Langlois et son entourage (lire : Touny et l'état-major de l'OCM). Avisez tous chefs mouvements de collusion avérée entre Grandclément et Gestapo. (...). Dites-leur qu'avons preuves irréfutables de contacts Langlois avec émissaires Grandclément et Gestapo depuis novembre.» En retour, de France vers Londres, d'autres câbles s'ensuivront, par exemple celui du 31 janvier contenant la réponse du même Briand et rendant compte d'une «enquête minutieuse» dont il est loisible de prendre connaissance sous la même cote (voir doc. 6).

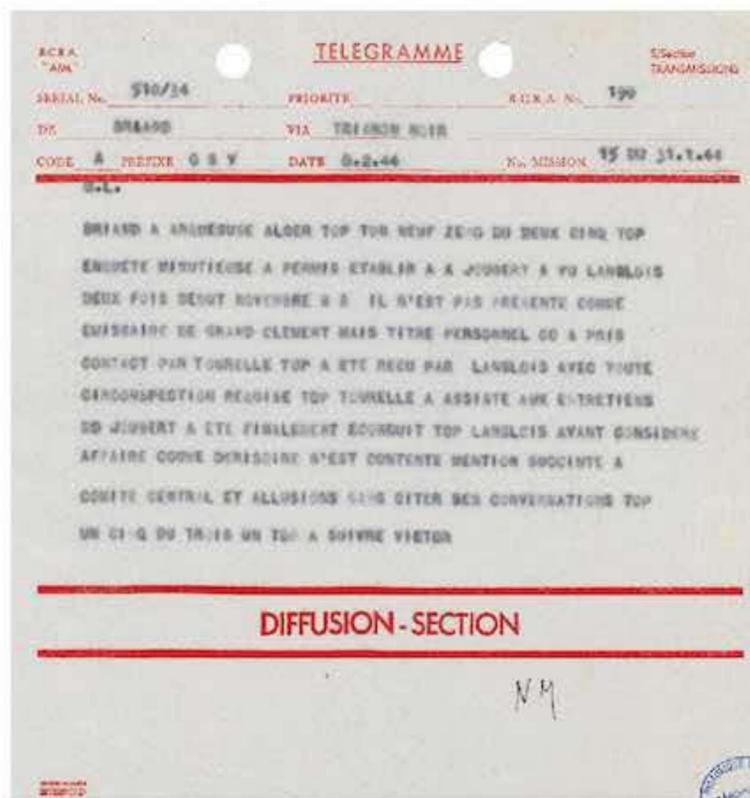
DE GASCON AU BCRA, 29 MARS 1944 (doc. 7)

Le 29 mars 1944, Gascon, alias Guy Baron, opérateur radio du BOA confirme une catastrophe qu'il avait annoncée le 25 mars : l'irruption des Allemands au siège du bloc Est du BOA (régions C et D), la saisie de documents et de fonds s'y trouvant, ainsi que l'arrestation de Gouverneur, alias François Delimal, voire celles de Gauss, alias Michel Pichard, et de Doyen, alias Pierre Manuel. Maigre consolation : Gascon peut juste mentionner que lui-même et l'adjoint de Faraday (comprenons René Collin) sont en mesure d'assurer les transmissions, un code étant indemne.

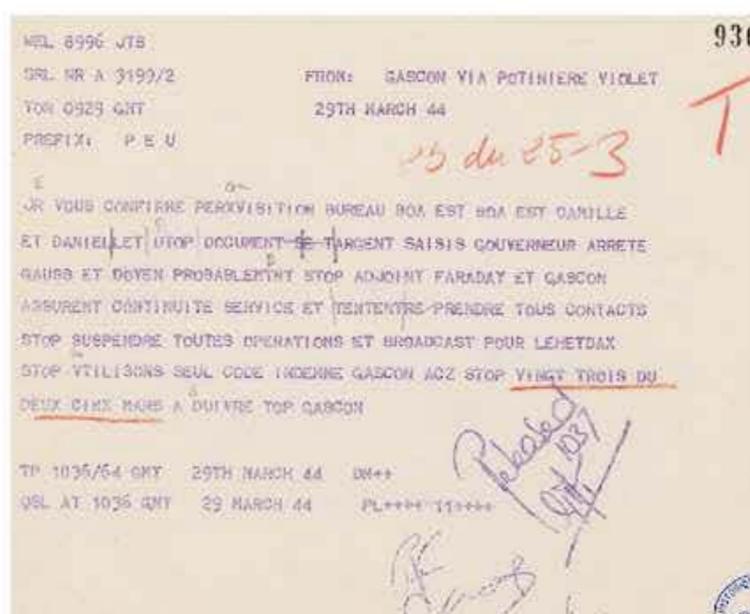
Si ce câble permet de comprendre la gravité des événements survenus au secrétariat du BOA de la rue de Lourmel à Paris, 15^e, il montre aussi que Gascon est incomplètement informé car, en réalité, Michel Pichard n'est pas arrêté, alors que Roger Lebon, Marthe Lebon, Anne-Marie Krug-Basse et Maria Polacek le sont. Ce que Gascon ignore aussi, c'est que François Delimal, alias Faraday, alias Gouverneur, s'est suicidé en cours d'interrogatoire, rue des Saussaies, siège de la SIPO-SD* à Paris.



5 Du BCRA à Briand, 20 janvier 1944. © SHD



6 De Briand au BCRA, 31 janvier 1944. © SHD



7 De Gascon au BCRA, 29 mars 1944. © SHD

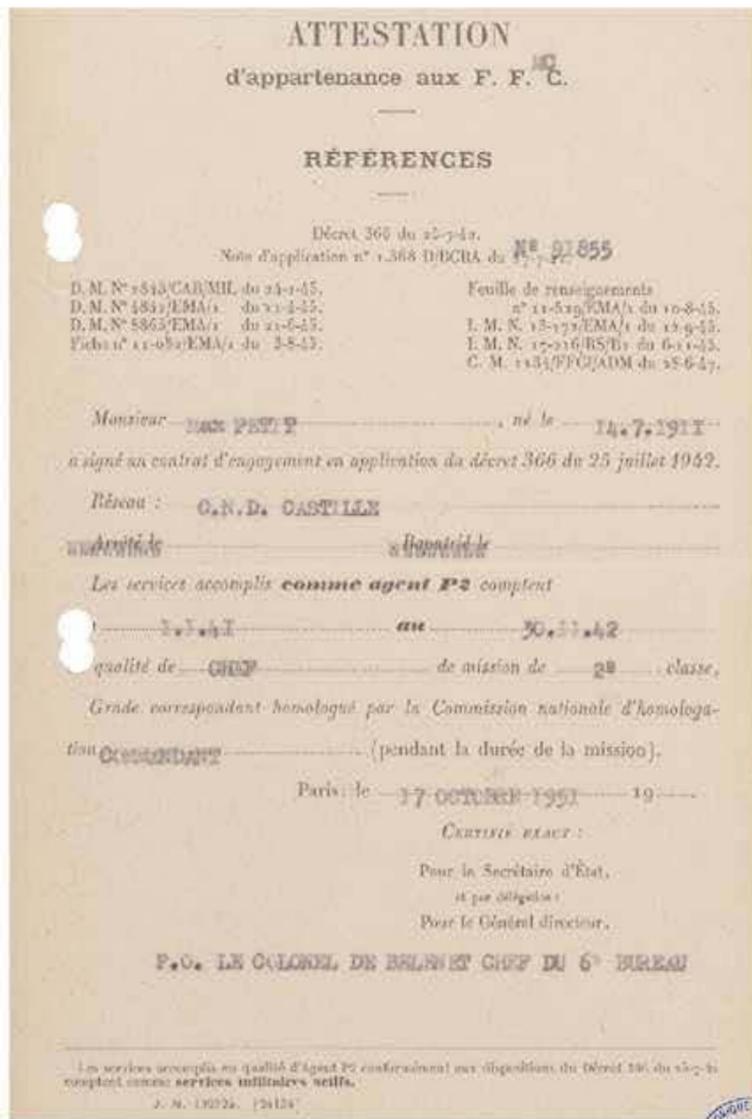
POUR EN SAVOIR PLUS
Les câbles et télégrammes échangés entre les centrales de Londres ou d'Alger et les réseaux implantés en France occupée sont conservés au SHD (sous-série 28 P 5) ainsi qu'aux Archives nationales (sous-série 3AG2).

3

1944-45 : INTERROGER LES AGENTS DES RÉSEAUX

Jérôme BLONDET

La Libération venue, il est nécessaire d'identifier et de recenser les agents des réseaux mais aussi de retracer leurs actions et de reconnaître leurs droits. Il s'agit également de vérifier qu'aucun ennemi, aucun traître, aucun usurpateur n'a pu se glisser parmi eux et de s'appuyer sur ceux qui ont fait la preuve de leur engagement pour préparer l'avenir.



Les agents doivent indiquer les circonstances qui les ont amenés à s'engager dans un réseau, donner le nom de leur recruteur, résumer leur activité, retracer l'organigramme du réseau et dresser la liste des autres agents avec lesquels ils ont travaillé (identités et multiples pseudos).

Cette campagne poursuit trois grands objectifs.

Le premier d'entre eux vise à reconstituer l'ordre de bataille des réseaux, tout en identifiant les agents susceptibles de bénéficier des dispositions du décret 366 du 25 juillet 1942 (voir p. 40-43). La reconnaissance des services précède l'ouverture des droits. Dans ce cadre, les informations recueillies seront utilisées bien au-delà de l'immédiat après-guerre (voir doc. 1).

Le deuxième est un objectif de contre-espionnage : il s'agit de recueillir un maximum d'informations pour les croiser avec les dossiers de Londres et d'Alger. Ainsi pourra-t-on démasquer les individus qui s'inventeraient un passé résistant et les traîtres ayant œuvré pour le compte de l'ennemi qui chercheraient à se «refaire une virginité». Ces renseignements sont ensuite transmis au bureau de sécurité militaire (BSM) territorialement compétent en matière de répression.

Le troisième objectif poursuivi par la DSM est tout aussi important : il s'agit de «récupérer», c'est-à-dire de recruter des agents appelés à servir au sein de la Direction générale des études et recherches (DGER) que la DSM a intégrée fin 1944, en s'assurant bien sûr qu'il n'y ait pas d'agents de l'ennemi parmi eux.

Car les services spéciaux français ont besoin d'agents, aussi bien en France qu'en Allemagne, voire ailleurs, que ce soit pour des missions de renseignement, d'action ou de contre-espionnage. Aussi, chacun est-il invité à indiquer des noms de personnes sûres, connues «au-delà des lignes», et qui seraient «susceptibles d'aider l'action militaire, soit par le renseignement, soit par l'action».

Au terme de l'interrogatoire, l'officier de renseignement du 3^e bureau attribue à chacun un «visa», à choisir parmi cinq selon la conclusion à laquelle il aboutit :

- **Visa 1** : entière confiance. Peut être employé dans un service secret.
- **Visa 1a** : non douteux, mais ne possède pas les qualités nécessaires pour un travail secret.
- **Visa 2** : non douteux, mais d'origine étrangère.
- **Visa 2b** : douteux. Suspect.
- **Visa 3** : aucune confiance. Ne peut être employé dans nos services.

1
Attestation d'appartenance
aux Forces françaises
combattantes de Max Petit,
17 octobre 1951.
© SHD

Dès la Libération, la Direction de la sécurité militaire (DSM) charge la 4^e section (protection des agents) de son 3^e bureau (contre-espionnage préventif) de collecter, en France, des déclarations, des informations et des renseignements. Cela doit se faire dans le cadre d'une campagne d'interrogatoires et d'enquêtes menées auprès des anciens agents des réseaux de résistance. À cet effet, dans chaque région militaire, une antenne de la 4^e section est mise en place. Les anciens résistants commencent par remplir un questionnaire de plusieurs pages, puis ils sont interrogés par des officiers de renseignement.

IDENTIFIER ET RECRUTER LES RÉSISTANTS

Ce questionnaire (voir doc. 2) porte sur l'état-civil, la composition de la famille, la scolarité et l'activité professionnelle. Il concerne aussi le parcours militaire : avant 1939, au moment de la mobilisation et pendant la campagne de 1940. Viennent ensuite des questions sur les activités résistantes proprement dites.

- 1 - 3232-1

GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA REPUBLIQUE

Direction Générale des Services Spéciaux
DIRECTION TECHNIQUE
S.M.Missions

TRES SECRET

C-E: ARRIVEE
No 29019
Date 9 FEB 1946
Dossier 3232-1
PREPARATIONS
P 308082

OBSERVATION TRES IMPORTANTE

I.- Le présent interrogatoire est destiné à identifier aussi exactement que possible les membres de la Résistance, afin de permettre en particulier l'établissement du dossier exact de la Résistance.
Vous êtes prié de remplir ce formulaire avec soin, exactitude et loyauté. Vous faciliterez ainsi le travail des officiers de renseignement.
Toute déclaration de mauvaise foi exposerait son auteur à des sanctions administratives sans préjudice de poursuites judiciaires.

II.- a) Prière de ne pas écrire dans les marges
b) Si l'espace blanc suivant les questions n'est pas suffisant pour ce que vous avez à écrire, veuillez vous faire remettre des feuilles blanches supplémentaires sur lesquelles vous écrirez en indiquant en tête les numéros des questions auxquelles vous répondez.

IDENTITE de l'INTERESSE	CONJOINTE
Nom : PETIT (en caractères d'imprimerie)	PEREIRE
Prénoms : Max Lucien Marie	Fanny Valentine Louise Marie
Date de naissance : 14 juillet 1911	14 octobre 1908
Lieu de naissance : Auvergnat Sect O.	Paris
Nationalité : français	française
Profession : agent de publicité	sans
Situation de Famille : 2 beaux-fils	deux fils
Dernier domicile légal : 5 avenue Alphonse XIII Paris 16^e	
Dernière adresse de fait : Hôtel des Régis rue Jean Goussier Paris	
PERE	MERE
Nom : PETIT	BEAUDOIRE
Prénoms : Lucien Marie	Alice
Age : 69 ans	68 ans
Nationalité : français	française
Profession : Maitre imprimeur	sans
Adresse : 8 rue Ernest-Cresson Paris 14^e	

SÉRIE
ARCHIVES CENTRALES
100 MILLIERS, 1000000

HISTORIQUE DE
★ ARCHIVE

“ Au terme de l’interrogatoire, l’officier de renseignement du 3^e bureau attribue à chacun un visa. ”

2 Déclaration de Max Petit, chef du réseau CND Castille (questionnaire manuscrit), 10 janvier 1948.
© SHD

DES DOSSIERS EXTRÊMEMENT RICHES

Les personnes recrutées par la DGER après la Libération ont pour la plupart été démobilisées à l'été 1945, comme l'attestent les états des services contenus dans de nombreux dossiers. Certaines ont toutefois continué à servir au sein du Service de documentation et de contre-espionnage (SDECE) et beaucoup parmi elles ont alors été envoyées en Indochine.

Le Service historique de la défense conserve les déclarations et interrogatoires menés à la Libération, classés par réseaux, en particulier ceux des individus ayant obtenu un visa 1 ou 1a, soit environ 7 000 dossiers pour les réseaux de renseignement.

Notons qu'en plus de ces déclarations et interrogatoires, ces dossiers peuvent contenir de nombreux autres documents tels que des états des services, des rapports, des comptes rendus, des fiches de renseignements, de la correspondance, etc.

Cet ensemble forme donc un bon complément aux dossiers individuels de reconnaissance, constitués par les commissions d'homologation de la Résistance et par l'administration militaire, et également conservés au Service historique de la défense (Forces françaises combattantes, Résistance intérieure française, Forces françaises de l'intérieur, Forces françaises libres)*.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les déclarations des agents de renseignement sont conservées dans la sous-série GR 28 P 4, comme celle de Max Petit, conservée sous la cote GR 28 P 4 35/180. Son dossier de résistant est conservé sous la cote GR 16 P 295613. L'ensemble est communicable en salle de lecture.





4

ALLEMANDS, AUXILIAIRES ET COLLABOS

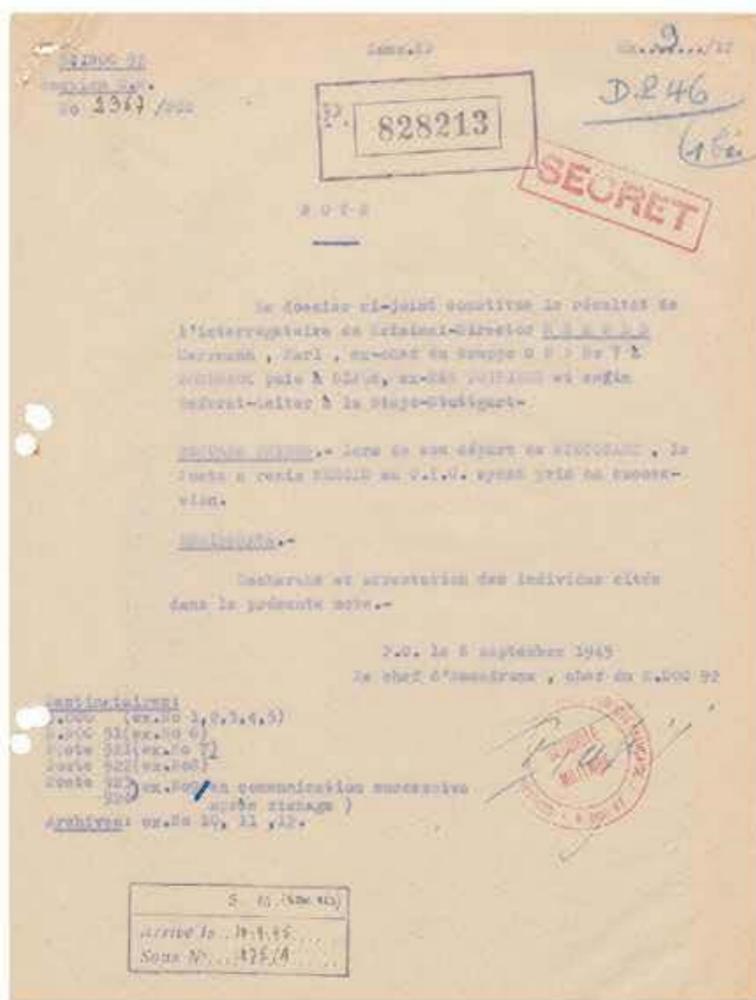
Allemands, auxiliaires, collabos..., les termes ne manquent pas pour désigner l'ennemi et ceux qui travaillent pour lui. Les uns et les autres sont omniprésents dans les archives des services spéciaux : toutes les informations sur les individus dangereux et nuisibles, qu'ils soient français, allemands ou d'une autre nationalité, sont notées et rassemblées dans des fichiers et dans plusieurs milliers de dossiers individuels. Ces renseignements, qui ont commencé à être recueillis dès le début de la guerre, sont de diverses origines : documentation ouverte (presse), informations des correspondants, rapports des réseaux, procès-verbaux d'interrogatoires, enquêtes, documents saisis... Les services se sont également intéressés aux organisations et mouvements collaborationnistes* et ont ainsi mis la main sur un ensemble d'archives de la Légion des volontaires français (LVF) dont le fichier des membres et des candidats. Ils vont également saisir et exploiter après la guerre les archives allemandes, comme les dossiers des agents de l'*Abwehr** de Paris ou les archives du Consulat allemand de Marseille. Ces dernières apportent des renseignements exceptionnels et témoignent précisément de la collusion, au quotidien, de certains Français avec l'occupant : demandes d'interventions, demandes de laissez-passer, dénonciations, informations, demandes d'autorisations de séjours en Allemagne...

4

POLICIERS ET AGENTS ALLEMANDS EN FRANCE OCCUPÉE

Thomas FONTAINE

«La Gestapo» ! La police politique nazie résume généralement notre vision des agents allemands ayant opéré en France occupée. Pourtant, les profils sont multiples et sortent pour certains de nos représentations habituelles. Surtout, les membres de la Gestapo sont tout d'abord très peu à être envoyés en France occupée, où la répression relève d'abord de la responsabilité de l'administration militaire et de sa police de campagne, la *Geheime Feldpolizei* (GFP).



1 Interrogatoire d'Hermann Herold par les services spéciaux français en Allemagne (extrait), 6 septembre 1945. © SHD

Cette force est très largement transférée à la SIPO-SD* lorsque celle-ci se voit confier les rênes de la répression en mai-juin 1942. Une vingtaine de groupes de la GFP, d'une centaine d'hommes chacun, changent d'uniforme et rejoignent la SIPO-SD : il s'agit de ne pas perdre les compétences de policiers qui, depuis deux ans, travaillaient efficacement sur le terrain. Plusieurs cadres policiers dirigeants du *Militärbefehlshaber* sont également retenus par la SIPO-SD pour jouer un rôle dans son organigramme, parmi lesquels Herold qui devient, en juin 1942, le *Kommandeur der SIPO-SD** (KdS) à Poitiers, pour la région couvrant les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne. Il le restera jusqu'à l'évacuation des services allemands, à l'été 1944.

DES ESPIONS POLICIERS

À la SIPO-SD, Herold travaille avec d'autres cadres issus cette fois du SD, le service de renseignement du parti. C'est l'autre profil marquant du groupe des policiers et agents allemands en France occupée.

Roland Nosek (voir doc. 2 p. 53), âgé de 33 ans en 1940, qui, comme Herold, parle couramment le français, en est une illustration. Spécialiste du renseignement, c'est en 1939 le responsable du service VI de la SIPO-SD de Wiesbaden. En mai 1940, son chef, Max Thomas, lui demande de suivre les troupes allemandes dans leur progression à l'Ouest, afin d'étudier les possibilités d'une activité du SD dans les futurs territoires occupés. C'est sans doute le premier agent de la SIPO-SD qui arrive à Paris en juin 1940, avant même Helmut Knochen qui va prendre la direction du premier détachement de la SIPO-SD en France occupée, celui envoyé pour se renseigner et traquer les ennemis du Reich. Nosek est d'abord chargé de collecter des renseignements politiques sur la France, au sein d'une section VI-P.

Ces cadres du SD sont des hommes jeunes, majoritairement issus de la classe moyenne urbaine, diplômés dans 60% des cas, surtout en droit, titulaires d'un doctorat pour un tiers d'entre eux, qui ont adhéré aux idées nationalistes, antirépublicaines, anticomunistes et antisémites durant leur cursus universitaire. C'est la défaite de 1918, et le puissant traumatisme d'une nation allemande qui a failli sombrer qui expliquent principalement leur «entrée en politique». Idéologues et experts dans leur domaine, ce ne sont pas de simples administratifs du renseignement et de l'action policière. Ils doivent cibler les ennemis politiques du Reich, les «mettre en fiches», pour mieux

UNE POLICE MILITAIRE AU SERVICE DE LA RÉPRESSION

Les membres de la *Geheime Feldpolizei* (GFP)* sont pour partie des policiers de métier, issus en majorité de la police criminelle. C'est le cas d'Hermann Herold (voir doc. 1) qui, de 1940 à 1944, opère en France occupée, à des postes de responsabilité. Né en 1891, il entre dans la police après sa démobilisation, en 1919. Il devient commissaire de police criminelle en 1924, à Stuttgart. De 1929 à 1935, il est le chef de la police criminelle à Heilbronn. Adhérent au NSDAP* en 1937, il n'est pas membre de la SS*. Au début de la guerre, on lui confie la direction d'une unité de la GFP devant opérer à l'Ouest. La victoire contre la France le mène jusqu'à Bordeaux, où il s'installe d'abord. En décembre 1940, il est nommé *Leitender Feldpolizeidirektor* auprès du district d'administration militaire C de Dijon (Besançon, Dijon, Nancy, Troyes). Il dirige alors l'action de plusieurs groupes régionaux de la GFP, qui est alors la principale police répressive de l'occupant.





N O S E K Roland

Né le 11 Août 1907 à ZWICKAU (Saxe)

de Franz (né le 27.5.1882 à KÖNIGSFELD (Autriche)

et de RICHTER Rosa (née le 10.2.1877 à STREITENBRUNN (Saxe)

marié le 10 Août 1935 à HÜHN Gertrude

Taille 1 m.82 - corpulence moyenne - front haut - légèrement fuyant - bouche moyenne - très bonne denture - menton huppé - oreilles légèrement décollées - visage ovale - teint clair - cheveux chatain clair légèrement grisonnants, peignés en arrière avec raie à gauche - porte la moustache couvrant la lèvre supérieure mais séparée en deux.

Marche légèrement voûté. Allure générale distinguée. Mise soignée.

Parle le français presque sans accent et l'écrit très correctement. Parle et écrit l'anglais.

“ Recherche et arrestation des individus cités dans la présente note. ”

2

Interrogatoire de Roland Nosek par les services spéciaux français en Allemagne (extrait), 1946.

© SHD

les combattre. Leurs carrières, souvent rapides, alternent les fonctions exécutives de terrain et celles de direction dans les bureaux berlinois de l'administration centrale de la SIPO-SD.

UNE POLICE POLITIQUE

Les membres de la Gestapo, la police politique du régime, sont choisis afin de disposer d'experts du travail policier et du droit pénal nazi. Juristes et fonctionnaires y sont en plus grand nombre. Toutefois, ces experts sont également marqués par une vision radicale, violente et idéologique du monde. Dans le premier détachement de la SIPO-SD en France occupée, Heinrich Müller, le chef de la Gestapo à Berlin, a placé Karl Boemelburg, un policier expérimenté, né en 1885, qui connaît bien ses homologues français et qui est un spécialiste de la question communiste. Mais les différents services de la SIPO-SD ne sont évidemment pas tous peuplés de cadres expérimentés. Le manque de personnel est évident et le recrutement doit composer avec les besoins en hommes de l'Allemagne. Ainsi,

celui qui interrogea à Paris le général Delestraint puis Jean Moulin (voir p. 78-79), Ernst Misselwitz, n'était pas un policier de métier mais un ouvrier de formation, ayant adhéré tôt au parti nazi, dès 1932, muté dans la GFP au moment de la guerre et envoyé en France parce qu'il en connaissait la langue. Il devint pourtant l'un des cadres du service IV E, celui d'Hans Kieffer, chargé de la répression de la « Résistance nationale ».

Ajoutons que le groupe des cadres de la Gestapo est en partie renouvelé fin 1943 par l'arrivée de fonctionnaires policiers sortant d'une expérience sur le front de l'Est. Le débarquement allié est devenu une évidence attendue et il s'agit pour Berlin d'y faire face en positionnant des hommes adeptes de méthodes plus radicales et violentes. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

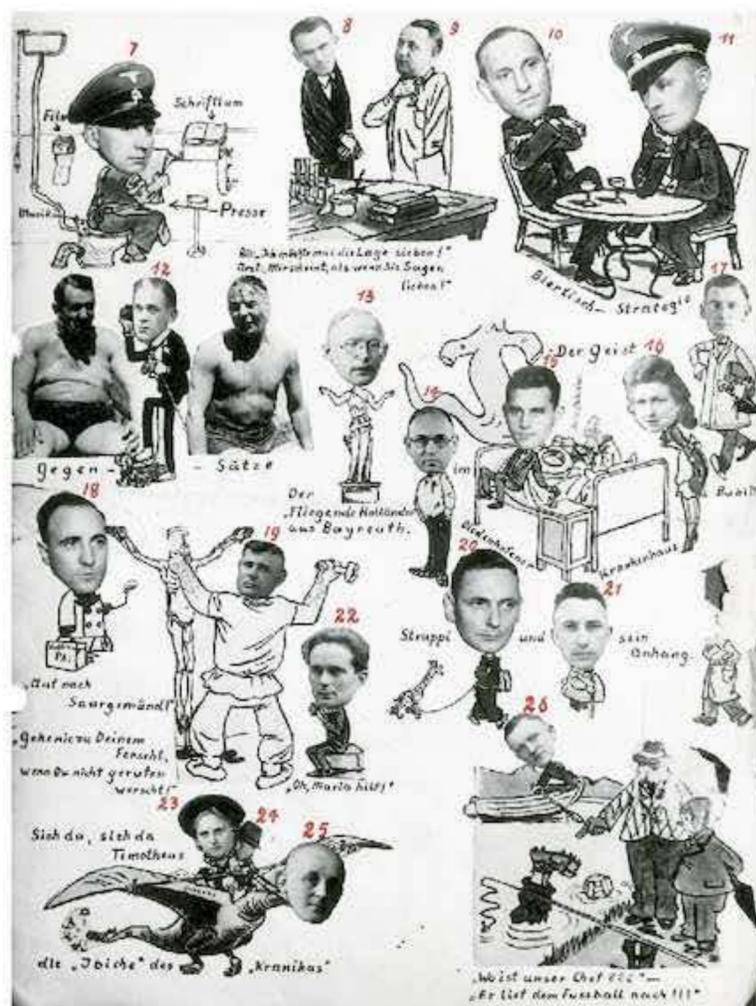
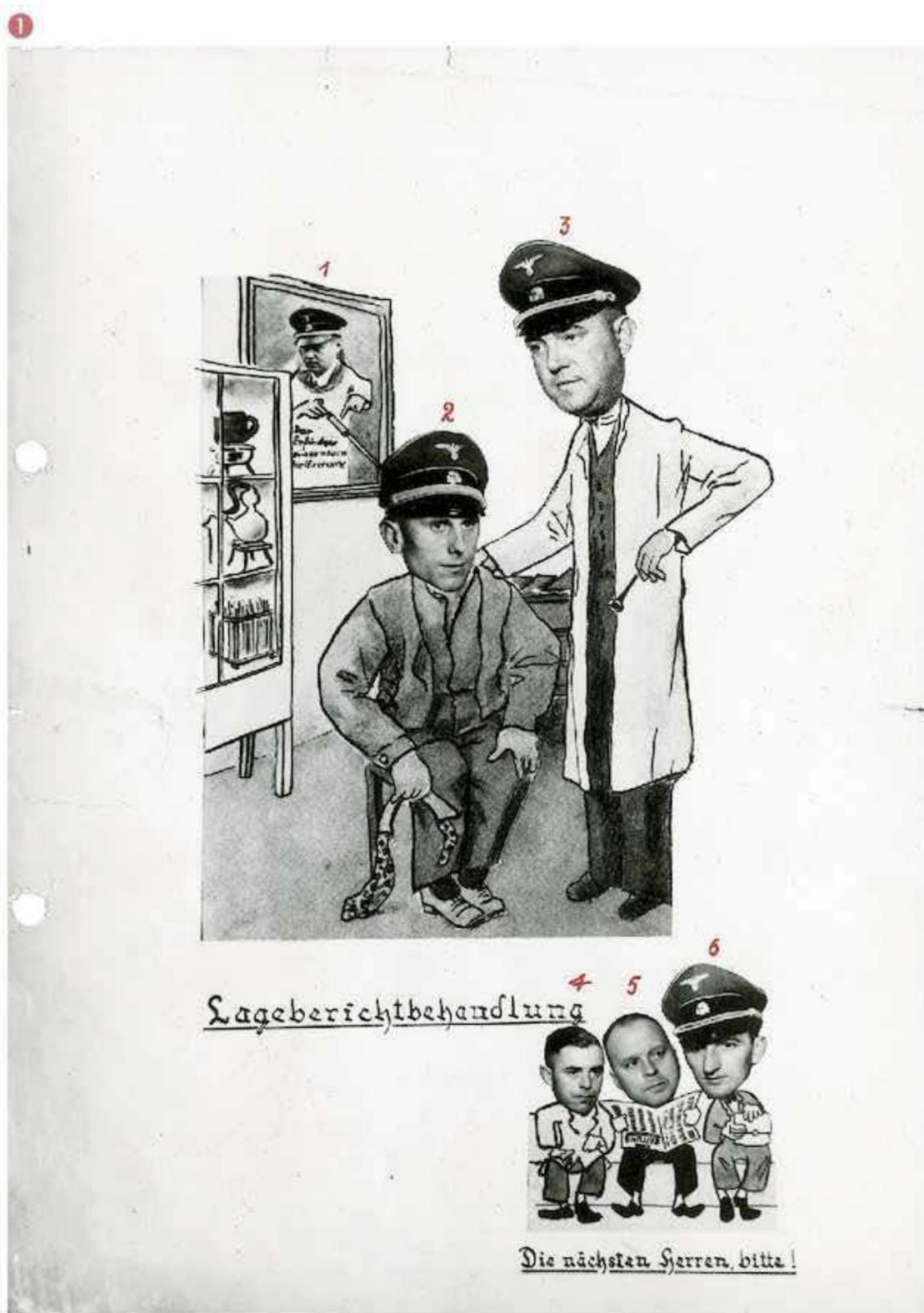
L'interrogatoire de Roland Nosek est coté GR 28 P 7 68.

4

LES CARICATURES DU SD DE METZ

Cédric NEVEU

Le type de document présenté ici est exceptionnel. Si son auteur voulait faire œuvre humoristique, il n'imaginait pas que ses caricatures permettraient de confondre une partie des agents du *Sicherheitsdienst* de Metz et leurs auxiliaires français, ceux-là mêmes qui avaient porté des coups sévères à la résistance mosellane.



DES CARICATURES BIEN UTILES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX FRANÇAIS

Point d'orgue de la soirée, Lautenschläger a croqué ses collègues du SD, des agents mosellans de ce service en n'oubliant pas ses supérieurs et notamment le général SS* Anton Dunckern, commandant en chef de la SIPO-SD* pour la Lorraine-Sarre-Palatinat. Cinq planches de caricatures ont été retrouvées à la Libération dans les locaux du SD messin. Analysées par les services du Bureau de la documentation (BDOC*) du contre-espionnage français, elles ont permis de mettre un visage sur les noms de plusieurs fonctionnaires allemands de la SIPO-SD en Moselle annexée. Les photos qui y figurent ont été extraites et agrandies afin de compléter utilement les fiches de renseignement individuelles des cadres et employés de la police allemande et permettre ainsi de les identifier, notamment dans les camps de prisonniers de guerre.

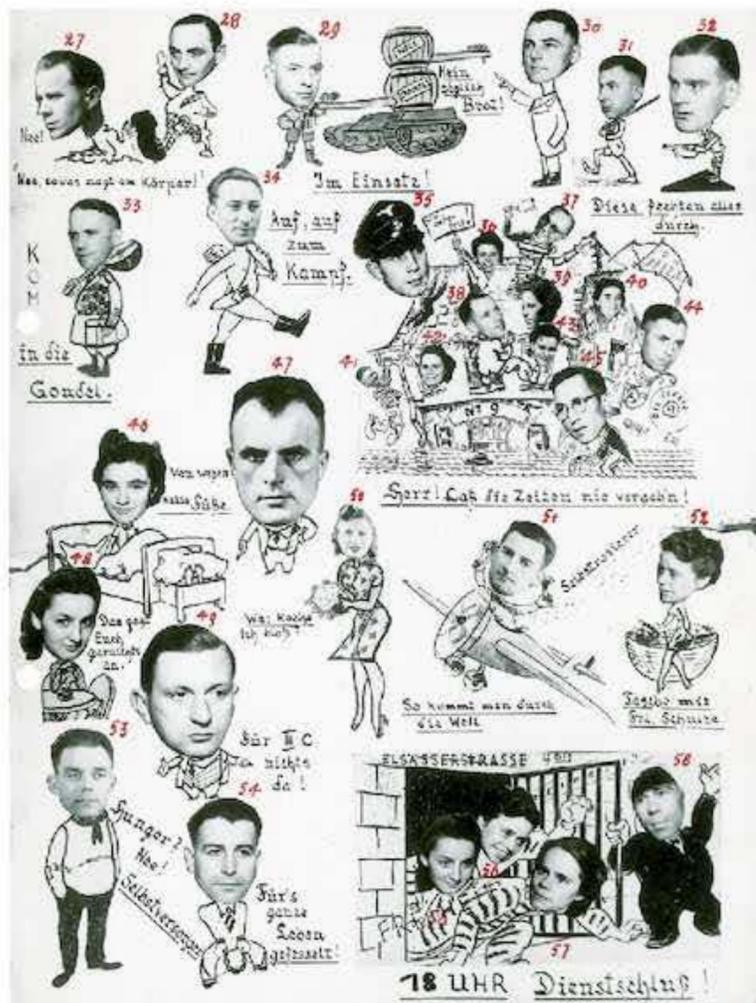
Le dessinateur n'oublie pas de se représenter parmi les 92 dessins humoristiques conservés. Sur la planche qui illustre cet article (voir doc. 4), il figure sous le numéro 91. Battant du

En cette soirée du réveillon du jour de l'an 1943-1944, les officiers du *Sicherheitsdienst* (SD)* de Metz entendent bien profiter de la fête. Soumise à l'autorité du *Gauleiter** et chef de l'administration civile Joseph Bürckel, la Moselle subit l'annexion de fait depuis déjà deux ans et demi. Parmi les convives, Heinz Lautenschläger, 31 ans, chef de la section III C (Affaires culturelles) et, à ses heures, brillant caricaturiste au sens de l'humour féroce.



tambour avec énergie, tandis que son collègue Rolf Dupin (n°89) joue de la flûte traversière, ils accompagnent en musique une parade païenne en l'honneur du printemps et du joli mois de mai, la belle saison étant représentée par l'adjudant-chef (*Haupt-scharführer*) Erich Langenberg (n°87), figure précieuse juchée sur un cheval d'arçon ! Lautenschläger écrit : «Mais maintenant, tout s'arrête». Car les beaux jours de l'annexion sont terminés.

On peut être surpris en observant ces dessins, pas toujours du meilleur goût. Leur existence même va à l'encontre de l'image d'Epinal propagée dans le grand public qui résume les policiers allemands à des êtres brutaux et impitoyables. Forcé est de constater que les personnels du service de renseignement nazi sont des hommes qui profitent de la vie comme tout à chacun. Ils savent rire, faire preuve d'autodérision et aiment s'amuser. Les SS peuvent avoir le sens de l'humour !... même si leurs actions ne prêtent en aucun cas à sourire.



LES AGENTS LES PLUS DANGEREUX DU SD MOSELLAN

Sur la planche qui figure en annexe, parmi les «victimes» brocardées, on remarque deux personnages, deux Mosellans recrutés par le service VI, le SD-Extérieur, organe de renseignement chargé du contre-espionnage. Alphonse Scherer (n°75) et Jean Schoving (n°81) sont alors parmi les plus dangereux et les plus efficaces des agents provocateurs recrutés par le capitaine (*Hauptsturmführer*) Heinrich Fanelisa (n°82), chef du service VI. À cette époque, les deux jeunes gens - Scherer a 24 ans et Schoving, 25 - viennent de «s'illustrer» dans la région de Sarreguemines en infiltrant une filière qui tentait d'exfiltrer un aviateur allié. Cette organisation a la particularité d'être dirigée par un Allemand antinazi, Karl Borgmann. L'affaire s'est conclue dramatiquement par une série de rafles de septembre à novembre 1943 qui ont entraîné une cinquantaine d'arrestations. Karl Borgmann, acculé par la police, se suicide.

Ce qui a attiré l'attention de notre caricaturiste, ce sont les efforts galants de Scherer. Celui-ci est représenté assis sur un banc, en amoureux transi, mélancolique, essayant vraisem-

blement de s'attirer les faveurs d'une secrétaire allemande aux formes plantureuses. Il s'agit d'Irène Kirsch (n°76), sténo-dactylo de Fanelisa. Lautenschläger s'amuse des tentatives du jeune homme par ce titre : «L'agent de contre-espionnage au combat avec les 'bandes' étrangères». Cet imbroglio amoureux coûtera cher à Alphonse Scherer. Fanelisa apprend la liaison de son meilleur agent avec la jeune femme et plus grave encore, que celui-ci a fait avorter sa conquête, crime particulièrement grave sous le régime nazi. Fanelisa fait arrêter Scherer, en août 1944, et l'expédie au camp de rééducation de Schirmeck.

Jean Schoving est quant à lui représenté en prêtre en soutane. Rien d'étonnant puisque le jeune homme a envisagé avant-guerre la carrière ecclésiastique ayant été oblat. Détail humoristique, c'est la croix de Lorraine que porte autour du cou l'ancien postulant à la vie spirituelle et non la croix chrétienne. Semblant avancer avec difficulté, le prêtre «Schoving» est guidé dans le droit chemin par son chef Heinrich Fanelisa



qui lui tient la main. Il s'agit probablement d'une allusion au caractère faible de Schoving qui est entré au service des Allemands sous l'influence de son «patron». Un titre résume cette relation particulière : «Ainsi marche le Monde».

Les deux jeunes gens seront condamnés à mort par la Cour de justice de la Moselle et fusillés. Leur chef, Heinrich Fanelisa, ne sera jamais inquiété.

POUR EN SAVOIR PLUS
Toutes les caricatures, ainsi que les photographies qui les accompagnent, sont conservées dans un dossier sur le personnel de la SIPO-SD de Lorraine coté CR 28 P 7 79. Ce dossier est communicable en salle de lecture. Certaines de ces caricatures ont été présentées lors de l'exposition «Collaboration» qui s'est tenue aux Archives nationales entre novembre 2014 et avril 2015.

DOUBLE PAGE
1 2 3 & 4
Caricatures du SD de Metz.
Planches 1, 2, 3 et 6.
© SHD

4

HANS SOMMER, DU SD À LA STASI



François LE GOARANT DE TROMELIN

Le parcours d'Hans Sommer, de la SS à la Stasi, en passant par l'armée allemande et le SD, rappelle une évidence : les agents allemands étaient très bien formés. Authentiques professionnels du renseignement, certains ont recyclé leur savoir-faire après-guerre auprès d'agences de renseignement, toujours à la recherche de «talents» à exploiter.

PAGE DE DROITE

1

Photo anthropométrique
d'Hans Sommer.
© SHD

2

Rapport de la DGER
sur l'affaire Hans Sommer
(extrait), 26 mai 1945.
© SHD

Hans Sommer est né le 26 juin 1914 à Nortorf, dans le Schleswig-Holstein. En 1931, il rejoint les jeunesses hitlériennes (*Hitlerjugend*)*. L'année suivante, il entre dans la société d'import-export de son oncle, à Hambourg. Il est admis dans les SS le 1^{er} décembre 1932 et dans le NSDAP* le 1^{er} février 1933. Inscrit à l'Université de Heidelberg pour y étudier les langues étrangères, notamment l'anglais, le français et l'espagnol, il en profite pour voyager en Grande-Bretagne, Suisse et Suède.

DE L'ARMÉE À LA SS

Le jeune étudiant a un profil intéressant. Il a alors ses premiers contacts avec le SD* qui recrute dans les milieux universitaires. En octobre 1936, il est appelé sous les drapeaux et affecté au bataillon de transmissions de la 2^e division d'infanterie motorisée, en Poméranie. En décembre, il est envoyé à Halle pour y suivre des cours d'anglais. Libéré de ses obligations militaires en janvier 1939 avec le grade de sous-lieutenant (*Leutnant*) de réserve, il est rappelé en août suivant, affecté au bataillon de transmissions du VIII^e corps d'armée à Breslau, avec lequel il participe à la campagne de Pologne. En mars 1940, il recontacte le capitaine de la SS (*SS-Hauptsturmführer*) Helmuth Loohs, du service de renseignement politique à l'étranger du SD (*SD-Ausland*), qu'il a connu à Heidelberg et à Pasewalk. Sommer est intégré au SD avec l'équivalent de son grade militaire (*SS-Untersturmführer*) et affecté, fin mai 1940, au groupe VI, chargé d'intervenir en France. En juin, il est envoyé à Paris avec un commando d'intervention (*Einsatzkommando**) du SD, aux ordres du commandant (*SS-Sturmbannführer*) Dr Knochen.

UN SPÉCIALISTE DU «COUP FOURRÉ»

Sommer crée alors une antenne principalement chargée des questions anglaises et américaines. Quatre agents travaillent sous ses ordres. Parmi ces derniers, Keller et Stenger, deux moines bénédictins, doivent surveiller les relations du haut-clergé avec le Vatican, tout comme, par exemple, celles de l'ambassadeur britannique en Espagne, Sir Samuel Hoare, avec les bénédictins du monastère de Montserrat, près de Barcelone. Un autre agent, Reichl, ancien franc-maçon, doit s'informer des relations des loges françaises avec leurs homologues britanniques et américaines. Enfin, le dernier, le Dr Fischer, ancien émigré allemand, est rapidement renvoyé en Allemagne.

En mars 1941, par l'intermédiaire de Keller, Sommer entre en contact avec Eugène Deloncle, ancien chef de la Cagoule et chef du parti collaborationniste MSR (Mouvement social révolutionnaire)*. Dans la nuit du 2 au 3 octobre, sept syna-

gogues parisiennes sont la cible d'attentats, exécutés par le MSR à l'aide de bidons remplis d'explosif... fournis par Sommer. Dans une note confidentielle, le lieutenant-colonel SS (*Oberssturmbannführer*) Dr Knochen précise qu' : «Il est plutôt établi qu'il s'agit, en ce qui concerne les exécutants, de Français radicalement anti-juifs qui, comme ce fut le cas en son temps lors de l'explosion à la synagogue de Marseille, veulent maintenant travailler de façon analogue à Paris. Il s'agit donc d'une affaire purement française dont l'enquête revient à la police française».

Sommer est cependant arrêté par les Allemands. Il est frappé d'une peine symbolique de 10 ans de suspension d'avancement et renvoyé à Berlin. Puis il est affecté à Marseille comme consul général, sous le pseudonyme de Herbert Senner, chargé de la surveillance des frontières espagnole, italienne et suisse. En contact avec des membres du groupe *Collaboration* et d'anciens membres du MSR, il fréquente aussi la pègre marseillaise, dans laquelle il recrute de nombreux informateurs.

DE LA SS À LA STASI

Contraint de regagner l'Allemagne en août 1944, il est nommé en Italie. À Milan, puis à San Remo, il contrôle des Français devant passer clandestinement en France. En mai 1945, il passe à son tour en France par la montagne. Arrêté du côté de Brigue, il est libéré le lendemain matin et amené à Nice. Il prend alors contact avec les services français. Envoyé en Espagne, il est arrêté au passage de la frontière, puis interné au camp de Miranda de Ebro. Finalement libéré sur l'intervention de l'ancien consul espagnol à Marseille, il gagne Madrid et commence son travail pour les services français. Mais l'OSS américain le réclame et il est ramené en Allemagne, interné à Dachau, puis renvoyé en France à la demande de la justice militaire. Interné à Marseille, il est condamné à un an de réclusion, mais est libéré presque immédiatement. Revenu en Allemagne, il travaille pour l'organisation *Gehlen**, puis pour le BND*.

La Direction de la surveillance du territoire le suit jusque dans les années 60. Il est alors embauché par une firme d'armement italienne, Isotta Frachetti. Mais il travaille déjà avec les services de l'Allemagne de l'Est. Son dossier à la Stasi* est impressionnant : plus de 22000 pages.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier complet de Hans Sommer est conservé sous la cote GR 28 P 9 1468 et consultable en salle de lecture.





C.O./C.O.

Exemplaire n° 2

37
18

Le 26 Mai 1945

090808

~~77~~ 49
Handwritten scribbles and markings in blue and red ink.

EXPLOITATION DE L'AFFAIRE SOMMER

Source : Déclaration de l'intéressé
Date : 20 Mai 1945
Valeur : C

1/ RENSEIGNEMENT D'ARCHIVES :

1) SOMMER Hans alias SENNER Herbert
connu

né le 26/6/1914 à NORTOP (SCHLEWIG-HOLSTEIN)
(voir renseignement n° 420/Y du 22/3/45)

- { d° 480/Y du 31/3/45 }
- { d° 629/Y du 11/5/45 }
- { d° 631/Y du 30/4/45 }

(Synthèse des Services allemands, page 395)

2) NEISSER Werner, alias WERNERT Nicolas, NEUBERT
connu

(voir renseignement n° 629/Y du 11/5/45)

(Synthèse des Services allemands, page 290)

3) DELIOUX Guy Julien, alias GERARD Guy
connu

(voir renseignement n° 629/Y du 11/5/45)

{ d° 631/Y du 30/4/45 }

(exploitation affaire DELIOUX n° 672/Y du 26/5/45)

4) Sommer Théodor
directeur de banque à NORTOP
père de SOMMER Hans

5) KUNATH Edgard
domicilié à HAMBOURG
oncle de SOMMER Hans

6) SCHEEL

43 ans environ
marié

professeur à l'Université de HEILDELBURG

domicilié à SALZBURG (Autriche)

Signalement : grand - balafre.

Après l'arrivée du parti nazi au pouvoir, devint
chef des Etudiants allemands. Recrutait à l'
Université des membres pour le S.R.A.

...../.....



«ALIAS BÄUMCHEN» : LES INFORMATEURS DE L'ABWEHR



Frédérie QUEGUINEUR

Dans les archives des services spéciaux figurent des documents découverts par les troupes d'occupation en Allemagne, après la fin de la guerre. Parmi ceux-ci se trouvent plusieurs centaines de dossiers individuels au nom de Français, hommes et femmes, civils et militaires, établis par la section III F de l'*Abwehr* de Paris. Ces agents l'aidaient à surveiller et à pénétrer les organisations de résistance et les services spéciaux adverses. Ils sont communément appelés V-Mann (*Vertrauensmann*) ou «hommes de confiance».

PAGE DE DROITE

1

Fiche d'identification à l'*Abwehr* de Jean-Paul Dubois *alias* Bäumchen, sans date (voir traduction p. 100).

© SHD

2

Rapport de Bäumchen au moment de son recrutement (extrait), 1940.

© SHD

Il est difficile de savoir si cette documentation est exhaustive ou s'il s'agit seulement d'une partie des archives de la section III F (contre-espionnage). Les dossiers individuels qui la composent sont très hétérogènes : ils peuvent contenir une seule pièce ou bien plusieurs dizaines de documents. Cependant, on y retrouve toujours une fiche cartonnée d'identification, établie par la section III F, dans les cas suivants : pour les personnes recrutées comme agent de renseignement, pour celles ayant sollicité un *Ausweis** et pour les individus ayant attiré l'attention d'une quelconque manière.

DE L'INFORMATEUR OCCASIONNEL À L'AGENT CONFIRMÉ

En général, les fiches concernant les agents de renseignement en titre font état d'un pseudonyme et/ou d'un indicatif (F, E, ou GV suivi d'un chiffre allant de 7 000 à 9 000). La lettre F correspondait aux agents ordinaires, la lettre E aux agents particulièrement bien placés et la lettre GV aux agents doubles. Les indicatifs étaient utilisés uniquement dans les correspondances et les pièces comptables échangées au sein de l'*Abwehr** : les informateurs ignoraient l'indicatif qui leur était attribué. En ce qui concerne les agents occasionnels, les personnes ayant demandé un *Ausweis* ou ayant attiré l'attention, les fiches ne mentionnent que l'état-civil, le domicile et parfois le nom de l'officier allemand chargé d'actionner les intéressés ou par l'intermédiaire duquel les *Ausweis* ont été demandés.

Les dossiers des agents «confirmés» sont les plus volumineux et contiennent souvent d'autres types de documents : feuille de renseignement comportant une appréciation sur la manière de servir de la personne, déclaration ou acte d'engagement dans lequel l'agent jure de garder le silence sur son activité, notes de frais, rapports de renseignements (souvent manuscrits) rédigés par l'agent.

UN AGENT TRÈS ACTIF : JEAN-PAUL DUBOIS, ALIAS BÄUMCHEN

Les documents présentés ici sont issus du dossier de Jean-Paul Dubois, *alias* Bäumchen (voir doc. 1). Sa fiche d'identification porte un numéro d'indicatif : F 7023. Elle nous apprend que cet agent français, né en 1885 à San Francisco, journaliste de profession, a été recruté en octobre 1940 par le capitaine Brunner. La mention *Anfrage an Abw* sur la fiche indique qu'une demande de renseignements sur l'intéressé a été transmise au

service central de l'*Abwehr* à Berlin, comme c'était le cas pour chaque informateur recruté. Son dossier est assez volumineux et particulièrement intéressant : on y retrouve les nombreux rapports qu'il transmettait aux services de l'*Abwehr*. L'agent Bäumchen était un homme méticuleux et organisé : le rapport qu'il écrit au moment de son recrutement en témoigne (voir doc. 2). Il décrit ainsi précisément la manière dont il compte travailler en utilisant ses relations dans les milieux diplomatiques et journalistiques, ainsi que l'aide qu'il attend des services allemands pour mener à bien son activité clandestine, notamment pour faciliter ses déplacements.

En effet, Bäumchen, comme beaucoup d'autres agents de renseignement travaillant au profit de l'*Abwehr*, effectue de nombreuses missions en zone sud et en Afrique du Nord et rend compte à chaque fois de ce qu'il voit et entend. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il effectue un voyage à Lyon à la fin de l'année 1940. Dans son rapport, il transmet des informations factuelles, notamment sur les individus (égratignant au passage quelques notables) mais il livre aussi son sentiment général sur la ville, l'état d'esprit de la population et les sentiments politiques qui l'animent (voir doc. 3).

Ces documents prouvent incontestablement que Bäumchen fut un agent très actif. Tous les dossiers individuels de l'*Abwehr* conservés dans le fonds ne sont cependant pas aussi riches et complets. Certains, qui comprennent une seule fiche d'identification sans pseudonyme ni indicatif, ne permettent pas de conclure que la personne a bien travaillé au profit des Allemands. Ces archives allemandes ont été largement exploitées par les services spéciaux français après la guerre : leur travail a conduit à ouvrir un certain nombre d'enquêtes et il a permis de confondre certains individus qui avaient jusqu'alors échappé à la justice.

Ces archives constituent à ce jour une source précieuse pour les chercheurs qui veulent mieux connaître ces acteurs particulièrement zélés de la collaboration avec l'occupant. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier complet de l'agent Bäumchen est conservé sous la cote GR 28 P 9 11746. Les autres dossiers d'agents de la section III F de l'*Abwehr* Paris sont tous identifiés et référencés sous les cotes GR 28 P 9 11500 à GR 28 P 9 12345. L'ensemble est consultable en salle de lecture.

7023
jetzt: F. 10 +

Name: D u b o i s Deckname: Bäumchen
Vorname: Jean Paul
geb.: 25.9.1885 in San Franzisko (U.S.A.)
Beruf: Journalist
wohnhaf: P a r i s
St.A.: Franzose
zugeführt durch: Hauptmann Brunner
Anfrage an Abw.: ll 352.40 g v. 28.10.1940. III f.
Antwort von Abw.: ll352.10.40 g. III Abw.

Verbindung wird von III F 2- Graf Kreutz gehalten. 20.11.42.
Am 3.4.43 mit Nr.63 ll6/43 g.III F abgemeldet

Vie sur Lyon

- 1/ Lyon est une ville toute en replis et en secrets. Elle est bien fermée à l'étranger. Elle est à la fois positive par les affaires, mystique et révolutionnaire.
- 2/ Lyon est actuellement capitale de la France non-occupée. Vichy en est la Versailles.
- 3/ Vichy n'a été choisi qu'en raison de ses nombreux hôtels. Lyon est surpeuplé.
- 4/ D'une façon générale, Lyon est contre Vichy. Les gros capitalistes de la soie et métallurgie pour conserver leurs privilèges; les ouvriers communistes de Voite, Villeurbanne, Montchat, la Guillotière, la Croix Rousse parce qu'ils accusent le gouvernement Pétain d'être réactionnaire et entièrement dominé par les policiers et les généraux.
- 5/ Les politiciens rangés derrière Herriot donnent du fil à retordre à Angeli, nouveau préfet. Ils ont de tout réfugiés au Comité de la Foire de Lyon et au Comité des Hospitaliers.
- 6/ Le Conseil Municipal suspendu a été remplacé par une délégation à la tête, M. Leboucq. Le nouveau préfet, on m'a assuré qu'il n'est pas poli. Mais il est celui ami d'Herriot - dont la présence est signalée tantôt à Lyon, tantôt à Vichy - et ne prend aucune décision sans l'avoir consulté.
- 7/ Le même phénomène se produit à Lyon comme à Paris. Les extrémistes d'Action Française et de la D. I. International

En toute entreprise, il faut un plan. Voici les milieux que je me propose de travailler à Paris-Banlieue. - avant de me rendre en Zone non-occupée :
(Gleichstellung)

- a/ Le travail de co-ordination sera fait par moi-même. Les agents s'ignorent et s'ignoreront entre eux. (sich selbst nicht kennen.)
- b/ Je m'installerais ⁽¹²⁾ rue Chanoinesse, dans un endroit très net et très central. (eingezogen)
- c/ Mes activités seront couvertes:
 - 10/ par les collaborations journalistiques (France au Travail - Gerbe etc) also deutsche Zeitungen.
 - 20/ par l'Économat des Ambassadeurs et Légations qui peut expliquer des déplacements en France non-occupée (m'appuyer pas de Herz Grabovskij pour obtention de C.D. sur voitures.)
- d/ J'ai besoin:
 - 10/ d'une auto et chauffeur avec Anweisung pour aller vite. (Paris et banlieue)
 - 20/ D'un Passierschein permanent. (pour l'autre côté ligne démarcation)
 - 30/ De l'appui sans réserve des services de la Wehrmacht - à toute heure.
- e/ Une comptabilité exacte des dépenses sera établie et fournie hebdomadairement.

M. D.

As réfugiés à l'intérieur des zones d'attente des zones d'attente et des fraudes-maçons.

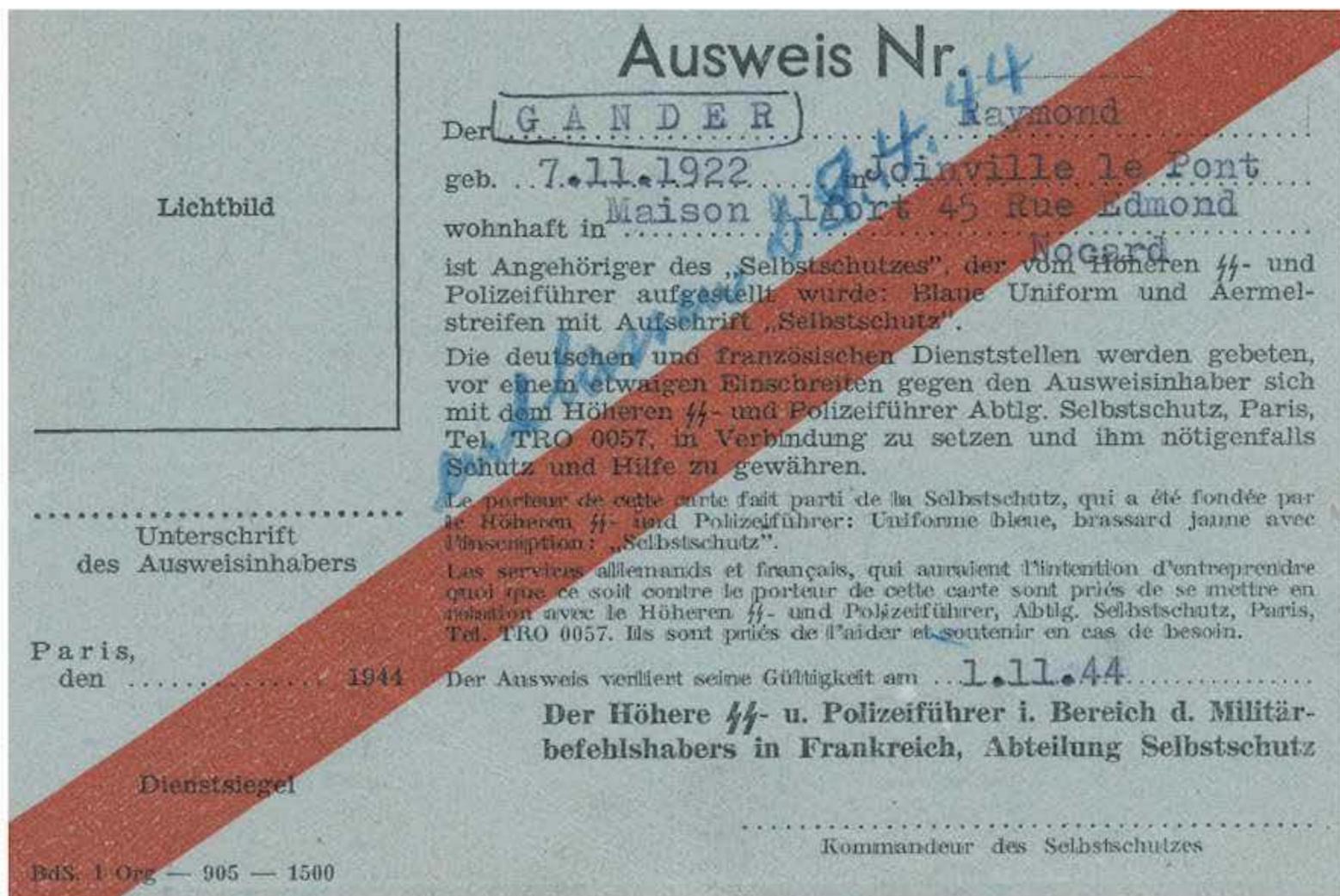
- 8/ Le temple central rue Garibaldi est fermé. Mais les "tenues" continuent en appartements privés. (Mouvement du Comité National avec lequel j'ai de jours)
- 9/ Dans ce terrain mouvant, le de Gaullisme se développe. Les adeptes se signalent par le jour part avec la queue dans les rues de l'estique de la Croix de Lorraine. Des bagarres ont eu lieu le 19 octobre et les 5, 8 et 10 novembre. La police est indifférente.
- 10/ Le chef de la police des maurs Martini est ouvertement réactionnaire. Il donne aux policiers le conseil de ne pas le frapper pour pouvoir les contingent allemands. Le sous-chef de la Sûreté Giraudet et le secrétaire Quart ne cachent pas leurs sentiments anti-allemands.
- 11/ L'Église catholique est réservée à ordre du Cardinal Gerlier. Néanmoins Mgr. Rouche, du Calvaire de Lyon et l'abbé Tueller de Pouchetolle, de l'Église des Vieux (cath. St. Pierre, rue du Vêl d'Argent) font une propagande "patriotique" intense.
- 12/ Lyon est la capitale de cent sectes et religieuses occultes. Grancher, rue Lantule, 54, est l'homme qui les connaît le mieux. Il parait que le temple Bricot a repris ses activités, en dépit de la mort du fondateur. Cette association était

4

SELBSTSCHUTZPOLIZEI : DES COLLABOS DANS LA POLICE

Thomas FONTAINE

Début janvier 1944, les Allemands portent au pouvoir, à Vichy, Joseph Darnand, le chef de la Milice, qui devient secrétaire général au maintien de l'ordre. Alors que le débarquement allié n'est plus qu'une question de temps, que Pétain n'a plus la confiance de l'occupant, l'heure est à la radicalisation avec cette nomination d'un «ultra» de la collaboration.



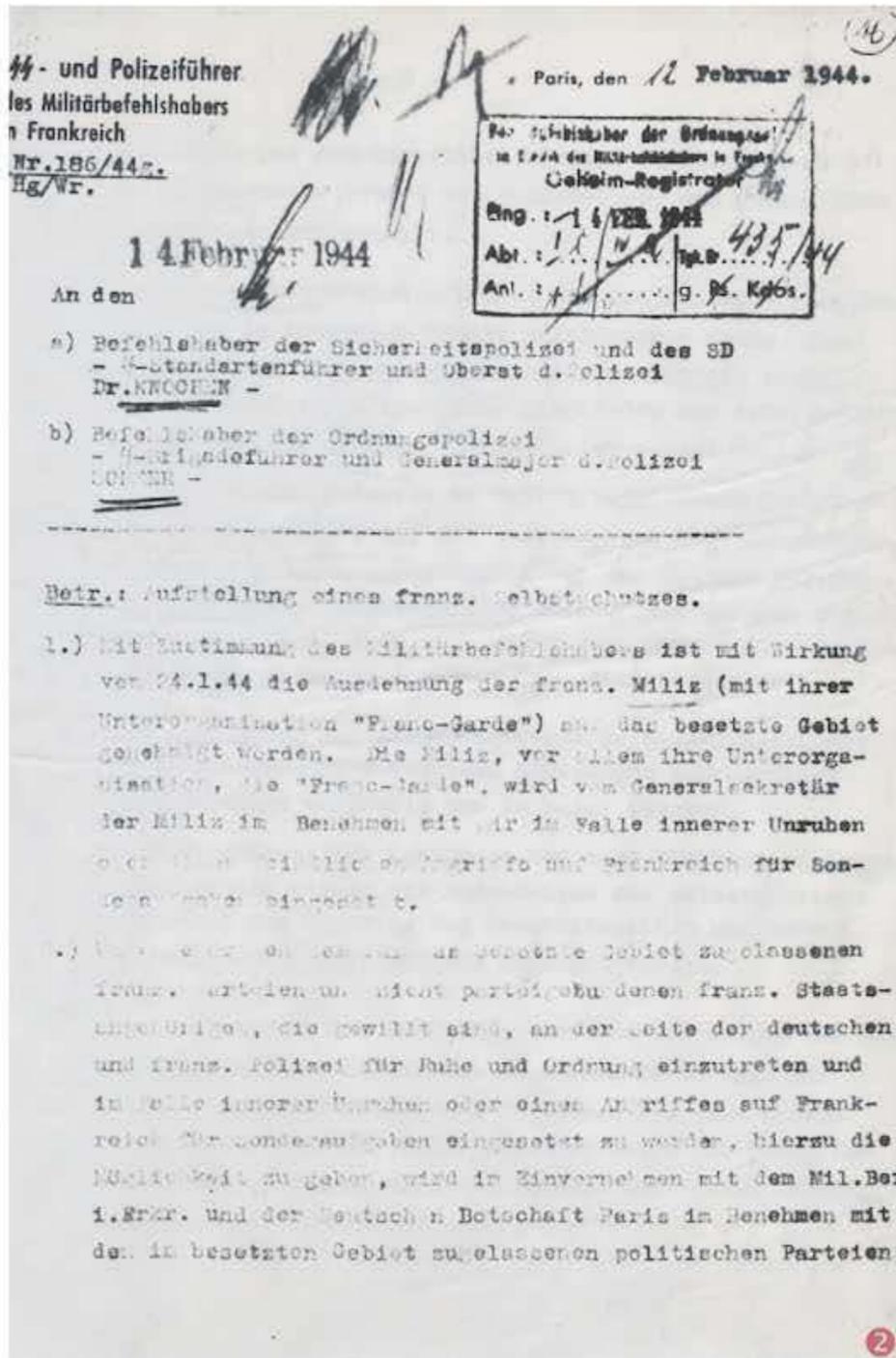
1
Ausweis d'un membre de
la Selbstschutzpolizei, 1944
(voir traduction p. 100).
© SHD

UNE POLICE SUPPLÉMENTAIRE COMPOSÉE D'ULTRAS DE LA COLLABORATION

Joseph Darnand, le nouvel homme fort, prend la main sur l'ensemble des forces de police : police nationale, gendarmerie, garde-mobile, groupes mobiles de réserve, Préfecture de police à Paris, sapeurs-pompiers, garde des communications, services pénitentiaires et polices spéciales. Des hommes de la Milice sont nommés à plusieurs postes clés de l'appareil répressif français.

Mais, parallèlement, les services allemands n'oublient pas le rôle armé que peuvent alors jouer des partis collaborationnistes* qui, depuis plusieurs mois, ne cessent de demander de passer à l'action. Ainsi, alors même qu'ils confient à Darnand les rênes des polices françaises, les chefs des services policiers nazis à Paris entendent créer une nouvelle force paramilitaire sous commandement allemand : la *Selbstschutzpolizei* («police d'auto-protection»), officiellement dirigée «contre le Bolchevisme», qui doit être composée de membres des partis collaborationnistes.

Dans ce but, le 9 novembre 1943, les chefs des principaux partis concernés (Rassemblement national populaire, Parti populaire français, Mouvement social révolutionnaire*) avaient participé à Paris à une conférence avec les responsables des services policiers nazis. Comme le note le compte rendu, il s'agit de créer une «police supplétive en cas de débarquement», luttant contre les «terroristes» et assurant aussi des missions de surveillance et de protection des dépôts de ravitaillement. Côté allemand, on s'attend à un autre succès : «ces hommes peuvent servir d'activistes [...] sur leurs lieux de travail. On espère aussi favoriser de cette manière une prise de conscience politique parmi les collaborateurs». Le chef de la SIPO-SD* à Paris (*Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst*, police de sûreté d'État et services de sécurité du parti nazi) se chargera de l'instruction «politique» et de la recherche de renseignements, alors que celui de la police d'ordre allemande s'occupera de la formation «technique» et de la logistique - dont des armes automatiques jusque-là refusées à la police française. Le 13 novembre, l'idée est validée lors d'une conférence dans les bureaux de Karl Oberg, le chef des services policiers nazis en

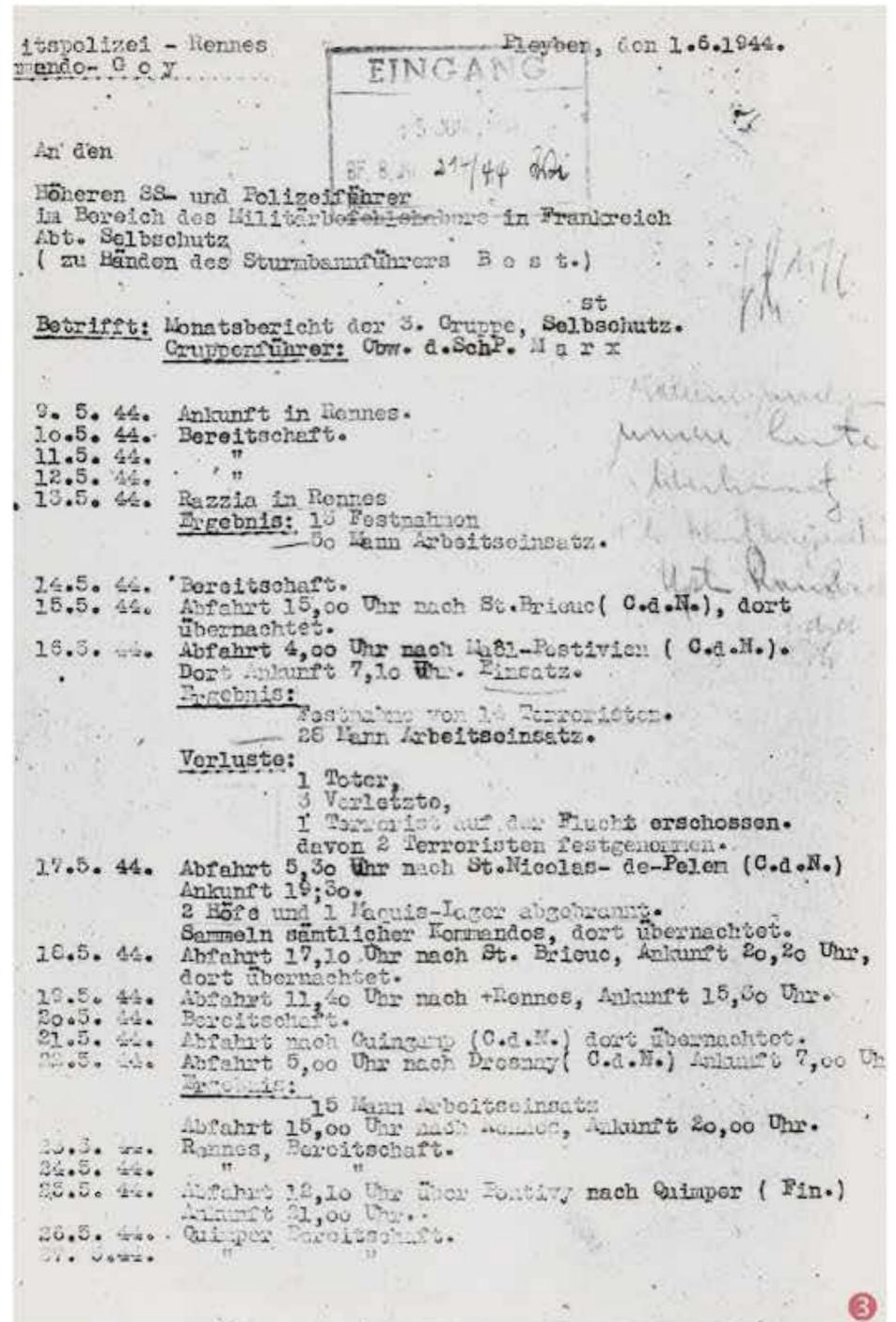


France occupée. Le 24 novembre, le Commandement militaire allemand à Paris donne son accord et met à disposition le Château de Vaucelles à Taverny, au nord-ouest de Paris, pour l'instruction des nouvelles recrues.

Le texte de Karl Oberg officialisant cette *Selbstschutzpolizei* n'est finalement daté que du 12 février 1944 (voir doc. 2). Il indique qu'il s'agit de permettre «aux membres des partis français autorisés en zone occupée et à des ressortissants français qui [ne sont] pas liés à un parti [d']intervenir pour le calme et l'ordre aux côtés des polices allemande et française et [d']être engagés à des missions spéciales dans le cas de troubles intérieurs ou d'une attaque contre la France».

UNE FORCE LIMITÉE MAIS NÉFASTE

L'engagement dans la *Selbstschutz* est différent de celui dans la Milice. Ses membres sont nommés par les services policiers nazis et sont dotés d'un *Ausweis** (voir doc. 1 p. 60). Mais, comme le constate fin mars 1944 un cadre policier nazi, malgré les bonnes volontés manifestées, «la valeur du potentiel humain reste moyenne. Les activistes convaincus sont en majorité, mais il demeure de nombreux opportunistes. Les inaptés et les incertains ont été éliminés au cours de l'instruction». De plus, tous les partis collaborationnistes n'ont pas envoyé d'hommes, d'abord parce qu'ils n'étaient pas capables de présenter des candidats sérieux. Aucun n'a servi de cadre lors de l'instruction : «les difficultés rencontrées au cours de la formation, de l'équipement et de l'armement étaient et sont très grandes» conclut le responsable allemand.



Aussi, s'il était d'abord prévu de former à Taverny 150 personnes affectées dans la capitale, ainsi que plusieurs groupes de 50 membres devant être envoyés dans différentes régions, les premières unités ne sont opérationnelles qu'à compter de mai 1944, dans les régions de Rennes, Toulouse, Dijon et Chaumont, avec à chaque fois, des équipes d'une quinzaine d'hommes seulement, dirigées par un officier allemand.

Mais ces unités ont opéré et ont porté des coups à la Résistance. Comme le montre un rapport policier allemand du 1^{er} juin, celle qui arrive à Rennes le 9 mai est en action quatre jours plus tard et procède à une soixantaine d'arrestations contre des réfractaires au Service du travail obligatoire (voir doc. 3). Le 16 mai, ce sont 14 «terroristes» qui sont cette fois appréhendés lors d'un combat qui tue un des membres de la *Selbstschutz*. Durant les jours qui suivent, l'unité est utilisée pour monter la garde et procéder à plusieurs contrôles routiers.

Au total, si le nombre et l'efficacité de ces membres des partis collaborationnistes peuvent sembler bien maigres, le symbole est fort : ils ont combattu volontairement en France pour l'Allemagne, alors même que la libération du pays avait commencé.

2
Lettre de Karl Oberg sur la mise en place d'un corps d'autodéfense français, 12 février 1944 (extrait, voir traduction p. 101). © SHD

3
Rapport mensuel du 3^e groupe (*Selbstschutz*) du SD de Rennes, 1^{er} juin 1944 (extrait, voir traduction p. 101). © SHD

POUR EN SAVOIR PLUS

Les archives concernant la *Selbstschutzpolizei* seront classées dans la sous-série GR 28 P 8 (archives allemandes).

4

LES FICHIERS DE LA LVF ET DE LA LEGION TRICOLORE

Éric LEFEVRE

En juin 1941, après le déclenchement de l'opération Barbarossa (22 juin 1941), les partis collaborationnistes réclament d'être associés à la «croisade contre le bolchevisme» en URSS. Dans ce but, la Légion des volontaires français est créée le 6 juillet 1941. Environ 6 000 Français combattront sous uniforme allemand après s'être engagés dans cette organisation. Les archives des services spéciaux permettent de mieux comprendre le fonctionnement de cette structure.

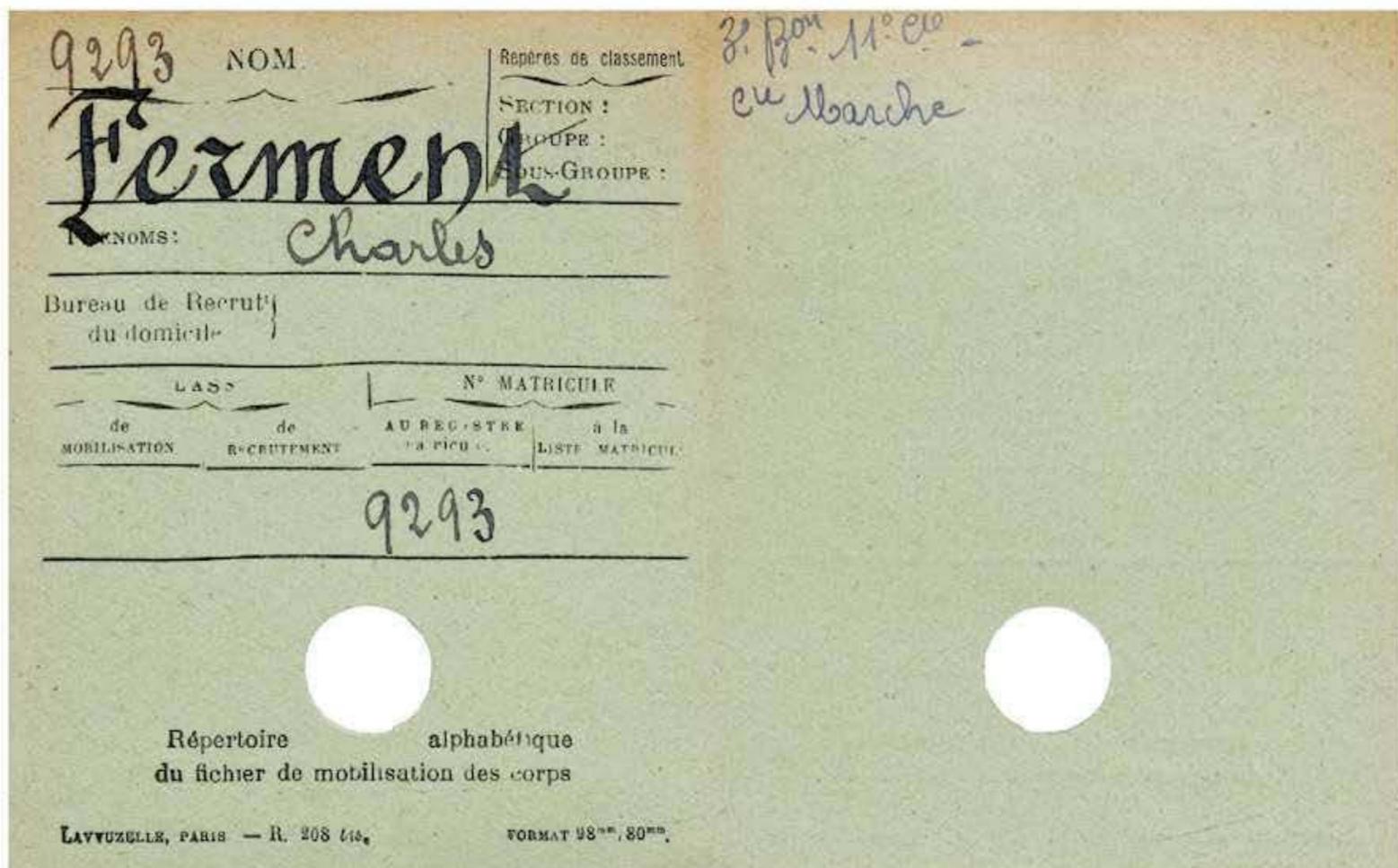
1
Fiche de Charles Ferment.
Fichiers LVF.
© SHD

PAGE DE DROITE

2
Fiche de Ernest Estel.
Fichiers LT.
© SHD

3
Fiche de Raymond Beddelen.
Fichiers LVF.
© SHD

4
Fiche de René Voulet.
Fichiers LT.
© SHD



Créée à Paris le 6 juillet 1941 à l'initiative des mouvements collaborationnistes, la Légion des volontaires français contre le Bolchevisme (LVF) constitue une association organisant le recrutement d'un corps de volontaires amené à combattre en URSS, aux côtés des forces de l'Axe.

LA LVF : UN SIMPLE RÉGIMENT D'INFANTERIE

Le comité central de la Légion des volontaires français (LVF) recense les candidats, identifiés par un numéro de répertoire. Les premiers se présentent à Versailles le 25 août. Là, un numéro d'immatriculation leur est donné à leur arrivée, avant la visite d'incorporation. Au total, quelque 13 400 seront attribués jusqu'en août 1944. Si l'on sait que globalement moins de 6 000 candidats ont été reconnus aptes, déterminer le nombre exact de volontaires enregistrés à Versailles n'est pourtant pas aisé, car une notable proportion de volontaires se présenteront à deux, voire trois reprises, recevant à chaque fois un nouveau numéro. Au total, ce corps se réduira à un régiment d'infanterie de la Wehrmacht, l'Infanterie régiment 638 (IR 638).

Le 22 juin 1942, la LVF se transforme en Légion tricolore (LT), association constituée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901. Le but visé est d'englober l'IR 638 dans un ensemble plus vaste amené à combattre tant sur le front de l'Est que dans les possessions françaises d'outre-mer, contre les troupes du Commonwealth et les Français libres*. Cette transformation marque l'intervention de l'État français. La loi n°704 du 18 juillet, complétée par l'arrêté du 16 septembre, garantit les avantages accordés par la nouvelle Légion à ses membres. Fait nouveau, peuvent à présent s'engager les personnels de l'armée active, mis à cette fin en congé d'armistice. De surcroît, leur engagement peut prendre la forme contractuelle.

Les volontaires de la Légion tricolore se rassemblent à Guéret (Creuse), où leur est attribué un numéro d'immatriculation distinct de celui fourni à Versailles. Dès lors règne une certaine confusion du fait que nombre de nouveaux volontaires continuent de rallier directement Versailles sans passer par Guéret, les autorités militaires allemandes ne se jugeant pas concernées par la transformation opérée.

FICHE DE SERVICE

ORIGINE		RECRUTEMENT	N° d'immatriculation à la L.T.
Secrétaire d'Etat	Arme Legion Etrangere	Corps 3 ^e R.E.I	3

NOM : Estel

Prénoms : Ernest Jean Surmont

Né le : 23.1.1900 à : Bourdeaux Dep. Gironde

résident à : Cantons de : Dépt :

Fils de : feu J. Baptiste et de feu Dupré Auguste

Domicile à : Bourdeaux Dep. Gironde

Marié le : 8 février 1936 à : Jean (Veuve?)

Situation de famille : M^S

SIGNALEMENT	
Yeux : Bleus	
Cheveux : Châtain	
Taille : 1.67	
Marques particulières	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Grade : Détenu par l'Intéressé dans l'armée Française : Capitaine
Dans lequel l'Intéressé a été engagé : à la L.T. Capitaine

SITUATION MILITAIRE au L.T. : Longs d'armistice

Engagé le : 1.9.1942 pour : à compter du : 1.9.1942
par devant : Le Lt Colonel C^{te} le Centre de Guéret

CORPS et UNITES SUCCESSIFS D'AFFECTATION à la L.T.			
Désignation des Corps	Unités	Désignation des Corps	Unités
Ét. du 2 ^e C ^{te} de transport C.T.F.	Chap. d'Ét.		

GRADES SUCCESSIFS OBTENUS à la L.T.			
Grade	Date de nomination	N° de l'ordre et autorité qui l'a prononcé	Signe auquel le grade a été obtenu
Chap. d'Ét.	10.10.1942	Le Lt Colonel C ^{te} du 2 ^e C ^{te} de transport	signe inséparable

2

NOM : REDDELEN

Prénoms : Raymond

Age : 3/3.17 Steenvoorde (Nord)

Domicile : 17 Rue de Tétéghem

Localité : STEENVOORDE

Arme : Aviation

Spécialités : Mécanicien

Grade : 2^e Classe

ENGAGÉ LE :
INCORPORÉ LE :
RÉFORMÉ LE : 11.6.43

3

NOM : Voulet

Prénoms : René Julien

Né le : 10 novembre 1923

à : Lyon

Dép : Rhône

Signes Conventionnels : 28.11.42

GRADES : 28.11.42

Numéro d'immatriculation à la L.T. : 705

Recrutement	
Bureau	Numéro
B.A.M.C.	8.9965 12/

arrivé à la L.T. le 18.9.42

4

L'opération Légion tricolore se soldera par un échec. En pratique, elle n'aura servi que de maigre vivier pour l'IR 638. La loi n°1113 du 23 décembre 1942, promulguée le 17 janvier 1943, prononce sa dissolution, les avantages garantis aux engagés par le gouvernement étant maintenus. En pratique, les engagements au titre de la LT ne prennent fin que le 16 février 1943, quand le centre de Guéret devient temporairement Bureau administratif militaire (BAM) de la LVF qui renaît alors de ses cendres. Près de 1 400 numéros d'immatriculation y ont été attribués après juillet 1942.

L'ultime étape est franchie avec la loi n°95 du 11 février 1943 qui reconnaît la LVF d'utilité publique. Cependant, bien qu'ils soient assimilés à des militaires mobilisés, les volontaires ne peuvent prétendre à la qualité légale de combattants. Le 16 avril 1943, la caserne de Guéret devient Centre d'instruction des cadres (CIC) de la LVF, installé à Montargis (Loiret) en juillet. Les numéros d'immatriculation attribués au BAM puis au CIC figurent dans la même série que ceux de la LT, le dernier étant proche de 2 500. Environ 1 100 nouveaux numéros ont donc été attribués entre février 1943 et août 1944.

LES FICHIERS DU SHD

Le Service historique de la défense (SHD) détient quatre fichiers alphabétiques (voir docs 1 à 4), tous constitués pendant la guerre, qui permettent pour la première fois d'approcher sérieusement la question, tant sur le plan statistique que sociologique. D'approcher seulement, car ces fichiers sont malheureusement incomplets. En outre, la rédaction hasardeuse de certaines fiches peut entraîner des confusions si l'on ne possède pas une connaissance intime du sujet.

Deux fichiers proviennent des archives des services spéciaux :

Le premier, constitué d'un ensemble de plusieurs fichiers de diverses origines, concerne les volontaires incorporés à Versailles, principalement - mais pas seulement - ceux qui ont été refusés à la visite d'incorporation. Il fournit généralement à la fois l'état civil complet de l'intéressé, son numéro de répertoire et son numéro d'immatriculation de Versailles (il n'est pas toujours aisé de distinguer ces deux derniers).

Le second, celui-là homogène, concerne les volontaires reconnus aptes à Versailles, avec leur numéro d'immatriculation et un état civil réduit au nom ; il est d'évidence le plus incomplet, notamment quant aux lettres L à Z.

Les deux autres fichiers, concernant à la fois les volontaires incorporés à Guéret puis à Montargis ou ceux qui ont signé un contrat d'engagement en étant seulement passés par Versailles, étaient détenus par le secrétariat d'État à la Défense de l'État français.

Un fichier fournit principalement l'état civil et le numéro d'immatriculation attribué à Guéret ou Montargis (sans numéro pour ceux des volontaires déjà enrôlés au IR 638 ou dirigés directement sur Versailles et dont l'engagement a pris la forme contractuelle).

Des fiches de services de quatre pages recourent le fichier précédent, mais fournissent des données beaucoup plus complètes.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les fichiers de la LVF seront classés dans la sous-série GR 28 P 12.





5

LA RÉPRESSION DE LA RÉSISTANCE

La répression de la Résistance a été particulièrement efficace. Son bilan peut être mesuré à travers le nombre d'arrestations, de déportations ou d'exécutions. Les archives du Service historique de la défense aident à en comprendre la logique et à identifier les différents acteurs. Elles apportent un éclairage nouveau sur cette question en faisant la part belle aux organismes et aux hommes chargés de cette mission répressive. Ainsi, transparaissent dans les dossiers de l'*Abwehr** et de la SIPO-SD* saisis à la fin de la guerre des techniques de pénétration d'organisations de résistance : on apprend beaucoup sur l'emploi des agents doubles et le rôle qu'ils ont pu jouer. Les archives allemandes conservées par le SHD font également état des jugements rendus par les tribunaux militaires allemands sur le territoire national, complétant ainsi la connaissance du système judiciaire de l'occupant.

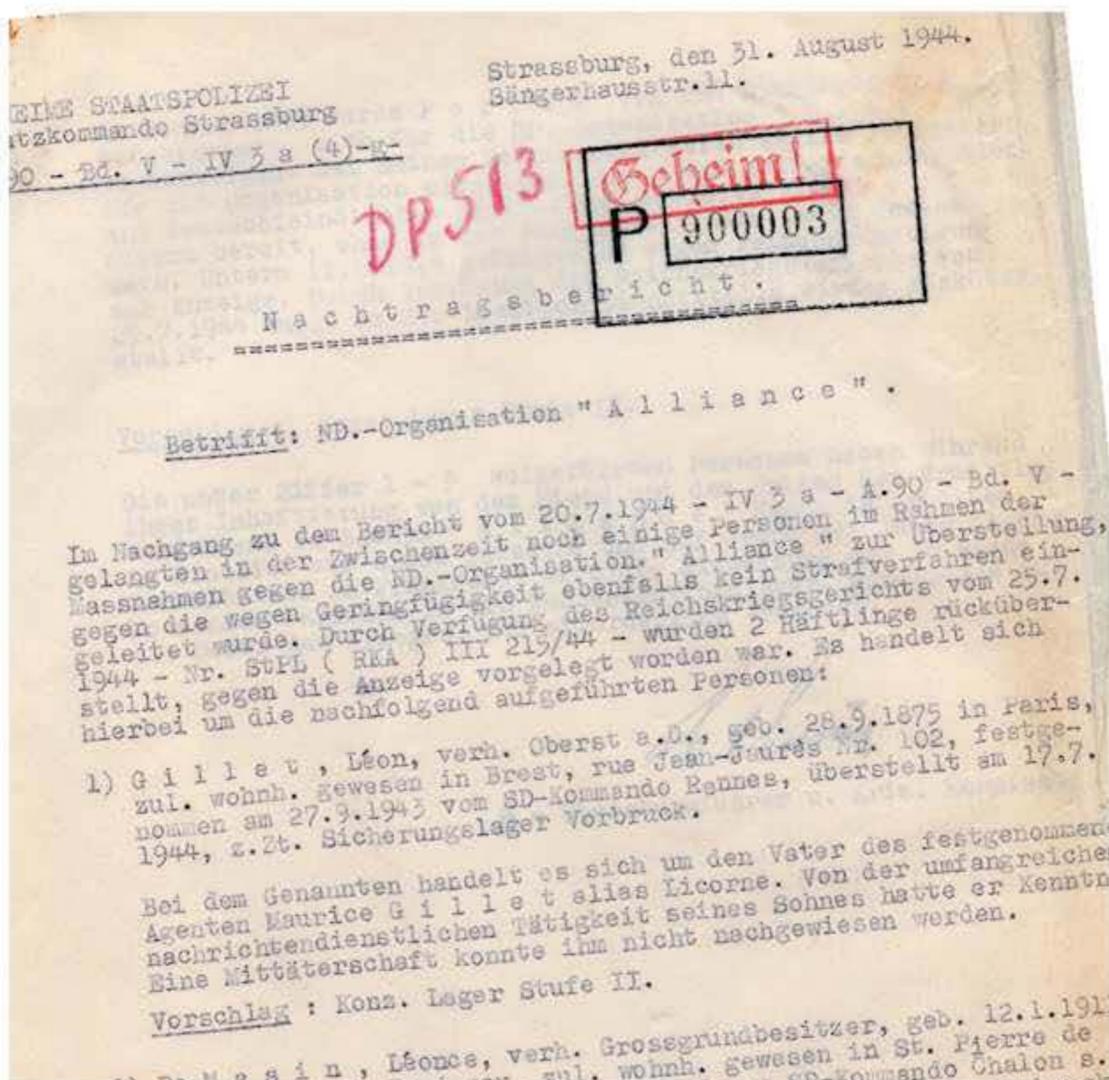
5

LES CHUTES DU RÉSEAU «ALLIANCE»



Thomas FONTAINE & Cédric NEVEU

Spi-Fall Dellagnolo - Matrose (matelot) et *Spionage Organisation Alliance* : ces noms de code révèlent les étapes de l'enquête conjointe menée par la Gestapo de Strasbourg et la SIPO-SD parisienne pour faire tomber, à deux reprises, les membres du réseau Alliance, créé par Georges Loustaunau-Lacau dès le printemps 1941.



infiltrer le réseau. Dès janvier 1943, les Allemands comprennent qu'ils ont affaire à une organisation de renseignements au bénéfice exclusif de l'Angleterre, envisageant des actions de sabotage, et qui agit surtout dans l'ancienne zone «libre»*, tout en s'occupant de liaisons avec l'Afrique du Nord. C'est Alliance qui a organisé le départ du général Giraud. Les policiers allemands identifient rapidement Maurice Grapin («Panda») comme le responsable régional à Marseille et ils l'arrêtent fin janvier. Or, ce dernier parle, et les Allemands découvrent plusieurs rapports en clair. Le premier réseau «Alliance» est ainsi presque entièrement démantelé entre janvier et avril 1943.

Si ce sont les policiers du BdS Paris qui opèrent l'essentiel des arrestations, c'est au BdS Strasbourg qu'est confiée l'instruction des dossiers des principaux coupables dans l'affaire dite «Dellagnolo» (voir doc. 2), sans doute du fait de son point de départ et de son ampleur. C'est ce qui explique les parcours souvent considérés comme très particuliers des victimes. La plupart des membres du réseau, réunis à la prison de Fresnes, sont déportés le 27 mai et le 29 juin 1943 dans les prisons de Buhl, Offenbourg ou Wolfach, comprises dans le *Gau* Oberrhein* auquel appartient l'Alsace annexée. Le temps que les services du BdS Strasbourg constituent le dossier de police en vue d'un jugement. La nature militaire des informations transmises en Angleterre par Alliance explique sans doute que ce soit le *Reichskriegsgericht* (Rkg), la juridiction militaire suprême du Reich, qui juge ses membres. C'est le 14 décembre, à Fribourg-en-Brisgau, qu'un premier procès se tient. S'y retrouvent les membres des secteurs des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du sud-ouest : tous sont condamnés à mort et exécutés le 1^{er} avril 1944 à Karlsruhe. Un second procès a lieu en février 1944, entraînant des exécutions près de Ludwigsburg le 23 mai.

1 UN PREMIER RÉSEAU DÉMANTELÉ

Rapport de la Gestapo de Strasbourg sur l'organisation Alliance, 31 août 1944 (extrait, voir traduction p. 102)
© SHD

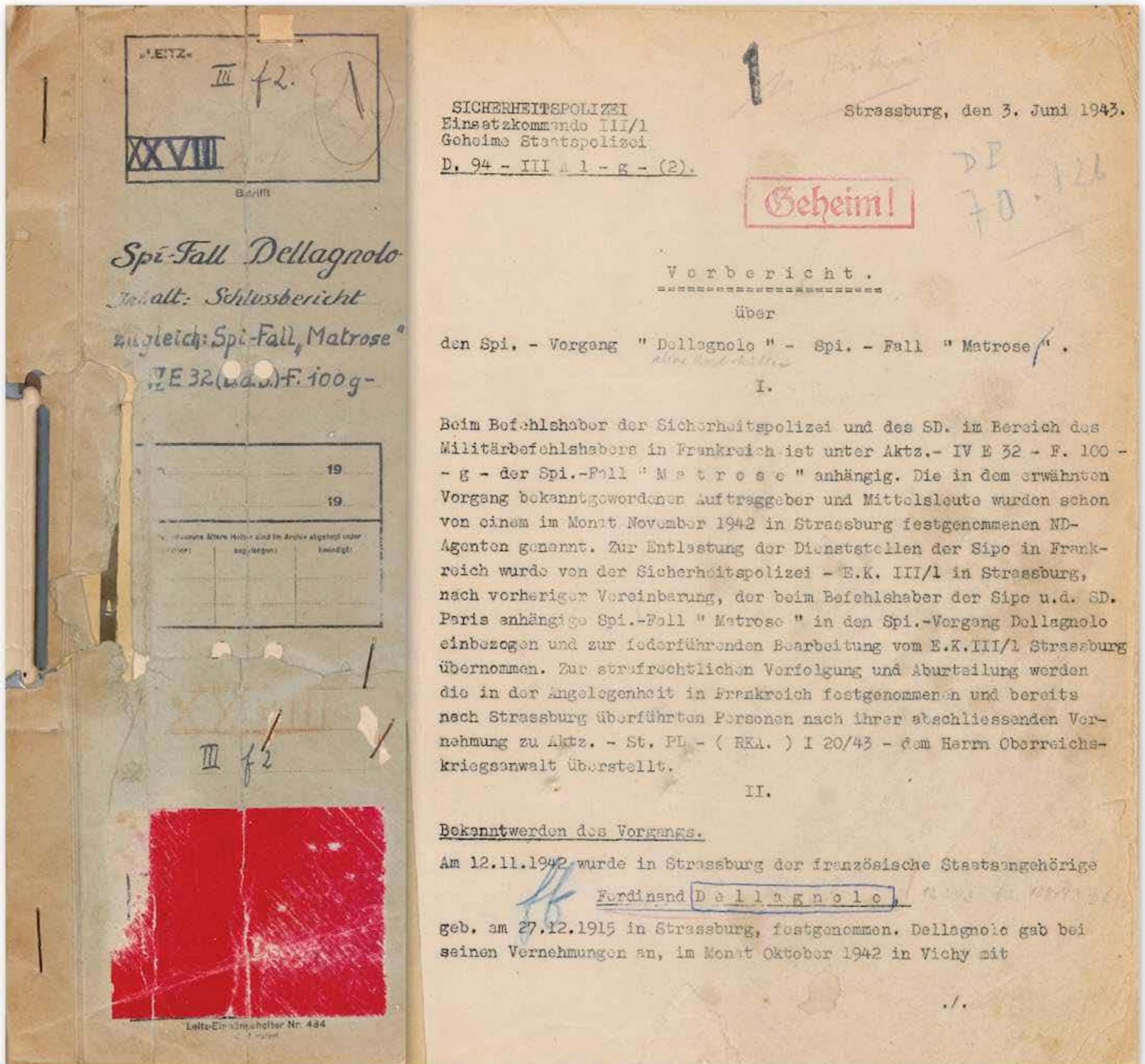
L'affaire débute le 12 novembre 1942, lorsqu'un certain Ferdinand Dellagnolo est arrêté à Strasbourg. Son interrogatoire révèle qu'il avait rencontré en octobre, à Vichy, deux agents d'un réseau «important» et qu'il s'était proposé pour recueillir des renseignements en Alsace annexée de fait. Formé à Marseille, il avait fait la connaissance du «prétendu chef de l'organisation [...] portant le pseudo de 'Lion'» et d'une cadre «portant le pseudo de 'Hérisson'». La Gestapo de Strasbourg le comprend vite : il s'agit respectivement de Léon Faye et de Marie-Madeleine Bridou-Méric (connue aussi sous le nom de Fourcade-Méric), des proches de Georges Loustaunau-Lacau. Ce dernier avait été arrêté le 18 juillet 1941.

Aussitôt, le BdS* Paris est informé de l'ouverture de cette enquête car les ramifications de l'affaire s'étendent à sa zone. Et il agit : en concertation avec l'*Abwehr**, des investigations sont confiées à ses services de Vichy, Marseille, Nancy et Paris. Un matelot allemand, Willy Müller, sert notamment d'agent pour

UNE SECONDE VAGUE DE RÉPRESSION

Toutefois, les chefs du réseau n'ont pas été pris lors de cette première chute. Si Marie-Madeleine Bridou-Méric rejoint Londres, Faye reprend seul la tête d'une nouvelle structure. Mais les services allemands sont en éveil dans ce qui devient, pour eux, l'affaire «Alliance II». Or, dès le 11 juin 1943, Ernest Siegrist, le chef de la sécurité, et Louis Payen son adjoint, sont arrêtés à Lyon. Au cours de la perquisition qui suit, une grande quantité de documents est saisie. Les conséquences sont graves car, comme le souligne un rapport de la SIPO-SD*, cela permet aux services allemands «d'avoir une vue d'ensemble plus complète sur [l']organisation» et de disposer de noms et d'adresses. Dès août, différents agents de liaison tombent, dont celui de Faye, Pierre Dayné. Couplées à des trahisons de membres du groupe - dont celle de Jean-Paul Lien mise en avant après la guerre -, les informations recueillies





vont rapidement toucher la tête du réseau. Le message annonçant le retour de Londres de Faye - «*La pêche à la baleine est un métier du diable*» - est connu des Allemands. Le chef d'Alliance est arrêté peu de temps après sa descente d'avion, le 16 septembre 1943. Dans les semaines qui suivent, ce sont au moins 220 agents qui tombent.

Encore une fois, c'est la Gestapo de Strasbourg (voir doc. 1) qui se charge de l'instruction des dossiers, pour les présenter au Rkg. Un premier transport d'au moins 35 détenus quitte Paris pour l'Alsace le 16 décembre 1943 au soir. Faye ne s'y trouve pas : il a déjà été déporté le 27 novembre, en urgence et secrètement, à la suite d'une tentative d'évasion. L'essentiel de l'état-major du réseau, en grande partie démantelé, et les résistants des secteurs ouest d'Alliance partent un mois plus tard, fin janvier 1944, pour les prisons de Kehl ou de Pforzheim. Entre mars et juin, des dizaines de détenus d'autres régions d'Alliance rejoignent le camp de Schirmeck en Alsace, où leurs dossiers sont instruits. Juger prend du temps et un seul procès important se tient pour condamner les résistants

d'«Alliance II», à Fribourg le 28 juin 1944. Léon Faye est le premier condamné à mort : il est exécuté le 30 janvier 1945 à la prison de Sonnenburg, alors que ses camarades jugés avec lui l'ont été le 21 août 1944 à Heilbronn, dont Ferdinand Dellagnolo. Les autres membres du groupe furent déportés et exécutés à l'approche des armées alliées : 107 dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1944 au camp de concentration de Natzweiler-Struthof, puis des dizaines durant les semaines qui suivirent dans les prisons d'Allemagne.

Au total, plus de 400 membres du réseau sont exécutés. Cela révèle l'importance que les Allemands accordent aux organisations de résistance associées pour eux aux services giraudistes et qui fournissent des renseignements militaires aux Anglais. ■

2
Rapport de la Gestapo de Strasbourg sur l'affaire Ferdinand Dellagnolo, 3 juin 1943 (extrait, voir traduction p. 102).
© SHD

POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier allemand complet sur l'organisation Alliance sera classé dans la sous-série GR 28P 3.

5

AUTOUR DE L'ABBÉ BLANC : L'INFILTRATION D'UN RÉSEAU



Robert MENCHERINI

L'abbé Blanc, né le 21 juin 1903 à Maillane (Bouches-du-Rhône), ancien vicaire de Sorgues en Vaucluse et de la Capelette à Marseille, a réussi à rassembler, au début de l'année 1943, une petite équipe composite de résistants. Les documents des services spéciaux relatifs à l'affaire Blanc illustrent d'une manière très précise les méthodes d'infiltration, d'enquête, puis le processus répressif en œuvre contre la Résistance.



1

Abbé Blanc, sans date.

© SHD

L'abbé Blanc organise, en particulier, des passages en Espagne. Dénoncé en mars 1943, il s'éloigne de Marseille, puis, à la fin avril, regagne son domicile, 10 cours Julien, au centre de la cité.

FÉLIX ET JEAN LAMBERT : L'INFILTRATION DU RÉSEAU

Dans la matinée du 18 août 1943, il y reçoit un visiteur qui se présente comme *Félix*, parachuté en France pour organiser la Résistance. L'abbé Blanc, très satisfait d'avoir établi le contact avec Alger et les services du général Giraud, fait valoir son réseau d'évasion vers l'Espagne, les 50 hommes et les quelques armes dont il dispose ainsi que la possibilité de s'en procurer bien d'autres. Mais l'argent lui fait défaut. *Félix* lui annonce opportunément la venue de son adjoint, *Jean Lambert*, en vue de «régler les questions financières».

Ce dernier se présente chez l'abbé le 19 août, dans l'après-midi. Du 20 au 27 août, les visites des deux hommes au 10 cours Julien deviennent quasiment quotidiennes. Ils négocient l'achat de quelques armes et une fausse carte d'identité

qu'ils paient comptant. L'abbé Blanc, de son côté, donne beaucoup de précisions sur ses contacts et ses projets. Les deux envoyés d'Alger se réclament d'un «capitaine Bruneteau», également parachuté en France, qui demeure bien mystérieux.

En fait, les pseudos émissaires du général Giraud en provenance d'Alger sont employés par les services allemands. Selon leurs déclarations après la Libération, ils exploitent le carnet d'adresses et les mots de passe de Bruneteau (parfois également dénommé Boretto ou Bonetto) qui aurait été arrêté à la fin juin 1943. En réalité, selon le dictionnaire historique *Les réseaux de résistance de la France combattante*, il s'agissait du lieutenant-colonel Émile Bonotoux, envoyé par Alger, déposé sur le terrain *Bronchite*, près d'Amboise, le 23/24 juin 1943. Arrêté à Paris le lendemain, il était porteur d'un carnet de notes avec adresses qu'il fut facile au SD* d'exploiter.

Félix est l'agent 133, de son nom véritable Léon Charles Brown, et *Jean Lambert* dissimule Jean Jalabert, agent 129. Tous deux rédigent, après chaque rencontre, des rapports, signés respectivement *Charles* et *Jean*, avec indication de leur numéro matricule (voir doc. 2). D'autres sources permettent d'éclairer l'affaire, en particulier, les interrogatoires des membres de la SIPO-SD* et de leurs auxiliaires français, lors de l'instruction de leur procès devant la Cour de justice de Marseille. L'opération est menée par un *Sonderkommando-AS**, dirigé par Herbert Werth, en lien avec Ernst Dunker-Delage de la «Gestapo».

27 AOÛT 1943, LE COUP DE FILET

Leur objectif est d'élargir, autant que possible, le périmètre des arrestations. De manière évidente, les deux agents sont en quête de chefs de la Résistance auprès desquels ils sont imprudemment introduits par Louis Blanc. Ainsi, exemples parmi d'autres, *Jean* rencontre, le 24 août, un certain Jeannot, rue Châteauredon, dans le bar *Chez vous*, où est organisé un trafic de faux papiers. Il prend contact, le lendemain, dans les bureaux des Messageries maritimes, avec Ferdinand Sasso, puis Marcel Vigne, socialiste et chef de bataillon de l'Armée secrète (AS)*.

Finalement, les services allemands décident d'effectuer un coup de filet lors d'une réunion organisée par l'abbé, le 27 août, à son domicile. Leur intervention, ce soir-là, est l'objet de toute une mise en scène. Un nouvel agent est présenté comme *Marcel*, récemment arrivé d'Alger. Il s'agit de Marcel Pavia, *Arnaud*, âgé de 38 ans, ancien responsable du Parti

Marseille, le 18 août 1943.

Rapport

Ce matin, je me suis rendu au domicile de :

B l a n c (Abbé),
10, cours Julien, Marseille, 3. étage, dans un grand
appartement qui tient tout l'étage.

Signalement :

Im72, cheveux bruns, front dégagé, maigre, 28 ans,
en sortane.

Je me suis présenté sous le nom de Félix,
comme étant parachuté d'Algérie. Il a été

très content de faire ma connaissance et m'a dit qu'il attendait de-
puis longtemps de voir quelqu'un de sérieux, car, jusqu'à présent il
n'avait pris contact qu'avec des personnes se faisant passer pour des
Chefs, mais surtout vantards.

La conversation s'est enchaînée comme suit :

Lui : Pourquoi êtes-vous venu ?

Moi : Pour organiser un mouvement de résistance dans la zone Sud-
Ouest.

Lui : Je peux vous aider, mais je désire rester autonome pour la sé-
curité.

Moi : De quels moyens disposez-vous ?

Lui : 50 hommes environ, quelques pistolets et revolvers, de plus,
je suis en pourparlers pour acheter une mitrailleuse. Je con-
naissais le gardien de nuit du dépôt d'armes du Parc d'Artillerie
d'Arles qui serait disposé, moyennant finances, à céder du ma-
tériel : mitrailleuses, grenades, etc... Si nous avions les
moyens : voiture et argent, il serait possible de déménager
une partie du Dépôt.

Moi : Pouvez-vous me présenter ce gardien ?

pour vous.
conversation au sujet d'un
érentes questions politiques
demanda comment j'avais eu so-
à remise à Alger avec une
Service Giraud par un des
agne.
mes en Espagne ?
mais toujours réalisable,
1 capitaine et 2 Offi-
que mon adjoint passerait
res pour du matériel. Il
ert.
papier déchiré.

Ma 133
CHARLES

SEBIE
ARCHIVES CENTRALES
10, rue de la République

LE HISTORIQUE DE LA
★ ARCHIVES ★

LE HISTORIQUE
★ ARCHIVES ★

2
Rapport de l'agent
de l'Abwehr Léon Charles
Brown, alias Charles,
18 août 1943.
© SHD

populaire français (PPF)* en Tunisie, puis à Paris, membre du *Sonderkommando-AS*. Devant une vingtaine de personnes, *Marcel* donne des informations sur un débarquement proche, *Charles* montre le fonctionnement d'une mitrailleuse, avant que *Dunker-Delage* ne fasse irruption avec *Antoine* (Antoine Tortora, agent 101) et n'arrête tous les présents. La traque se poursuit dans la nuit. On compte, parmi les personnes conduites au siège de la SIPO-SD, 425 rue Paradis, des responsables des passages en Espagne, des dirigeants de l'AS, les lycéens qui assuraient la surveillance de la réunion, les deux jeunes femmes qui cohabitent avec l'abbé Blanc et le fils de l'une d'elles. Plusieurs sont brutalement interrogées et d'autres arrestations ont lieu jusqu'au 30 août. Le nombre de personnes interpellées s'élève alors à 32 parmi lesquelles un autre abbé et un responsable de Franc-Tireur.

L'abbé Blanc, transféré à la prison Saint-Pierre, puis au fort Saint-Nicolas, est interné à Compiègne et déporté à Buchenwald, puis à Flossenbürg d'où il reviendra. Il meurt à Aureille (Bouches-du-Rhône) en 1989. La plupart des membres du réseau comme les élèves du lycée Thiers ou Pierre Mouren

connaîtront la déportation, et dans bien des cas la mort. Jacques Pillé, lui, a survécu et nous a donné son témoignage.

Les archives du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) permettent d'établir une chronologie très fine de l'infiltration du réseau et du travail de fourmi effectué par les services allemands. Elles montrent comment la «Gestapo» tisse efficacement sa toile par ruse et tromperie. Mais, sous une apparente sécheresse, elles reflètent la vision particulière qu'ont des agents français au service de l'occupant d'un mouvement de résistance. Ces archives nécessitent, évidemment, une analyse critique, et le recoupement avec d'autres sources. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier sur l'abbé Blanc fait partie d'un ensemble d'archives de la SIPO-SD de Marseille saisi par le Bureau de documentation de la 14^e région militaire à la fin de la guerre. Ces archives seront classées dans la sous-série GR 28 P 6.

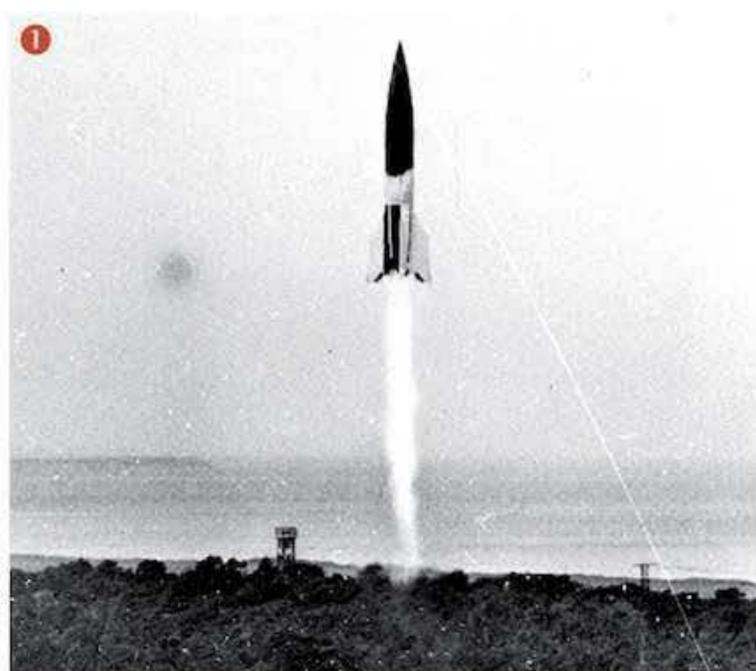
5

«L'ANGE GARDIEN» DES V1



Laurent THIERY

Dans l'esprit d'Hitler, les «armes V» devaient inverser le cours de la guerre. La conception et les conditions d'emploi des «bombes miracles» (*Wunderwaffen*), d'un type révolutionnaire pour l'époque, étaient parmi les secrets les mieux gardés du Reich. Un service exceptionnel est tout entier consacré à protéger ce secret. Les services spéciaux français l'ont surnommé «l'Ange gardien» des V1. L'exploitation des archives a permis de lever le voile sur cette structure, jusqu'alors inconnue.



1 & 2

Fusée A4-V2 et rampe de lancement V1.

© La Coupole

«L'ange gardien» des V1, c'est ainsi qu'est dénommé le service spécial de contre-espionnage de l'*Abwehr** d'Arras dans le titre d'un rapport de la Direction générale des études et recherches (DGER) du 31 octobre 1945, conservé au Service historique de la défense (SHD). Cette dénomination, un peu réductrice, synthétique malgré tout parfaitement la mission spécifique dévolue à l'Ast* Arras, entre décembre 1943 et la libération du territoire.

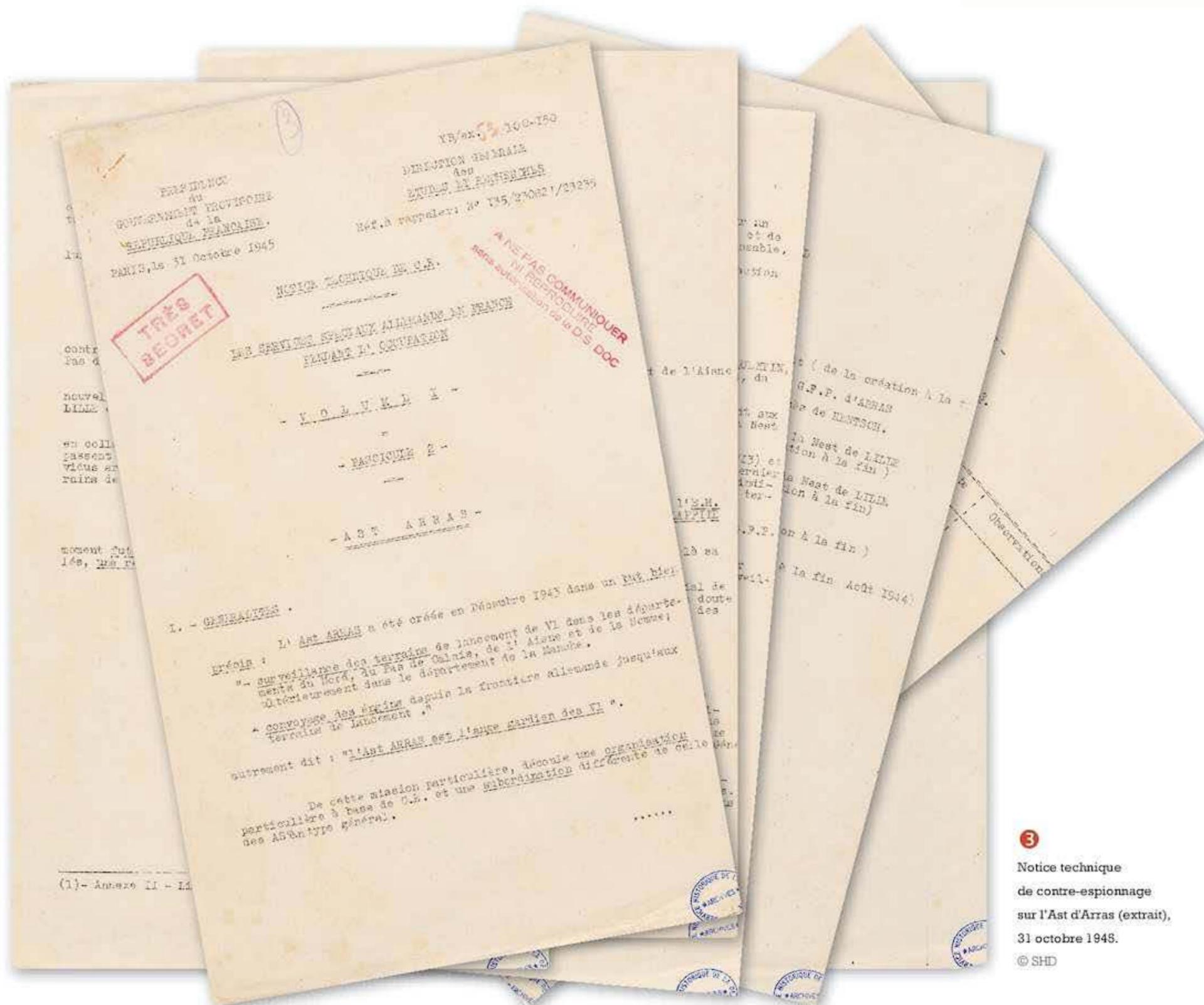
PROTÉGER LE SECRET DES «ARMES V»

La mission de «l'ange gardien» consiste à protéger et défendre les différentes constructions spéciales nazies, implantées en France dans le cadre de l'utilisation opérationnelle des nouvelles armes de Hitler, les *Vergeltungswaffen** (armes de représailles, voir docs 1 et 2) : la bombe-volante V1, la fusée A4-V2 et le canon à longue portée, V3. «L'ange gardien» des V1 est enfin chargé d'assurer la sécurité des convois en provenance d'Allemagne destinés à alimenter les différents sites de tir. Les archives de première main sont extrêmement rares sur cette structure. Ce document, réalisé à partir des interrogatoires d'agents de ce service par la DGSN (Direction générale de la sûreté nationale), pose le caractère spécifique de cette *Abwehr* d'Arras, décrit son domaine de compétence et en dresse un organigramme. C'est donc une archive d'une grande importance qui présente toutefois ses limites, notamment parce qu'elle néglige une partie importante de l'appareil répressif installé en France dans le cadre de cette opération.

À partir de l'automne 1943, les projets d'Hitler destinés à faire plier l'Angleterre et à renverser le cours de la guerre deviennent prioritaires. Le général Erich Heinemann, commandant le 65^e corps d'armée allemand (LXV AK) chargé du déploiement des armes V en France, impose alors une réorganisation drastique du système de protection. Au cours d'une inspection sur l'une des bases de lancement de V1, Heinemann est effrayé par la présence de travailleurs civils et d'entreprises françaises. Pour accroître la sécurité, il est à l'origine de la création et de l'envoi, dans le nord de la France, d'un appareil de répression spécifique qui va avoir des conséquences dramatiques pour la résistance locale et nationale (voir doc. 3).

«L'ANGE GARDIEN» : UNE STRUCTURE HORS-NORME

Installé à Arras, cet appareil se compose d'un service de contre-espionnage de l'*Abwehr* (l'Ast 430), d'une police militaire propre (la *GeheimeFeldpolizei** 716) et, enfin, d'un tribunal spécial, le *Sondergericht beim LXV AK*. Il reçoit pour mission exclusive la protection de l'ensemble des sites de tirs d'armes V implantés en France, depuis la pointe du Cotentin jusqu'à la frontière belge et, surtout, il a autorité sur toutes les autres polices allemandes pour ce genre d'affaires, y compris la SIPO-SD*. L'*Abwehr* d'Arras va alors faire des ravages dans les grandes organisations de résistance missionnées par Londres pour renseigner les Alliés sur les constructions spéciales : le



3
Notice technique
de contre-espionnage
sur l'Ast d'Arras (extrait),
31 octobre 1944.
© SHD

mouvement Organisation civile et militaire (OCM), mais également les réseaux Alliance, Cohors-Asturies, Mithridate, Centurie, Jade-Amicol, Claude François ou Zéro-France, le grand réseau belge. Les résistants compromis dans des affaires d'espionnage en rapport avec les armes V sont remis, après leur interrogatoire, au tribunal spécial du 65^e corps d'armée allemand. Cette cour martiale, qui va siéger successivement à Arras, Lille, Paris et en Belgique, a pour particularité de maintenir un secret total sur son activité. Aucune communication n'est faite sur l'identité des personnes condamnées et sur leur destin. Il faudra attendre la Libération pour découvrir à Arras, à Lille et au cimetière d'Ivry en région parisienne, dans des fosses communes soigneusement dissimulées, le sort de ces patriotes.

UNE STRUCTURE D'UNE EFFICACITÉ REDOUTABLE

Le bilan est terrible : pour les huit mois d'occupation de l'année 1944, on dénombre une centaine de déportés et 63 fusillés. Une dizaine de résistants ont totalement disparu, notamment Jacques Simon, délégué de l'OCM au Conseil national de la Résistance. À la Libération, au moment de la levée des corps, la volonté d'empêcher leur identification est flagrante. À la citadelle d'Arras, une de ces fosses contient douzes cadres de la Résistance nationale, dont Jean Cavailès. Célèbre philosophe et professeur à la Sorbonne, mais également fondateur

du réseau de renseignement Cohors-Asturies, il avait été arrêté le 28 août 1943 à Paris. Condamné à mort par le tribunal de «l'ange gardien» des V1 et fusillé, le 5 avril 1944, à la citadelle d'Arras, son corps ne sera identifié par sa sœur qu'en juin 1945, près d'un an après son exhumation.

Pour accroître l'effet de terreur, cet organisme n'hésite pas, en effet, à faire transférer des résistants arrêtés partout en France pour les faire disparaître dans le Nord-Pas-de-Calais, en Belgique ou en Allemagne. Quatre Compagnons de la Libération* figurent parmi les victimes, dont deux fusillés à Arras (le colonel Touny et Jean Cavailès).

Encore inconnue récemment, l'activité de «l'ange gardien» des V1 contre la Résistance nationale s'est révélée particulièrement efficace. Le rapport de la DGER conservé par le SHD conclut, à juste titre, que «l'activité de cette Ast* qui subsiste jusqu'au dernier moment fut positive et elle arriva à faire des départements surveillés, une région d'accès très difficile» (voir doc. 3).

POUR EN SAVOIR PLUS

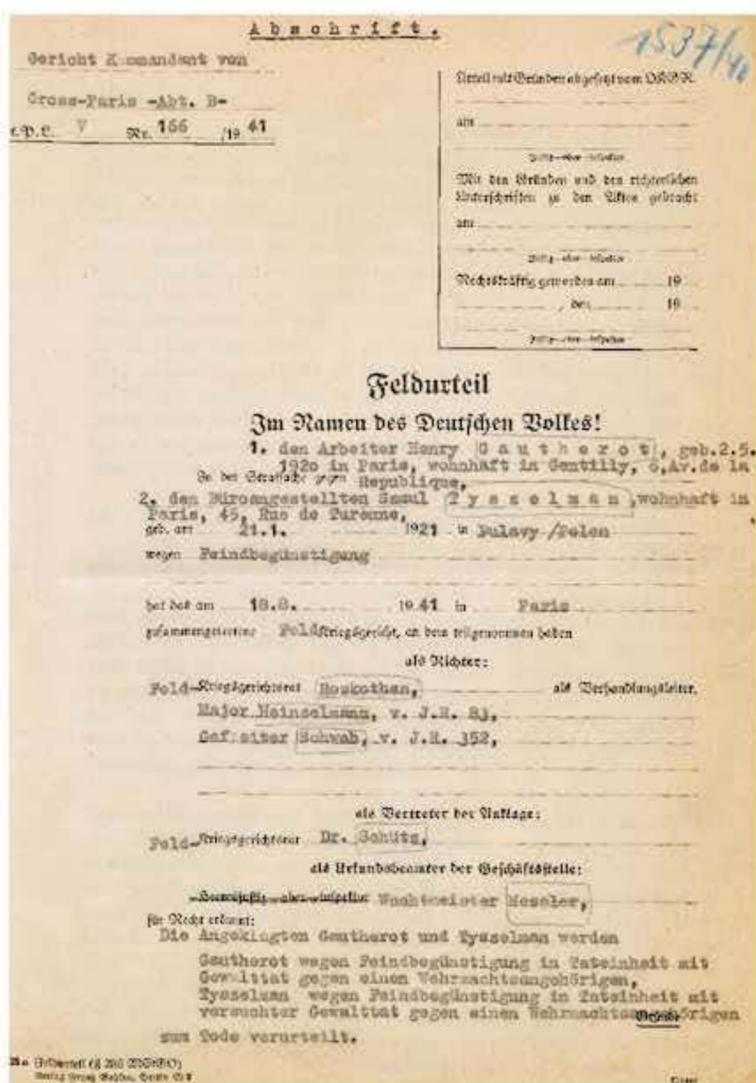
La notice technique de contre-espionnage sur l'Ast Arras, conservé sous la cote GR 28 P 7 172, est consultable en salle de lecture.

5

«AU NOM DU PEUPLE ALLEMAND !»

Gaël EISMANN

Les tribunaux militaires allemands constituent l'un des principaux instruments de répression et d'intimidation du système d'occupation mis en place par l'envahisseur en France, entre 1940 et 1944. Longtemps resté un parent pauvre de la recherche historique en raison du caractère très lacunaire des sources mobilisables, l'histoire de cette répression à visage légal bénéficie depuis peu d'un paysage archivistique renouvelé.



1
Jugement
contre Henry Gautherot
et Szmul Tyszelman,
18 août 1941 (extrait,
voir traduction p. 103).
© SHD

Si les dossiers des tribunaux de la *Wehrmacht* conservés en Allemagne demeurent très lacunaires, plusieurs gisements d'archives en France permettent désormais de les compléter. Parmi les archives des services spéciaux français versées au Service historique de la défense (SHD) à Vincennes ont ainsi été récemment découverts et inventoriés quelque 1480 dossiers judiciaires, établis par les tribunaux allemands à l'encontre de plus de 4000 Français pendant l'Occupation. Ces dossiers sont précieux puisqu'ils permettent de compléter très utilement les fonds judiciaires allemands conservés aux Archives nationales, mais aussi et surtout par le SHD à la Division des archives des victimes des conflits contemporains. Un premier état des lieux montre en effet que ces dossiers/procédures concernent des types d'affaires sous-représentées ailleurs : affaires de résistance, communistes en particulier, ayant donné lieu à des sanctions souvent très lourdes et part non négligeable de dossiers émanant du tribunal du *Gross-Paris** qui,

tout au long de l'Occupation, constitua le principal siège judiciaire du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF, commandement militaire Allemand en France).

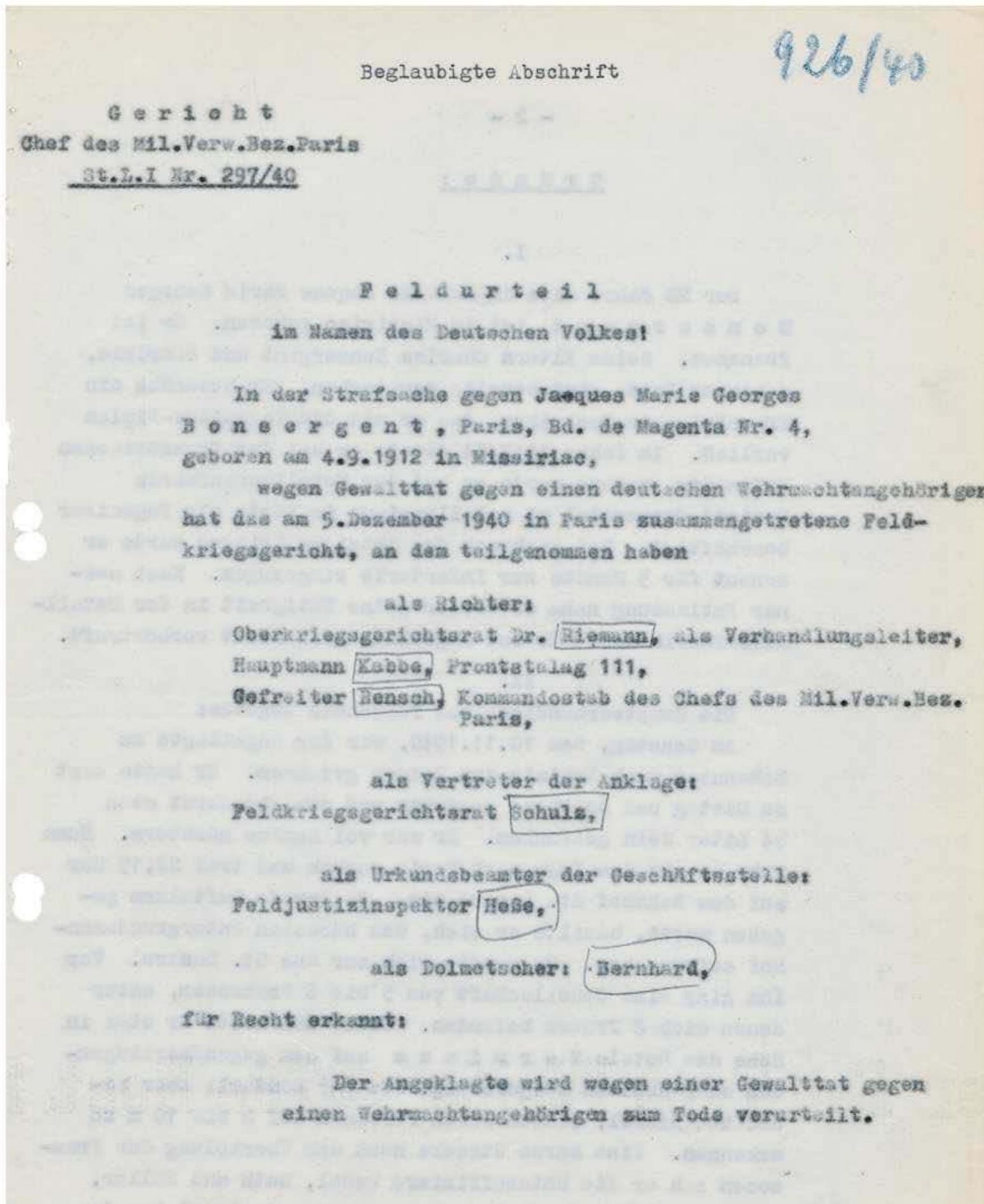
FAIRE DES EXEMPLES

Parmi les affaires emblématiques que ces dossiers permettent d'éclairer sous un jour nouveau, on retrouve, notamment, celle de Jacques Bonsergent (voir doc. 2), qui fut le premier fusillé recensé à Paris. Arrêté au mois de novembre 1940 pour avoir volontairement bousculé et frappé un soldat allemand sur un trottoir près de la gare Saint-Lazare, il comparaît le 5 décembre devant le tribunal du *Gross-Paris* qui le condamne à la peine capitale. Il est fusillé le 23 décembre suivant au fort de Vincennes. Parmi les principales pièces figurant au dossier, on trouve le jugement motivé et plusieurs documents qui mettent en lumière le rôle déterminant joué par le MBF Otto von Stülpnagel dans son exécution. C'est en effet ce dernier qui, arguant de la recrudescence des actes de violence commis contre des soldats allemands, conseille au commandant en chef de l'armée de terre de rejeter sa demande de grâce, alors même que le tribunal avait pris soin d'indiquer que si l'ordonnance allemande du 10 mai 1940 l'avait permis, une peine d'emprisonnement aurait été préférable à la peine capitale, l'accusé ayant manifestement agi de façon irréfléchie. C'est encore Otto von Stülpnagel qui ordonne la publicité du jugement par voie d'affichage. En assurant à sa répression judiciaire implacable une publicité croissante, le MBF s'efforce en effet d'en faire l'une des vitrines de sa politique répressive.

UNE RÉPRESSION DE PLUS EN PLUS VIVE

Nombre de dossiers permettent par ailleurs de documenter la radicalisation de l'attitude allemande ainsi que le tournant idéologico-répressif pris par la répression de la Résistance au cours de l'été 1941. Après l'entrée en guerre de l'URSS, les activités communistes sont en effet assimilées aux crimes d'«intelligence avec l'ennemi». Les tribunaux du MBF sont sommés d'appliquer avec la plus grande sévérité ce que l'état-major de commandement du MBF désigne comme le «décret contre les communistes» du 15 août 1941. Cela équivaut à leur interdire de retenir les circonstances atténuantes dans ce type d'affaires. En témoignent les dossiers judiciaires d'Henry Gautherot et de Szmul Tyszelman, deux responsables des Jeunesses communistes clandestines membres des Bataillons de la jeunesse. Chargés des planques et du matériel, ils sont condamnés à mort, le 18 août 1941, par le tribunal du *Gross-*





2
 Jugement contre Jacques
 Marie Georges Bonsergent,
 5 décembre 1940 (extrait,
 voir traduction p. 103).
 © SHD

Paris et fusillés le lendemain, pour avoir participé à la manifestation du 13 août organisée à Paris par la direction clandestine des Jeunesses communistes (voir doc. 1). Après avoir indiqué que la qualité de juif de Samuel Tyszelman autorisait à penser qu'en dépit de ses dénégations, l'accusé s'était bien trouvé sur le parcours de la manifestation communiste en toute connaissance de cause, le juge Ernst Roskothen motive son jugement par le contexte de recrudescence de la résistance «sous influence gaulliste et russo-soviétique» qui interdirait désormais de prendre à la légère ce type de manifestations. Ces dernières présenteraient le même degré de dangerosité que les actes de sabotage, d'espionnage et plus largement d'intelligence avec l'ennemi. L'«exemplarité» des peines et «l'effet d'intimidation» dans un contexte de plus en plus tendu en France occupée sont autant d'arguments employés pour légitimer une justice implacable, ne recourant plus qu'aux articles les plus sévères de la législation pénale allemande.

Cette fois encore, c'est le MBF qui exige la publicité du jugement rendu dans un avis qui, en soulignant les origines juives de S. Tyszelman, entend accréditer l'idée que les actions anti-allemandes sont le fait du judéo-bolchévisme. L'exploitation des dossiers judiciaires allemands versés par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) au SHD contribuera à mieux cerner l'histoire de la répression judiciaire allemande en France occupée, même si on peut s'interroger sur le caractère très incomplet d'un certain nombre d'entre eux, à commencer par celui du procès dit de la «Maison de la chimie» ou encore de «l'Affiche rouge». ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Les dossiers sont référencés sous les cotes suivantes :
 Henri Gautherot et Szmul Tyszelman (GR 16 P 247185
 et GR 28 P 8 42/21), Jacques Bonsergent (GR 28 P 8 43/28).

5

LE PROCÈS DE LA CHAMBRE
DES DÉPUTÉS : LES SACRIFIÉS

Boris DANZER & Franck LIAIGRE

Après l'entrée du Parti communiste français (PCF) en «lutte armée», l'occupant renforce sa politique répressive. Le processus judiciaire se radicalise. À partir de l'été 1941, les membres des groupes armés communistes arrêtés sont jugés par les tribunaux militaires allemands et condamnés, le plus souvent à mort. C'est dans ce contexte que survient le procès des jeunes francs-tireurs communistes du 11^e arrondissement.

Ce 4 mars 1942, lorsque Roger Hanlet, Pierre Milan, Acher Semahya, Fernand Zalkinow, Robert Peltier, Christian Rizo et Tony Bloncourt (voir docs 3 à 8 p. 77) sont déférés dans le tribunal militaire allemand du *Gross-Paris**, ils ne savent pas qu'ils seront les acteurs involontaires d'une première. Les mains menottées dans le dos, ils pénètrent dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Lassay, immense salle de bal blanche, rouge et or qui relie la Chambre des députés à la résidence du président au Palais Bourbon. Exceptionnellement transformée en salle d'audience, cette galerie éclairée par cinq lustres monumentaux accueille le premier d'une série de procès «à grand spectacle», organisés par le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF, Commandement militaire allemand en France) à des fins de propagande, à la suite des premiers attentats contre l'armée d'occupation.

L'ACQUITTEMENT
OU LA MORT

Les sept communistes, membres des Bataillons de la Jeunesse*, y sont jugés pour activité de francs-tireurs* d'août à octobre 1941, qualification qui n'autorise que l'acquittement ou la peine de mort en regard du droit allemand alors en vigueur. L'accusation a retenu 17 attentats, parmi lesquels «des tentatives d'assassinats, des incendies ou des dommages commis sur des garages, sur une station d'émetteurs et sur des voies ferrées...». Assis sur deux rangs, les accusés font face à trois juges qui siègent derrière une longue table recouverte d'un tapis vert que surplombe un immense drapeau nazi : le conseiller de justice militaire Hans Gottlob, anticommuniste et nazi notoire, dirige les débats, assisté de deux assesseurs (voir doc. 3 p. 76). Aux deux extrémités, le procureur et le greffier se font face. Devant une croisée, une table expose les armes, munitions, explosifs et tracts saisis par la police française lors de ses perquisitions. À leur gauche, assis à côté de l'interprète, le nez plongé dans leurs brèves notes glanées quelques minutes avant l'audience auprès de leurs clients qu'ils ont vus pour la première fois, les six avocats du barreau de Paris commis d'office fourbissent leur plaidoirie. Enfin, à leur droite, se pressent les journalistes et une équipe de cameramen de la *Deutsche Wochenschau*, les actualités cinématographiques allemandes.

SEPT ACCUSÉS, SEPT CONDAMNÉS

En conviant pour la première fois, et dans un lieu aussi symbolique, la «presse autorisée» à couvrir un procès rendu par un tribunal militaire allemand, en l'espèce celui du *Gross-Paris*, Section B, qui siège d'ordinaire rue Boissy-d'Anglas et à huis clos, le nouveau commandant militaire des forces d'occupation allemandes en France, Karl-Heinrich von Stülpnagel, en attend un «retentissement considérable». Il mise, à l'instar de son cousin Otto von Stülpnagel, auquel il succède depuis quelques jours, sur son effet dissuasif sur l'opinion publique française, qu'il souhaite rendre hostile à la résistance armée. Il s'agit également de prouver aux plus hautes autorités de Berlin que la répression militaire et judiciaire du MBF contre les «terroristes moscouitaires», à laquelle collabore la police française, est plus dissuasive que les exécutions massives d'otages im-

posées par Wilhelm Keitel, maréchal et commandant suprême des forces armées allemandes (*Generalfeldmarschall*), dont l'impopularité auprès des Français est, de son point de vue, stratégiquement contre-productive.

Mais qui sont ces inculpés qui n'ignorent pas qu'à l'issue de ce simulacre de procès régulier - un «jugement pour rire» écrira Fernand Zalkinow dans une lettre passée clandestinement le lendemain du verdict - ils se-

ront tous condamnés à mort et fusillés ? Comment ces jeunes ouvriers et étudiants se sont-ils radicalisés ? Comment sont-ils passés à l'été 1941 de la branche propagande aux groupes armés des Jeunesses communistes (JC), un pas que l'immense majorité des communistes refusera de franchir tout au long de l'Occupation ? La question ne peut être tranchée sans rappeler leur extrême jeunesse. Les sept résistants n'ont que vingt ans de moyenne d'âge (ils sont âgés de 18 à 27 ans). Célibataires et sans enfant, les accusés n'ont pas été freinés dans leur engagement par des responsabilités familiales. Jouent également des traits prêtés à leur âge : leur naïveté, que leur chef, Gilbert Brustlein, de quelques années leur aîné, croquera avec drôlerie et tendresse au soir de sa vie ; l'insouciance en dépit du danger ; la soif d'aventure et d'absolu ; la volonté de servir un parti qui, osant une hypothèse, revêt la figure du Père aux yeux des quatre orphelins de père qui

“ ... lié à des gens
qui participeraient
aux attentats sur
les voies ferrées. ”

Verwaltungstab
Abt. Verwaltung
Az.: Vju 821.337.42

Paris, den 16. März 1942

An den
Kommandostab Abt. III
in Hause

*Der Oberstkriegsgerichtsrat
bei dem Militärbefehlshaber
in Frankreich
Eing.: 19. März 1942
B. h*

Betreff: Verfahren gegen die Terrorgruppe Brustlein.

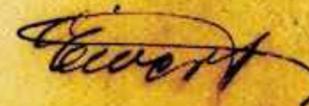
In dem beiliegenden Pressebericht der Pariser Zeitung vom 7.3.1942 über das Verfahren gegen die Mitglieder der Terrorgruppe Brustlein vor dem Kriegegericht des Kommandanten von Gross-Paris wird behauptet, dass der Anklagevertreter in seiner ~~Rede~~ Rede u.a. wörtlich gesagt habe: "Die Angeklagten haben das Blut zahlloser Geiseln auf dem Gewissen". Wenn diese Bemerkung tatsächlich in der angegebenen Weise gefallen ist, stellt sie eine durchaus vermeidbare politische Belastung der Besatzungsmacht dar und spielt der Feindpropaganda, die sich ständig mit unseren Geiselmassnahmen beschäftigt und die übertriebensten Gerüchte in die Welt setzt, Material in die Hand.

Es wird um Prüfung gebeten, ob der Anklagevertreter die angeführte Äusserung gemacht hat. Gegebenenfalls wird gebeten zu veranlassen, dass künftig derartige die Besatzungsmacht belastende politische Bemerkungen in Anklagereden und Urteilen vermieden werden.

In Auftrage:

Gez. B U 1 z.

Beglaubigt:



KVS

1
Lettre du Dr Bälz,
responsable du groupe Justice
de l'état-major administratif,
16 mars 1942
(voir traduction p. 104).

© SHD

servent au sein du groupe Brustlein (Brustlein, Semahya, Rizo et Milan). Leurs supérieurs hiérarchiques souvent leur en imposent. Légèrement plus âgés et mandatés par le parti, ces derniers, jouissant d'une aura façonnée dans la lutte, mettent leur autorité dans la balance pour que leurs cadets, désireux de s'affirmer, fassent «leurs preuves». À l'obéissance due s'ajoute la volonté de suivre «les copains». Les inculpés sont, pour la plupart, issus du même milieu, habitent les mêmes quartiers, pratiquent les mêmes loisirs et fréquentent les mêmes endroits. Si la camaraderie est l'un des principaux ressorts de l'engagement dans la lutte armée communiste, elle expose dangereusement les partisans lorsque la police sonne l'hallali.

LA CHUTE DU «GROUPE BRUSTLEIN»

La brigade criminelle de la Préfecture de police de Paris, sise au 36 quai des Orfèvres, découvre la trace des combattants en octobre 1941 grâce à une dénonciation fortuite visant un jeune homme «lié à des gens qui participeraient aux attentats sur les voies ferrées». Ce dernier étant identifié, surveillé et logé, le «36» peut lancer une filature : Pierre Milan et Roger Hanlet sont repérés après quelques jours et immédiatement appréhendés. Dictée par l'urgence de la situation, à l'heure des fusillades d'otages, cette précipitation inhabituelle, potentiellement contre-productive, ne «casse» pourtant pas l'affaire. D'emblée, Roger Hanlet passe des aveux circonstanciés ***→

G e r i c h t
Kommandant von Gross-Paris
Abt. B

Paris, den 6.3.42.

St.L. V Nr. 90/42.

Geheim

Strafsache gegen H a n l e t und 6 Andere
wegen Freischärlerei u.a.

Stellungnahme des Gerichts zur Gnadenfrage.

Das Gericht lehnt einmütig die Befürwortung eines Gnaden-
erweises für sämtliche 7 Angeklagte ab. Militärische Notwen-
digkeit erfordert den Vollzug der ausgesprochenen Todes-
strafen.

h. Gottlob. (Dr. Gottlob), Kriegsgerichtsrat
Scheibel (Scheibel), Oberstleutnant
Walter (Walter), Hauptmann.

Nachträglich befürworten die beisitzenden Offiziere, Oberst-
leutnant Scheibel und Hauptmann Walter, die Begnadigung des
Jugendlichen M i l a n.

Als Verhandlungsleiter kann ich mich dieser Befürwortung nicht
anschlüssen. Milan ist ein ausgesprochen asoziales Element;

h. Gottlob.
Kriegsgerichtsrat.

2
Pièce de procédure,
procès de la Chambre
des députés, 6 mars 1942
(extrait, voir
traduction p. 105).

© SHD

au commissaire Veber, le patron de la brigade criminelle : manipulé mentalement par ce limier expérimenté, le jeune résistant lâche tout ce qu'il sait, c'est-à-dire beaucoup, ce qui permet au «36» de mener rondement son enquête et d'appréhender d'autres combattants, lesquels sont aussi contraints à l'aveu. La «crim» est désormais en mesure d'établir le rôle joué par chacun : Gilbert Brustlein, le responsable du groupe, qu'elle aurait probablement arrêté si elle n'avait pas rompu prématurément la filature, devient une cible prioritaire au

regard de ses responsabilités et de sa participation désormais avérée à l'attentat ayant coûté la vie au *Feldkommandant* (responsable des troupes d'occupation pour un département, en l'espèce, celui de la Loire inférieure) Hotz à Nantes et ayant déclenché, en représailles, l'exécution de nombreux otages.

L'homme, pour l'heure insaisissable, grand absent du procès, aura les honneurs de la presse de zone occupée, tels les journaux parisiens collaborationnistes *Paris-Midi* et *Paris-Soir*,

Aujourd'hui, *Le Matin*, *Le Petit Parisien*, mais surtout *Les Nouveaux Temps*, de Jean Luchaire, *Le Cri du Peuple* de Jacques Doriot, *L'Œuvre* dirigée par Marcel Déat, auxquels il faut ajouter le *Pariser Zeitung*, le journal des troupes d'occupation (éditions en allemand et en français), qui publieront de nombreux et longs articles sur le procès du «Groupe terroriste Brustlein». Quant au *Pariser Zeitung*, dont la ligne éditoriale est de «décrire la vie allemande» et d'expliquer la «pensée allemande», il publie pendant trois jours un compte rendu détaillé des «débat», citant des passages entiers du réquisitoire et des attendus du verdict.

UN PROCÈS TROP MÉDIATIQUE ?

Peut-être est-ce trop au goût du Dr Bälz, responsable du groupe Justice de l'état-major administratif, lequel est chargé notamment de garantir la conformité de la politique répressive allemande au droit international et à la convention d'Armistice. Celui-ci craint, dans un courrier inédit daté du 16 mars 1942 (voir doc. 1 p. 75), et conservé par le Service historique de la défense, que la phrase de l'avocat général allemand mentionnant «le sang d'innombrables otages» reprise dans la presse puisse servir aux Alliés pour stigmatiser la politique de répression menée par le MBF, alors même que celui-ci cherche à limiter les exécutions d'otages... pour des raisons tactiques. Sa prescription faite aux magistrats allemands d'éviter, dans les réquisitoires et jugements à venir, les «remarques politiques coûteuses», semble bien avoir été observée.

Bien qu'il soit relayé en totalité par le *Pariser Zeitung*, le second procès de jeunes «terroristes» communistes ouvert à la presse, organisé début avril dans un endroit moins prestigieux, la Maison de la Chimie, bénéficiera d'une moindre couverture médiatique de la part de la presse française. La plupart des

journaux se contenteront de publier un communiqué Havas-OFI à l'ouverture du procès, puis un autre au moment du verdict (25 condamnations à mort). Ces simulacres de procès n'ayant pas eu l'effet escompté sur la population française ni sur la fréquence des attentats, le troisième procès de l'Organisation secrète (OS) (16 condamnations à mort) se déroulera à huis clos dans la salle de bal de l'hôtel Continental du 24 août au 9 septembre 1942 et ne fera que quelques entrefilets dans les journaux français...

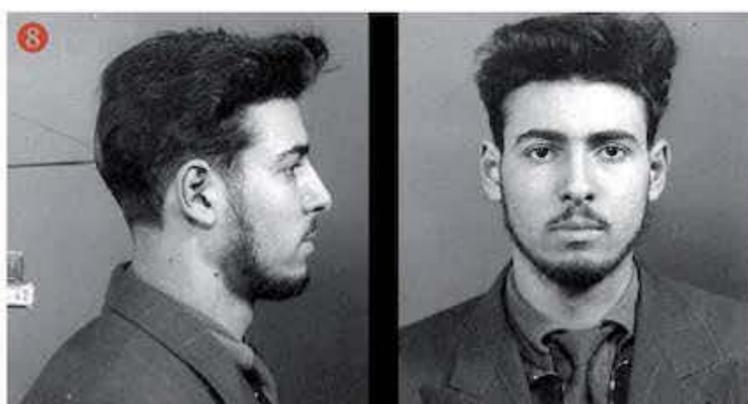
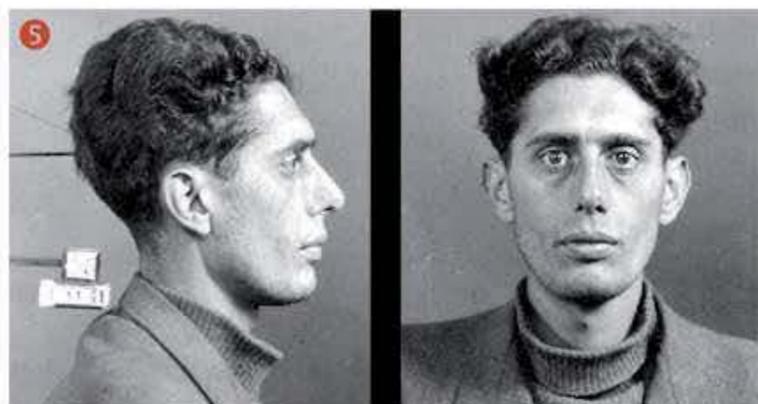
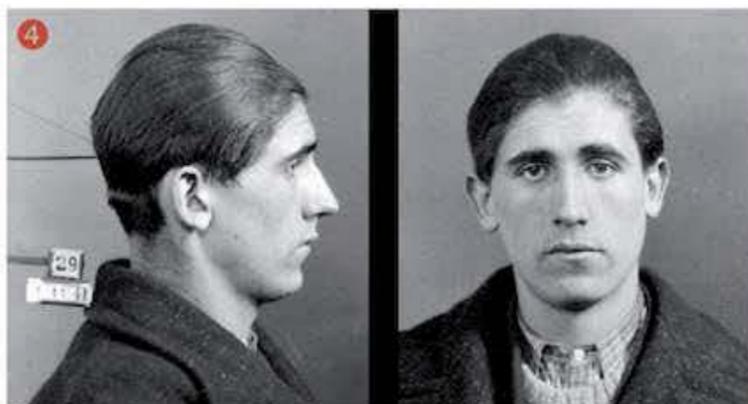
L'analyse des dossiers des tribunaux militaires allemands conservés par le SHD permettra d'estimer la portée des préconisations du Dr Bälz, bien qu'entretiens la stratégie du MBF ait changé. Il reste que les verdicts prononcés à l'issue de ces procès dissuadent certains militants de s'engager dans la lutte armée. À leurs yeux, les francs-tireurs sont des «sacrifiés».

POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier du procès de la Chambre des députés, coté GR 28 P 8 50 /215, est consultable en salle de lecture.

Le Service historique de la défense conserve également les dossiers individuels de résistants de 5 des 7 condamnés : Acher Semahya (GR 16 P 844408), Fernand Salkinow (GR 16 P 606148), Robert Peltier (GR 16 P 464641), Christian Rizo (GR 16 P 513607) et Tony Bloncourt (GR 16 P 65094).

Les archives de la Préfecture de police détiennent également des documents sur cette affaire (notamment les photographiques anthropométriques des inculpés représentés ci-dessous).



3 > 8

Photographies anthropométriques de Fernand Salkinow, Pierre Milan, Acher Semahya, Christian Rizo, Roger Hanlet et Tony Bloncourt.

© Archives de la Préfecture de police

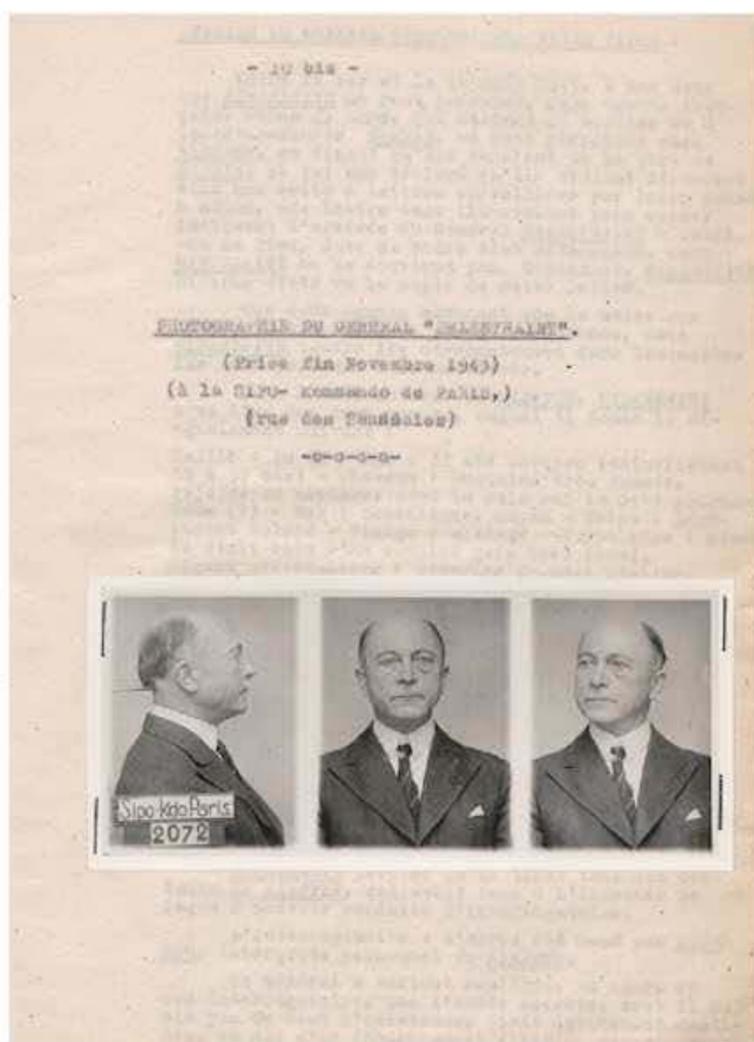
5

«MAUVAISE NOUVELLE» DE FRANCE



Thomas FONTAINE

Depuis le printemps 1943, les services allemands sont sur la piste des cadres de l'Armée secrète. Cette enquête va les mener rapidement jusqu'à la station de métro La Muette et à Caluire, au sommet de l'organigramme de «l'armée des ombres». Après l'arrestation le 9 juin 1943 à Paris du général Delestraint, le chef de l'AS, et de Joseph Gastaldo, le chef d'état-major adjoint et responsable du 2^e bureau, le télégramme de Claude Bouchinet-Serreules transmis à Londres révèle l'ampleur de la nouvelle prise opérée par la SIPO-SD et l'*Abwehr* douze jours plus tard, à Caluire.



1
Général Delestraint,
novembre 1943.

© SHD

Le 21 juin 1943, en même temps que Jean Moulin, le représentant du général de Gaulle en France, c'est la plus grande partie de l'état-major de l'Armée secrète (AS)* qui tombe : Henri Aubry le chef d'état-major, André Lassagne l'adjoint de Gastaldo, le colonel Lacaze pressenti pour être nommé à la tête du 4^e bureau, le colonel Emile Schwarzfeld pressenti pour succéder au général Delestraint, Bruno Larat le responsable du Centre des opérations de parachutages et d'atterrissages, Raymond Aubrac le responsable militaire de Libération-Sud, enfin René Hardy du 3^e bureau.

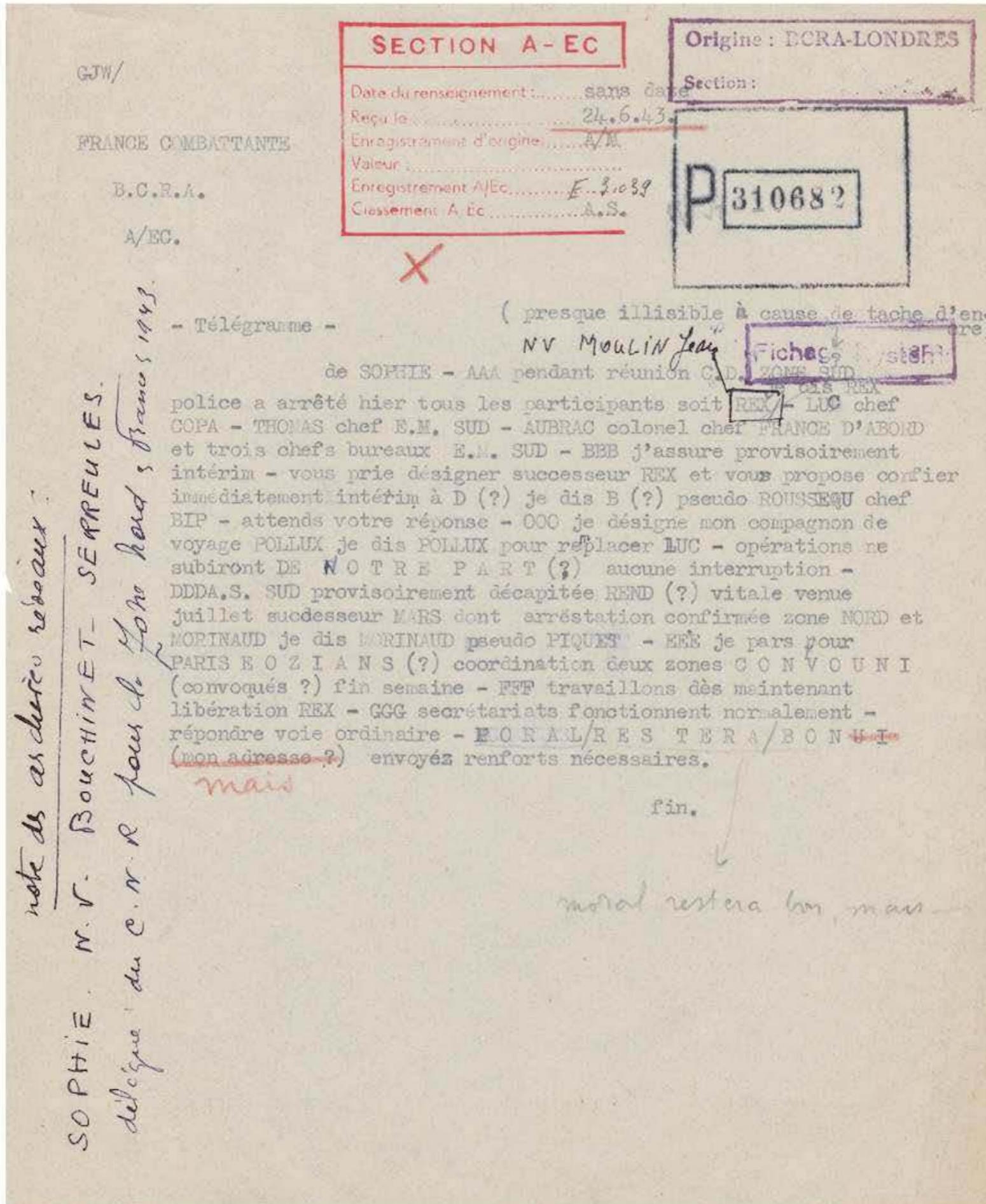
LA TRAQUE

L'enquête allemande avait débuté en Provence, lorsque Jean Multon, un résistant «retourné», provoqua dans les Bouches-du-Rhône l'arrestation de dizaines de ses anciens camarades. Les ramifications se prolongeant jusque dans le Rhône, il fut

mis à la disposition de la Gestapo de Lyon, ainsi que Robert Moog, l'agent K 30 de l'*Abwehr** de Dijon, qui est depuis plusieurs semaines sur la piste de Berty Albrecht (arrêtée le 28 mai) et de Frenay. En effet, un objectif dominait les autres, celui de mettre la main sur le patron de Combat et commissaire aux affaires militaires de l'AS. Si la piste de sa planque à l'hôtel de Bourgogne à Mâcon ne donna rien, une autre restait à suivre : celle de la boîte aux lettres de la «section sabotage des trains» des Mouvements unis de la Résistance (MUR), à Lyon. Elle permit dès le 26 ou le 27 mai d'arrêter Marie Reynoard, secrétaire de Hardy et, surtout, de découvrir un message en clair annonçant l'existence d'un rendez-vous entre ce dernier (sous le nom de «Didot») et le chef de l'AS, le général Delestraint (voir doc. 1), le 9 juin au matin.

En se rendant à Paris en train pour procéder à l'arrestation de Delestraint, Multon, accompagné de K 30, reconnu Hardy. Moog le fit arrêter et emprisonner sur le chemin, à Chalon-sur-Saône. Barbie, le chef de la Gestapo lyonnaise, viendra le chercher le 10 juin (voir p. 88-89). La veille à la station de métro La Muette, vers 9 heures, Moog, son collègue René Saumande (l'agent K 4) et sans doute Hans Kieffer le responsable du service IV E de la SIPO-SD*, ont arrêté le chef de l'AS. L'opération avait été préparée entre lui et l'*Abwehr*. Elle permit aussi l'arrestation de Gastaldo et de Jean-Louis Théobald (sous le faux nom de Terrier), chargé de la liaison avec la délégation de la France combattante. Le chef de l'AS, pris avec ses vrais papiers, ne put cacher son identité. Mais, selon Ernest Misselwitz, le policier qui l'interrogea durant 50 heures, il «se refusa à citer des noms de camarades de la résistance», «nia l'existence de l'état-major de l'AS» et répondit «évasivement» sur bien des points. Gastaldo fut identifié, mais pas Théobald.

Un des deux protagonistes du rendez-vous à la station de métro La Muette était donc tombé ; restait à arrêter l'autre : «Didot». Une des principales zones d'ombre de l'affaire de Caluire est la date de l'identification d'Hardy comme Didot, ce qui rend impossible de fixer son emploi du temps exact avant Caluire. Seule certitude, son adjoint, Max Heilbronn, est arrêté le 12 juin juste après un rendez-vous avec lui. L'historiographie s'accorde pour dire qu'Hardy revoit ses supérieurs de Combat, qui lui demandent de participer à la réunion de Caluire. Or, quel que soit le chemin pris - informé par Hardy, en le suivant et/ou en surveillant d'autres participants de la réunion - Barbie et ses hommes ont eux aussi réussi à «s'inviter». Pour provoquer la chute que l'on sait (voir doc. 2).



2
Télégramme annonçant
l'arrestation de Jean Moulin,
envoyé le 22 juin,
reçu le 24 juin 1943.
© SHD

BERLIN ÉTAIT AU COURANT

Si Barbie et l'Abwehr vont, chacun, revendiquer un rôle clé dans cette prise, le rôle du *Sonderkommando** envoyé spécialement fin mai par Berlin pour faire tomber l'AS est rarement évoqué : il est pourtant essentiel, démontrant notamment qu'au plus haut niveau des services de sécurité nazis, on ne peut pas ne pas être informé des différentes étapes de l'affaire. De ce fait, il est très probable que Barbie ait rapidement rendu compte du coup de filet à ses supérieurs à Paris. Un rapport du chef régional des Renseignements généraux à Lyon, daté du 24 juin et rédigé à partir d'informations fournies par les services de la Gestapo, indique notamment qu'Aubry, Lacaze, Lassagne et Schwarzfeld ont été identifiés. Deux jours plus tard, les quatre sont interrogés dans les locaux parisiens de la Gestapo. Or, Aubry parle, en évoquant le rôle de Moulin, la structure de l'AS, en donnant des informations sur plusieurs cadres

de la Résistance. «Max», c'est-à-dire Jean Moulin est alors identifié, à moins qu'il ne l'ait été quelques heures plus tôt déjà, à la suite des interrogatoires menés par Barbie à Lyon. Le 28 juin au soir, il est transféré à Paris où il est réinterrogé, confronté aux autres arrêtés de Caluire, sans doute de nouveau torturé. Signe de son importance, il n'est pas laissé en France : le 7 juillet au soir, il est transféré à Berlin. Il décède durant le voyage.

POUR EN SAVOIR PLUS
L'arrestation des cadres de l'AS est notamment abordée dans les dossiers individuels de René Hardy, Robert Moog ou Jean Multon (voir ainsi le compte rendu d'interrogatoire de Klaus Barbie reproduit page 85). Ces dossiers seront classés dans la sous-série GR 28 P 9.



6**RECHERCHER
LES CRIMINELS**

Avec la Libération vient le temps des enquêtes et de la Justice. La Direction générale des études et recherches (DGER), en lien avec la Direction de la surveillance du territoire (DST) créée en septembre 1944, est chargée d'identifier et de pourchasser les collaborateurs et les criminels de guerre qui, pour beaucoup, ont pris la fuite. Les archives témoignent de cette mission : bulletins de renseignements, avis de recherches et comptes rendus d'arrestations sont les principaux types de documents produits et échangés par les services à partir de l'été 1944 et durant toute l'année 1945. Les bureaux de sécurité militaire (BSM), qui deviennent les bureaux de documentation (BDOC)* fin 1944, sont à la manœuvre dans cette traque. Les services spéciaux prennent toute leur place dans ce processus, en mettant à la disposition de la Justice les individus arrêtés ainsi que les documents qui les compromettent. Les fonds d'archives gardent ainsi la trace des nombreux échanges de la DGER avec les juges ou les enquêteurs chargés de l'instruction des dossiers d'épuration devant les cours de justice ou les tribunaux militaires.

6

UN GRAND NOMBRE D'EXECUTIONS MYSTÉRIEUSES



Jean-Marc BERLIÈRE

La mort, en juillet-août 1944, de trois membres d'un réseau de résistance intrigue la police. L'enquête, menée quelques mois plus tard par les agents de la «section spéciale» du commissaire Clot, met en lumière l'étrange rôle joué par les voyous de la «Gestapo de la rue Lauriston» mais aussi par certains agents du réseau «Marco Polo».



Photo anthropométrique de Jean Sartore dit «Jean le Chauve». © Archives de la Préfecture de police

Le 16 novembre 1944, Sartore dit «Jean le Chauve» (voir doc. 1) et Gourari dit «Robert le Pâle», deux membres de la bande Bonny-Lafont, la sulfureuse «Gestapo* française» de la rue Lauriston (voir p. 84-85) sont arrêtés en Seine-et-Oise. Truands lestés de lourds casiers judiciaires et de multiples condamnations dès l'avant-guerre, membres de la bande Chamberlin (*alias* «Lafont») dès 1941, les deux hommes, qui appartenaient à l'équipe «des tueurs» de la rue Lauriston, étaient protégés par les Allemands et «intouchables» pour la police française. Recherchés à la Libération pour avoir participé à de nombreuses opérations contre la Résistance, ils sont confiés à la Section spéciale de la Préfecture de police, située quai de Gesvres, et chargée de la recherche des plus dangereux des collaborateurs.

TRUANDS... OU RÉSISTANTS DE «LA DERNIÈRE HEURE» ?

Au commissaire Clot qui les interroge, ils exhibent des attestations, datées du 1^{er} juillet 1944, faisant état de leur appartenance au réseau Marco Polo. Ces attestations sont signées du «capitaine Michel» (Michel Hardiviller), responsable du réseau en zone nord, qui deviendra, en septembre 1944, du fait de l'arrestation et de la mort du «commandant Octave» (René Pellet), chef de Marco Polo puis officier de la Direction générale des études et recherches (DGER). Ils précisent que sur ses ordres, ils ont exécuté trois membres du réseau : les époux Pibouleau, début juillet 1944 à Ville d'Avray, et à la mi-août, 22 rue Laugier à Paris, Odette Andrieux, épouse Martineau.

L'enquête met en lumière des aspects longtemps occultés. On y trouve, entre autres, confirmation de la pénétration de nombreux réseaux par des agents doubles au jeu trouble et complexe («Gestapos» de la rue Lauriston, de la rue de la Pompe, de l'avenue Foch...) ; la réalité de la trahison, la psychose qui en résulte dans le microcosme résistant et qui entraîne à son tour des exécutions parfois décidées avec beaucoup de légèreté ; la collusion entre certains résistants et certains truands ; le poids de l'argent, du sexe, de la jalousie, des ambitions et rivalités personnelles au nombre des motivations de résistants qui apparaissent dans une humanité nue : des hommes et des femmes avec leurs défauts, leurs petitesesses, leurs faiblesses et leur bassesse.

EXÉCUTIONS OU ASSASSINATS ?

Ces trois exécutions que les policiers assimilent à des assassinats, tant leurs motivations paraissent relever de prétextes et rumeurs calomnieuses, ne sont découvertes par la DGER qu'en mars 1945. Elles apparaissent d'autant plus «irrégulières» que le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) semble en avoir tout ignoré.

Il ressort des enquêtes menées en 1945 et 1948 par la Police judiciaire parisienne que Louis et Juliette Pibouleau ont été exécutés pour le danger potentiel - mais imaginaire - qu'ils auraient présenté (voir doc. 2). Le «capitaine Michel» donna l'ordre d'exécuter le couple. Sous le prétexte d'évaluer un emplacement pour l'installation d'un émetteur, les époux Pibouleau furent envoyés à Paris, réceptionnés par une équipe de tueurs de la rue Lauriston, devenue «l'équipe de protection-répression» du réseau Marco Polo, et assassinés à Ville d'Avray dans la nuit du 4 au 5 juillet : un crime qu'on imputa à la Milice.

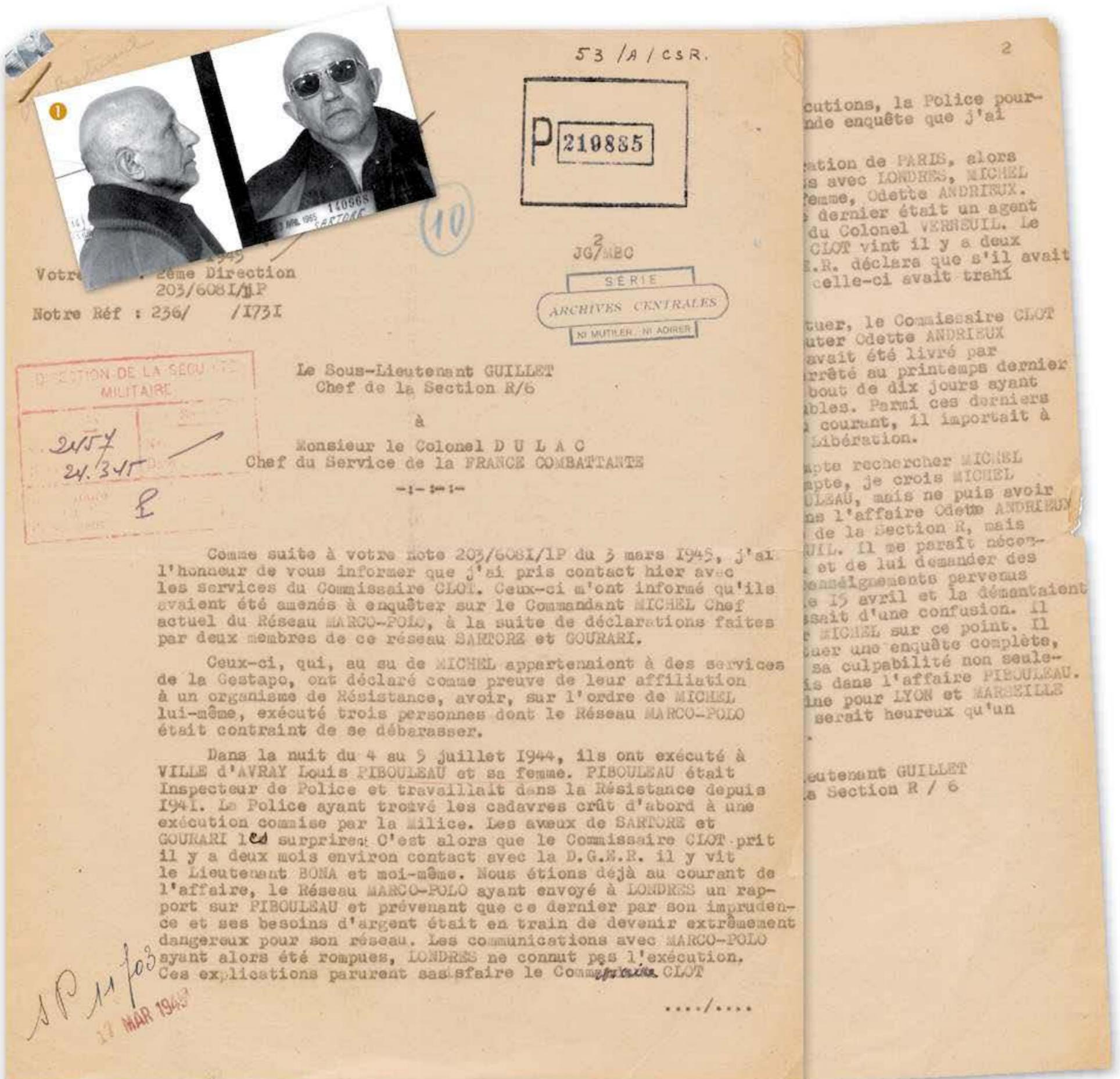
On mesure le paradoxe tragique de cette affaire : un couple de résistants sans reproche - et pour Louis Pibouleau, ex-inspecteur de la police de Marseille, un résis-

tant de la première heure (1941) - abattu sur l'ordre d'un responsable du réseau par des tueurs de la rue Lauriston, adoubs résistants pour l'occasion. Pour justifier ce crime, on répandit des accusations calomnieuses sur les victimes, accusations qui furent d'ailleurs reprises dans une demande d'instructions envoyée à Londres... un mois après le double assassinat.

L'assassinat d'Odette Andrieux soulève également bien des interrogations. Cette femme fut abattue par Sartore sur les ordres de «Michel» au prétexte qu'elle aurait dénoncé son mari, le lieutenant Martineau («Prudhomme»).

Ce dernier, officier du 2^e bureau* de l'armée d'armistice, arrêté en novembre 1941, condamné à mort par les Allemands, mais évadé dans des conditions suspectes, était devenu un agent double renseignant le SR allemand sous le pseudo de «Gaston» tout en travaillant pour les SR inter-alliés et américains de Berne et le réseau Marco Polo, auprès desquels il monnayait les renseignements obtenus

«... on ne disposait d'aucun élément pouvant laisser penser à une trahison d'Odette Andrieux.»



des Allemands. Son double jeu ayant été découvert par ces derniers, il fut arrêté une seconde fois, le 6 août 1943 gare d'Austerlitz, et déporté ainsi que quatorze membres de son «réseau personnel».

Il est délicat de savoir quelle part réelle sa femme prit dans ces arrestations, mais comme le note le rapport d'enquête n°1305 du 12 avril 1945 de la Section spéciale, «l'exécution» intervenant un an après l'arrestation qu'on lui reprochait (et quatre jours avant la libération de Paris) apparaît d'autant plus suspecte «qu'à l'époque on ne disposait d'aucun élément pouvant laisser penser à une trahison d'Odette Andrieux».

À travers ces affaires, on perçoit la complexité et les zones d'ombre de la lutte clandestine, mais aussi les enjeux qu'elle sous-tend qui expliquent mensonges, vérités approximatives et élisions. Toute arrestation ou exécution est entachée de soupçons et suscite, dès la Libération, enquêtes et recherches.

L'ouverture et l'exploitation des archives du BCRA, de la DGER, comme celles de la Direction de la surveillance du territoire, vont permettre de significatives avancées. Pour autant, ces archives devront être systématiquement confrontées à d'autres comme ici avec celles de la police, et ne dispenseront pas d'un indispensable travail critique.

POUR EN SAVOIR PLUS

La lettre reproduite ici est issue du dossier individuel de Michel Hardiviller, coté GR 28 P 4 130/22, consultable en salle de lecture.

Les Archives de la Préfecture de police de Paris conservent également des documents sur cette affaire (notamment la photographie anthropométrique de Jean Sartore ici reproduite).

2
Rapport du sous-lieutenant Gillet au colonel Dulac au sujet du commandant Michel, chef du réseau Marco-Polo, 10 mars 1945.
© SHD

6

UNE CHARRETTE EST PRÊTE

Grégory AUDA

Le 30 août 1944, Henri Chamberlin *alias* «Henri Lafont» et quelques-uns de ses complices de la «Gestapo française de la rue Lauriston» sont arrêtés en Seine-et-Marne. Voilà plus de trois ans que le BCRA accumule des informations sur celui qui régna sur le «milieu» parisien durant l'Occupation. Le dossier que le SHD conserve nous apprend beaucoup sur les dessous de cette affaire et éclaire d'un jour nouveau le processus qui a mené à l'exécution de l'un des individus les plus craints de la période.



1
Photo anthropométrique de Henri Chamberlin *alias* Henri Lafont.
© Archives de la Préfecture de police

C'est un curieux dossier que les services spéciaux français ont rassemblé sur Henri Chamberlin, *alias* Henri Lafont. Pas moins de 700 feuillets, qui établissent que le chef de la redoutable «Gestapo française de la rue Lauriston», aussi appelée «Carlingue», était surveillé de très près et que son activité avait éveillé l'intérêt des agents du BCRA.

DE LA PÈGRE À LA «GESTAPO»

Lafont mérite cette attention. Petit voyou sans relief particulier, ce marginal devient subitement le chef d'un service de police allemand durant l'Occupation. Dès lors, les forces de l'ordre françaises ne peuvent plus rien tenter contre lui. Durant trois ans, à la tête d'une équipe composée quasi-intégralement de truands et de policiers véreux, comme Pierre Bonny, il déploie une activité considérable du point de vue économique : spoliation des biens juifs et affaires de faux-policiers, racket et trafics à grande échelle sur le marché noir, chantage à l'arrestation et libérations tarifées, perquisitions illégales et cambriolages, attaques à main armée et recel... Mais surtout, la «Carlingue» est un élément très actif du système répressif allemand : arrestations de patriotes, opérations de contre-parachutage, découvertes de dépôts d'armes et de munitions, assauts contre les organisations de résistance telle Défense de la France, expéditions contre les maquis en Dordogne et dans le Limousin, tortures et sévices sur les prisonniers, assassinats...

Dès août 1941, les renseignements commencent à affluer sur Lafont et son équipe. Durant trois ans, les fiches de synthèses, les notes, les rapports officiels prélevés dans les services de police, les câbles envoyés à Londres, les notices se succèdent et viennent grossir un dossier qui semble n'avoir d'autre finalité que d'expliquer l'inconcevable : comment un voyou a-t-il pu se hisser jusqu'à cette position ?

Au total, ce dossier est une incroyable compilation de renseignements dans laquelle on retrouve des informations exactes au milieu de beaucoup d'erreurs.

DES FAITS ET DES ERREURS : LES «FAUSSES NOUVELLES» DU RENSEIGNEMENT

Oui, Henri Lafont est un voyou, plusieurs fois condamné avant guerre pour de menus larcins. Oui, à la faveur de l'Occupation, il devient le chef d'un service de police officiel. Oui, la bande de Lafont est constituée d'individus redoutables, d'ex-policiers «ripoux» et de caïds de la pègre (voir doc. 3), dont les surnoms folkloriques ne doivent pas faire oublier l'extrême dangerosité : «Jean le Chauve», «Robert le Pâle», «André la Rigole», «Jean la Soubrette», «Abel le Mammouth», «Michel Nez rouge», «Raymond des Roses», «Charlot le Fébrile», «Paulo la Gamberge»... Oui, Lafont est alors une puissance : il connaît les plus hauts gradés allemands présents à Paris durant l'Occupation, il fréquente le chef du gouvernement de Vichy, Pierre

2

Nom CHAMBERLIN

Prénoms Henri

alias Lafont

Né le 22.4.02

à Paris

Profession sans prof. de finit Nationalité franç. nationalité: alle.

Adresse

Signalement

Catégorie

Références

1° Journal "L'Esprit" 24.11.44

2°

3°

4°

5°

6°

Renseignements divers

S.D. PARIS

Homme de main de la Gestapo alle qui dirige le Colonel KNOCHEN et plusieurs hommes de confiance.

17 bis

Fichage System 079086

Dossier : 206

Date : 21.10.43

Origine B.C.R.D.

Analyse LAFONT HENRI

L'intéressé pour collaborateurs des manufactures au poste chargé des services en rupture de bar.

Classement : 136J

Date : 21.10.43

167

Fichage System

SECRET

DE M

V. A. S. S. D. C.

17 bis

17 bis

Laval, mais aussi le secrétaire général de la police, René Bousquet, ou encore le préfet de police Amédée Bussièrre. Oui, il dîne avec des ministres, des journalistes en vue, des hommes d'affaires, des officiels allemands. Oui, les trafics qu'il anime se chiffrent en centaines de millions de francs.

Mais non, Lafont ne règne pas sur une équipe de 900 individus : à son apogée, en 1944, sa bande ne dépasse pas les 300 membres. Non, à l'évidence, Lafont n'est pas un intime d'Hitler et rien ne permet de penser qu'il aurait rencontré le futur Führer lors de l'incarcération de ce dernier à la prison de Landsberg am Lech, en 1924. Non, son service ne dépend pas directement d'Hitler, mais rend des comptes à une chaîne hiérarchique bien identifiée, qui évolua au gré de ses pérégrinations administratives et des réorganisations des services allemands (*Abwehr* jusqu'en mai 1942, puis SIPO-SD). De même, les capacités de l'homme ainsi que sa place dans l'organisation répressive allemande doivent être relativisées.

DE LA «GESTAPO» AU PELOTON

Lorsque le chef de la «Carlingue» est arrêté le 30 août 1944 par des FFI et des agents de la section spéciale de la Préfecture de police, dirigée par le commissaire Clot, la prise peut sembler très belle. Aussitôt, la Direction générale des études et recherches (DGER) s'intéresse à lui : peut-être détient-il des informations. Le Service entend bien exploiter ce qu'il

considère alors comme «une source considérable de renseignements». La déception dût être grande : exécuter zélé d'ordres abominables, Chamberlin n'a jamais été un décideur. Pour le chef du 2^e bureau de la direction des services de la documentation, le jugement semble sans appel : «L'intéressé a très peu connu les organismes Abwehr ou SIPO-SD de Paris, sauf évidemment ceux connus de tous». Les manœuvres de Chamberlin pour sauver sa tête n'y feront rien : le commandant Thomas les estime «tellement puériles qu'elles ne méritent pas le moindre examen critique» (voir doc. 4).

Dès lors, rien ne peut plus sauver l'ancien gestapiste, d'autant que la presse a donné à son arrestation un relief considérable. Le 4 octobre, une note émanant des services de la Préfecture de police annonce que «dans huit jours, M. Clot sera prêt à livrer une première charrette de vingt» à la justice (voir doc. 4). À peine deux mois plus tard, Chamberlin est condamné à mort par la Cour de justice de la Seine et fusillé le 26 décembre 1944 au Fort de Montrouge, à Arcueil (voir doc. 2).

POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier complet sur Henri Chamberlin, coté GR 28 P 9 883, est consultable en salle de lecture.

Les Archives de la Préfecture de police de Paris conservent également des documents sur cette affaire.

2
Fiche de renseignements sur Henri Chamberlin, sans date.
© SHD

3
Note de renseignement sur le service de la rue Lauriston, 21 octobre 1943.
© SHD

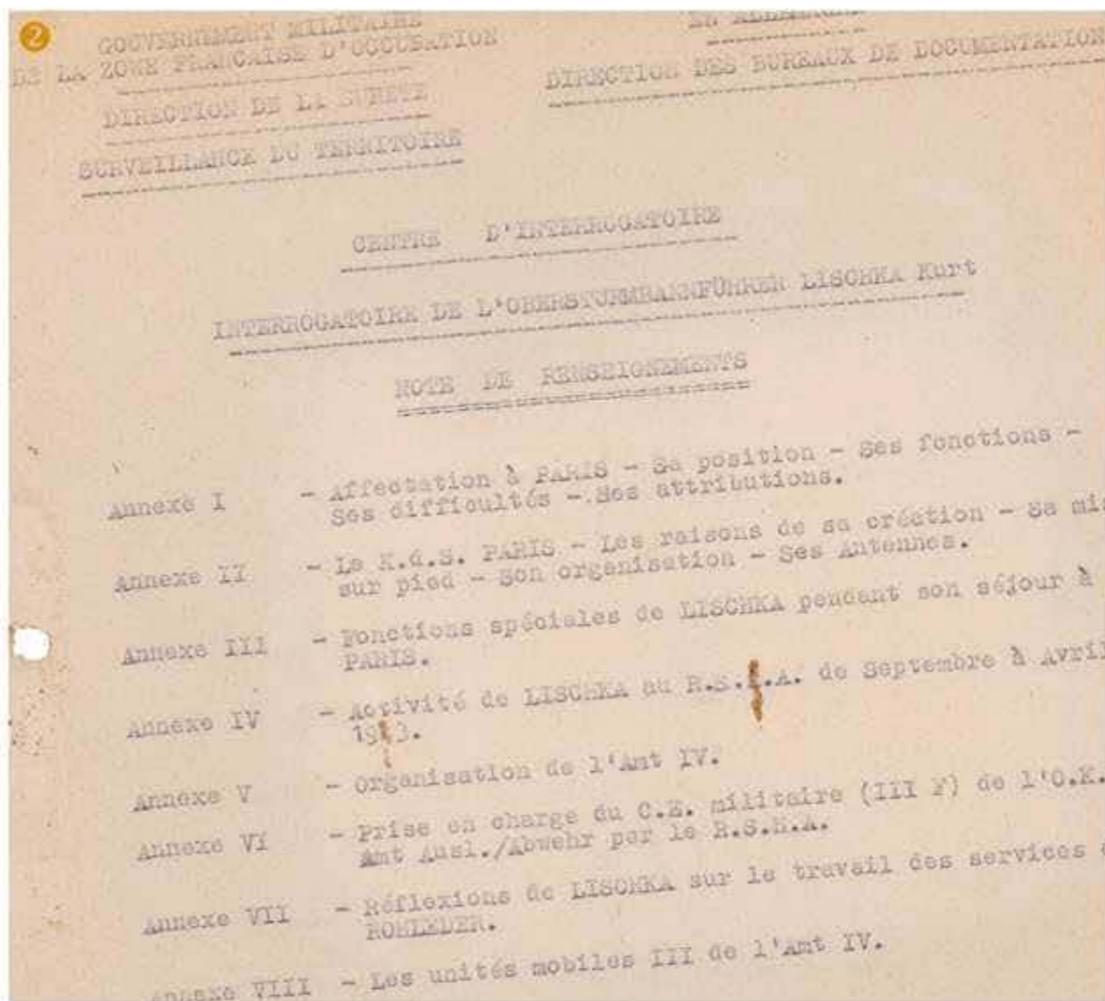
4
Lettre du commandant Thomas au colonel Chrétien sur Henri Chamberlin, 26 décembre 1944.
© SHD

6

**LE DOSSIER
KURT LISCHKA**

Beate & Serge KLARFELD

C'est dans les romans policiers que les nazis vivent traqués, tremblant à chaque grincement de porte dans une lointaine Patagonie. La réalité est tout autre. À part l'arrestation d'Eichmann, organisée et exécutée par les services israéliens, les actions menées contre les criminels nazis l'ont été avec des dossiers et non par des chasses à l'homme clandestines. Au terme d'une enquête minutieuse, le bourreau Kurt Lischka sera confronté à ses crimes et condamné lors du procès de Cologne, en 1980.



1 COLOGNE, 1971

Kurt Lischka, 1945.

© SHD

2

Interrogatoire de Kurt Lischka par les services spéciaux français en Allemagne (extrait), sans date.

© SHD

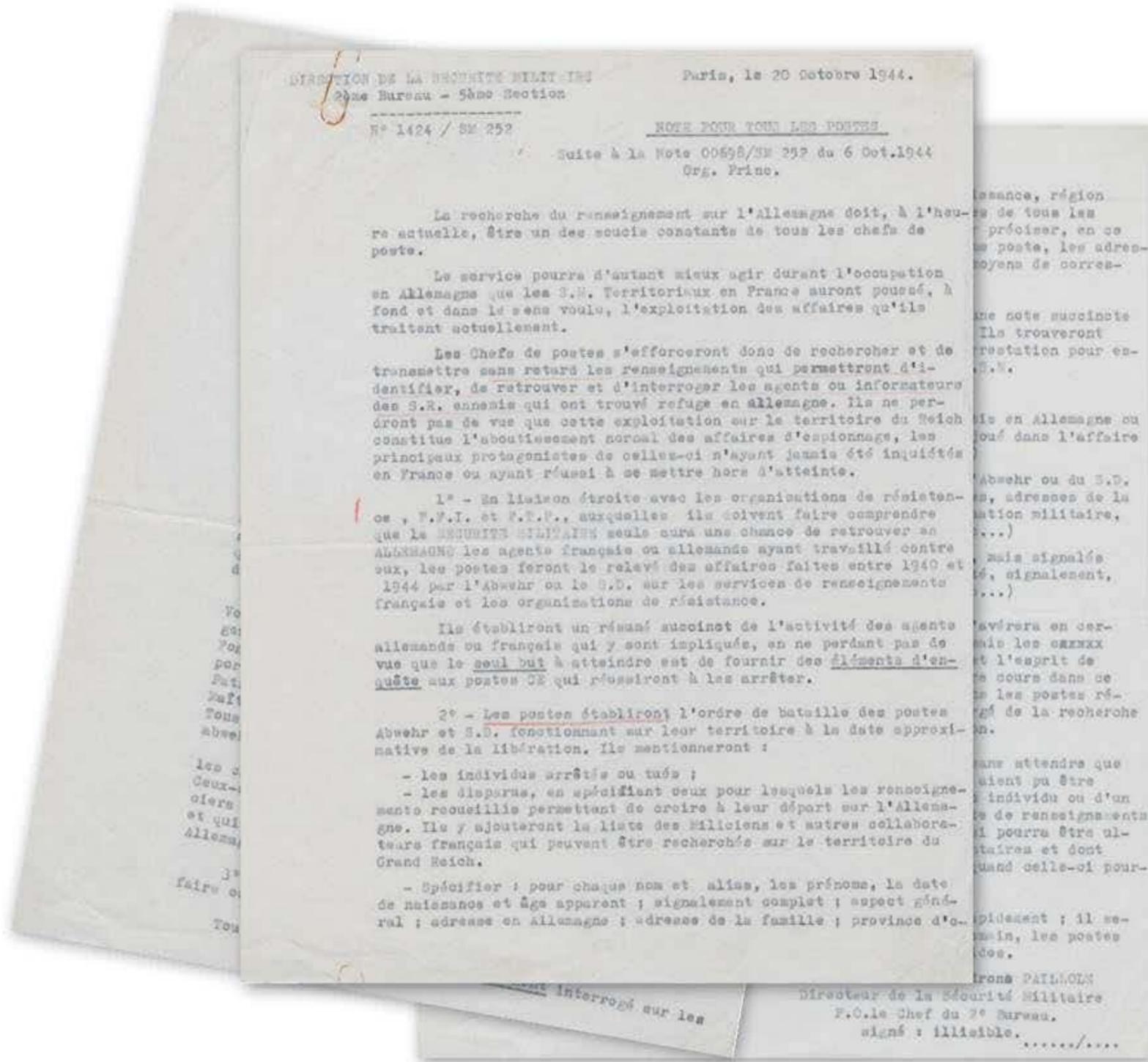
Le 21 février, nous sommes à pied d'œuvre à Cologne. Nous garons notre voiture en face de la maison de Lischka (voir doc. 1). Nous décidons de sonner à sa porte. Sans doute regarde-t-il par la fenêtre et, voyant un cameraman, préfère-t-il ne pas répondre. Nous sonnons alors à tous les boutons des locataires de l'immeuble et certains nous ouvrent la porte d'entrée et nous indiquent : «M. Lischka, c'est au troisième étage.» Sa porte s'ouvre. Après nous être présentés comme un journaliste et sa traductrice, nous le questionnons : «Est-ce que vous reconnaissez avoir occupé le poste de chef adjoint de la SIPO-SD* en France, celui de chef de la police de sûreté à Paris, avoir été l'un des principaux responsables de la persécution antijuive en France, avoir été le chef du service juif de la Gestapo du Reich en 1938 ?» «Est-ce que cela vous intéresse de voir les ordres que vous avez signés vous-même ? Vous pensiez peut-être qu'ils avaient été détruits ; mais au Centre

de documentation juive contemporaine (CDJC) de Paris les archives du service juif de la Gestapo sont encore conservées et votre signature se retrouve au bas de plusieurs documents. Vous serez jugé et, je l'espère, condamné.»

UNE ÉMINENCE GRISÉE DE LA SOLUTION FINALE

Né le 16 août 1909 à Breslau, Kurt Paul Werner Lischka, membre de la SS* et du parti nazi*, docteur en droit, est entré à la Gestapo de Berlin en 1936. Redoutable travailleur, il monte très vite en grade. Dès 1938, à vingt-neuf ans, il dirige le service des Affaires juives de la Gestapo. C'est lui qui, le 16 juin, a procédé à la première arrestation en masse des Juifs allemands, de 2 000 à 3 000 hommes qu'il a fait transférer à Buchenwald et à Sachsenhausen, et dont 10% mourront dans les deux premiers mois. Le 28 octobre 1938, c'est encore lui qui a dirigé la tragique déportation de nombreux Juifs (plus de 20 000)





3
Note de la direction
de la sécurité militaire
sur la recherche des agents
allemands, 20 octobre 1944.
© SHD

vers la frontière polonaise. Lischka fut également particulièrement actif dans les arrestations qui suivirent les pogroms de cette nuit du 9 au 10 novembre 1938, devenue tristement célèbre sous le nom de *Kristallnacht*, la Nuit de Cristal.

Le 1^{er} novembre 1940, Lischka est affecté à Paris, où ses talents d'organisateur et de policier doivent structurer le petit *Kommando* de la SIPO-SD qui vient de s'y installer. Lorsque la SIPO-SD prend les rênes de la répression en France occupée, en juin 1942, Lischka devient le *Kommandeur der SIPO-SD* (KdS) de la région parisienne. Il participe à l'organisation de la rafle du Vel'd'hiv'. Précédemment, il avait été promu, en avril, au grade de *SS-Obersturmbannführer* (lieutenant-colonel). Le 23 octobre 1943, il retourne à Berlin, où il retrouve un rôle clé dans l'administration centrale de l'appareil policier nazi. C'est l'homme de confiance de Müller, le chef de la Gestapo (voir doc. 2). Impliqué dans la mise à mort de résistants tchèques et emprisonné à Prague, et bien que susceptible d'être arrêté par les autorités françaises (voir doc. 3) Lischka est libéré en 1950 et s'installe à Cologne, où il avait dirigé la Gestapo en 1940.

L'ANCIEN NAZI FACE À SES CRIMES

Nous avons commencé notre travail aux archives du CDJC en identifiant la signature et le paraphe de Lischka. Conclusion de nos recherches : la Gestapo parisienne, c'est Lischka ; les interrogatoires de la rue des Saussaies, c'est Lischka ; les grandes rafles de Juifs, c'est Lischka. Toutes les notes préparées par les responsables du service des Affaires juives, Dannecker puis Röthke, sont soumises à Lischka. Il dirige avec un soin méticuleux l'activité de ce service. Il n'y a presque pas de

notes et de rapports qui ne soient annotés ou paraphés de son crayon violet. Comme tous les hauts dirigeants policiers SS, Lischka était au courant de l'extermination des Juifs à l'Est.

Le surlendemain de notre visite à Lischka, nous sommes repartis dans la Mercedes de Harry Dreyfus, notre cameraman, pour le 554, Bergisch-Gladbacher Strasse. Il est 7 heures et il fait très froid. À 7h50, Lischka sort. Nous sommes plaqués contre une palissade tout près de la station de métro. Il est vêtu d'un grand manteau ; avec ce manteau, son chapeau, ses lunettes et sa serviette noire, il ressemble à un gestapist. Lischka s'approche de la station, mais traverse la rue dès qu'il nous repère. Il s'engouffre dans la rue parallèle à la ligne de tram en hâtant le pas ; puis il accélère vraiment. Nous le filmons à quelques mètres de distance. À ce moment, Lischka s'arrête et repart dans un sens, puis dans l'autre, tandis que nous sommes toujours à côté de lui. Il se met soudain à courir et nous courons à un mètre de lui, tout en le filmant.

Lischka fuyait dans sa propre ville, dans ses propres rues ; il se trouvait confronté tout à coup à son passé. La séquence que nous avons enregistrée ce jour-là provoquera en Israël une réelle émotion lors de sa diffusion, et passe aujourd'hui encore sur les télévisions du monde entier quand il est question du sort des criminels nazis.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le dossier individuel de Kurt Lischka, en cours de classement, sera classé dans la sous-série GR 28 P 6.

6

DE KLAUS BARBIE À KLAUS ALTMANN



Henry ROUSSO

Dans la mémoire nationale, Klaus Barbie a revêtu deux visages. De l'Occupation aux années 1970, c'est l'homme qui, avec l'arrestation de Jean Moulin, le 21 juin 1943, a décapité la Résistance française. Dans les années 1970-1980, il apparaît plutôt comme un rouage de la Solution finale en France, celui qui a fait déporter des milliers de juifs de France, dont les enfants de la colonie d'Izieu, un crime contre l'humanité pour lequel il sera finalement jugé et condamné en 1987.

1

Klaus Barbie en uniforme de capitaine de la SS, sans date.

© Bundesarchiv

PAGE DE DROITE

2

Recherche de renseignements sur l'affaire Barbie, 8 mai 1950

© SHD

3

Échanges d'informations entre les services secrets français et américains sur Klaus Barbie, 13 mai 1950.

© SHD

4

Compte rendu de l'interrogatoire de Klaus Barbie en Allemagne par les services spéciaux français, 14 mai 1948.

© SHD



Düsseldorf sous les ordres d'Helmut Knochen, futur chef adjoint de la SIPO-SD en France occupée. En 1937, il adhère au parti nazi, et devient un militant et un policier remarqué de ses supérieurs.

«LE BOUCHER DE LYON»

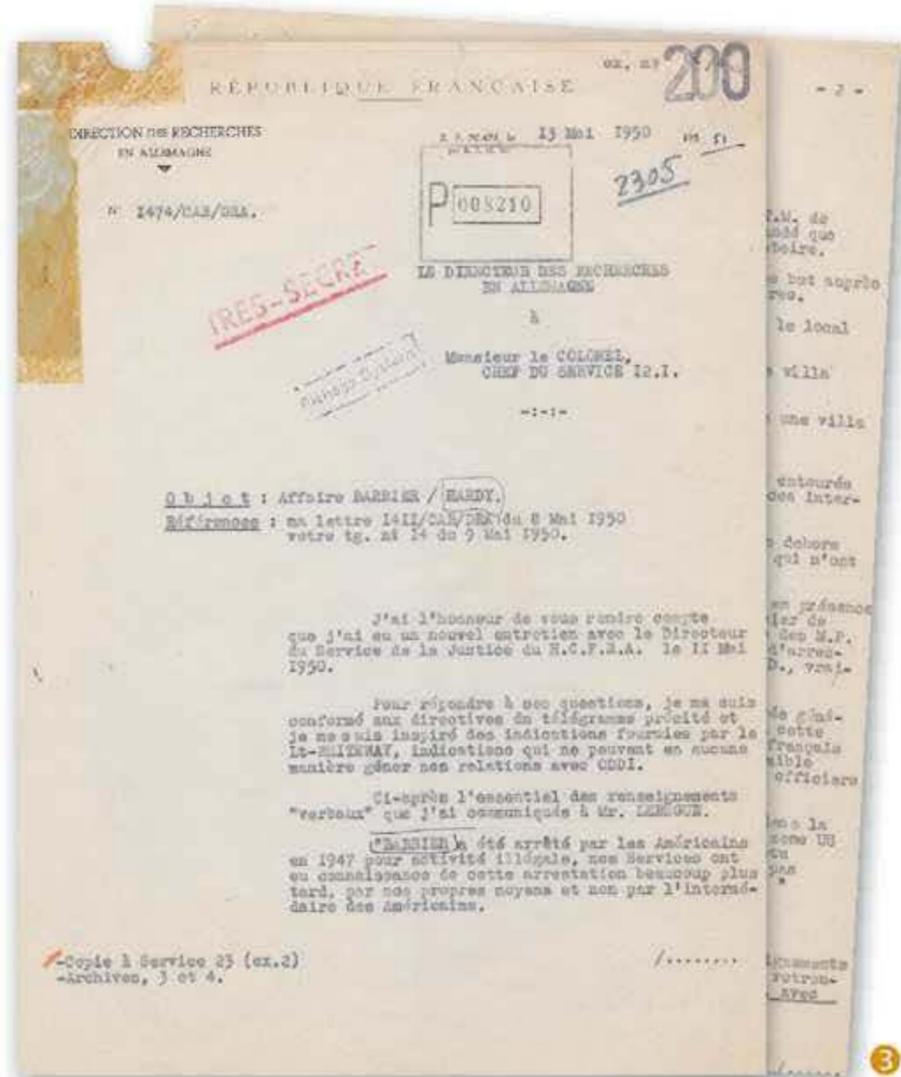
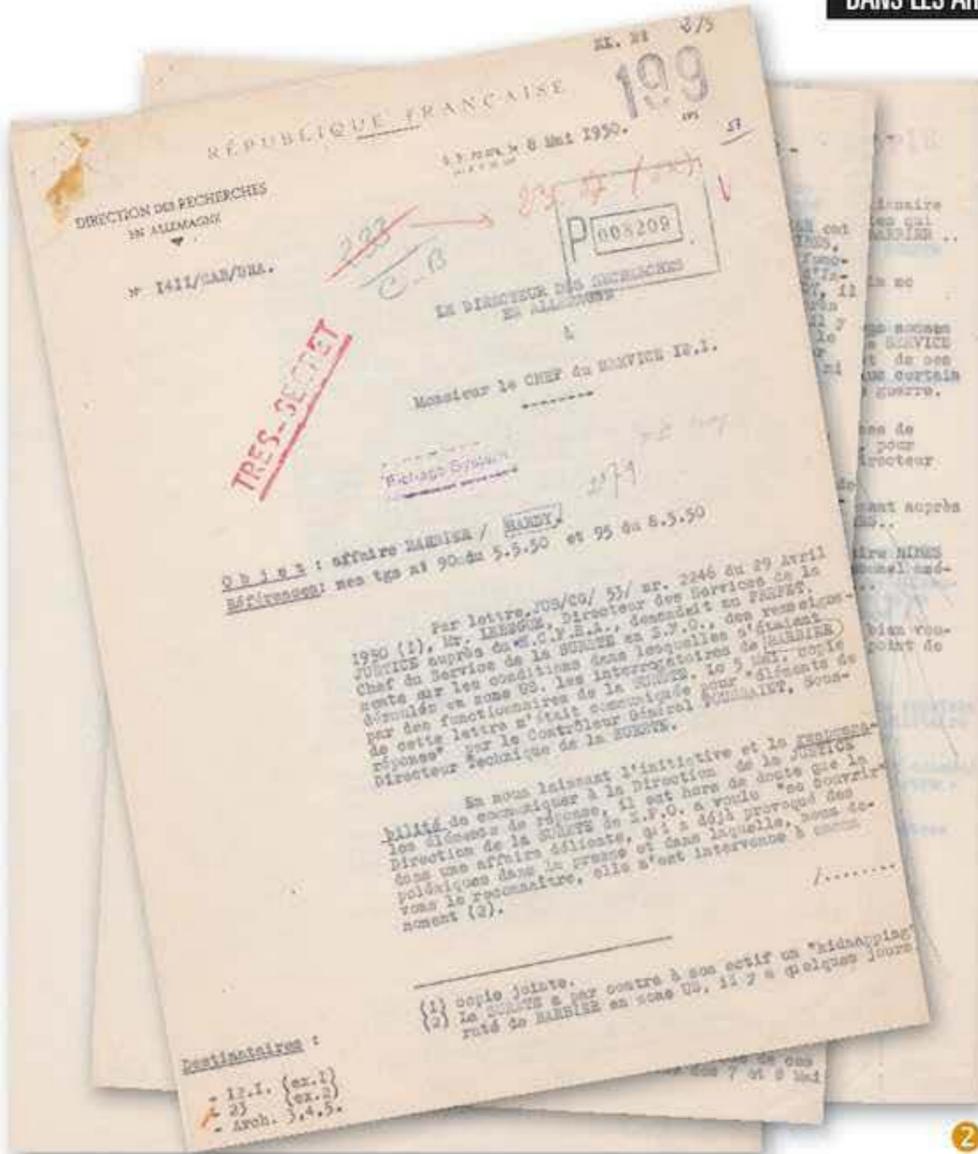
Lors de l'offensive de mai 1940, il est affecté à l'*Einsatzkommando** d'Amsterdam chargé de rechercher les opposants et réfugiés antinazis. En 1942, il est envoyé en France, dans la région de Gex, pour surveiller les passages clandestins vers la Suisse. Après le 11 novembre 1942, jour de l'invasion de la zone sud*, il rejoint la section IV de la SIPO-SD de Lyon (la Gestapo), dont il prend la direction peu après, jusqu'à devenir l'homme fort de toute la SIPO-SD de Lyon, dirigé par Werner Knab. Il a alors en charge les «questions juives» et la lutte contre les résistants. Son habileté, sa férocité en matière d'interrogatoires, la peur qu'il inspire lui valent à l'époque le surnom de «boucher de Lyon». Le 21 juin 1943, grâce à une traque efficace et à l'imprudence de quelques résistants (voir docs 3 et 4), il capture Jean Moulin, l'un des principaux chefs de la Résistance, qu'il va torturer et laisser pour mort (voir p. 78-79). Il poursuit son activité jusqu'à la veille de la Libération, notamment dans la chasse aux juifs, avec la liquidation du bureau lyonnais de l'Union générale des israélites de France (UGIF), le 9 février 1943, la déportation de 44 enfants juifs et de 7 adultes de la colonie d'Izieu, le 6 avril 1944, ou encore l'organisation du dernier convoi (650 détenus) parti de France vers Auschwitz, le 11 août 1944. Au total, il aura torturé, déporté et assassiné plusieurs milliers de personnes.

UN FUGITIF BIEN PROTÉGÉ

En août 1944, il parvient à rejoindre l'Allemagne et à se cacher. En 1946, il aurait été arrêté par les Britanniques mais aurait réussi à leur échapper. En 1947, il est repéré par le contre-espionnage américain (*Counter Intelligence Corps* ou CIC) qui hésite entre arrêter le criminel de guerre recherché ou répondre favorablement à son offre de services. Il propose son expérience du renseignement et sa détermination anticommuniste. À l'instar de nombreux anciens SS* Barbie est finalement recruté comme informateur et travaille pour le CIC d'avril 1947 à mars 1951. Ainsi, malgré des démarches répétées (voir docs 2 et 3), les autorités françaises n'ont pu le faire traduire devant un tribunal militaire, même s'il a pu être entendu par des magistrats français en mai et juillet 1948. Ces pratiques s'inscrivent dans le contexte de la guerre froide naissante et des rivalités entre services de renseignement

À lui seul, Barbie illustre l'évolution des représentations du passé, du culte patriotique d'après-guerre à la centralité contemporaine de la Shoah. Klaus Barbie n'est pourtant à l'origine qu'un officier parmi tant d'autres de la SIPO-SD*, la police du III^e Reich, qui avait pour fonction, partout dans l'Europe occupée, la répression des opposants et résistants, et la persécution des juifs.

Né en 1913, à Bad-Godesberg, Klaus Barbie est fils d'instituteurs ruraux catholiques. Son père, blessé à Verdun, alcoolique et violent, meurt en 1933, ce qui l'empêche de poursuivre des études de théologie. Il s'engage alors dans les Jeunesses hitlériennes* et trouve la même année un premier emploi au *Reichsarbeitsdienst*, le service obligatoire du travail, qui remplace le service militaire, encore interdit. En 1935, très jeune (et très tôt), il est recruté au *Sicherheitsdienst* (SD)*, le service de sécurité du parti nazi*, et affecté à la direction régionale de



alliés, qui ont tous eu recours - soviétiques inclus - à d'anciens nazis «utiles». Elles seront révélées et admises officiellement des décennies plus tard, après la capture de Klaus Barbie, en 1983.

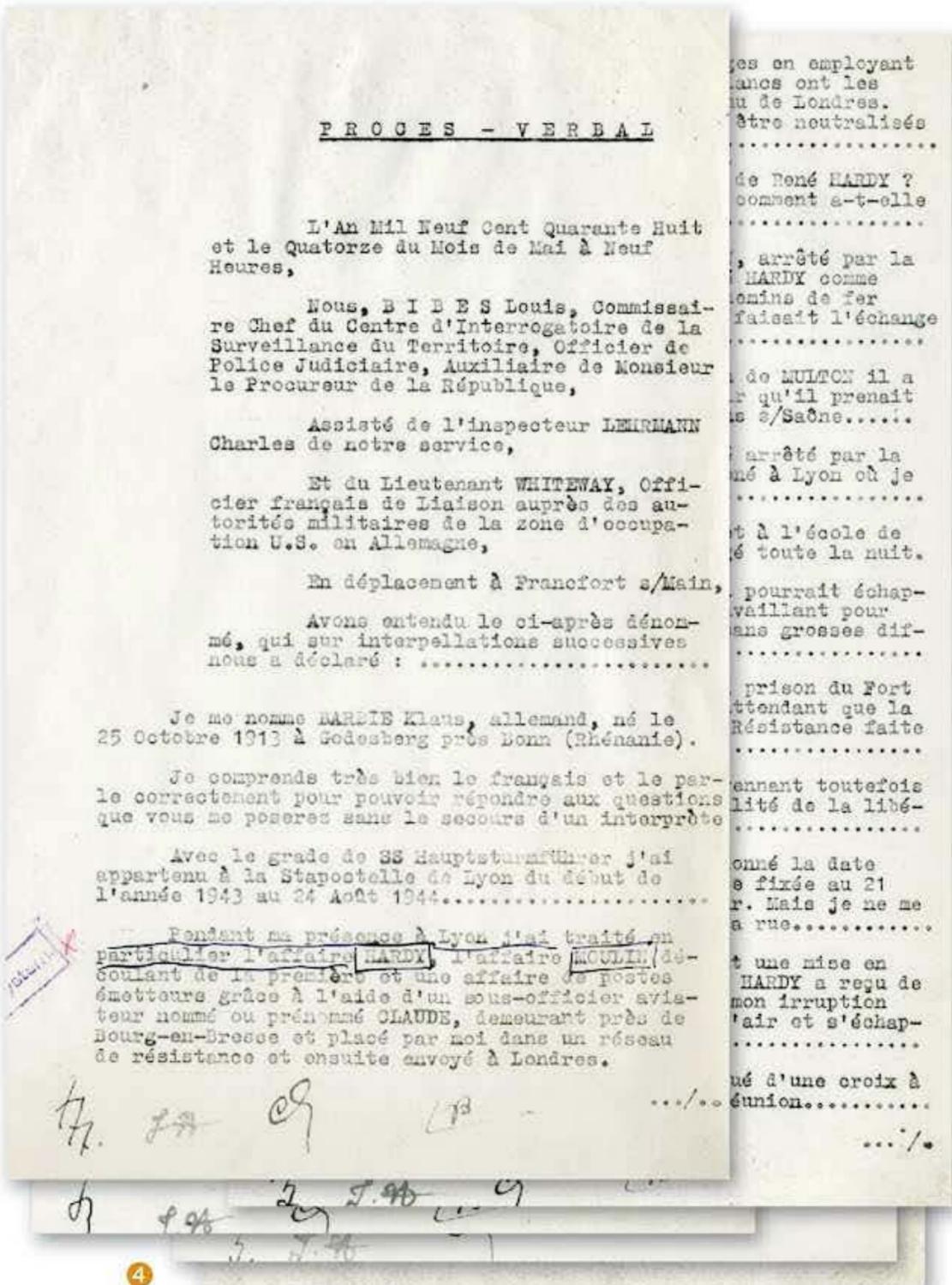
Klaus Barbie est néanmoins condamné à mort pour crimes de guerre à deux reprises, en 1952 et 1954, mais par contumace car il s'était réfugié en Bolivie, en 1951, grâce au CIC qui lui avait fourni une nouvelle identité sous le nom de Klaus Altmann. Il y reste jusqu'en 1983, conseillant les régimes dictatoriaux de la région.

CONDAMNÉ POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

En février 1972, un entretien télévisé à La Paz avec le journaliste français Ladislav de Hoyos et une intervention de Beate Klarsfeld et d'Ita-Rosa Halaunbrenner, qui a perdu son mari, son fils aîné et deux de ses filles à cause de Klaus Barbie, attirent l'attention des médias internationaux et changent la nature du dossier : l'ancien SS, malgré ses protections, est désormais repéré comme un responsable, resté impuni, de la Shoah en France.

En 1983, à la suite de l'installation d'un régime démocratique en Bolivie et grâce à l'action de Robert Badinter, Serge et Beate Klarsfeld, Régis Debray, l'ancien SS est capturé et expulsé en Guyane, puis ramené à Lyon et inculpé de crimes contre l'humanité. En dépit de certaines controverses entre anciens résistants et juifs déportés, et grâce à la centaine de témoignages recueillis, son procès a constitué un tournant dans la mémoire de l'Occupation. «C'était la guerre, et la guerre, c'est fini», a déclaré Klaus Barbie à la fin des audiences. Il n'a pourtant jamais été ni un soldat ni un guerrier, mais l'élément efficace d'une police politique responsable de la mort de millions de personnes à travers l'Europe.

POUR EN SAVOIR PLUS
Le dossier sur René Hardy dont est issu l'interrogatoire de Klaus Barbie sera classé en GR 28 P 9.



NUMÉRO SPÉCIAL

DANS LES ARCHIVES SECRÈTES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

7 D'HIER À AUJOURD'HUI



**7**

D'HIER À AUJOURD'HUI

Du BCRA à la DGSE, d'hier à aujourd'hui... Les services de renseignement français ont su évoluer pour s'adapter à de nouvelles missions. Si les structures ont été amenées à se réformer pour rester efficaces, les principes qui les animent sont cependant restés intacts.

Soumis au pouvoir politique, les services de renseignement ont vu leurs capacités évoluer pour assurer la réalisation de leurs missions, face à des menaces sans cesse renouvelées. Si les principes d'organisation et les choix stratégiques sont demeurés, les moyens déployés et les missions ont changé. Les évolutions du contexte et des enjeux géopolitiques de la France, le processus de décolonisation, la fin de la guerre froide, les bouleversements technologiques, le développement des menaces terroristes ont incité le Service à toujours muter pour répondre aux besoins de sûreté. Pour autant, le choix de conserver une structure unitaire et intégrée n'a cessé de se confirmer et continue d'offrir à la France un haut niveau de capacités d'entrave et d'action clandestine.

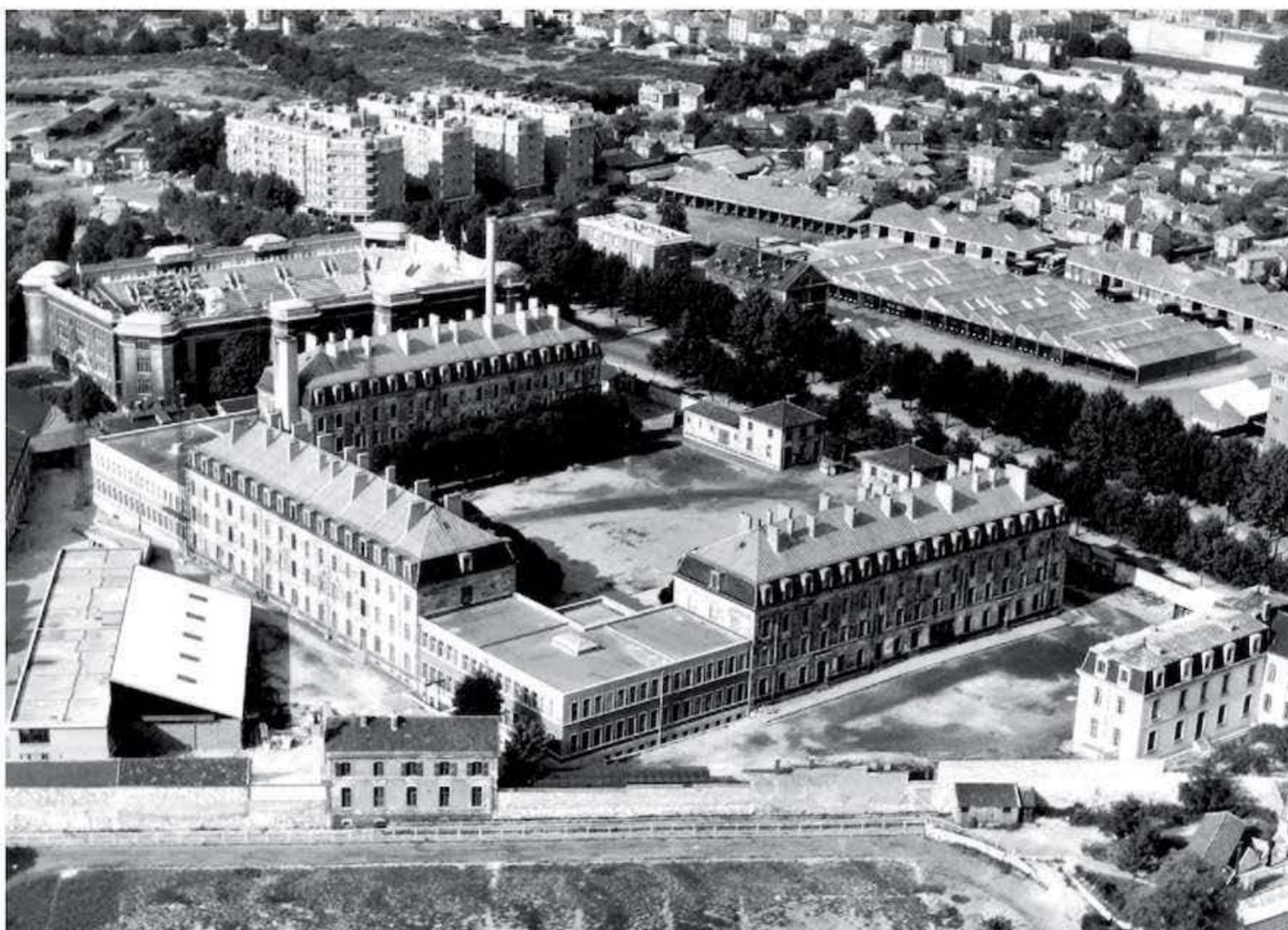


DU BCRA À LA DGSE



DGSE

Chaque époque porte ses propres menaces et les services de renseignement se sont sans cesse adaptés pour toujours y faire face. Évoquer la généalogie qui mène du Bureau central de renseignements et d'action à la Direction générale de la sécurité extérieure permet de rendre hommage à l'action de nos prédécesseurs, mais aussi de rappeler la constance et le sens de notre engagement au service de la sécurité de la France et de ses ressortissants.



Les tourelles en 1954.
© DGSE

Un service de renseignement comme la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont l'activité est par nature tournée vers la compréhension du présent et l'anticipation de l'avenir, a peut-être eu tendance à négliger son passé. Aujourd'hui toutefois, la DGSE redécouvre son histoire, en raison notamment du besoin des jeunes générations des personnels du Service de comprendre son histoire, son action et ses modes opératoires dans la longue durée et d'inscrire leur propre engagement dans les pas de leurs anciens.

La DGSE revendique sa filiation avec les services spéciaux antérieurs, notamment ceux de la France libre, nés à Londres dès le 1^{er} juillet 1940, que la mémoire collective a retenu sous le nom de Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Illustrant ce processus de réappropriation de son histoire, la DGSE a tenu le 17 janvier 2012 à saluer le 70^e anniversaire

de la création du BCRA. Cet anniversaire a été marqué par une cérémonie solennelle dans la Cour d'honneur des Invalides, présidée par le ministre de la Défense, Monsieur Gérard Longuet, et à laquelle ont pris part les personnels civils et militaires de la DGSE et des anciens du BCRA, comme Stéphane Hessel et Daniel Cordier.

Cette cérémonie a symboliquement marqué la transmission du flambeau du renseignement entre la génération de la guerre et les agents de la DGSE d'aujourd'hui, fiers d'entretenir le souvenir des 129 Compagnons de la Libération ayant appartenu au BCRA.

La filiation entre le BCRA et la DGSE est évidente, en dépit des changements de lieux et de noms, de l'adaptation des missions du Service et de l'évolution de son cadre légal.

**DE SAINT JAMES'S SQUARE
AU BOULEVARD MORTIER :
75 ANS D'HISTOIRE**

À Londres, le BCRA s'installe tout d'abord dans des locaux de Saint James's Square qui deviennent rapidement étroits. Le Service emménage alors au n°10 de *Duke Street*, près d'Oxford Street, dans un immeuble de bureaux comprenant à l'origine vingt-sept pièces et décrit alors par le colonel Passy comme «une vieille bâtisse aux murs défraîchis».

L'augmentation des missions contraint le colonel Passy à recruter un personnel de plus en plus nombreux, qui de nouveau à l'étroit, colonise progressivement les immeubles voisins, notamment aux numéros 6 et 8 de *Duke Street*.

En novembre 1943, sous le nom de Direction générale des services spéciaux (DGSS), le BCRA fusionne avec les services spéciaux créés sous l'autorité du général Giraud à Alger et largement héritiers des services de renseignement militaires antérieurs à la défaite de 1940.



© DGSE



Les tourelles en 2018.

© DGSE

Les débarquements en France et la libération de Paris conduisent naturellement le Service à se réinstaller dans la capitale. Le 25 août 1944, il prend ainsi possession de l'hôtel *Majestic* avenue Kléber et de l'immeuble du 2 boulevard Suchet, précédemment occupé par la *Kriegsmarine*.

Le 26 octobre 1944, la DGSS disparaît au profit de la Direction générale des études et recherches (DGER). Le Service connaît alors des effectifs pléthoriques en ayant absorbé des personnels et des moyens nés de la guerre. En effet, à cette époque la DGER c'est plus de 10 000 agents, 123 immeubles et 1 400 automobiles...

Il faut réadapter le Service à un monde en paix mais qui va bientôt connaître de nouvelles tensions. Le colonel Passy s'attèle alors à le réorganiser et à en réduire drastiquement

les effectifs. Il s'agit de doter la France d'un service de renseignement adapté, en s'inspirant notamment des leçons du modèle britannique. Le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), qui naît en 1946, comptabilise ainsi des personnels en nombre plus raisonnable : 880 civils, 600 militaires et 750 contractuels. Le SDECE s'installe boulevard Mortier, pour ne plus le quitter et pour simplement changer de nom en 1982 en devenant la DGSE.

**RÉFORME DES STRUCTURES,
CONTINUITÉ DES PRINCIPES**

À la demande du général de Gaulle, le colonel Passy réorganise, en 1945, les services de renseignement extérieur en s'inspirant de ce qui avait fait la force du BCRA, et en retenant deux principes d'organisation essentiels, qui ont toujours cours aujourd'hui.

Il s'agit tout d'abord du caractère unitaire et intégré du Service : la force du BCRA tenait en l'unité de cette structure. Un seul service coordonne toutes les activités de renseignement à l'extérieur et d'action clandestine. Celui-ci dispose de toutes les capacités nécessaires (humaines, techniques et opérationnelles), sous une même direction, pour gagner en efficacité et en réactivité. Ce principe a été maintenu et est même aujourd'hui renforcé à la DGSE. Grâce à son caractère intégré, le Service compense sa faiblesse numérique relative (par rapport aux partenaires britannique et allemand par exemple) par une réactivité née de l'intégration de ses capteurs humains, techniques et opérationnels, placés au plus près des analystes et par la présence en son sein d'une capacité d'entrave et d'action clandestine.

Il s'agit ensuite du rattachement du Service au pouvoir politique et non aux armées. Le Service doit être compris comme un organisme civil, distinct de tout état-major militaire. Le SDECE est ainsi directement placé sous l'autorité de la présidence du Conseil, jusqu'à ce que le général de Gaulle revienne partiellement sur sa décision, en 1966, en rattachant le Service au ministre de la Défense. Ces principes demeurent intangibles. Mais pour demeurer un service efficace et pertinent la DGSE a dû s'adapter.

LES MISSIONS ET LES MOYENS DU SERVICE

Né de l'expérience de la lutte clandestine de la Résistance, le Service s'est tout d'abord adapté aux enjeux géopolitiques de la France. Impliqué dans les guerres d'Indochine et d'Algérie notamment, il a poursuivi ses missions dans le contexte de guerre froide en recueillant du renseignement sur le bloc soviétique et en maintenant un intérêt et un déploiement de moyens importants en Afrique.

Depuis la fin de la guerre froide, le Service s'est adapté à un monde plus incertain, plus mouvant, en raison des menaces liées au terrorisme, à la prolifération des armes de destruction massive, à la criminalité internationale, aux nouvelles crises internationales, aux prises d'otages, aux cyberattaques, etc. Son champ d'action se situe essentiellement hors des frontières de notre pays. La DGSE y applique des méthodes clandestines de recherche du renseignement. Les deux *Livres blancs** sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et 2013 et le Plan national d'orientation du renseignement (PNOR) établissent aujourd'hui clairement les priorités de la DGSE dans les domaines de la connaissance et de l'anticipation.

Le Service s'est aussi adapté aux diverses révolutions technologiques, afin notamment de maintenir une capacité d'observation des situations et d'interception pertinente des communications internationales.

La DGSE compte aujourd'hui plus de 6 000 personnels, dont il faut souligner la diversité statutaire (27% de militaires, 50% de fonctionnaires civils, 23% de contractuels), et leurs talents multiples et complémentaires (analystes, officiers de renseignement, linguistes, ingénieurs télécom, crypto-mathématiciens, techniciens du signal, experts, etc.).

LE RENSEIGNEMENT, AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE

À partir de la fin des années 1980, le Service s'est profondément réformé pour s'aligner sur les grandes dispositions administratives prises par ailleurs. Il a retrouvé une place centrale dans l'appareil d'État et gagné en crédibilité. Ainsi, il s'est plus largement ouvert à la société civile, en rompant avec une tradition de recrutements endogames, et en recrutant notamment des civils, diplômés de l'enseignement supérieur, par concours et par contrats.

Le Service s'est adapté aux exigences de transparence et de démocratie. La DGSE contribue à la protection des intérêts fondamentaux de la France et à la pérennité de sa démocratie. Les citoyens français doivent avoir la garantie que les activités de la DGSE sont conformes aux principes d'un État de droit, ainsi qu'à l'éthique et aux valeurs de la République française. C'est pour cela que la DGSE est soumise au contrôle gouvernemental ainsi qu'à des contrôles complémentaires spécifiques, internes et externes.

À ce titre, la DGSE est dotée d'une inspection générale et d'une mission d'audit interne. Les contrôles externes s'exercent quant à eux au travers du contrôle parlementaire réalisé par la délégation parlementaire du renseignement, créée par la loi n°2007-1443 du 9 octobre 2007. Enfin, des contrôles sont exercés par divers organes comme l'inspection des services de renseignement ou par des autorités administratives indépendantes, dont la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN), la Commission des vérifications des fonds spéciaux (CVFS) et la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), remplacée par la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), créée par la loi sur le renseignement de 2015.

Alors que le BCRA avait été créé par une simple note de service de l'état-major particulier* du général de Gaulle en 1942, il aura fallu attendre la loi sur le renseignement de 2015 pour que la représentation nationale marque enfin solennellement la reconnaissance du métier du renseignement et de sa place au cœur de notre démocratie. ■

LA DGSE EN BREF

Rattachée au ministre de la Défense

Effectifs (2015)

6 300 personnels
(27% de militaires, 73% de civils)

Budget (2014)

750 millions € environ

Siège

«La Centrale» boulevard Mortier à Paris

Directeur général

Bernard Bajolet

POUR EN SAVOIR PLUS

www.defense.gouv.fr/dgse



LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DEPUIS 1944

© DGSE



1944, 1945

Jacques SOUSTELLE



1945, 1946

André DEWAVRIN



1946, 1950

Henri RIBIÈRE



1950, 1957

Pierre BOURSICOT



1957, 1962

Paul GROSSIN



1962, 1966

Paul JACQUIER



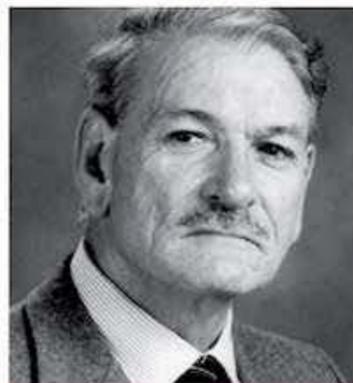
1966, 1970

Eugène GUIBAUD



1970, 1981

Alexandre de MARENCHES



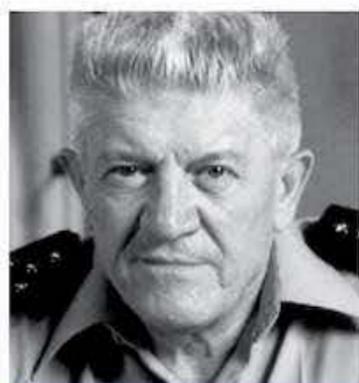
1981, 1982

Pierre MARION



1982, 1985

Pierre LACOSTE



1985, 1987

René IMBOT



1987, 1989

François MERMET



1989, 1993

Claude SILBERZAHN



1993, 2000

Jacques DEWATRE



2000, 2002

Jean-Claude COUSSERAN



2002, 2008

Pierre BROCHAND



2008, 2013

Erard CORBIN de MANGOUX



2013, ...

Bernard BAJOLET

Ernest

Aimé

René

Florent

Ernest

Jean Albert

François

Georges

Montmirail (Ma)

II-10-1903

Vandalegen (G)

7-7-1903

Wathrelon (W)

15-2-1900

Macomer (Ita)

10-2-1915

Cénérse

4-12-1903

St. Hippoly

29-10-1910

5-9-1910

Pantda (S)

10-8-189

8

ANNEXES

GLOSSAIRE
TRADUCTIONS
BIBLIOGRAPHIE
LISTE DES AUTEURS

8

GLOSSAIRE

2^E, 3^E, 5^E BUREAU Dans un état-major traditionnel, le 2^e bureau se charge du renseignement, le 3^e de l'élaboration des plans d'action et le 5^e du contre-espionnage.

ABWEHR Service de renseignement, d'action et de contre-espionnage de l'armée allemande, de 1925 à 1944.

AGENT O, AGENT P1, AGENT P2 Agent occasionnel (O), régulier mais non clandestin (P1) et clandestin (P2) définis par le décret 366 du 25 juillet 1942.

ARMÉE SECRÈTE L'armée secrète résulte de la fusion des éléments paramilitaires des trois grands mouvements de zone sud : Combat, Libération-Sud et Franc-Tireur. Favorisée par Jean Moulin, elle est entérinée à Londres en octobre 1942, confiée par le général de Gaulle au général Delestraint en novembre et étendue à la zone nord au printemps suivant.

AST *Abwehrstelle*. Poste territorial de l'Abwehr implanté dans une capitale régionale et relevant des services centraux installés à Paris et à Saint-Germain-en-Laye.

AUSWEIS Autorisation, permis de circuler ou laissez-passer délivré par les autorités allemandes.

BATAILLONS DE LA JEUNESSE Actifs de l'été 1941 à mars 1942, ils sont le bras armé des Jeunesses communistes clandestines.

BCRA Bureau central de renseignements et d'action (à partir de juin 1942).

BCRAA Bureau central de renseignements et d'action d'Alger (à partir de fin 1943).

BCRAL Bureau central de renseignements et d'action de Londres (à partir de fin 1943).

BDOC Bureaux de documentation. Ils succèdent en 1944, dans chaque région militaire, aux bureaux de sécurité militaire (BSM) et enquêtent sur les individus coupables ou soupçonnés d'avoir collaboré, à un degré ou à un autre, avec l'occupant.

BdS *Befehlshaber der Sipo und des SD* (voir infra). Responsable national de la police de sûreté et des services de sécurité. Direction centrale des polices allemandes en France.

BND Service de renseignement extérieur de la République fédérale d'Allemagne.

CHANTIERS DE JEUNESSE Service civil obligatoire imposé, par l'État français, aux jeunes gens résidant en zone libre et dégagés, du fait des événements, de leurs obligations militaires. Les textes fondamentaux instituant les groupements et chantiers de jeunesse sont les lois du 30 juillet 1940 et du 18 janvier 1941.

CNR Conseil national de la Résistance. Constitué et réuni pour la première fois le 27 mai 1943 sous la présidence de Jean Moulin, délégué du général de Gaulle, qui marque une étape essentielle dans l'unification de la Résistance. En 1944, ses

travaux et son programme seront annonciateurs de grandes réformes, notamment économiques (nationalisations) et sociales (Sécurité sociale), de l'après-guerre.

COLLABORATIONNISME Le terme est employé pour la première fois par Marcel Déat, en novembre 1940, pour désigner ceux qui militent et agissent, y compris militairement, en faveur de la victoire du Reich. Les collaborationnistes font pression sur le gouvernement de Vichy pour qu'il s'engage plus avant dans la voie de la collaboration.

CNCR (Commission nationale consultative de la Résistance) Commission instituée par le décret n°70-768 du 27 août 1970, auprès du ministre chargé de la défense nationale afin d'émettre, sur la saisine exclusive dudit ministre, des avis sur la reconnaissance de mouvements, l'homologation de grades et de services et toute question concernant la Résistance.

COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION Membres de l'Ordre de la Libération créé par l'ordonnance n°7 signée par le général de Gaulle le 16 novembre 1940, à Brazzaville pour récompenser des personnes ou collectivités civiles et militaires qui se sont distinguées pour la libération de la France et de l'Empire. Le titre de «Compagnon» souligne la cohésion et l'unité du groupe ainsi créé.

EINSATZKOMMANDO Groupe d'intervention.

FELDGENDARMERIE Gendarmerie de campagne, installée en zone rurale et relevant de l'autorité du *Feldkommandant*. Ne pas confondre avec *Geheimfeldpolizei* (voir infra GFP). Comme les *Feldgendarmes* portent en sautoir sur la poitrine une plaque métallique, les plus ironiques des Français les qualifient de «colliers de chiens» ou de «vaches primées».

FFI Les Forces françaises de l'intérieur regroupent à l'origine l'Armée secrète (AS) et les Francs-tireurs et partisans français (FTP). Avec l'intégration de l'Organisation de résistance de l'armée (ORA), les FFI regroupent l'essentiel des formations militaires de la Résistance.

FRANCE LIBRE Organisme créé par le général de Gaulle à sa suite de son appel du 18 juin 1940. Elle disparaît au cours de l'été 1943 pour se fondre dans le Comité français de la libération nationale, qui associe gaullistes et giraudistes, sans pour autant que son nom cesse d'être utilisé.

FTP (Francs-tireurs et partisans français). Les FTP naissent au printemps 1942 de la fusion des trois branches armées issues du Parti communiste français : l'Organisation spéciale, les Bataillons de la jeunesse et la Main-d'œuvre immigrée (MOI).

GAULEITER Chef de *Gau*, gouverneur de province ou de région, sous le régime nazi.

GEHLEN Organisation créée en juin 1946, c'est l'ancêtre du BND qui la remplace en avril 1956.

GFP *Geheime Feldpolizei*. Police militaire secrète de campagne. Organe opérationnel de l'Abwehr. Ne pas confondre avec *Feldgendarmerie* (voir supra).

GROSS-PARIS Circonscription territoriale sur laquelle s'exerce le commandement militaire allemand et qui englobe la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne.

HITLERJUGEND Jeunesses hitlériennes, organisation nationale-socialiste d'encadrement des jeunes Allemands.

KdS *Kommandeur/Kommando der Sipo und des SD*. Chef régional de la SIPO-SD (voir infra) /direction régionale des polices allemandes. Les KdS sont placés sous l'autorité du BdS (voir supra).

MOUVEMENT DE RÉSISTANCE Organisation de résistance née sur le sol français à partir d'initiatives individuelles, puis de noyaux, de groupes et de groupements de plus en plus importants. À leur création (1940-1941), les mouvements n'ont pratiquement pas de contact avec la France libre.

MOUVEMENT SOCIAL RÉVOLUTIONNAIRE Le MSR («Aime et Sert»). Parti collaborationniste fondé par Eugène Deloncle en 1940. Beaucoup de ses membres étaient d'anciens activistes de l'Organisation secrète d'action révolutionnaire nationale (OSARN, aussi appelée «Cagoule»), en 1935-1937, acquis de longue date aux théories fascistes.

NSDAP *Nationalsozialistische deutsche Arbeiterpartei*. Parti national-socialiste des travailleurs allemands, abrégé «nazi».

PIANISTE Opérateur radio.

PPF Parti populaire français, fondé en 1936 par Jacques Doriot. D'inspiration fasciste, il est le principal parti collaborationniste français, avec le Rassemblement national populaire (RNP) de Marcel Déat (voir infra).

RNP Rassemblement national populaire. Parti collaborationniste fondé par Marcel Déat en février 1941. Ses cadres étaient pour la plupart issus des rangs de la gauche pacifiste et du courant néo-socialiste.

RSHA *Reichssicherheitshauptamt*. Office central de sécurité du Reich, réunissant l'ensemble des services répressifs allemands pendant la période nazie.

RÉSEAU Dans la Résistance, un réseau est une organisation militaire reliée à un état-major, spécialisée dans l'Action (notamment opérations aériennes, sabotage), le Renseignement mais aussi les infiltrations et exfiltrations.

SECTION ACTION Créée au printemps 1941 au sein du SR de la France libre (devenue ensuite le BCRA), elle est chargée d'organiser la liaison avec les résistants désireux d'organiser des formations paramilitaires. L'essentiel des agents envoyés en France pour le compte de la France libre relèvent de la section Action ou de la section Renseignement.

SECTION ACTION / ÉTUDES ET COORDINATION Créée en mars 1942 au sein du BCRA pour élaborer les plans de sabotage que les organisations de résistance devront exécuter en appui du futur débarquement en France.

SECTION ACTION / MISSIONS Créée en mars 1942 au sein du BCRA pour assurer l'organisation pratique des missions d'action en France en coopération avec le *Special Operation Executive* (recrutement des agents, formation, envoi en France et suivi de leur travail sur le terrain).

SECTION CONTRE-ESPIONNAGE Créée en décembre 1941 au sein du SR de la France libre (devenu ensuite le BCRA) pour protéger les agents et les organisations en France contre l'action des services répressifs de l'occupant et de Vichy. À leur arrivée en Afrique du Nord ou à Londres, cette section interroge les évadés de France et les volontaires, ce qui lui permet d'alimenter ses fichiers des personnes hostiles ou sympathisantes de la Résistance en France.

SECTION ÉVASIONS Section du service de renseignement (SR) de la France libre puis du BCRA, chargée de créer en France des réseaux d'évasion en collaboration avec le MI9 britannique.

SECTION RENSEIGNEMENT Organe du BCRA, elle prend en charge les agents de leur recrutement à leur départ en mission, administre les réseaux de renseignement, organise des opérations aériennes et maritimes avec le SIS britannique, traite les courriers reçus et destinés aux agents sur le terrain. L'essentiel des agents envoyés en France pour le compte de la France libre relèvent de cette section et de la section Action.

SIPO-SD La *Sicherheitspolizei* (Sipo) est la police de sûreté qui réunit la police criminelle (Kripo) et la police politique (Gestapo). Elle est associée en 1939 au *Sicherheitsdienst* (SD), le service de sécurité du parti nazi (voir supra).

SONDERKOMMANDO Commando formé pour des missions spéciales.

SS *Schutzstaffel* ou troupes de protection du parti nazi.

STASI Créé en 1950, le ministère de la Sécurité d'État remplissait les missions de police politique, de renseignement, d'espionnage et de contre-espionnage de la République démocratique allemande (RDA).

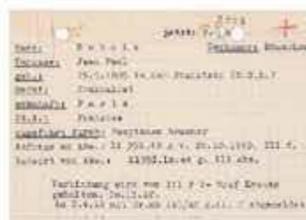
VERGELTUNGSWAFFE Dites «armes V». Armes de représailles, les armes V sont essentiellement lancées contre le Royaume-Uni en 1944-1945. On distingue les V1 (qui ont l'aspect d'avions sans pilote ou de bombes volantes) et les V2 qui se rapprochent des fusées.

WUNDERWAFFEN Armes «miraculeuses» censées permettre à la *Wehrmacht* de renverser la situation en sa faveur à la fin de la guerre.

ZONES Durant l'Occupation allemande, la France fut découpée en «zones». En juin 1940, on distinguait la «zone occupée» (au nord de la ligne de démarcation) et la zone dite «libre» ou «zone non-occupée» (au sud de cette même ligne). À partir du 11 novembre 1942, c'est-à-dire de l'extension de l'Occupation à l'ensemble du territoire national, les termes de «zone nord» et de «zone sud» parurent mieux adaptés. ■

8

TRADUCTIONS



PAGE 59

Fiche d'identification
à l'Abwehr de Jean-Paul
Dubois alias Bäumchen,
sans date.
© SHD

7023

Nom : Dubois maintenant : F. [illisible]
Pseudo : Bäumchen. [Arbrisseau]

Prénom : Jean Paul

Né le : 25.9.1885 à San Francisco (U.S.A.)

Profession : Journaliste

Domicilié à : Paris

Nationalité : Français

Amené par : Commandant Brunner

Interrogation du Service de contre-espionnage : 11 352.40 g du 28.10.1940. III f.

Réponse du Service de contre-espionnage : 11352.10.40 g. III Contre-espionnage

Le contact est maintenu par III F 2- Comte Kreutz.
20.11.42
Rayé des contrôles le 3.4.43 sous le n°63 116/43 g.III F



PAGE 60

Ausweis d'un membre de
la Selbstschutzpolizei, 1944.
© SHD

Laissez-passer N°

Photographie
d'identité

GANDER Raymond
né le 7.11.1922 à Joinville-le-Pont
domicilié à Maisons-Alfort, 45 rue Edmond Nocard

fait parti de l'Organisation d'autoprotection (Selbstschutz), qui a été fondé
par le Commandant en chef de la SS et de la police : uniforme bleu et bras-
sard avec inscription «Selbstschutz».

Les services allemands et français sont priés, avant une éventuelle inter-
vention à l'encontre du porteur du présent laissez-passer, de se mettre en
relation avec le Commandant en chef de la SS et de la police, service du
Selbstschutz à Paris, Tél. TRO 0057, et de lui apporter protection et aide
en cas de besoin.

.....
Signature du titulaire
du laissez-passer

Ce laissez-passer expire le 1.11.44

Paris,
le1944

**Le Commandant en chef de la SS et de la police auprès
du Gouverneur militaire en France, Service du Selbstschutz**

Cachet du service

.....
Le Commandant du Selbstschutz



Le Commandant en chef de la SS et de la police auprès du Gouverneur militaire en France Tgb. N°186 / 44g. Hg/Wr

Paris, le 12 février 1944.

Le Commandant de la Police du maintien de l'ordre auprès du Gouverneur militaire en France Fichier secret Enregistrement : 14 février 1944 Service : [...] N° de [...] 435 / 44 Pièces jointes : g.

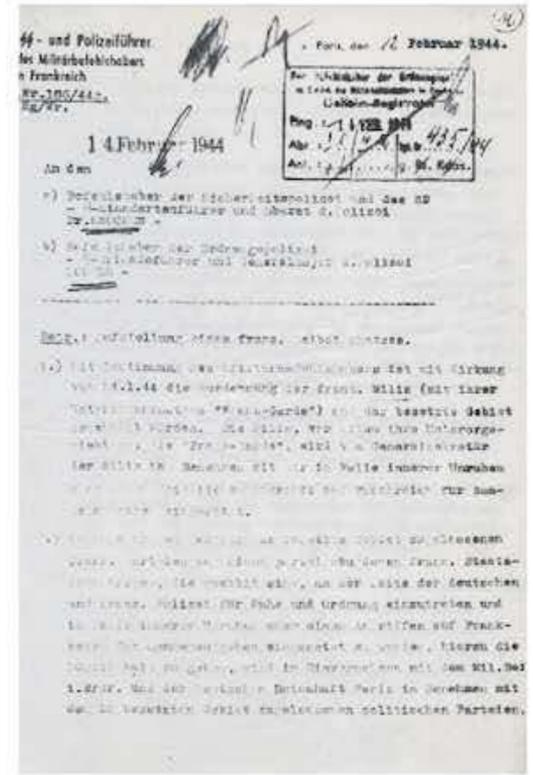
14 février 1944

aux

- a) Colonel de la SS et Général de la police KNOCHEN, diplômé d'État, Commandant en chef de la Police de sûreté et du Services de sûreté [SD]
b) Chef de brigade de la SS et Major-général de la police SCHEER, Commandant de la Police du maintien de l'ordre

Objet : Mise en place d'un Corps d'autodéfense français [Selbstschutz].

- 1.) Le déploiement de la Milice française (avec sa branche «Franc-Garde») sur le territoire occupé a été autorisé avec l'accord du Gouverneur militaire avec effet à partir du 24.1.44. La Milice, et avant tout sa branche «Franc-Garde», sera engagée pour des missions spéciales par le Secrétaire général de la Milice et en concertation avec moi, dans le cas de troubles intérieurs ou d'une attaque ennemie sur la France
2.) Pour donner la possibilité à des volontaires, adhérents de partis politiques français autorisés dans la zone occupée ou citoyens français non liés à des partis d'intervenir aux côtés des polices allemande et française pour le maintien du calme et de l'ordre et d'être engagés pour des missions spéciales dans le cas de troubles intérieurs ou d'une attaque sur la France, il est décidé, sous couvert du Gouverneur militaire en France et de l'Ambassade allemande à Paris en accord avec les partis politiques autorisés dans la zone occupée, de...



PAGE 61

Lettre de Karl Oberg sur la mise en place d'un corps d'autodéfense français, 12 février 1944 (extrait). © SHD

Police de Sûreté - Rennes Commando spécial COY

Pleyben, le 1/6-44

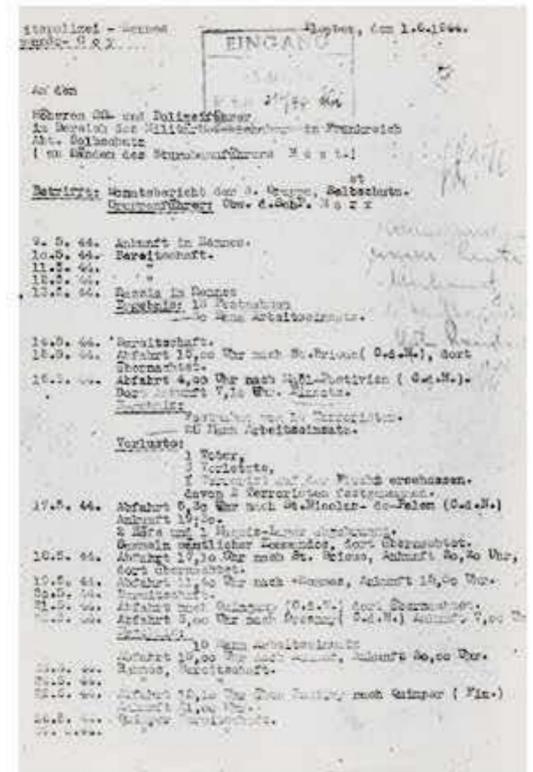
REÇU le 15 juin 1944 N 214/44 Wi

Au Chef supérieur des SS et de la Police dans le ressort du Commandant militaire en France Section Selbstschutz (à l'attention du Sturmbannführer BEST)

Objet : Rapport mensuel du 3e Groupe Selbstschutz Chef du groupe : Oberwachmeister de la Police de Protection MARX

- 9/5-44. Arrivée à RENNES
10/5-44. Dispositif d'alerte
11/5-44. "
12/5-44. "
13/5-44. Rafle à Rennes
Résultat : 13 arrestations 50 hommes S.T.O.
14/5-44. Dispositif d'alerte
15/5-44. Départ à 15 heures 00 pour ST-BRIEUC (Côtes-du-Nord), y a passé la nuit
16/5-44. Départ à 4 heures 00 pour MAOL-PESTIVIEN (Côtes-du-Nord) Arrivée dans cette localité à 7 heures 10. Engagement
Résultat : Arrestation de 14 terroristes 28 hommes du STO
Pertes : 1 mort 3 blessés 1 terroriste abattu pendant sa fuite Dont 2 terroristes arrêtés
17/5-44. Départ à 5 heures 30 pour ST-NICOLAS-de-PELEM (Côtes-du-Nord) Arrivée à 19 heures 30 Incendie 2 fermes et 1 camp de maquis Rassemblement de tous les Commandos, passé la nuit dans cette localité
18/5-44. Départ à 17 heures 10 pour ST-BRIEUC, arrivée à 20h20, passé la nuit à ST-BRIEUC
19/5-44. Départ à 17 heures 40 pour RENNES, arrivée à 15 heures 30
20/5-44. Dispositif d'alerte
21/5-44. Départ à 5 heures 00 pour GUINGAMP (Côtes-du-Nord), passé la nuit dans cette localité,
22/5-44. Départ à 5 heures 00 pour DRESNAY (Côtes-du-Nord), arrivée à 7 heures 00
Résultats : 15 hommes S.T.O. Départ à 15 heures 00 pour RENNES, arrivée à 20 heures 00
23/5-44. RENNES, dispositif d'alerte
24/5-44. "
25/5-44. Départ à 12 heures 10 via PONTIVY pour QUIMPER (Finistère), arrivée à 21 heures 00
26/5-44. QUIMPER, dispositif d'alerte
27/5-44. "

Pourquoi nos hommes font-ils du S.T.O. leur travail principal? (?) - N. du T/I) Capitaine RAMBACHER À titre d'information



PAGE 61

Rapport mensuel du 3e groupe (Selbstschutz) du SD de Rennes, 1er juin 1944 (extrait). © SHD

Police secrète d'État [Gestapo]
Commando d'intervention de Strasbourg
- Dossier 90 - Volume V - IV 3 a (4)-g-

Strasbourg, le 31 août 1944.
Sängerhausstrasse 11.

DPS13 Secret !

Rapport complémentaire.

Concerne : Organisation de services secrets «ALLIANCE».

Suite au rapport du 20.7.1944 - IV 3 A - A.90 - Volume V -, plusieurs autres personnes nous ont été transférées dans le cadre des mesures prises à l'encontre de l'organisation de services secrets «Alliance».

1) GILLET, Léon, marié, commandant à la retraite, né le 28.9.1875 à Paris, dernier domicile connu à Brest, 102 rue Jean-Jaurès, arrêté le 27.9.1943 par le Commando du Service de sûreté de Rennes, présenté le 17.7.1944, se trouvant actuellement au camp de sécurité de Vorbruck.

Il s'agit du père de l'agent arrêté Maurice GILLET alias Licorne. Il avait connaissance des nombreuses actions de renseignement menées par son fils. La complicité n'a pas pu être prouvée.

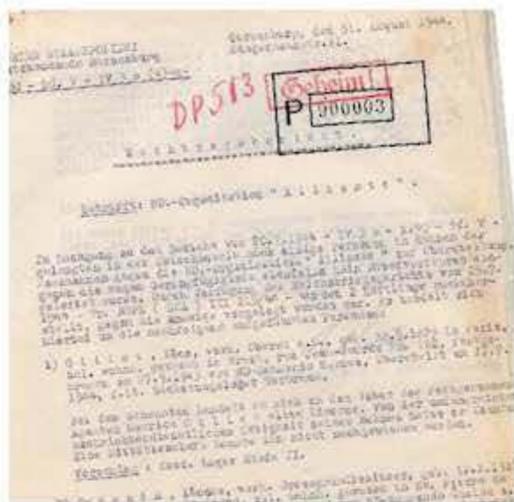
Proposition : Camp de concentration de niveau II.

2) DE MASIN, Léonce, marié, propriétaire terrien, né le 12.1.1911 à Fribourg-en-Brigau, dernier domicile connu à St-Pierre-de-Varennnes, arrêté le 10.10.1943 par le Commando du Service de sûreté de Chalon-sur-Saône, présenté le 17.7.1944, se trouvant actuellement au camp de sécurité de Vorbruck.

De Masin a longtemps hébergé l'agent des services de renseignement Pouquerin dans sa propriété. Il avait connaissance des activités de renseignement de celui-ci. Par son intermédiaire, il est entré en contact avec le chef de section Mengel et il lui a déclaré qu'il était prêt à accepter que des opérations de parachutage se déroulent sur son domaine. [1 mot manquant] le 11.5 1944, il a été dénoncé pour entente avec l'ennemi.

Proposition : Camp de concentration de niveau III.

3) PERROT, Paul Jean Marie, marié, médecin généraliste, né le 26.1.1889 à St-Rémy-de-Chagnat, dernier domicile connu à Autun, 32 boulevard Laureau, arrêté le 30.9.1943 par le Commando du Service de sûreté de Chalon-sur-Saône, présenté le 17.3.1944, se trouvant actuellement au camp de sécurité de Vorbruck.



PAGE 66

Rapport de la Gestapo de Strasbourg sur l'organisation Alliance, 31 août 1944 (extrait).

© SHD

1

POLICE DE SÛRETÉ
Commando d'intervention III/I
Police secrète d'État [Gestapo]
D. 94 6 III A I - g - (2).

Strasbourg, le 3 juin 1943.

Secret !

DP 70.126

Pré-rapport

concernant

l'affaire d'espionnage «Dellagnolo» - l'affaire d'espionnage «Matrose»

I.

L'affaire d'espionnage «Matrose» est en instance auprès du Commandant de la Police de sûreté et du Service de sûreté auprès du Gouverneur militaire en France sous le n° de dossier IV E 32 - F. 100 - g. Les noms des commanditaires et des exécutants mentionnés dans cette affaire ont déjà été cités par un agent des services secrets arrêté au mois de novembre 1942 à Strasbourg.

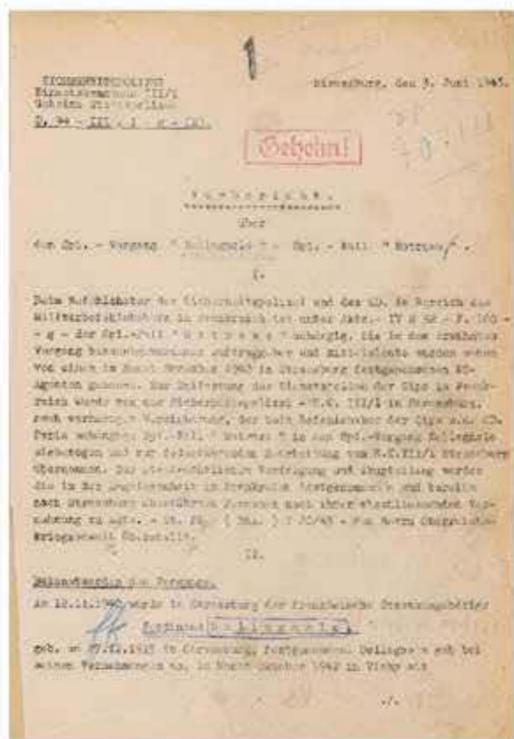
II.

Détails de l'affaire.

Le 12.11.1942, le citoyen français

Ferdinand Dellagnolo,

né le 27.12.1915, a été arrêté à Strasbourg. Dellagnolo a reconnu lors de son interrogatoire que, au mois d'octobre à Vichy, avec...



PAGE 67

Rapport de la Gestapo de Strasbourg sur l'affaire Ferdinand Dellagnolo, 3 juin 1943 (extrait).

© SHD

COPIE

1537/41

Le Commandant du Tribunal du
Grand Paris - Service B -
.... V N°166 / 1941

Verdict motivé transcrit par le Conseiller du Tribunal
du Reich allemand

le.....
L'Inspecteur général de la Justice

Avec les motifs et les signatures des juges reportés
dans le dossier

le.....
L'Inspecteur général de la Justice

Avec effet au..... 19.....
le..... 19.....

L'Inspecteur général de la Justice

Jugement du tribunal militaire Au nom du peuple allemand !

Dans l'affaire pénale concernant
1. l'ouvrier Henry Gautherot, né le 2.5.1920 à Paris, domicilié à Gentilly, 6, avenue de la République
2. l'employé de bureau Szmul Tyszelman, domicilié à Paris, 45, rue de Turenne
né le 21.1 1921 à Pulawy / Pologne
pour entente avec l'ennemi

le Tribunal militaire

réuni le 18.8 1941 à Paris
auquel ont participé

comme juges :

le Conseiller du Tribunal militaire Roskoth en tant que Président des débats
le Commandant Heinzelmann, du 83^e régiment de chasseurs,
le Caporal Schwab, du 352^e régiment de chasseur,

comme représentant de l'accusation :

le Conseiller du Tribunal militaire Schütz, diplômé d'État,

comme greffier :

l'Inspecteur général de la Justice militaire le Sergent Nessler,

a décidé que :

Les accusés Gautherot et Tyszelman
Gautherot pour entente avec l'ennemi dans une action avec acte de violence contre un membre de la Wehrmacht,
Tyszelman pour entente avec l'ennemi dans une action avec tentative d'acte de violence contre un membre
de la Wehrmacht, sont condamnés à mort.



PAGE 72

Jugement contre
Henry Gautherot
et Szmul Tyszelman,
18 août 1941 (extrait).

© SHD

Copie authentique

926/40

Tribunal
Le Chef de l'Administration militaire du district de Paris
St. L. J. N°297/40

Jugement du Tribunal militaire

Au nom du peuple allemand !

Dans l'affaire pénale concernant Jacques Marie Georges
Bonsergent, domicilié à Paris, 4 boulevard Magenta,
né le 4.9.1912 à Missiriac,
pour acte de violence contre un membre de la Wehrmacht,
le Tribunal militaire réuni le 5 décembre 1940 à Paris, auquel ont participé

comme juges :

M. Riemann, diplômé d'État, Haut-conseiller du Tribunal militaire, en tant que Président des débats,
le Commandant Kabbe, du Stalag 111,
le Caporal Bensch, de l'État-major du Chef de l'Administration militaire du district de Paris,

comme représentant de l'accusation :

le Conseiller du Tribunal militaire Schulz,

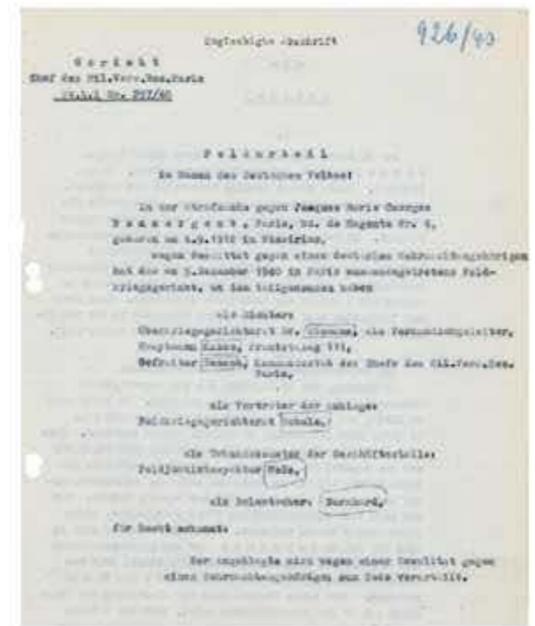
comme greffier :

l'Inspecteur de la Justice militaire Hesse,

comme interprète : Bernhard,

a décidé que :

l'accusé est condamné à mort en raison d'un acte de violence contre
un membre de la Wehrmacht.



PAGE 73

Jugement contre Jacques Marie Georges
Bonsergent, 5 décembre 1940 (extrait).

© SHD



PAGE 75

Lettre du Dr Balz,
responsable du groupe Justice
de l'état-major administratif,
16 mars 1942.
© SHD

État-Major administratif
Section Administration
Ref. : Vju 821.337.42

Paris, le 12 Août 1942

À l'attention de
L'État-Major de Commandement Sect. III
En interne

Objet : Procédure contre le groupe terroriste Brüstlein

Dans le communiqué de presse joint de la Pariser Zeitung du 7 mars 1942 au sujet de la procédure contre les membres du groupe terroriste Brüstlein devant le tribunal militaire du Commandant du Grand-Paris, il a été affirmé que le procureur, dans son réquisitoire, a dit littéralement «Les accusés ont le sang d'innombrables otages sur la conscience».

Si cette remarque a été réellement formulée de la manière indiquée, elle constitue une nuisance politique pour la puissance occupante tout à fait évitable et fait le jeu de la propagande ennemie, laquelle parle sans cesse de notre politique de prises d'otages, et propage des rumeurs les plus exagérées dans le monde, éléments en main.

Je vous prie de vérifier si le procureur a réellement tenu les propos mentionnés ci-dessus. S'il y a lieu, faites en sorte d'éviter à la puissance occupante, à l'avenir, de telles remarques politiques coûteuses dans les réquisitoires et dans les jugements.

En réponse
Signé Bälz

Certifié

Tribunal
Commandant du Grand-Paris
Section B
St.L.V Nr, 90/1942.

Paris, le 6 Mars 1942

Secret

Procédure pénale contre Hanlet et 6 autres
pour actes de francs-tireurs etc.

Déclaration du Tribunal sur la question du pourvoi en grâce

Le tribunal a rejeté à l'unanimité la recommandation d'une mesure de grâce pour tous les 7 accusés. La nécessité militaire exige l'exécution des peines de mort prononcées.

(Dr Gottlob), conseiller de justice militaire

(Scheibel), lieutenant-colonel

(Walter), capitaine

Les officiers siégeant, le lieutenant-colonel Scheibel et le capitaine Walter, préconisent a posteriori la grâce du jeune Milan.

En tant que Président de séance, je ne peux souscrire favorablement à cette recommandation. Milan est un élément associatif affirmé.

Le Conseiller
de justice militaire
[Gottlob]



➤ **PAGE 76**

Pièce de procédure,
procès de la Chambre
des députés, 6 mars 1942
(extrait).

© SHD

8

BIBLIOGRAPHIE

-  **D'ABZAC-EPEZY Claude** Armée et secrets, 1940-1942, le contre-espionnage de l'armée de Vichy. IRICE - Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin 2012-2, n°36, p. 45-56.
-  **ALBERTELLI Sébastien** *Les Services secrets de la France libre. Le bras armé du général de Gaulle*, Nouveau Monde Éditions / Ministère de la Défense, 2012.
-  **ALBERTELLI Sébastien, LEVASSEUR Claire, CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis** *Atlas de la France libre : de Gaulle et la France libre, une aventure politique*, Éditions Autrement, coll. Atlas/Mémoire, 2010.
-  **AUDA Grégory** *Les Belles années du «milieu», 1940-1944 le grand banditisme dans la machine répressive allemande en France*, Éditions Michalon, 2013.
-  **AZÉMA Jean-Pierre** *Jean Moulin. Le politique, le rebelle, le résistant*, Paris, Perrin, 2003.
-  **BERLIÈRE Jean-Marc** *Policiers français sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 2001, coll. Tempus, 2009.
-  **BERLIÈRE Jean-Marc & LIAIGRE Franck** *Liquider les traîtres*, Robert Laffont, 2015.
-  **BERLIÈRE Jean-Marc & LE GOARANT DE TROMELIN François** *Liaisons dangereuses : truands, miliciens, résistants...* Perrin, 2013.
-  **BONNET Yves** *Les Services secrets français dans la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, Ouest-France, 2013.
-  **BRUSTLEIN Gilbert** *Mémoires d'un terroriste à la retraite*, Paris, À compte d'auteur, 1989. *De la jeunesse dans la lutte armée, automne 1941*, Paris, Fayard, 2004.
-  **CALVI Fabrizio & MASUROVSKY Marc** *Le Festin du Reich. Le pillage de la France occupée, 1940-1945*, Paris, Fayard, 2006.
-  **DE CHEVEIGNÉ Maurice** *Radio libre, 1940-1945*, Paris, Le Félin, 2014.
-  **DAIX Pierre** *Les Combattants de l'impossible. La tragédie occultée des premiers résistants communistes*, Paris, Robert Laffont, 2013.
-  **DELARUE Jacques** *Histoire de la Gestapo, 1962*, Paris, Fayard, 1962, réed. Nouveau Monde Éditions, 2008.
-  **EISMANN Gaël** *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée, 1940-1944*, Tallandier, 2010.
-  **EISMANN Gaël & MARTENS Stefan (Dir.)** *Occupation et répression militaire allemande. La politique de «maintien de l'ordre» en Europe occupée, 1939-1945*, Autrement, coll. Mémoires n°127, 2006.
-  **FORCADE Olivier** *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2008.
-  **FONTAINE Thomas** *Déportations & génocide : l'impossible oublié*, Tallandier, 2009.
-  **GERHARDS Auguste** *Tribunal de guerre du III^e Reich. Des centaines de Français fusillés ou déportés. Résistants et héros inconnus - 1939-1945*, Paris, Cherche-Midi / Ministère de la Défense, 2014.
-  **GUILLIN François-Yves** *Le général Delestraint, premier chef de l'Armée secrète*, Paris, Plon, 1995.
-  **HENTIC Pierre** *Agent de l'ombre : Mémoires 1941-1945*, Paris, La Martinière, 2012.
-  **HERBERT Ulrich** *Werner Best. Un nazi de l'ombre*, Paris, Tallandier, 2010.
-  **JÄCKEL Eberhard** *La France dans l'Europe de Hitler*, Fayard, 1968.
-  **KITSON Simon** *Vichy et la chasse aux espions nazis. 1940-1942 : complexités de la politique de collaboration*, Paris, Autrement, 2005.

-
-  **LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean & DAEFFLER Michel (Dir.)** *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Paris, Fayard / Ministère de la Défense, 2010.
-
-  **LIAIGRE Franck** *Les FTP. Nouvelle histoire d'une résistance*, Paris, Perrin, 2015.
-
-  **LOMBARD Maurice** «L'Abwehr à Dijon» (1940-1944) in *Annales de Bourgogne*, 68, 1996, p. 69-78.
-
-  **MALOUBIER Bob** *Agent secret de Churchill*, Paris, Tallandier, 2011.
-
-  **MENCHERINI Robert** *Résistance et Occupation (1940-1944), Midi rouge. Ombres et lumières. Une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950, tome 3*, Paris, Syllepse, 2011.
-
-  **MEYER Ahlrich** *L'Occupation allemande en France, 1940-1944*, Toulouse, Privat, 2002.
-
-  **MIANNAY Patrice** *Dictionnaire des agents doubles dans la Résistance*, Paris, Le Cherche Midi, 2005.
-
-  **NAVARRE Henri (Général)** *Le Service de renseignements 1871-1944*, Plon, 1978.
-
-  **NEVEU Cédric** *La Gestapo en Moselle. Une police au cœur de la répression nazie*, Metz, Éditions Serpenoise, 2012
-
-  **PAILLOLE Paul** *Services spéciaux*, Robert Laffont, Paris, 1975.
-
-  **PEAN Pierre & DUCASTEL Laurent** *Jean Moulin, L'ultime mystère*, Paris, Albin Michel, 2015.
-
-  **PENNETIER Claude** *Les Fusillés (1940-1944), Dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages et guillotins en France pendant l'Occupation*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2015.
-
-  **PERQUIN Jean-Louis** *Les Opérateurs radio clandestins, SOE, BCRA, OSS*, Paris, Histoire et Collections, 2011.
-
-  **SANSICO Virginie** *La Justice déshonorée, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2015.
-
-  **THIERY Laurent** «L'ange gardien des V1 face à la Résistance» in *La répression allemande dans le Nord de la France (1940-1944)*, Lille, Septentrion, 2013, p. 239-256.
-

SITOGRAPHIE ET MULTIMEDIAS

-
-  **DÄNZER-KANTOF BORIS**
Les avocats agréés auprès des tribunaux militaires allemands in La Résistance en Île-de-France, CD-ROM. Paris - AERI, 2004.
-
-  **DÄNZER-KANTOF BORIS**
Notices biographiques individuelles des 7 résistants du Procès de la Chambre des députés, in *La Résistance en Île-de-France*, CD-ROM. Paris - AERI, 2004.
-
-  **MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : WWW.DEFENSE.GOUV.FR**
Publie sur son site le Bulletin officiel des Armées, dont l'édition méthodique (BOEM) présente l'architecture des grandes familles de résistance et les dispositions applicables à leurs membres ou agents. On s'y reportera avec intérêt, notamment pour toute question relative au statut des FFL, FFC, RIF, DIR, CVR, réfractaires au STO et passeurs bénévoles. Le texte intégral du décret 366 du 25 juillet 1942 et celui de sa circulaire d'application sont consultables sur : www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet (accès **BOEM/le personnel/dispositions générales/combattants de la Résistance**)
-
-  **WWW.CHEMINSDEMEMOIRE.GOUV.FR** Retrouvez votre revue en ligne.
-  **WWW.LACOUPOLE-FRANCE.COM** Site Internet lié aux armes «V».
-  **WWW.SERVICEHISTORIQUE.SGA.DEFENSE.GOUV.FR** Le site du SHD.
-  **WWW.FMD.ASSO.FR** Fondation pour la mémoire de la Déportation.
-  **WWW.FONDATIONSHOAH.ORG** Fondation pour la mémoire de la Shoah.
-  **WWW.FONDATIONRESISTANCE.ORG** Fondation de la Résistance.
Retrouvez notamment Les réseaux Action de la France combattante (édition 1986 et 2008 pour la version électronique) et les chapitres téléchargeables sur le site de la Fondation.
-  **WWW.FRANCE-LIBRE.NET** Fondation de la France libre.
-  **WWW.MONT-VALERIEN.FR** Le Mont-Valérien - Haut lieu de la mémoire nationale.

8

LISTE DES AUTEURS

-
- ✕ **d'ABZAC-EPEZY Claude** Professeur en classes préparatoires aux grandes écoles au Lycée Louis le Grand. Chercheuse associée Sorbonne-IRICE, membre de l'Académie de l'air et de l'espace.
-
- ✕ **ALBERTELLI Sébastien** Agrégé et docteur en histoire, a consacré sa thèse au BCRA.
-
- ✕ **AUDA Grégory** Attaché d'administration. Rédacteur en chef de la revue *Les Chemins de la mémoire* et auteur de divers ouvrages sur la collaboration et sur la criminalité organisée.
-
- ✕ **BERLIÈRE Jean-Marc** Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne et chercheur au CESDIP (CNRS / Ministère de la Justice).
-
- ✕ **BLONDAN Michel** Professeur retraité. Docteur en droit, spécialité Histoire du droit et des institutions. Auteur de deux ouvrages sur les coutumes de Saint-Claude. Ses recherches actuelles portent sur le Bureau des opérations aériennes, région D.
-
- ✕ **BLONDET Jérôme** Archiviste au Service historique de la défense.
-
- ✕ **DANZER Boris** Historien-conseil et éditeur, auteur de nombreux ouvrages d'histoire sociale et d'institutions. Il se consacre depuis plusieurs années à des recherches sur les jeunes communistes de la région parisienne pendant l'Occupation.
-
- ✕ **EISMANN Gaël** Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Caen Basse-Normandie, centre de Recherche d'Histoire quantitative (CRHQ).
-
- ✕ **FONTAINE Thomas** Historien, chercheur associé au Centre d'histoire du XX^e siècle, Paris 1.
-
- ✕ **LE GOARANT DE TROMELIN François** Chercheur, spécialiste de la Milice et de l'Occupation.
-
- ✕ **KLARSFELD Serge** Écrivain, historien et avocat de la cause des déportés en France. Son épouse Beate et lui, surnommés «Chasseurs de nazis», ont œuvré pour la reconnaissance de la Shoah.
-
- ✕ **LÉON Baptiste** Agrégé d'histoire et de géographie, rédacteur en chef du site Chemins de mémoire.
-
- ✕ **LEFÈVRE Éric** Spécialiste de l'histoire militaire du second conflit mondial et de l'Occupation allemande, a publié une quinzaine d'ouvrages, seul ou en collaboration.
-
- ✕ **LIAIGRE Franck** Historien, spécialiste de la Résistance et de l'Occupation, membre du CESDIP (CNRS / Ministère de la Justice).
-
- ✕ **MENCHERINI Robert** Professeur d'université honoraire en histoire contemporaine, chercheur associé à l'UMR TELEMME, membre des conseils scientifique et d'administration du Mémorial des Milles, président du Musée de la Résistance en ligne Provence-Alpes-Côte d'Azur (MUREL).
-
- ✕ **NEVEU Cédric** Historien, spécialiste de la répression et des polices nazies.
-
- ✕ **QUEGUINEUR Frédéric** Archiviste au Service historique de la défense. Responsable des archives des services spéciaux de la Seconde Guerre mondiale
-
- ✕ **ROUSSO Henry** Historien, directeur de recherche au CNRS, à l'Institut d'histoire du temps présent (qu'il a dirigé de 1994 à 2005).
-
- ✕ **THIERY Laurent** Docteur en histoire, historien de La Coupole, Centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais.
-

DANS LES
ARCHIVES
SECRÈTES
DE LA SECONDE GUERRE
MONDIALE

DANS LES
**ARCHIVES
SECRÈTES**
DE LA SECONDE GUERRE
MONDIALE